

80000 -CA GARD RHODANIEN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 903 300,17	55 123 709,92	64 027 010,09
Titres de recettes émis (b)	1 961 949,49	56 775 648,92	58 737 598,41
Réductions de titres (c)	0,00	3 581 880,61	3 581 880,61
Recettes nettes (d = b - c)	1 961 949,49	53 193 768,31	55 155 717,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 903 300,17	55 123 709,92	64 027 010,09
Mandats émis (f)	3 252 545,88	53 901 210,46	57 153 756,34
Annulations de mandats (g)	2 788,35	1 442 221,71	1 445 010,06
Dépenses nettes (h = f - g)	3 249 757,53	52 458 988,75	55 708 746,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		734 779,56	
(h - d) Déficit	1 287 808,04		553 028,48

80000 -CA GARD RHODANIEN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	608 059,48	0,00	-1 287 808,04	0,00	-679 748,56
Fonctionnement	2 046 240,70	1 070 859,43	734 779,56	0,00	1 710 160,83
TOTAL I	2 654 300,18	1 070 859,43	-553 028,48	0,00	1 030 412,27
II - Budgets des services à caractère administratif					
.					
.					
CA ZA DE SARCIN					
Investissement	60 943,20	0,00	-20 617,10	0,00	40 326,10
Fonctionnement					
Sous-Total.	60 943,20	0,00	-20 617,10	0,00	40 326,10
.					
.					
CA ZA DE BERNON					
Investissement	-745 886,28	0,00	-356 786,01	0,00	-1 102 672,29

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Fonctionnement	29 896,18	0,00	25 846,24	0,00	55 742,42
Sous-Total	-715 990,10	0,00	-330 939,77	0,00	-1 046 929,87
CA ZA L'ESPERANT					
Investissement	-982 842,39	0,00	26 511,43	0,00	-956 330,96
Fonctionnement	-53 750,14	0,00	0,00	0,00	-53 750,14
Sous-Total	-1 036 592,53	0,00	26 511,43	0,00	-1 010 081,10
TOTAL II	-1 691 639,43	0,00	-325 045,44	0,00	-2 016 684,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CA AIRES ACCUEIL					
Investissement	1 180 046,42	0,00	117 792,00	0,00	1 297 838,42
Fonctionnement	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01
Sous-Total	1 180 046,43	0,00	117 792,00	0,00	1 297 838,43
CA RED OM					



80000 CA GARD RHODANIEN

PAGE DE SIGNATURES

Exercice 2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL10_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A *Vino*

, le *2/05/2016*

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le Chef de Division

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

[Signature]
P. SELLÉ BARRAQUE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA GARD RHODANIEN pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Secteur Local
24 Avenue de l'Ançyse
30205 BAGNOLS/CEZE CEDEX

A *Bagnols Sur*

, le *19/04/2016*

Le Trésorier de Bagnols -sur-Cèze
Thierry TOESCA
Inspecteur principal
des finances publiques

Vu par *J. Jean Christian REY, Président*
émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *11 Avril 2016* par l'organe délibérant.

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats

A *Bagnols sur Cèze*

, le *22 Avril 2016*



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°10-1/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte de gestion 2015 du budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier principal, présente les résultats d'un budget annexe d'une Communauté de Communes (SPANC). Les résultats de ce budget annexe n'ont pas été comptabilisés dans la reprise des résultats de la Communauté d'Agglomération car la compétence SPANC a été transférée à un syndicat intercommunal au 1^{er} janvier 2013, date de la création de l'agglomération.

Le Conseil communautaire décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2015 (hors la différence concernant la reprise du résultat 2012 du budget annexe du SPANC).

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

80003 -CA AIRES ACCUEIL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 438 476,00	127 000,00	1 565 476,00
Titres de recettes émis (b)	130 822,00	142 082,28	272 904,28
Réductions de titres (c)	0,00	40 968,79	40 968,79
Recettes nettes (d = b -c)	130 822,00	101 113,49	231 935,49
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 438 476,00	127 000,00	1 565 476,00
Mandats émis (f)	13 130,00	101 113,49	114 243,49
Annulations de mandats (g)	100,00	0,00	100,00
Dépenses nettes (h = f -g)	13 030,00	101 113,49	114 143,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	117 792,00	0,00	117 792,00
(h -d) Déficit		0,00	

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CA AIRES ACCUEIL					
Investissement	1 180 046,42	0,00	117 792,00	0,00	1 297 838,42
Fonctionnement	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01
Sous-Total	1 180 046,43	0,00	117 792,00	0,00	1 297 838,43
TOTAL III	1 180 046,43	0,00	117 792,00	0,00	1 297 838,43
TOTAL I + II + III	1 180 046,43	0,00	117 792,00	0,00	1 297 838,43



80003 CA AIRES ACCUEIL

PAGE DE SIGNATURES

Exercice 2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL10_2_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A

M. M.

, le

18/04/2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le Chef de Bureau,

Thierry IOESCA
7 Stelle BIRPAGUE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA AIRES ACCUEIL pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

Bagnols Ste

, le

18/04/2016

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Secteur Local
24 Avenue de l'Anchoise
30203 BAGNOLS/CEZE CEDEX

Le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze
Thierry IOESCA
Inspecteur principal
des finances publiques

Vu par *J. Jean Cheshaw REY, Président*
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *11. Avril 2016*.....par l'organe délibérant.

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats

A



, le *22 Avril 2016*

80005 - CA ZA DE BERNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL10_3_2016-DE
Rég. n° le 25/04/2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 554 946,95	1 537 956,00	4 092 902,95
Titres de recettes émis (b)	1 442 655,59	1 528 829,22	2 971 484,81
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 442 655,59	1 528 829,22	2 971 484,81
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 554 946,95	1 537 956,00	4 092 902,95
Mandats émis (f)	1 799 441,60	1 502 982,98	3 302 424,58
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 799 441,60	1 502 982,98	3 302 424,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		25 846,24	
(h - d) Déficit	356 786,01		330 939,77

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA ZA DE BERNON					
Investissement	-745 886,28	0,00	-356 786,01	0,00	-1 102 672,29
Fonctionnement	29 896,18	0,00	25 846,24	0,00	55 742,42
Sous-Total	-715 990,10	0,00	-330 939,77	0,00	-1 046 929,87
TOTAL II	-715 990,10	0,00	-330 939,77	0,00	-1 046 929,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-715 990,10	0,00	-330 939,77	0,00	-1 046 929,87



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°10-3/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte de gestion 2015 du budget annexe ZA de Bernon

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le compte de gestion 2015.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 604 343,00	1 723 500,00	4 327 843,00
Titres de recettes émis (b)	1 610 548,41	1 641 583,98	3 252 132,39
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 610 548,41	1 641 583,98	3 252 132,39
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 604 343,00	1 723 500,00	4 327 843,00
Mandats émis (f)	1 584 036,98	1 641 583,98	3 225 620,96
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 584 036,98	1 641 583,98	3 225 620,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 511,43	0,00	26 511,43
(h - d) Déficit		0,00	

80001 -CA ZA L'ESPERANT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA ZA L'ESPERANT					
Investissement	-982 842,39	0,00	26 511,43	0,00	-956 330,96
Fonctionnement	-53 750,14	0,00	0,00	0,00	-53 750,14
Sous-Total	-1 036 592,53	0,00	26 511,43	0,00	-1 010 081,10
TOTAL II	-1 036 592,53	0,00	26 511,43	0,00	-1 010 081,10
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 036 592,53	0,00	26 511,43	0,00	-1 010 081,10



80001 CA ZA LESPERANT
PAGE DE SIGNATURES

Exercice 2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL10_4_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A

Nino

, le

2/05/2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Les Cahiers de l'Ancyse

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Z. LUC BERDAGUE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA ZA LESPERANT pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Secteur Local
24 Avenue de l'Ancyse
30205 BAGNOLS/CEZE CEDEX

Bardolise

, le

19/04/2016

Le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze
Thierry TOESCA
Inspecteur principal
des finances publiques

Vu par *M. Jean Christian REY, Président*

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *11. Avril 2016* par l'organe délibérant.

A

Bagnols

, le *22 Avril 2016*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°10-4/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

* * * * *

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

* * * * *

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

* * * * *



Objet : Compte de gestion 2015 du budget annexe ZA de Lesperant (René-DUMONT)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le compte de gestion 2015.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

80004 - CA ZA DE SARCIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	939 195,00	448 195,00	1 387 390,00
Titres de recettes émis (b)	421 794,12	439 791,72	861 585,84
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	421 794,12	439 791,72	861 585,84
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	939 195,00	448 195,00	1 387 390,00
Mandats émis (f)	442 411,22	439 791,72	882 202,94
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	442 411,22	439 791,72	882 202,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	20 617,10	0,00	20 617,10

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA ZA DE SARCIN					
Investissement	60 943,20	0,00	-20 617,10	0,00	40 326,10
Fonctionnement					
Sous-Total	60 943,20	0,00	-20 617,10	0,00	40 326,10
TOTAL II	60 943,20	0,00	-20 617,10	0,00	40 326,10
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	60 943,20	0,00	-20 617,10	0,00	40 326,10



80004 CA ZA DE SARCIN
PAGE DE SIGNATURES

Exercice 2015

AR PREFECTURE
030-200034692-20160411-DEL1015_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A *Nims*

, le *2/04/2016*

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le Chef de Division,

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Zsela BRADAGE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA ZA DE SARCIN pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A *Bagnols / Ce*, le *19/04/2016*

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Secteur Local
24 Avenue de l'Ancyse
30205 BAGNOLS/CEZE CEDEX

Le Trésorier de Bagnols -sur-Ceze
Thierry TOESCA
Inspecteur principal
des finances publiques

Vu par *A. Jean Christian REY, Président*

émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *11 Avril 2016* par l'organe délibérant.



A *Bagnols / Ceze*

, le *22 Avril 2016*



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°10-5/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte de gestion 2015 du budget annexe ZA de Sarcin

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le compte de gestion 2015.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 00018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature

Année 2015

Sommaire

I. Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
 - A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
 - A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
 - A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (4)
 - A8 - Etat des charges transférées
 - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
 - A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
 - A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
 - A10.3 - Opérations liées aux cessions
 - A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
 - A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
 - A11 - Etat des travaux en régie
 - A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique éués en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE	CA ...
------------	-----------

I – INFORMATIONS GENERALES - -	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-
[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
 (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

AI

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	52 458 988,75	G	53 193 768,31
	Section d'investissement	B	3 249 757,53	H	1 961 949,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	55 708 746,28	=G+H+I+J	55 155 717,80
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	125 216,69	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 893 488,64	L	2 248 936,91
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	3 018 705,33	=K+L	2 248 936,91
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	52 584 205,44	=G+H+K	53 193 768,31
	Section d'investissement	=B+D+F	6 143 246,17	=I+J+L	4 210 886,40
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	58 727 451,61	=G+H+I+J+K+L	57 404 654,71

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	125 216,69	K	0,00
67	Charges exceptionnelles		125 216,69		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 893 488,64	L	2 248 936,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	84 523,11		
13	Subventions d'investissement	0,00	521 221,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 500 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	14 619,45	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	2 433 313,20	0,00		
21	Immobilisations corporelles	116 378,16	0,00		
23	Immobilisations en cours	199 554,50	0,00		
9001	SCENE CAMPAGNE	39 696,00	0,00		
901	CREATION MULTI ACCCUEIL	17 630,35	136 465,30		
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	1 596,00	0,00		
904	SENTIERS RANDONNEES	45 187,14	6 727,50		
905	DEPLACEMENTS DOUX	15 913,84	0,00		
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	9 600,00	0,00		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 715 519,92	6 220 370,47	699 813,80	0,00	795 335,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 639 680,00	12 620 489,08	5 802,08	0,00	13 388,84
014	Atténuations de produits	26 004 536,00	25 750 334,76	198 549,20	0,00	55 652,04
65	Autres charges de gestion courante	6 433 974,00	6 092 689,97	105 364,50	0,00	235 919,53
Total des dépenses de gestion courante		52 793 709,92	50 683 884,28	1 009 529,58	0,00	1 100 296,06
66	Charges financières	180 000,00	155 060,10	0,00	0,00	24 939,90
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	4 149,92	0,00	125 216,69	-119 366,61
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 983 709,92	50 843 094,30	1 009 529,58	125 216,69	1 005 869,35
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 530 000,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	610 000,00	606 364,87			3 635,13
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 140 000,00	606 364,87			1 533 635,13
TOTAL		55 123 709,92	51 449 459,17	1 009 529,58	125 216,69	2 539 504,48
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	439 999,24	178 041,15	58 759,05	0,00	203 199,04
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 687 622,00	1 921 388,86	389 047,10	0,00	377 186,04
73	Impôts et taxes	38 971 376,00	37 581 217,82	18 160,48	0,00	1 371 997,70
74	Dotations et participations	11 551 979,00	10 669 898,78	2 256 523,12	0,00	-1 374 442,90
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	-148 561,82	263 120,03	0,00	7 841,79
Total des recettes de gestion courante		53 773 376,24	50 201 984,79	2 985 609,78	0,00	585 781,67
77	Produits exceptionnels	400 310,00	6 173,74	0,00	0,00	394 136,26
Total des recettes réelles de fonctionnement		54 173 686,24	50 208 158,53	2 985 609,78	0,00	979 917,93
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		54 173 686,24	50 208 158,53	2 985 609,78	0,00	979 917,93
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	269 867,33	46 778,65	14 619,45	208 469,23
204	Subventions d'équipement versées	3 263 784,46	660 740,22	2 433 313,20	169 731,04
21	Immobilisations corporelles	1 359 152,56	481 115,53	116 378,16	761 658,87
23	Immobilisations en cours	1 834 910,19	1 476 104,60	199 554,50	159 251,09
	Total des opérations d'équipement	1 865 585,63	307 400,96	129 623,33	1 428 561,34
	Total des dépenses d'équipement	8 593 300,17	2 972 139,96	2 893 488,64	2 727 671,57
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00	277 617,57	0,00	2 382,43
020	Dépenses imprévues	30 000,00			
	Total des dépenses financières	310 000,00	277 617,57	0,00	32 382,43
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 903 300,17	3 249 757,53	2 893 488,64	2 760 054,00
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	TOTAL	8 903 300,17	3 249 757,53	2 893 488,64	2 760 054,00
	Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	2 956 673,32	0,00	664 413,80	2 292 259,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 456 673,32	0,00	2 164 413,80	2 292 259,52
10	Dot fonds divers et réserves	653 723,05	284 725,19	84 523,11	284 474,75
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	1 070 859,43	1 070 859,43	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 724 582,48	1 355 584,62	84 523,11	284 474,75
	Total des recettes réelles d'investissement	6 181 255,80	1 355 584,62	2 248 936,91	2 576 734,27
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 530 000,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	610 000,00	606 364,87		3 635,13
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 140 000,00	606 364,87		1 533 635,13
	TOTAL	8 321 255,80	1 961 949,49	2 248 936,91	4 110 369,40
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BI

I - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 920 184,27		6 920 184,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 626 291,16		12 626 291,16
014	Atténuations de produits	25 948 883,96		25 948 883,96
65	Autres charges de gestion courante	6 198 054,47		6 198 054,47
66	Charges financières	155 060,10	0,00	155 060,10
67	Charges exceptionnelles	4 149,92	0,00	4 149,92
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	606 364,87	606 364,87
	Dépenses de fonctionnement - Total	51 852 623,88	606 364,87	52 458 988,75

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	277 617,57	0,00	277 617,57
	Total des opérations d'équipement	307 400,96		307 400,96
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	46 778,65	0,00	46 778,65
204	Subventions d'équipement versées	660 740,22	0,00	660 740,22
21	Immobilisations corporelles (6)	481 115,53	0,00	481 115,53
23	Immobilisations en cours (6)	1 476 104,60	0,00	1 476 104,60
	Dépenses d'investissement - Total	3 249 757,53	0,00	3 249 757,53

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
(2) Voir liste des opérations d'ordre;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	236 800,20		236 800,20
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 310 435,96		2 310 435,96
73	Impôts et taxes	37 599 378,30		37 599 378,30
74	Dotations et participations	12 926 421,90		12 926 421,90
75	Autres produits de gestion courante	114 558,21		114 558,21
77	Produits exceptionnels	6 173,74	0,00	6 173,74
	Recettes de fonctionnement - Total	53 193 768,31	0,00	53 193 768,31

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	284 725,19	0,00	284 725,19
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 070 859,43	0,00	1 070 859,43
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		606 364,87	606 364,87
	Recettes d'investissement - Total	1 355 584,62	606 364,87	1 961 949,49

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	7 715 519,92	6 220 370,47	699 813,80	0,00	795 335,65
6042	Ach.Prest.Serv.(<Terr.à Am.)	6 700,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
60611	Eau et assainissement	17 000,00	21 109,31	0,00	0,00	-4 109,31
60612	Energie - Electricité	190 000,00	167 571,33	0,00	0,00	22 428,67
60621	Combustibles	0,00	15 670,73	0,00	0,00	-15 670,73
60622	Carburants	43 000,00	29 371,16	0,00	0,00	13 628,84
60623	Alimentation	559 000,00	209 186,23	11 153,38	0,00	338 660,39
60628	Autres Fourn. non stockées	0,00	147,29	0,00	0,00	-147,29
60631	Fournitures d'entretien	50 000,00	55 029,07	0,00	0,00	-5 029,07
60632	Fournitures de petit Equip.	130 980,00	138 276,73	5 726,24	0,00	-13 022,97
60636	Vêtements de travail	4 000,00	8 498,86	0,00	0,00	-4 498,86
6064	Fournitures administratives	50 000,00	37 842,14	967,28	0,00	11 190,58
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	700,00	6 502,31	579,95	0,00	-6 382,26
6068	Autres matières et fournitures	118 748,00	74 763,65	1 282,46	0,00	42 701,89
611	Contrat de presta. de services	4 277 419,00	3 737 524,11	54 842,87	0,00	485 052,02
6132	Locations immobilières	302 000,00	239 766,10	0,00	0,00	62 233,90
6135	Locations mobilières	128 650,00	230 317,75	3 224,99	0,00	-104 892,74
614	Ch. locatives et de coPpté	1 350,00	4 414,85	0,00	0,00	-3 064,85
61521	Terrains	0,00	3 096,00	0,00	0,00	-3 096,00
61522	Bâtiments	90 000,00	88 183,23	6 336,40	0,00	-4 519,63
61523	Voies et réseaux	0,00	2 016,00	10 892,50	0,00	-12 908,50
61524	Bois et forêts	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
61551	Matériel roulant	20 000,00	21 717,71	4 720,38	0,00	-6 438,09
61558	entretien réparat°autr fournit	28 000,00	18 142,68	590,59	0,00	9 266,73
6156	Maintenance	182 290,00	39 702,90	302,55	0,00	142 284,55
616	Primes d'assurances	40 300,00	42 094,79	47,84	0,00	-1 842,63
617	Etudes et recherches	276 000,00	3 783,51	87 334,50	0,00	184 881,99
6182	Documentation Gén. et Tech.	10 150,00	8 394,58	467,80	0,00	1 287,62
6184	Vers. à des Org. de formation	60 000,00	27 291,70	17 784,50	0,00	14 923,80
6188	Autres frais divers	40 200,00	309 616,83	22 745,87	0,00	-292 162,70
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	460,00	2 321,90	0,00	0,00	-1 861,90
6226	Honoraires	70 000,00	53 441,65	2 535,70	0,00	14 022,65
6228	Divers	7 450,00	11 252,33	410,04	0,00	-4 212,37
6231	Annonces et insertions	48 000,00	67 745,11	2 922,85	0,00	-22 667,96
6232	Fêtes et cérémonies	183 500,00	166 260,97	3 975,07	0,00	13 263,96
6236	Catalogues et imprimés	150 740,00	44 772,32	30 285,08	0,00	75 682,60
6237	Publications	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6238	Divers	72 000,00	44 552,26	7 089,00	0,00	20 358,74
6241	Transports de biens	500,00	5 100,00	0,00	0,00	-4 600,00
6247	Transports collectifs	120 025,00	127 406,61	5 164,90	0,00	-12 546,51
6248	Divers	0,00	33,30	0,00	0,00	-33,30
6251	Voyages et déplacements	40 500,00	25 307,96	10 551,29	0,00	4 640,75
6256	Missions	1 500,00	4 924,00	0,00	0,00	-3 424,00
6257	Réceptions	6 500,00	4 359,23	415,64	0,00	1 725,13
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	25 207,38	0,00	0,00	4 792,62
6262	Frais de télécommunications	90 000,00	100 619,77	0,00	0,00	-10 619,77
627	Serv. bancaires et assimilés	0,00	45,84	0,00	0,00	-45,84
6281	Concours divers (cotisations)	168 000,00	116 047,18	1 572,55	0,00	50 380,27
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	1 140,00	2 981,65	0,00	0,00	-1 841,65
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	548,00	0,00	0,00	4 052,00
62875	Aux communes membres GFP	53 417,92	-135 077,46	405 697,79	0,00	-217 202,41
62878	A d'autres organismes	0,00	4 791,16	193,79	0,00	-4 984,95
6288	Autres serv.extérieurs	14 400,00	3 300,00	0,00	0,00	11 100,00
63512	Taxes foncières	5 300,00	3 977,00	0,00	0,00	1 323,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	370,00	0,00	0,00	-370,00
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	0,00	50,76	0,00	0,00	-50,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 639 680,00	12 620 489,08	5 802,08	0,00	13 388,84
6217	Personnel affec comm memb gfp	385 720,00	218 897,35	5 802,08	0,00	161 020,57
6218	Autre personnel extérieur	0,00	24 891,38	0,00	0,00	-24 891,38
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	39 375,00	35 590,60	0,00	0,00	3 784,40
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	119 420,00	124 000,48	0,00	0,00	-4 580,48
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	68 935,00	64 238,86	0,00	0,00	4 696,14
64111	Rémunération principale	4 512 640,00	4 602 312,24	0,00	0,00	-89 672,24
64112	NBI, SFT & indem de Residence	164 190,00	176 327,89	0,00	0,00	-12 137,89
64118	Autres indemnités	968 830,00	1 064 486,04	0,00	0,00	-95 656,04
64131	Rémunération	2 253 770,00	2 192 907,50	0,00	0,00	60 862,50
64136	Ind. de préavis et de Lic.	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
64138	Autres indemnités	406 630,00	399 080,26	0,00	0,00	7 549,74
64162	emplois d'avenir	178 010,00	180 830,01	0,00	0,00	-2 820,01
6417	Rémunérations des apprentis	117 280,00	110 060,05	0,00	0,00	7 219,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 415 890,00	1 437 129,69	0,00	0,00	-21 239,69
6453	Cot. aux caisses de Ret.	1 493 000,00	1 621 917,09	0,00	0,00	-128 917,09
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	179 100,00	174 001,24	0,00	0,00	5 098,76
6455	Cot. pour assurance du Pers.	154 480,00	129 354,31	0,00	0,00	25 125,69
6456	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	270,00	3 563,00	0,00	0,00	-3 293,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	64 370,00	59 145,07	0,00	0,00	5 224,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 150,00	950,00	0,00	0,00	4 200,00
6488	Autres charges	108 920,00	806,02	0,00	0,00	108 113,98
014	Atténuations de produits	26 004 536,00	25 750 334,76	198 549,20	0,00	55 652,04

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DF+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
739113	Revers conventionnel fiscalité	2 291 996,00	2 038 522,18	198 549,20	0,00	54 924,62
7391178	Autr restit degrev contrib dir	0,00	65 978,00	0,00	0,00	-65 978,00
73921	Attributions de compensation	15 078 160,00	13 326 175,47	0,00	0,00	1 751 984,53
73922	Dot. solidarité communautaire	89 330,00	0,00	0,00	0,00	89 330,00
73923	Reversements sur FNGIR	8 453 050,00	8 453 047,00	0,00	0,00	3,00
73928	Autres	66 000,00	1 755 405,91	0,00	0,00	-1 689 405,91
7398	Reversements, restitutions div	26 000,00	111 206,20	0,00	0,00	-85 206,20
65	Autres charges de gestion courante	6 433 974,00	6 092 689,97	105 364,50	0,00	235 919,53
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log.Dr.	0,00	559,80	966,00	0,00	-1 525,80
6531	Indemnités	410 400,00	322 276,98	0,00	0,00	88 123,02
6532	Frais de mission	0,00	3 423,09	0,00	0,00	-3 423,09
6533	Cotisations de retraite	0,00	15 751,24	0,00	0,00	-15 751,24
6534	Cot. de S.S - part patronale	0,00	82 765,94	0,00	0,00	-82 765,94
6535	Formation	0,00	150,00	1 100,00	0,00	-1 250,00
6554	Cont. aux Org. de regroupement	5 479 284,00	5 153 717,98	21 098,50	0,00	304 467,52
657363	A caractère administratif	0,00	53 660,41	0,00	0,00	-53 660,41
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	544 290,00	460 384,53	82 200,00	0,00	1 705,47
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		52 793 709,92	50 683 884,28	1 009 529,58	0,00	1 100 296,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSESIII
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	180 000,00	155 060,10	0,00	0,00	24 939,90
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	155 060,10	0,00	0,00	24 939,90
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	4 149,92	0,00	125 216,69	-119 366,61
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	0,00	720,00	0,00	125 216,69	-125 936,69
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	10 000,00	3 429,92	0,00	0,00	6 570,08
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 983 709,92	50 843 094,30	1 009 529,58	125 216,69	1 005 869,35
023	Virement à la section d'investissement	1 530 000,00	0,00			1 530 000,00
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	610 000,00	606 364,87			3 635,13
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	610 000,00	606 364,87			3 635,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 140 000,00	606 364,87			1 533 635,13
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 140 000,00	606 364,87			1 533 635,13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		55 123 709,92	51 449 459,17	1 009 529,58	125 216,69	2 539 504,48
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	439 999,24	178 041,15	58 759,05	0,00	203 199,04
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	439 999,24	178 041,15	58 759,05	0,00	203 199,04
70	Produits des services, du domaine...	2 687 622,00	1 921 388,86	389 047,10	0,00	377 186,04
70612	Red. Spé. d'Enl. des ordures	50 722,00	61 787,28	0,00	0,00	-11 065,28
70632	A caractère de loisirs	512 500,00	442 124,13	0,00	0,00	70 375,87
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	1 434 400,00	1 252 471,53	144 330,65	0,00	37 597,82
70845	Aux communes membres du GFP	240 000,00	-20 285,14	234 710,37	0,00	25 574,77
70875	Par les communes membres GFP	0,00	-10 006,08	10 006,08	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	450 000,00	195 297,14	0,00	0,00	254 702,86
73	Impôts et taxes	38 971 376,00	37 581 217,82	18 160,48	0,00	1 371 997,70
73111	Taxes foncières & d'habitation	23 891 386,00	22 634 898,00	0,00	0,00	1 256 488,00
73112	Cotis. sur la VA des Entrepri.	3 136 813,00	3 136 813,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales	463 167,00	492 358,00	0,00	0,00	-29 191,00
73114	Imp Forfait. sur Ent de Réseau	870 626,00	881 213,00	0,00	0,00	-10 587,00
7321	Attribution de Compensation	1 564,00	13 165,04	0,00	0,00	-11 601,04
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	485 000,00	352 758,00	0,00	0,00	132 242,00
7328	Autres Reversements de Fiscal.	104 863,00	34 332,50	0,00	0,00	70 530,50
7331	Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	9 887 957,00	9 935 609,00	0,00	0,00	-47 652,00
7362	Taxes de séjour	130 000,00	100 071,28	18 160,48	0,00	11 768,24
74	Dotations et participations	11 551 979,00	10 669 898,78	2 256 523,12	0,00	-1 374 442,90
7411	Dotation forfaitaire	111 629,00	109 469,00	0,00	0,00	2 160,00
74124	Dotation d'intercommunalité	2 559 692,00	1 879 737,00	0,00	0,00	679 955,00
74126	Dot.compensat° grpmis communes	3 802 414,00	4 140 556,00	0,00	0,00	-338 142,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	20 000,00	35 000,00	0,00	0,00	-15 000,00
74711	Emplois jeunes	42 200,00	0,00	0,00	0,00	42 200,00
74718	Autres	0,00	35 497,39	10 978,04	0,00	-46 475,43
7472	Régions	5 000,00	-33 636,25	46 636,70	0,00	-8 000,45
7473	Départements	121 500,00	-37 394,82	72 793,95	0,00	86 100,87
74741	Communes membres du GFP	0,00	-209,40	209,40	0,00	0,00
7478	Autres organismes	4 054 001,00	1 188 798,26	2 125 905,03	0,00	739 297,71
748311	comp.pert de bas.imp à la tp	0,00	2 424 705,00	0,00	0,00	-2 424 705,00
748314	Dot° unique des compensations	51 517,00	51 517,00	0,00	0,00	0,00
74832	Att.du Fds Dép.de la Tx. Prof.	0,00	87 652,00	0,00	0,00	-87 652,00
74833	Etat-Comp.au Tit.de la CEI	1 154,00	0,00	0,00	0,00	1 154,00
74834	Etat-Comp.Tit Exon. Tx. Fonc.	0,00	1 695,00	0,00	0,00	-1 695,00
74835	Etat-Comp.Tit Exon. Tx.d'Hab.	782 872,00	782 331,00	0,00	0,00	541,00
7488	Autres Att. et participations	0,00	4 181,60	0,00	0,00	-4 181,60
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	-148 561,82	263 120,03	0,00	7 841,79
752	Revenus des immeubles	102 400,00	81 569,09	0,00	0,00	20 830,91
758	Prod. divers de Gest. courante	20 000,00	-230 130,91	263 120,03	0,00	-12 989,12
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		53 773 376,24	50 201 984,79	2 985 609,78	0,00	585 781,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	400 310,00	6 173,74	0,00	0,00	394 136,26
7718	Aut.Prod.Excep.sur Op.de Gest.	395 000,00	0,00	0,00	0,00	395 000,00
773	Mand.Ann.(Ex.Ant.)Att.Déch.4al	0,00	4 636,12	0,00	0,00	-4 636,12
7788	Produits except divers	5 310,00	1 537,62	0,00	0,00	3 772,38
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		54 173 686,24	50 208 158,53	2 985 609,78	0,00	979 917,93

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		54 173 686,24	50 208 158,53	2 985 609,78	0,00	979 917,93
--	--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	269 867,33	46 778,65	14 619,45	208 469,23
2031	Frais d'études	262 211,26	41 556,00	13 563,38	207 091,88
2051	Concessions, droits similaires	7 656,07	5 222,65	1 056,07	1 377,35
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	3 263 784,46	660 740,22	2 433 313,20	169 731,04
204111	Biens mobil., matériel & étude	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
2041411	Biens mobil., matériel & étude	1 069 885,00	0,00	0,00	1 069 885,00
2041412	Bâtiments et installations	1 979 088,60	591 135,95	2 433 313,20	-1 045 360,55
2041582	Bâtiments et installations	40 810,86	69 604,27	0,00	-28 793,41
20421	Biens mobil., matériel & étude	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 359 152,56	481 115,53	116 378,16	761 658,87
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	480 000,00	17 311,20	0,00	462 688,80
21318	Autres bâtiments publics	0,00	140 000,00	0,00	-140 000,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	262 090,74	5 504,60	1 090,74	255 495,40
2145	Const.sol Aut.Instal.Gén.Ag.Am	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
21568	autre mat. De def. Civile	246,00	0,00	0,00	246,00
2158	Autres inst. mat. outil. techn	627,90	0,00	627,90	0,00
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	70 093,68	15 613,86	6 258,88	48 220,94
2182	Matériel de transport	25 000,00	2 039,50	78 750,68	-55 790,18
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	23 934,17	25 600,25	1 912,45	-3 578,53
2184	Mobilier	174 641,64	106 270,36	9 057,74	59 313,54
2188	Autres immo corporelles	162 518,43	168 775,76	18 679,77	-24 937,10
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 834 910,19	1 476 104,60	199 554,50	159 251,09
2313	Constructions	1 820 248,38	1 427 131,30	194 892,69	198 224,39
2317	Immo. corp. Reç. au Tit. MAD	14 661,81	0,00	4 661,81	10 000,00
2318	Autres Immo. corpor. en cours	0,00	48 973,30	0,00	-48 973,30
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	1 865 585,63	307 400,96	129 623,33	1 428 561,34
9001	SCENE CAMPAGNE	1 337 511,96	122 870,08	39 696,00	1 174 945,88
901	CREATION MULTI ACCUEIL	123 033,94	11 095,21	17 630,35	94 308,38
903	MAISON MULTILOISIRS VERTS	4 120,00	3 900,00	1 596,00	-1 376,00
904	SENTIERS RANDONNEES	67 187,14	2 169,60	45 187,14	19 830,40
905	DEPLACEMENTS DOUX	21 258,04	5 344,20	15 913,84	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	308 098,34	162 021,87	9 600,00	136 476,47
908	CENTRE OENOTOURISTIQUE	4 376,21	0,00	0,00	4 376,21
	Total des dépenses d'équipement	8 593 300,17	2 972 139,96	2 893 488,64	2 727 671,57

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00	277 617,57	0,00	2 382,43
1641	Emprunts en Euros	280 000,00	277 617,57	0,00	2 382,43
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00			
Total des dépenses financières		310 000,00	277 617,57	0,00	32 382,43
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 903 300,17	3 249 757,53	2 893 488,64	2 760 054,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;
(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES
III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	8 903 300,17	3 249 757,53	2 893 488,64	2 760 054,00
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 956 673,32	0,00	664 413,80	2 292 259,52
1311	Etat et Etab. nationaux	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
1313	Départements	22 538,13	0,00	22 538,13	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	345 996,00	0,00	0,00	345 996,00
1322	Régions	207 247,00	0,00	0,00	207 247,00
1323	Départements	1 393 653,53	0,00	8 948,50	1 384 705,03
1328	Autres	857 238,66	0,00	632 927,17	224 311,49
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en Euros	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 456 673,32	0,00	2 164 413,80	2 292 259,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 724 582,48	1 355 584,62	84 523,11	284 474,75
10222	F.C.T.V.A.	653 723,05	284 725,19	84 523,11	284 474,75
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 070 859,43	1 070 859,43	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 724 582,48	1 355 584,62	84 523,11	284 474,75
45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 181 255,80	1 355 584,62	2 248 936,91	2 576 734,27

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap./ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	1 530 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	610 000,00	606 364,87		3 635,13
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67		0,00
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90		0,00
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12		0,00
28041412	Bâtiments et installations	179 008,72	179 008,72		0,00
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	24 941,64	24 941,64		0,00
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72		0,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	8 968,59	8 968,59		0,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	14 684,21	14 684,21		0,00
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04		0,00
28148	Autres construct° /sol autrui	5 620,07	5 620,07		0,00
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80		0,00
28152	Installations de voirie	12 730,97	12 730,97		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74		0,00
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65		0,00
281571	Matériel roulant	657,80	657,80		0,00
281578	Aut mat et outil voirie	3 250,63	3 250,63		0,00
28158	Autr. inst mat outil technique	67 174,96	67 174,96		0,00
281731	Batiments publics	30,24	30,24		0,00
281758	Autres inst. mat outil techn	867,08	867,08		0,00
281782	Matériel de transport	11 187,32	11 187,32		0,00
281783	Mat.de bureau et informatique	486,00	486,00		0,00
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15		0,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	7 020,96	7 020,96		0,00
28182	Matériel de transport	55 678,95	55 678,95		0,00
28183	Mat.de bureau et informatique	21 615,33	21 615,33		0,00
28184	Mobilier	70 220,18	70 220,18		0,00
28188	Autres immo corporelles	83 420,56	79 785,43		3 635,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 140 000,00	606 364,87		1 533 635,13
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 140 000,00	606 364,87		1 533 635,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 321 255,80	1 961 949,49	2 248 936,91	4 110 369,40
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9001
LIBELLE : SCENE CAMPAGNE

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	1 337 511,96	A 122 870,08	39 696,00	1 174 945,88	B 237 263,12
20	Immobilisations incorporelles	303 444,00	65 860,00	5 760,00	231 824,00	151 740,00
2031	Frais d'études	158 444,00	15 860,00	5 760,00	136 824,00	51 740,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	0,00	50 000,00	0,00	-50 000,00	100 000,00
2051	Concessions, droits similaires	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 034 067,96	57 010,08	33 936,00	943 121,88	85 523,12
2313	Constructions	1 034 067,96	57 010,08	33 936,00	943 121,88	85 523,12

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 109 500,00	C 0,00	0,00	1 109 500,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	1 109 500,00	0,00	0,00	1 109 500,00	0,00
1311 Etat et Etab. nationaux	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
1321 Etat et Etab. nationaux	325 500,00	0,00	0,00	325 500,00	0,00
1322 Régions	192 000,00	0,00	0,00	192 000,00	0,00
1323 Départements	332 000,00	0,00	0,00	332 000,00	0,00
1328 Autres	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-122 870,08	D-B	-237 263,12

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901
LIBELLE : CREATION MULTI ACCUEIL

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
	DEPENSES	123 033,94	A	11 095,21	17 630,35	94 308,38	B	2 061 307,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	123 033,94		11 095,21		17 630,35		94 308,38
2313	Constructions	123 033,94		11 095,21		17 630,35		94 308,38

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		487 999,54	C	0,00	136 465,30	351 534,24	D	296 679,68
13	Subventions d'investissement	487 999,54		0,00	136 465,30	351 534,24		296 679,68
1313	Départements	22 538,13		0,00	22 538,13	0,00		0,00
1318	Autres	0,00		0,00	0,00	0,00		210 429,68
1323	Départements	113 250,00		0,00	0,00	113 250,00		86 250,00
1328	Autres	352 211,41		0,00	113 927,17	238 284,24		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-11 095,21	D-B	-1 764 627,61

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

III VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903
LIBELLE : MAISON MULTI LOISIRS VERTS

(1)
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Four mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	4 120,00	A 3 900,00	1 596,00	-1 376,00	B 3 900,00
20	Immobilisations incorporelles	4 120,00	3 900,00	1 596,00	-1 376,00	3 900,00
2031	Frais d'études	4 120,00	3 900,00	1 596,00	-1 376,00	3 900,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Four mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-3 900,00	D-B	-3 900,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
 (2) Rayer la mention inutile;
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904
LIBELLE : SENTIERS RANDONNEES

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	67 187,14	A 2 169,60	45 187,14	19 830,40	B 4 734,52
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 187,14	2 169,60	45 187,14	14 830,40	4 734,52
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	45 187,14	2 169,60	45 187,14	-2 169,60	4 734,52
2184	Mobilier	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	9 227,50	C 0,00	6 727,50	2 500,00	D 90 772,50	
13	Subventions d'investissement	9 227,50	0,00	6 727,50	2 500,00	90 772,50
1323	Départements	9 227,50	0,00	6 727,50	2 500,00	90 772,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-2 169,60	D-B	86 037,98

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

III VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 905

LIBELLE : DEPLACEMENTS DOUX

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	21 258,04	A 5 344,20	15 913,84	0,00	B 19 595,40
20	Immobilisations incorporelles	21 258,04	5 344,20	15 913,84	0,00	19 595,40
2031	Frais d'études	21 258,04	5 344,20	15 913,84	0,00	19 595,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-5 344,20	D-B	-19 595,40

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 907
LIBELLE : COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

(1)
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	308 098,34	A 162 021,87	9 600,00	136 476,47	B 420 792,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	308 098,34	162 021,87	9 600,00	136 476,47	420 792,12
2188	Autres immo corporelles	308 098,34	162 021,87	9 600,00	136 476,47	420 792,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-162 021,87	D-B	-420 792,12

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 908
LIBELLE : CENTRE OENOTOURLSTIQUE

(1)
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	DEPENSES	4 376,21	A 0,00	0,00	4 376,21	B	149 005,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		25 450,01
2032	Frais de Recherche et de Dév.	0,00	0,00	0,00	0,00		4 049,66
2088	Autres immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		21 400,35
204	Subventions d'équipement versées	4 376,21	0,00	0,00	4 376,21		0,00
2041412	Bâtiments et installations	4 376,21	0,00	0,00	4 376,21		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		109 801,44
21735	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	0,00	0,00	0,00		20 385,66
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	0,00	0,00	0,00	0,00		41,51
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00		89 374,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		13 754,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		13 754,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	40 091,25	C 0,00	0,00	40 091,25	D	0,00
13 Subventions d'investissement	40 091,25	0,00	0,00	40 091,25		0,00
1328 Autres	40 091,25	0,00	0,00	40 091,25		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-149 005,45

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	IV			
	01	0	1	4
	Opérations non ventilables	Service généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Sport et jeunesse
		Enseignement - Formation	Culture	AI

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Dépenses réelles	277 617,57	723 173,97	0,00	162 433,54	32 399,13
Equipements communaux (2)		167 038,02	0,00	162 433,54	32 399,13
Equip non communaux (c/204) (3)		556 135,95	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	277 617,57				
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0,00				
Total dépenses	277 617,57	723 173,97	0,00	162 433,54	32 399,13
Total recettes	377 426,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	99 808,81	-723 173,97	0,00	-162 433,54	-32 399,13

RESTES A REALISER au 31/12/N					
Total RAR dépenses	0,00	2 402 024,26	0,00	61 019,87	86 424,88
Total RAR recettes	1 584 523,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	1 584 523,11	-2 402 024,26	0,00	-61 019,87	-86 424,88

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Total dépenses	24 607 106,55	3 155 917,69	69 673,55	1 811 577,39	3 236 204,71
Total recettes	34 454 693,04	2 580 477,92	0,00	180 260,65	1 301 945,84
Solde de fonctionnement	9 847 586,49	-575 439,77	-69 673,55	-1 631 316,74	-1 934 258,87

RESTES A REALISER au 31/12/N					
Total RAR dépenses	0,00	125 216,69	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	-125 216,69	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV
AI

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

0,00	1 666 753,59	0,00	342 645,46	44 734,27	3 249 757,53
0,00	1 666 753,59	0,00	238 041,19	44 734,27	2 311 399,74
0,00	0,00	0,00	104 604,27	0,00	660 740,22
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 617,57
0,00	1 666 753,59	0,00	342 645,46	44 734,27	3 249 757,53
0,00	-657 686,30	0,00	0,00	-6 727,50	-286 987,42
0,00	-2 324 439,89	0,00	-342 645,46	-51 461,77	-3 536 744,95

0,00	232 151,37	0,00	60 402,78	51 465,48	2 893 488,64
0,00	657 686,30	0,00	0,00	6 727,50	2 248 936,91
0,00	425 534,93	0,00	-60 402,78	-44 737,98	-644 551,73

FONCTIONNEMENT

470 770,41	6 423 351,71	47 580,77	10 803 810,27	1 832 995,70	52 458 988,75
41 599,46	3 943 294,58	3 000,00	10 277 094,51	411 402,31	53 193 768,31
-429 170,95	-2 480 057,13	-44 580,77	-526 715,76	-1 421 593,39	734 779,56

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 216,69
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-125 216,69

IV

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		277 617,57	723 173,97	0,00	0,00	162 433,54	32 399,13
Dépenses réelles		277 617,57	723 173,97	0,00	0,00	162 433,54	32 399,13
16	Emprunts et dettes assimilées	277 617,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	901,01	0,00	0,00	0,00	4 321,64
204	Subventions d'équipement versées	0,00	556 135,95	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	166 137,01	0,00	0,00	39 563,46	28 077,49
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	122 870,08	0,00
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	122 870,08	0,00
901	CREATION MULTI ACCUEIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
Total recettes d'investissement		1 961 949,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		1 355 584,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 355 584,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'Ordre	606 364,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti.	606 364,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		24 607 106,55	3 155 917,69	69 673,55	0,00	1 811 577,39	3 236 204,71

Dépenses réelles	24 000 741,68	3 155 917,69	69 673,55	0,00	1 811 577,39	3 236 204,71
011 Charges à caractère général	0,00	688 233,51	69 673,55	0,00	307 779,66	1 095 779,01
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 892 559,51	0,00	0,00	1 481 660,73	2 057 647,70
014 Atténuation de produits	23 845 681,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	574 404,67	0,00	0,00	22 050,00	82 650,00
66 Charges financières	155 060,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	720,00	0,00	0,00	87,00	128,00
Depenses d'Ordre	606 364,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sects	606 364,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement	34 454 693,04	2 580 477,92	0,00	0,00	180 260,65	1 301 945,84
Recettes réelles	34 454 693,04	2 580 477,92	0,00	0,00	180 260,65	1 301 945,84
013 Atténuation de charges	0,00	59 924,79	0,00	0,00	3 340,06	12 925,60
70 Produits des services, du domaine et vent	0,00	9 798,52	0,00	0,00	219 053,29	631 342,29
73 Impôts et taxes	27 511 205,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	6 943 488,00	2 507 598,78	0,00	0,00	-46 181,70	654 252,03
75 Autres produits de gestion courante	0,00	3 135,49	0,00	0,00	4 049,00	-1 210,20
77 Produits exceptionnels	0,00	20,34	0,00	0,00	0,00	4 636,12
Recettes d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sects	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	1 666 753,59	0,00	342 645,46	44 734,27	3 249 757,53
0,00	1 666 753,59	0,00	342 645,46	44 734,27	3 249 757,53
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 617,57
0,00	0,00	0,00	39 336,00	2 220,00	46 778,65
0,00	0,00	0,00	104 604,27	0,00	660 740,22
0,00	228 527,08	0,00	12 339,52	6 470,97	481 115,53
0,00	1 427 131,30	0,00	16 830,00	32 143,30	1 476 104,60
0,00	11 095,21	0,00	169 535,67	3 900,00	307 400,96
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	11 095,21	0,00	0,00	0,00	11 095,21
0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00
0,00	0,00	0,00	2 169,60	0,00	2 169,60
0,00	0,00	0,00	5 344,20	0,00	5 344,20
0,00	0,00	0,00	162 021,87	0,00	162 021,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 961 949,49
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 584,62
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 584,62
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 364,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 364,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					

470 770,41	6 423 351,71	47 580,77	10 803 810,27	1 832 995,70	52 458 988,75
470 770,41	6 423 351,71	47 580,77	10 803 810,27	1 832 995,70	51 852 623,88
181 464,70	1 044 102,93	-42 977,08	3 217 837,99	358 290,00	6 920 184,27
144 955,30	5 378 233,63	90 557,85	544 918,91	1 035 757,53	12 626 291,16
0,00	0,00	0,00	2 015 627,18	87 575,20	25 948 883,96
144 350,41	0,00	0,00	5 023 572,56	351 026,83	6 198 054,47
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 060,10
0,00	1 015,15	0,00	1 853,63	346,14	4 149,92
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 364,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 364,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
41 599,46	3 943 294,58	3 000,00	10 277 094,51	411 402,31	53 193 768,31
41 599,46	3 943 294,58	3 000,00	10 277 094,51	411 402,31	53 193 768,31
473,42	150 455,53	0,00	2 444,12	7 236,68	236 800,20
10 872,00	1 171 449,44	0,00	257 084,42	10 836,00	2 310 435,96
0,00	0,00	0,00	9 969 941,50	118 231,76	37 599 378,30
30 254,04	2 622 523,30	3 000,00	47 624,47	163 862,98	12 926 421,90
0,00	-2 650,97	0,00	0,00	111 234,89	114 558,21
0,00	1 517,28	0,00	0,00	0,00	6 173,74
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	24 607 106,55	3 229 403,41	51 730,97	0,00	27 888 240,93
	Dépenses de l'exercice	24 607 106,55	3 104 186,72	51 730,97	0,00	27 763 024,24
011	Charges à caractère général	0,00	672 884,86	15 348,65	0,00	688 233,51
012	Charges de personnel et frais assi	0,00	1 856 177,19	36 382,32	0,00	1 892 559,51
014	Atténuation de produits	23 845 681,58	0,00	0,00	0,00	23 845 681,58
042	Opérations d'ordre de transfert e	606 364,87	0,00	0,00	0,00	606 364,87
65	Autres charges de gestion couran	0,00	574 404,67	0,00	0,00	574 404,67
66	Charges financières	155 060,10	0,00	0,00	0,00	155 060,10
67	Charges exceptionnelles	0,00	720,00	0,00	0,00	720,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	125 216,69	0,00	0,00	125 216,69
	RECETTES (2)	34 454 693,04	2 549 551,97	30 925,95	0,00	37 035 170,96
	Recettes de l'exercice	34 454 693,04	2 549 551,97	30 925,95	0,00	37 035 170,96
013	Atténuation de charges	0,00	59 924,79	0,00	0,00	59 924,79
70	Produits des services, du domaine	0,00	9 798,52	0,00	0,00	9 798,52
73	Impôts et taxes	27 511 205,04	0,00	0,00	0,00	27 511 205,04
74	Dotations et participations	6 943 488,00	2 476 672,83	30 925,95	0,00	9 451 086,78
75	Autres produits de gestion couran	0,00	3 135,49	0,00	0,00	3 135,49
77	Produits exceptionnels	0,00	20,34	0,00	0,00	20,34
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	9 847 586,49	-679 851,44	-20 805,02	0,00	9 146 930,03

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04					
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	041 Subvention globale	026 Cimetières et pompes funèbres	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	021 Assemblée locale	020 Administration générale collectivité
	DEPENSES (2)	2 481 380,76	619 272,26	0,00	128 750,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	2 356 164,07	619 272,26	0,00	128 750,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	584 665,98	23 935,69	0,00	64 283,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	1 622 203,42	170 046,57	0,00	63 927,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion couran	148 574,67	425 290,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	125 216,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 539 753,45	9 798,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	2 539 753,45	9 798,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	59 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	9 798,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 476 672,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	3 135,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	58 372,69	-609 473,74	0,00	-128 750,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Nom ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	69 673,55	0,00	69 673,55
	Dépenses de l'exercice	69 673,55	0,00	69 673,55
011	Charges à caractère général	69 673,55	0,00	69 673,55
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-69 673,55	0,00	-69 673,55

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	69 673,55
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	69 673,55
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-69 673,55

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2512-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	79 191,10	1 464 238,29	45 335,05	169 485,89	1 758 250,33
		79 191,10	1 464 238,29	45 335,05	169 485,89	1 758 250,33
011	Charges à caractère général	206,45	101 769,46	40,80	147 760,57	249 777,28
012	Charges de personnel et frais assis	78 984,65	1 357 381,83	45 294,25	7 625,32	1 489 286,05
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	14 100,00	19 100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	87,00	0,00	0,00	87,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	206 598,95	0,00	-35 338,30	171 260,65
		0,00	206 598,95	0,00	-35 338,30	171 260,65
013	Atténuation de charges	0,00	3 340,06	0,00	0,00	3 340,06
70	Produits des services, du domaine	0,00	198 028,29	0,00	21 025,00	219 053,29
74	Dotations et participations	0,00	1 181,60	0,00	-56 363,30	-55 181,70
75	Autres produits de gestion courant	0,00	4 049,00	0,00	0,00	4 049,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)					
		-79 191,10	-1 257 639,34	-45 335,05	-204 824,19	-1 586 989,68

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	1 442 605,92	0,00	21 632,37	0,00	0,00	0,00	0,00	45 335,05	
	Dépenses de l'exercice	1 442 605,92	0,00	21 632,37	0,00	0,00	0,00	0,00	45 335,05	
011	Charges à caractère général	80 137,09	0,00	21 632,37	0,00	0,00	0,00	0,00	40,88	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 357 381,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 294,25	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	87,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	201 368,35	0,00	5 230,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	201 368,35	0,00	5 230,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuation de charges	3 340,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ve	198 028,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 181,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	4 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-1 241 237,57	0,00	-16 401,77	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 335,05	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comprenant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (digne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01- Non ventilables.

IV

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.I.I

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	51 739,79	13 203,50	3 079 823,30	3 144 766,59
		51 739,79	13 203,50	3 079 823,30	3 144 766,59
011	Charges à caractère général	39,60	13 203,50	1 073 747,79	1 086 990,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 700,19	0,00	2 005 947,51	2 057 647,70
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	128,00	128,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 301 945,84	1 301 945,84
		0,00	0,00	1 301 945,84	1 301 945,84
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	12 925,60	12 925,60
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	631 342,29	631 342,29
74	Dotations et participations	0,00	0,00	654 252,03	654 252,03
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	-1 210,20	-1 210,20
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	4 636,12	4 636,12
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)				
		-51 739,79	-13 203,50	-1 777 877,46	-1 842 820,75

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42					
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	12 908,50	295,00	3 079 823,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	12 908,50	295,00	3 079 823,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	12 908,50	295,00	1 073 747,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 005 947,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 945,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 945,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 925,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	631 342,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 252,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 210,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 636,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)											
		0,00	0,00	0,00	-12 908,50	-295,00	-1 777 877,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -	A.I.I
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	131 405,60	339 364,81	470 770,41
	Dépenses de l'exercice	131 405,60	339 364,81	470 770,41
011	Charges à caractère général	59 879,20	121 585,50	181 464,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 526,40	103 428,90	144 955,30
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	114 350,41	144 350,41
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	30 727,46	10 872,00	41 599,46
	Recettes de l'exercice	30 727,46	10 872,00	41 599,46
013	Atténuation de charges	473,42	0,00	473,42
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	10 872,00	10 872,00
74	Dotations et participations	30 254,04	0,00	30 254,04
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-100 678,14	-328 492,81	-429 170,95

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (0) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52						
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	33 496,24	0,00	97 909,36	339 364,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		33 496,24	0,00	97 909,36	339 364,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 496,24	0,00	56 382,96	121 585,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	41 526,40	103 428,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00	114 350,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	473,42	0,00	30 254,04	10 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		473,42	0,00	30 254,04	10 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	473,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	10 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	30 254,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)												
		-33 022,82	0,00	-67 655,32	-328 492,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 5 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligné budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vendiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 423 351,71	6 423 351,71
		0,00	0,00	0,00	0,00	6 423 351,71	6 423 351,71
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044 102,93	1 044 102,93
012	Charges de personnel et frais assisr	0,00	0,00	0,00	0,00	5 378 233,63	5 378 233,63
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,15	1 015,15
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	3 943 294,58	3 943 294,58
		0,00	0,00	0,00	0,00	3 943 294,58	3 943 294,58
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	150 455,53	150 455,53
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171 449,44	1 171 449,44
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 622 523,30	2 622 523,30
75	Autres produits de gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 650,97	-2 650,97
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 517,28	1 517,28
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	-2 480 057,13	-2 480 057,13

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	47 580,77	0,00	0,00	0,00	47 580,77
	Dépenses de l'exercice	47 580,77	0,00	0,00	0,00	47 580,77
011	Charges à caractère général	-42 977,08	0,00	0,00	0,00	-42 977,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	90 557,85	0,00	0,00	0,00	90 557,85
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	Recettes de l'exercice	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
74	Dotations et participations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-44 580,77	0,00	0,00	0,00	-44 580,77

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activités unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	10 373 480,53	174 245,45	256 084,29	10 803 810,27
	Dépenses de l'exercice	10 373 480,53	174 245,45	256 084,29	10 803 810,27
011	Charges à caractère général	3 161 247,32	38 624,81	17 965,86	3 217 837,99
012	Charges de personnel et frais assim	288 806,40	135 600,84	120 511,67	544 918,91
014	Atténuation de produits	2 015 627,18	0,00	0,00	2 015 627,18
65	Autres charges de gestion courante	4 905 946,00	19,80	117 606,76	5 023 572,56
67	Charges exceptionnelles	1 853,63	0,00	0,00	1 853,63
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 231 129,95	35 000,00	10 964,56	10 277 094,51
	Recettes de l'exercice	10 231 129,95	35 000,00	10 964,56	10 277 094,51
013	Atténuation de charges	2 444,12	0,00	0,00	2 444,12
70	Produits des services, du domaine	257 084,42	0,00	0,00	257 084,42
73	Impôts et taxes	9 969 941,50	0,00	0,00	9 969 941,50
74	Dotations et participations	1 659,91	35 000,00	10 964,56	47 624,47
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-142 350,58	-139 245,45	-245 119,73	-526 715,76

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	2 054,35	0,00	10 369 557,38	0,00	0,00	1 868,80	0,00	
	Dépenses de l'exercice	2 054,35	0,00	10 369 557,38	0,00	0,00	1 868,80	0,00	
011	Charges à caractère général	2 054,35	0,00	3 157 324,17	0,00	0,00	1 868,80	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	288 806,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	2 015 627,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 905 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 853,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	10 231 129,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	10 231 129,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	2 444,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes c	0,00	0,00	257 084,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	9 969 941,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 659,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-2 054,35	0,00	-138 427,43	0,00	0,00	-1 868,80	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV

A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution			
	DEPENSES (2)	174 245,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	174 245,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	38 624,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	135 600,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	19,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A 1.1

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 032 847,56	0,00	0,00	0,00	0,00	800 148,34	0,00	1 832 995,90
	Dépenses de l'exercice	1 032 847,56	0,00	0,00	0,00	0,00	800 148,34	0,00	1 832 995,90
011	Charges à caractère général	227 759,45	0,00	0,00	0,00	0,00	130 530,55	0,00	358 290,00
012	Charges de personnel et frais assis	474 027,58	0,00	0,00	0,00	0,00	561 730,15	0,00	1 035 757,73
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 575,20	0,00	87 575,20
65	Autres charges de gestion courante	331 060,53	0,00	0,00	0,00	0,00	19 966,30	0,00	351 026,83
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346,14	0,00	346,14
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	122 371,57	0,00	0,00	0,00	0,00	289 030,74	0,00	411 402,31
	Recettes de l'exercice	122 371,57	0,00	0,00	0,00	0,00	289 030,74	0,00	411 402,31
013	Atténuation de charges	7 236,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 236,68
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 836,00	0,00	10 836,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 231,76	0,00	118 231,76
74	Dotations et participations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 862,98	0,00	163 862,98
75	Autres produits de gestion courant	112 134,89	0,00	0,00	0,00	0,00	-900,00	0,00	111 234,89
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-910 475,79	0,00	0,00	0,00	0,00	-511 117,60	0,00	-1 421 593,39

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique désignés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
DEPENSES (2)		277 617,57	3 125 198,23	0,00	0,00	3 402 815,80
Dépenses de l'exercice		277 617,57	723 173,97	0,00	0,00	1 000 791,54
16	Emprunts et dettes assimilées	277 617,57	0,00	0,00	0,00	277 617,57
20	Immobilisations incorporelles	0,00	901,01	0,00	0,00	901,01
204	Subventions d'équipement versées	0,00	556 135,95	0,00	0,00	556 135,95
21	Immobilisations corporelles	0,00	166 137,01	0,00	0,00	166 137,01
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	2 402 024,26	0,00	0,00	2 402 024,26

RECETTES (2)		3 546 472,60	0,00	0,00	0,00	3 546 472,60
Recettes de l'exercice		1 961 949,49	0,00	0,00	0,00	1 961 949,49
040	Opérations d'ordre de transfert et	606 364,87	0,00	0,00	0,00	606 364,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 355 584,62	0,00	0,00	0,00	1 355 584,62
Restes à réaliser au 31/12		1 584 523,11	0,00	0,00	0,00	1 584 523,11
SOLDE (2)		3 268 855,03	-3 125 198,23	0,00	0,00	143 656,80

IV

A.1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04			
		020 Administratif généralité collective	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres ac de coopérat° décentralisée	049	050			
DEPENSES (2)															
	Dépenses de l'exercice	3 105 447,14	0,00	0,00	19 751,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	901,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	556 135,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 886,93	0,00	0,00	15 250,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	2 398 424,26	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)															
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A.1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEFENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + ES). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	31 443,26	6 279,00	176 531,15	214 253,41
		0,00	23 265,46	0,00	129 968,08	153 233,54
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 265,46	0,00	7 098,00	30 363,46
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	122 870,08	122 870,08
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	122 870,08	122 870,08
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	8 177,80	6 279,00	46 563,07	61 019,87
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	-31 443,26	-6 279,00	-176 531,15	-214 253,41

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A 1.2	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culture	
	DEPENSES (2)	26 781,45	0,00	4 661,81	0,00	0,00	6 279,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	23 265,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	23 265,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	3 515,99	0,00	4 661,81	0,00	0,00	6 279,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	32 399,13	32 399,13
		0,00	0,00	32 399,13	32 399,13
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	4 321,64	4 321,64
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	28 077,49	28 077,49
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)				
		0,00	0,00	-32 399,13	-32 399,13

IV
A 1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42					
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 398,81	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 399,13	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 321,64	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 077,49	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 999,68	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acté pour l'enfance et l'adolescence	523 Acté pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 898 904,96	1 898 904,96
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 666 753,59	1 666 753,59
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	228 527,08	228 527,08
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 427 131,30	1 427 131,30
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 095,21	11 095,21
901	CREATION MULTI ACCUEIL	0,00	0,00	0,00	0,00	11 095,21	11 095,21
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	232 151,37	232 151,37
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	657 686,30	657 686,30
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	657 686,30	657 686,30

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (EP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	256 696,81	36 699,88	109 651,55	403 048,24
	Dépenses de l'exercice	212 207,87	36 699,88	93 737,71	342 645,46
20	Immobilisations incorporelles	14 946,00	9 390,00	15 000,00	39 336,00
204	Subventions d'équipement	35 000,00	0,00	69 604,27	104 604,27
21	Immobilisations corporelles	240,00	10 479,88	1 619,64	12 339,52
23	Immobilisations en cours	0,00	16 830,00	0,00	16 830,00
	Opérations d'équipement	162 021,87	0,00	7 513,80	169 535,67
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	2 169,60	2 169,60
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	5 344,20	5 344,20
907	COLLECTE TRAITEMENT	162 021,87	0,00	0,00	162 021,87
	Restes à réaliser au 31/12	44 488,94	0,00	15 913,84	60 402,78
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-256 696,81	-36 699,88	-109 651,55	-403 048,24

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81																	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers											
	DEPENSES (2)																		
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	241 750,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 946,00	14 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	162 021,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	162 021,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	44 488,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)																		
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)	36 699,88	0,00	0,00	0,00	0,00	94 651,55	15 000,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	36 699,88	0,00	0,00	0,00	0,00	78 737,71	15 000,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporel	9 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 604,27	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelle	10 479,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 619,64	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	16 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 513,80	0,00	0,00	0,00	
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 169,60	0,00	0,00	0,00	
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 344,20	0,00	0,00	0,00	
907	COLLECTE TRAITEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 913,84	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-36 699,88	0,00	0,00	0,00	0,00	-94 651,55	-15 000,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	6 332,15	0,00	0,00	0,00	0,00	89 867,60	0,00	96 199,75
	Dépenses de l'exercice	4 789,31	0,00	0,00	0,00	0,00	39 944,96	0,00	44 734,27
20	Immobilisations incorporelles	2 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220,00
21	Immobilisations corporelles	2 569,31	0,00	0,00	0,00	0,00	3 901,66	0,00	6 470,97
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 143,30	0,00	32 143,30
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
	Restes à réaliser au 31/12	1 542,84	0,00	0,00	0,00	0,00	49 922,64	0,00	51 465,48
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727,50	0,00	0,00	6 727,50
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727,50	0,00	0,00	6 727,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV
A2.2ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 02G29W011PR	Crédit Agricole	02/04/2012		06/07/2013	1 300 000,00	F		4,63%		Euros	T	C	O	A-1
N° 010M4V015PR	Crédit Agricole	29/12/2009		14/07/2010	1 000 000,00	V		3,01%		Euros	T	C	O	A-1
N° 80975718194267	Caisse d'épargne	09/07/2012		25/07/2013	150 000,00	F		4,68%		Euros	A	C	O	A-1
N° 1235680	Caisse des dépôts et consignations	23/11/2012												
N° 610865019PR	Crédit Agricole	13/05/2005		01/12/2013	350 000,00	F		3,95%		Euros	A	C	O	A-1
N° A17101AE000	Caisse d'épargne	20/07/2010		04/01/2006	90 000,00	F		3,81%		Euros	A	C	O	A-1
N° 578349011PR	Crédit Agricole	04/01/2005		25/10/2010	1 550 000,00	F		3,54%	2,92%	Euros	A	C	A	A-1
N° 02FYM8017PR	Crédit Agricole	09/11/2011		05/01/2005	25 000,00	V		3,85%		Euros	A	C	O	A-1
N° ALR20046490	Caisse d'épargne	30/06/2004		07/03/2012	150 000,00	F		4,46%	1,15%	Euros	T	C	O	A-1
N° G02LUF9	Crédit Agricole	28/03/2006		25/07/2005	100 000,00	F		2,53%		Euros	A	C	O	A-1
N° 509454010PR (spac)	Crédit Agricole			30/04/2010	542 500,00	V		3,195%	2,53%	Euros	A	C	O	A-1
...					120 000,00									

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICN) de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
...													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
N° 010M4V13PR	N			767 515 02 20	20	V		2,62 %	44 628 27	18 889 93			
N° G02LUR019PR	N			327 222 79 20	20	V		3,20 %	28 322 96	2 486 66			
N° 02FYM8017PR	N			139 538 07 30	30	F		4,46 %	2 791 98	6 301 66			
N° 02G23W011PR	N			1 171 600 83 20	20	F		4,63 %	44 750 86	56 317 07			
N° 1235280 (annuités 2014 et 2015)	N			295 260 33 15	15	F		3,93 %	37 195 24	25 343 62			
N° ARC2113VDT	N			28 741 18 15	15	V		2,53 %	7 143 88	251 43			
N° 610865019PR	N			980 306 71 15	15	F		3,81 %	6 298 35	1 584 12			
N° A17101AE00	N			127 623 34 15	15	V		2,92 %	91 165 01	34 930 10			
N° 8194267	N			8 105 14 14	14	F		4,68 %	7 802 32	6 337 93			
N° 578349011PR (annuités 2014 et 2015)	N			0 00		F		3,85 %	3 515 25	811 03			
N° 509454010PR (spac)	N								3 803 25	53 25			
régal prêt SPAC annuités 2013	N			21 340 24						1 553 30			
...													
...													
1643 Emprunts en devises (Total)													
...													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
...													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
...													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
...													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
...													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
...													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)													
...													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
...													

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	12,00					
	% de l'encours						
	Montant en euros	3 897 682,89					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A2.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture										Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimées en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Avant opération de couverture			Après opération de couverture	
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
...										
...										
Taux variable (total)							0,00	0,00		
...										
...										
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
...										
...										
Total							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV
A2.6

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)			Intérêts (13)
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Totales des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																
...																
...																
...																
Totales des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																
...																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Contrat initial Index (4)	Taux actuar. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (4)	Contrat renégocié (5)		Contrat initial (5)	Contrat renégocié	Contrat initial	Intérêts	Capital
Total																		
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00
																		0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant; P pour amortissement progressif; F pour in fine; X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle; T : trimestrielle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; X : autres.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciels	2	
	Concessions, brevets, licences	3	
	Frais d'études, recherches, développements	5	
	Véhicules	5	
	Camions et véhicules industriels	8	
	Mobiliers	10	
	Matériels de bureau électriques ou électroniques	5	
	Matériels informatiques	5	
	Matériels classiques	10	
	Installations et appareils de chauffage	15	
	Installations électriques et téléphoniques	10	
	Equipements de garage et atelier	10	
	Equipements de cuisine	10	
	Equipements sportif	10	
	Installations de voieries	30	
	Plantations	20	
	Réseaux divers	20	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations	15	17/12/2012
	Bâtiment léger, abris	15	
	Autres agencement et aménagement	30	
	Autres agencement et aménagement de terrains	15	
	Autres installations techniques, matériels et outillages	10	
	Immobilisations inférieures à 600 euros	1	
	Sentiers d'interprétation de Le Garn	10	
	Pluvial crèche à Goudargues	10	
	Aménagement des aires de camping car	10	
	Subvention donné aux propriétaires dans le cadre des ANC	5	
	Aménagement de la cour du château de Cornillon	20	
	Mise en lumière du patrimoine de la CC Valcèzard	10	
	Aménagement du sentier d'interprétation du St Michelet	10	
	Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre du PPE	20	
	Charte paysagère	10	
	Etude conception de la ZAE "Mas Rouge" à Carsan non suivi de travaux	5	
	Aménagement du réseau de sentiers de randonnée	30	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

IX – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		310 000,00	277 617,57
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		280 000,00	277 617,57
1641	Emprunts en Euros	280 000,00	277 617,57
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	277 617,57	2 850 760,17	0,00	3 128 377,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		2 721 310,00	891 090,06
Ressources propres externes de l'année (a)		581 310,00	284 725,19
10222	F.C.T.V.A.	581 310,00	284 725,19
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 140 000,00	606 364,87
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	179 008,72	179 008,72
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	24 941,64	24 941,64
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	8 968,59	8 968,59
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	14 684,21	14 684,21
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04
28148	Autres construct° /soi autrui	5 620,07	5 620,07
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	12 730,97	12 730,97
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	3 250,63	3 250,63
28158	Autr. inst mat outil technique	67 174,96	67 174,96
281731	Batiments publics	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outil techn	867,08	867,08
281782	Matériel de transport	11 187,32	11 187,32
281783	Mat.de bureau et informatique	486,00	486,00
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	7 020,96	7 020,96
28182	Matériel de transport	55 678,95	55 678,95
28183	Mat.de bureau et informatique	21 615,33	21 615,33
28184	Mobilier	70 220,18	70 220,18
28188	Autres immo corporelles	83 420,56	79 785,43
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 530 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	891 090,06	1 197 856,37	0,00	1 070 859,43	3 159 805,86

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3 128 377,74
Ressources propres disponibles IV	3 159 805,86
Solde V = IV - II(3)	31 428,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

72	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE

Regu le 25/04/2016

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.LL - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	3 175 328,32
60632	Fournitures de petits équipements	371,22
6064	Fournitures administratives	554,52
6068	Autres matières et fournitures	49 583,76
611	Contrat de prestation de service	3 105 809,56
61551	Entretien de matériel roulant	7 259,93
6156	Maintenance	6 607,77
6226	Honoraires	78,00
6238	Divers	5 063,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	288 806,40
6217	Remboursement de personnel aux communes membres	389,95
6218	Autres personnel extérieur	24 891,38
6332	Cotisations versées au FNAL	694,49
6336	Cotisations CNFPT et CDG	2 500,59
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	416,81
64111	Rémunérations principales	146 527,89
64112	NBI, SFT, indemnité de résidence	6 871,16
64118	Autres indemnités	37 713,76
6451	Cotisations URSSAF	23 268,15
6453	Cotisations caisses de retraite	45 532,22
65	Autres charges de gestion courante	4 905 946,00
6535	Formation	150,00
6554	Contribution aux organismes de regroupements	4 905 796,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 360,63
673	Titres annulés sur ex antérieurs	1 360,63
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	2 015 627,18
739113	Reversement conventionnel fiscalité	1 991 996,18
7398	Reversement, restitutions diverses	23 631,00
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		10 387 068,53
042	Opérat° ordre transfert entre section	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement (4)	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		10 387 068,53

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		9 969 941,50
7328	Autres reversements de fiscalité	34 332,50
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 935 609,00
Dotations et participations reçues		1 659,91
74718	Autres	1 659,91
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	257 084,42
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	61 787,28
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	195 297,14
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	2 444,12
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	2 444,12
Total des recettes réelles		10 231 129,95
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		10 231 129,95

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 -- ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (e/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III);

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

N° opération :	Cumul des réalisations avant l' exercice	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération : .../.../...	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	Restes à réaliser		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

AI0.2

AI0.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00 I	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire)				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année	Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
										Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																			
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
...																			
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
...																			
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																			
2013			Office public de l'habitat Logis Cevenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	1 140 008,00		40 ans	Annuelle	1,85	livret A	1,85			Equivalent				
2013			Office public de l'habitat Logis Cevenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	344 743,00		50 ans	Annuelle	1,85	livret A	1,85			Equivalent				
2013			Office public de l'habitat Logis Cevenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	491 318,00		40 ans	Annuelle	1,05	livret A	1,05			Equivalent				
2013			Office public de l'habitat Logis Cevenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	144 360,00		50 ans	Annuelle	1,05	livret A	1,05			Equivalent				
2014			La Semiga	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	209 049,00		40 ans	Annuelle		livret A								
2014			La Semiga	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	83 717,00		50 ans	Annuelle		livret A								
2014			La Semiga	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	257 234,00		40 ans	Annuelle		livret A								

030-200004692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

2014	La Semiga	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	86 468,00		50 ans	Annuelle		livret A	
2014	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	1 405 519,00		40 ans	Annuelle	1,60	livret A	1,60
2014	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	398 597,00		50 ans	Annuelle	1,60	livret A	1,60
2014	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	585 179,00		40 ans	Annuelle	0,80	livret A	0,80
2014	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	201 429,00		50 ans	Annuelle	0,80	livret A	0,80
2014	Un toit pour tous	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	245 574,00		15 ans	Annuelle	1,35	livret A	1,35
2015	Logis Cévenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	1 314 310,00		40 ans	Annuelle	1,35	livret A	1,35
2015	Logis Cévenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	384 680,00		50 ans	Annuelle	1,35	livret A	1,35
2015	Logis Cévenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	554 700,00		40 ans	Annuelle	0,55	livret A	0,55
2015	Logis Cévenol	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	151 900,00		50 ans	Annuelle	0,55	livret A	0,55
2015	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	959 451,00		40 ans	Annuelle	1,35	livret A	1,35
2015	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	313 758,00		50 ans	Annuelle	1,35	livret A	1,35
2015	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	2 540 054,00		40 ans	Annuelle	0,55	livret A	0,55
2015	Habitat du Gard	Logement sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	705 600,00		50 ans	Annuelle	0,55	livret A	0,55
...	Totaux pour les autres emprunts									

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;
 (2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;
 (3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURBOR 3 mois...) ;
 (5) Taux annuel, tous frais compris ;

- (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;
- (7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée(I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;
- (8) Amortissement due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2) provisions pour garanties d'emprunts	C D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés.....						
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
Service d'écriture publique	9 890,00	
Initiative Gard	34 000,00	
Prévigrèle	18 994,53	
Hand ball bagnols marcoule	50 000,00	
Seize sur vingt	41 600,00	
Maison des alternatives	30 000,00	
Maison de l'emploi du gard	63 000,00	
Riposte	30 000,00	
Far St Vincent	15 500,00	
Sportive automobile rhône cèze	2 500,00	
Frontale et boussole	250,00	
Handisport du Gard	2 000,00	
Union bouliste bagnolaise	2 000,00	
Football club bagnols/pont	15 000,00	
CDAD	2 800,00	
AGAVIP Médiation	2 500,00	
Arts/Musants	800,00	
Einstein 3D	300,00	
Passe muraille	54 800,00	
Comité des fêtes st michel d'euzct	200,00	
Bagnols marcoule natation	250,00	
Comité des fêtes de codolet	300,00	
Syndicat des vins de laudun	500,00	
Est vic danse	1 000,00	
La Castellerie	800,00	
Ecla	400,00	
La crapahute st paulet	300,00	
Lac natation	2 000,00	
Sivam du Gard	1 500,00	
Collectif boulega	400,00	
Spirit bridge riders	400,00	
Bagnols marcoule cyclo	300,00	
Moto club	1 200,00	
Comité des fêtes de salazac	1 000,00	
Côtes du rhônes gardoise	500,00	
Muse et homme	200,00	
Parent élève et ami musique	3 200,00	
Pages cèze	1 300,00	
Viticole appellation tavel	1 000,00	
Famille Rurale	52 000,00	
Musique ensemble PSE	800,00	
Soirée musicale de vénéjan	1 300,00	
Urgent crier	300,00	
Académie lascours	300,00	
Festival rodhanienne	800,00	
Syndicat des vigneron de chusclan	1 000,00	
Keep on bluesin	1 700,00	
Bouge ta ville	800,00	
CCI de nîmes	4 500,00	
Cyclium	5 000,00	
ACEGAA	3 000,00	
Grisbi	3 000,00	
PVSI	10 000,00	
Les amis du château de montclus	300,00	
label mektoub	500,00	
Fontaine et cèze	350,00	
Patrimoine naturel et culturel	800,00	
Festival du livre de pont st esprit	500,00	
Photo club bagnols marcoule	500,00	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE

Regu le 25/04/2016

Peuple solidaire	1 300,00
ARECOS	1 000,00
Amis du chant de la terre	1 000,00
Amicale des anciens combattants	1 000,00
Côte du rhône rive droite	3 000,00
Bagnols marcoule athlétisme	650,00
Footballe club val de cèze	300,00
Personnes de droit public	
Communes:	
Bagnols sur cèze	280 774,50
Codolet	6 417,00
St Paul les Fonts	6 074,08
St Pons la Calm	5 268,90
Carsan	10 077,50
Cornillon	24 951,55
La Roque sur Cèze	3 683,17
Laval St Roman	1 824,50
Montclus	2 274,45
St André de Roquepertuis	3 048,00
St Christol de Rodières	4 500,00
St Gervais	2 806,80
St Laurent de Carnols	11 002,79
St Michel d'Euzet	5 499,00
St Paulet de Caisson	82 170,00
Cavillargues	12 570,00
Pont St Esprit	28 000,00
Connaux	7 548,45
Le Pin	4 521,60
Gaujac	7 076,07
St Nazaire	18 765,00
St Génès de Comolas	17 769,59
Vénéjan	16 299,00
Tavel	16 452,00
St André d'Olérargues	11 762,00
TOTAL GENERAL	1 081 520,48

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de PAE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanienCOLLECTIVITES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS
Situation au 31 décembre 2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
. Directeur général des services ou directeur général	A	1	1	1
. Directeur général adjoint des services ou directeur général adjoint	A	2	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
. Administrateur	A			
. Attaché Principal	A	5	4	1
. Attaché	A	1	1	
. Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	1	
. Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	2	
. Rédacteur	B	3	3	
. Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	4	4	
. Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	9	9	
. Adjoint Administratif 1ère classe	C	9	9	1
. Adjoint Administratif 2ème classe	C	36	36	
TOTAL (1)		74	71	3

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
. Directeur des Services Techniques	A			
. Ingénieur en Chef	A			
. Ingénieur Principal	A	1	0	
. Ingénieur	A			
. Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	
. Technicien Principal 2ème classe	B			
. Technicien	B			
. Agent de Maîtrise Principal	C			
. Agent de Maîtrise	C	2	2	
. Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	3	3	
. Adjoint Technique 1ère classe	C	3	3	
. Adjoint Technique 2ème classe	C	96	91	18
TOTAL (2)		107	101	18

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SOCIAL				
.Conseiller socio-éducatif	A			
. Assistant socio-éducatif Principal dont :	B	1	1	
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B			
. Assistant socio-éducatif dont :	B			
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé				
. Educateur de jeunes enfants Chef	B			
. Educateur de jeunes enfants Principal	B	2	2	
. Educateur de jeunes enfants	B	5	4	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C			
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	2	2	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	C	4	4	1
. Agent Social Principal 1ère classe	C			
. Agent Social Principal 2ème classe	C			
. Agent Social 1ère classe	C			
. Agent Social 2ème classe	C			
TOTAL (3)		14	13	1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
. Médecin hors-classe	A			
. Médecin de 1ère et 2ème classe	A			
. Sage-femme de classe exceptionnelle	A			
. Sage-femme de classe supérieure	A			
. Sage-femme de classe normale	A			
. Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A			
. Puéricultrice Cadre de santé	A	2	2	
. Psychologue hors-classe	A			
. Psychologue de classe normale	A			
. Infirmier Cadre de santé	A	2	2	
. Infir soins généraux de hors classe	A	1	1	
. Infir soins généraux de classe supérieure	A			
. Infir soins généraux de classe normale	A	3	3	
. Rééducateur Cadre de santé	A			
. Puéricultrice de classe supérieure	A			
. Puéricultrice de classe normale	A	1	1	
. Infirmier de classe supérieure	B	1	1	
. Infirmier de classe normale	B			
. Rééducateur de classe supérieure	B			
. Rééducateur de classe normale	B			
. Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	2	2	
. Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	13	13	
. Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	17	15	3
. Auxiliaire de soins Principal 1ère classe	C			
. Auxiliaire de soins Principal 2ème classe	C			
. Auxiliaire de soins 1ère classe	C			
TOTAL (4)		42	40	3

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE				
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors-classe	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème classe	A			
. Assistant Médico-technique Cadre de santé	A			
. Assistant médico-technique de classe supérieure	B			
. Assistant médico-technique de classe normale	B			
TOTAL (5)				

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SPORTIF				
. Conseiller des activités physiques et sportives Principal 2 cl	A	1	1	
. Conseiller des activités physiques et sportives	A			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives	B			
TOTAL (6)		1	1	

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SECTEUR CULTUREL</u>				
. Conservateur du Patrimoine - dont conservateur en Chef	A			
. Conservateur de Bibliothèques - dont conservateur en Chef	A			
. Attaché de conservation du patrimoine	A			
. Bibliothécaire	A			
. Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et de 2ème classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
. Assistant de conservation Principal 1ère classe	B			
. Assistant de conservation Principal 2ème classe	B			
. Assistant de conservation	B			
. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	14	14	7
. Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	10	10	4
. Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	1
. Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C			
. Adjoint du patrimoine 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine 2ème classe	C			
<u>TOTAL (7)</u>		25	25	12

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
POLICE MUNICIPALE				
. Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B			
. Chef de service de police municipale principal 2ème classe /	B			
. Chef de service de police municipale	B			
. Chef de police municipale	C			
. Brigadier Chef Principal	C			
. Brigadier et Brigadier Chef	C			
. Gardien	C			
. Garde-champêtre Principal	C			
. Garde-champêtre	C			
TOTAL (8)		0	0	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
ANIMATION				
. animateur Principal 1ère classe	B			
. animateur Principal 2ème classe	B	1	1	
. animateur	B	3	3	
. Adjoint d'animation Principal 1 ère classe	C			
. Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C			
. Adjoint d'animation 1ère classe	C	1	0	
. Adjoint d'animation 2ème classe	C	13	13	2
TOTAL (9)		18	17	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		281	268	39

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	EFFECTIFS	
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	2	
Attaché	A	ADM.	3	
rédacteur	B	ADM	1	
Adjoint administratif	C	ADM	5	
Adjoint coordonatrice petite Enfance	A	SOC	1	
Coordonateur Contrat Local Santé	B	SOC	1	
Infirmière classe normale	B	SOC	2	
Educateur de Jeunes Enfants	B	SOC	7	
Auxillaire de puéricultrice	C	SOC	8	
Animateur	B	ANIM	1	
Adjoint Animation 2ème classe	C	ANIM	7	
Adjoint Technique 2ème classe	C	TECH	11	
Assistant Enseignement artistique	B	CULT	12	
			61	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

(1) CATEGORIE : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique (dont laboratoires)

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restaurant scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION

: référence à un indice brut de la fonction publique

: ou en francs annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Article 3-1

Article 3-2

Article 3-3

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle € ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A

C3.1
 C3.2
 C3.3
 C3.4

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
 OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat des ordures ménagères	01/01/2013	cotisation	5 200 687,38
Syndicat mixte AB Cèze	01/01/2013	cotisation	127 083,66
SMABV	01/01/2013	cotisation	33 095,80
Syndicat mixte SMD départemental	01/01/2013	cotisation	14 588,50

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS			
CE					
Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
regie a seure autonome			
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 903 300,17	9 749 823,66	5 786 977,28	-6 633 500,77
RECETTES	8 975 713,22	5 885 848,47	4 497 873,82	-1 990 053,44
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	55 123 709,92	157 392 185,95	250 433,38	-102 518 909,41
RECETTES	55 123 709,92	159 465 788,04	0,00	-105 292 101,80

(1) Y compris les rattachements.

BUDGET ANNEXE ZA DE BERNON

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 809 059,95	1 799 441,60		9 618,35
RECETTES	2 554 946,95	1 442 655,59		1 112 291,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 537 956,00	1 502 982,98		34 973,02
RECETTES	1 508 059,95	1 528 829,22		-20 769,27

BUDGET ANNEXE ZA DE L'ESPERANT

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 621 500,00	1 584 036,98		37 463,02
RECETTES	2 604 343,00	1 610 548,41		993 794,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 669 749,00	1 641 583,98		28 165,02
RECETTES	1 723 500,00	1 641 583,98		81 916,02

BUDGET ANNEXE ZA DE SARCIN

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 195,00	442 411,22		496 783,78
RECETTES	878 251,80	421 794,12		456 457,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	448 195,00	439 791,72		8 403,28
RECETTES	448 195,00	439 791,72		8 403,28

BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 438 476,00	13 030,00		1 425 446,00
RECETTES	258 430,00	130 822,00		127 608,00
FONCTIONNEMENT				

DEPENSES	127 000,00	101 113,49		25 886,51
RECETTES	126 999,99	101 113,49		25 886,50

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 712 360,12	11 549 265,26	5 786 977,28	-6 623 882,42
RECETTES	11 530 660,17	7 328 504,06	4 497 873,82	-877 762,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	56 661 665,92	158 895 168,93	250 433,38	-102 483 936,39
RECETTES	56 631 769,87	160 994 617,26	0,00	-105 312 871,07
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	67 374 026,04	170 444 434,19	6 037 410,66	-109 107 818,81
TOTAL GENERAL DES RECETTES	68 162 430,04	168 323 121,32	4 497 873,82	-106 190 633,15

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C3.5

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;
(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.I4)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	87 056 000,00		10,51		9 149 585,60	
TFPB	87 574 000,00		2,70		2 364 498,00	
TFPNB	2 384 000,00		3,48		82 963,20	
CFE	39 530 000,00		25,83		10 210 599,00	
TOTAL					21 807 645,80	

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
6718	2015201611	Régul rattachements	TRESORERIE PRINCIPALE	31/12/2015		125 211,69
TOTAL						125 211,69



Désignation de l'établissement
CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME
DE Cent vingt cinq mille deux cent seize euros
et soixante neuf centimes

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2031	2013000041	MARCHE 12/2013 ETUDE DEPLACEMENT DOUX	EGIS FRANCE	31/12/2014		15 913,84
2031	2015500060	MISSION DE COORDINATION MAISON MULTI LOISIRS VERTS	COSSI MAP	31/12/2015		1 596,00
2031	2013000111	BDC 30/2012 ETUDE GEOTECHNIQUE SPORT	ABESOL	31/12/2014		4 425,20
2031	2015109359	CENTRE D EXCELLENCE NUMERIQUE	SERI AGENCE GARD PROVENCE	01/12/2015		5 766,00
2031	2013000040	MARCHE 15/2012 ETUDE MUSEE PEINTURE AMENAGEMENT	ABCD	31/12/2014		6 279,00
2031	2013000113	DECISION 5/2012 MAITRISE OEUVRE	MOGOMA	31/12/2014		2 511,80
2031	2013000112	BDC 13/2012 DOSSIERS PLANS	VB PUB CONCEPT	31/12/2014		347,53
2041412	2013000067	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2014		10 571,50
2041412	2015500032	FDC 2015	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2015		6 631,00
2041412	2014300094	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2014		6 631,00
2041412	2015500007	FDC 2015	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2015		27 431,06
2041412	2014300064	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2014		196 203,00
2041412	2013000053	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2014		61 540,50
2041412	2014300076	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2014		18 765,00
2041412	2015500030	FDC 2015	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2015		7 920,00
2041412	2015500020	FDC 2015	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2015		13 695,00
2041412	2015500008	FDC 2015	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2015		27 420,00
2041412	2015500039	FDC 2015	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2015		5 000,00
2041412	2013000089	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS SALAZAC	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000075	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST GERVAIS	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2014		7 140,00
2041412	2014300074	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2014		19 470,00
2041412	2015500021	FDC 2015	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2015		12 570,00
2041412	2013000071	DELIB 2013 CAVILLARGUES FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2014		12 570,00
2041412	2014300081	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2014		11 866,96
2041412	2014300080	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2014		15 105,00
2041412	2015400003	FOND DE CONCOURS 2015	COMMUNE DE CODOLET	31/12/2015		7 486,50
2041412	2013000082	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST PONS LA CALM	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2014		1 361,10
2041412	2015500004	FDC 2015	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2015		87 915,00
2041412	2015500005	FDC 2015	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2015		29 130,00
2041412	2013000084	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		17 070,00
2041412	2014300075	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		13 383,50
2041412	2014300095	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2014		6 345,00
2041412	2013000073	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST MARCEL DE C	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2014		11 610,00
2041412	2014300086	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2014		11 610,00
2041412	2014300083	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2014		13 695,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN

Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2041412	2015500040	FDC 2015	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500037	FDC 2015	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300104	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE MONTOLUS	31/12/2014		3 500,00
2041412	2014300091	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2014		7 716,00
2041412	2013000079	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE DE ROQUER.	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2014		5 796,00
2041412	2014300089	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2014		6 415,00
2041412	2013000060	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2014		20 065,00
2041412	2013000068	DELIB 2013 GAUJAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2014		11 866,00
2041412	2013000065	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE D ORSAN	31/12/2014		11 917,50
2041412	2013000072	DELIB 2013 ST PAUL LES FONTS FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2014		12 025,00
2041412	2013000059	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2014		20 451,00
2041412	2014300072	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2014		26 820,00
2041412	2014300068	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2014		19 813,51
2041412	2015500012	FDC 2015	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2015		13 389,00
2041412	2015500019	FDC 2015	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2015		14 085,00
2041412	2014300079	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2014		16 065,00
2041412	2015500041	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2015		3 500,00
2041412	2015500011	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2015		19 470,00
2041412	2014300073	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2014		20 416,35
2041412	2015500034	FDC 2015	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2015		3 580,50
2041412	2013000086	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS AIGUEZE	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2014		3 500,00
2041412	2013000052	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2014		112 308,00
2041412	2014300077	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		17 070,00
2041412	2015500038	FDC 2015	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500026	FDC 2015	COMMUNE DE CARSAN	31/12/2015		10 275,00
2041412	2015500001	FDC 2014	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2015		3 218,45
2041412	2013000090	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LA ROQUE/CEZE	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2014		1 316,83
2041412	2015500035	FDC 2015	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300088	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2014		7 393,20
2041412	2015500031	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2015		7 245,00
2041412	2015500018	FDC 2015	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2015		15 405,00
2041412	2014300090	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		8 680,00
2041412	2013000078	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS VERFEUIL	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		6 085,00
2041412	2013000056	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2014		27 485,00
2041412	2014300069	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2014		27 485,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2041412	2014300066	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE	31/12/2014		87 915,00
2041412	2014300065	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2014		160 440,00
2041412	2015500009	FDC 2015	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2015		26 820,00
2041412	2013000054	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		20 391,00
2041412	2014300067	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		29 130,00
2041412	2013000045	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		10 000,00
2041412	2015500014	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2015		17 070,00
2041412	2013000046	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		1 242,49
2041412	2013000050	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		1 879,48
2041412	2013000083	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE OLERARGUES	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2014		6 345,00
2041412	2015500033	FDC 2015	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2015		6 345,00
2041412	2015500042	FDC 2014	COMMUNE DE CARSAN	31/12/2015		7 390,00
2041412	2015400001	FOND DE CONCOURS 2015	COMMUNE DE MONTCLUS	21/12/2015		4 225,55
2041412	2013000081	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST LAURENT CARNOLS	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2014		1 743,61
2041412	2013000077	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST MICHEL D EUZET	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2014		6 415,50
2041412	2014300096	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2014		3 580,50
2041412	2015500028	FDEC 2015	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2015		8 650,00
2041412	2015500036	FDC 2015	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300098	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000080	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ETIENNE SORTS	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		7 920,00
2041412	2013000070	DELIB 2013 LIRAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2014		13 695,00
2041412	2013000087	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE GARN	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300099	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000091	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST CHRISTOL DE ROD	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2014		3 500,00
2041412	2014300093	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2014		1 743,60
2041412	2015500017	FDC 2015	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2015		15 105,00
2041412	2015500015	FDC 2015	COMMUNE D ORSAN	31/12/2015		17 025,00
2041412	2014300065	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2014		6 750,92
2041412	2015500022	FDC 2015	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2015		12 825,00
2041412	2015500003	FDC 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2015		160 440,00
2041412	2015500013	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2015		18 765,00
2041412	2013000048	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2014		10 000,00
2041412	2014300092	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		7 920,00
2041412	2013000085	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2014		5 315,58
2041412	2013000088	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ISSIRAC	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2014		5 000,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
 Regu le 25/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2041412	2014300071	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2014		19 194,00
2041412	2015500016	FDC 2015	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2015		16 065,00
2041412	2014300102	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000092	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS MONTCLUS	COMMUNE DE MONTCLUS	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300101	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2014		5 000,00
2041412	2015500025	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2015		10 200,00
2041412	2015500010	FDC 2015	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2015		24 015,00
2041412	2014300087	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CODOLET	31/12/2014		7 466,50
2041412	2014300078	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D ORSAN	31/12/2014		17 029,00
2041412	2015500002	FDC 2015	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2015		280 575,00
2041412	2013000043	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2014		5 809,76
2041412	2013000049	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		5 961,24
2041412	2013000147	FONDS DE CONCOURS DELIB 2011	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		14 005,21
2041412	2015500006	FDC 2015	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2015		28 305,00
2041412	2013000062	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		13 393,50
2041412	2014300100	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2014		5 000,00
2041412	2015500023	FDC 2015	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2015		11 610,00
2041412	2013000058	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2014		19 194,00
2041412	2013000066	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2014		8 702,66
2041412	2013000085	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LAYAL ST ROMAN	COMMUNE DE LAYAL SAINT ROMAN	31/12/2014		3 175,50
2041412	2014300097	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAYAL SAINT ROMAN	31/12/2014		5 000,00
2041412	2015500029	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2015		6 280,00
2041412	2014300103	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000061	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2014		19 470,00
2041412	2015500027	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2015		9 165,00
2041412	2013000084	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE PIN	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2014		3 662,40
2041412	2013000145	FONDS DE CONCOURS DELIB GARRIGUES ACTIVES	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		2 284,26
2051	2013000114	MARCHE 15/2011 LOGIEL GESTION CRECHES	BERGER LEVRAULT	31/12/2014		1 066,07
2128	2013000118	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	ATOUT ENVIRONNEMENT	31/12/2014		6 795,28
2128	2013000116	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	CHANTE PAYSAGE	31/12/2014		987,90
2128	2013000115	AMENAGEMENT SENTIERS RANDONNEES	DL SYSTEM	31/12/2014		2 742,30
2128	2013000117	MARCHE 22/2010 LOT N°3 SENTIERS RANDONNEES	ATOUT ENVIRONNEMENT	31/12/2014		9 723,48
2128	2013000119	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	ALP COM	31/12/2014		24 940,18
2135	2013000120	MARCHE 22/2011 CREATION MULTI ACCUEIL	APAVE SUDEUROPE	31/12/2014		1 090,74
2158	2014006232	REFECTION SENTIER LE SOUFFLE DES MOTIS	ANAGRAM	31/12/2014		627,90

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2181	2015107325	TRAVAUX PLOMBERIE	REGAR INDUSTRIES	16/01/2015		2 41,48
2181	2015110123	DOUBLE PORTILLON MA CONNAUX	L ART DU MEUBLE	29/12/2015		1 28,75
2181	2015107311	PLOMBERIE CRECHE DE TAVEL	REGAR INDUSTRIES	06/01/2015		2 55,65
2182	2015500058	MINIBUS MARCHE 12/2015	RENAULT RETAIL GROUP NIMES	31/12/2015		78 75,88
2183	2013001839	INFORFATIQUE APPLI MAC	VIRTUAL SPACE	31/12/2014		1 54,84
2183	2013000122	BDC 01/2011	ID21 TECH	31/12/2014		36,81
2184	2014005658	MOBILIERS	MATHOU CREATIONS SAS	31/12/2014		1 46,12
2184	2013000124	BDC 40/2011 MOBILIER	UGAP	31/12/2014		42,90
2184	2013000144	BDC 5/2012 ARMOIRE RANGEMENT	UGAP	31/12/2014		2 18,00
2184	2013002711	GROS ELECTROMENAGER	LAMBERTIN	31/12/2014		95,88
2184	2013000128	BDC 02/2011 EQUIPEMENT CRECHES	LAMBERTIN	31/12/2014		63,88
2184	2013003030	MOBILIER ALSH VALCEZARD 9-11 ANS	UGAP	31/12/2014		1 272,00
2184	2015107778	TABLES	LACOSTE	09/10/2015		1 977,00
2184	2013000127	BDC 48/2011 MA LL	HABA FRANCE	31/12/2014		113,46
2184	2013000126	BDC 05/2011 MOBILIER RAM	HABA FRANCE	31/12/2014		54,50
2188	2015107341	ABRI JARDIN	WELDOM VABEMA	29/01/2015		825,55
2188	2013000136	AUTRE LINGE	ECL PUERICULTURE	31/12/2014		29,37
2188	2013000135	AUTRE MATERIEL EDUCATIF PETITE ENFANCE	LACOSTE	31/12/2014		620,00
2188	2015106877	BACS OM	NICOLLIN SAS	11/12/2015		9 600,00
2188	2015109374	NACELLE QUICK UP8 DC	HAULOTTE FRANCE	15/12/2015		6 240,00
2188	2015109524	ENGEINTES + MICRO	SONO VENTE	31/12/2015		1 238,00
2188	2013000134	BDC 42/2011 AUTRE MA LL	LACOSTE	31/12/2014		29,02
2188	2015109518	ETUIJS	SONO VENTE	10/12/2015		154,00
2188	2013000133	BDC 04/2011 MA	PAPOUILLE	31/12/2014		27,96
2188	2014008079	PANNEAUX ROUTIER - SIGNALIETIQUE GARD RHODANIEN	JC IMPRESSION	02/04/2015		3 600,00
2188	2014100843	CHARIOT DE TRANSPORT	BOUTIQUE GUILLAUME	31/12/2014		530,00
2188	2015109508	MALLE + TRAP TABLE RYTHMES	RYTHMES ET SONS	22/10/2015		177,99
2188	2015110120	RAMPE D'ACCES	PULCI ET FILS	14/12/2015		960,00
2188	2015109305	PLAN DE TRAVAIL	L ART DU MEUBLE	01/09/2015		552,00
2188	2015109862	PORTE	LE SAVOIR FER	03/07/2015		1 080,00
2188	2015109375	OUTILS DE SECURITE	LA BOUTIQUE DU SPECTACLE	15/12/2015		627,07
2188	2015109528	GONGS + TAM TAM	RYTHMES ET SONS	31/12/2015		1 015,00
2188	2013000131	AUTRE MA LL	LAMBERTIN	31/12/2014		59,68
2188	2014000499	MOBILIER BOIS/METAL	WESCO SA	31/12/2014		513,13
2188	2015107179	STEELDRUM + VIOLON	EDITIONS MUSICALES LUGDIVINE	17/12/2015		401,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2313	2015500050	LOT 10 PEINTURE MARCHÉ 03/2014	MJN SCOP	31/12/2015		1 680,77
2313	2015500044	LOT 2 ETANCHEITE MARCHÉ 03/2014	MASSILIA ETANCHEITE	31/12/2015		19 783,36
2313	2015111111	MARCHÉ 01/2012 LOT N°14 CONSTRUCTION MA	LE JARDINIER DE GAIA	21/12/2015		2 426,64
2313	2015500059	EXTENSION CRECHE GOUDARGUES	JIMENEZ CHARPENTES SARL	31/12/2015		39 956,80
2313	2015500049	LOT N°9 SOLS SOUPLES MARCHÉ 03/2014	DOCK DU LINO	31/12/2015		4 032,45
2313	2015500051	LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	THERMIQUE DU MIDI	31/12/2015		29 071,18
2313	2013000109	MARCHÉ 01/2012 LOT N°14	VALETTE	31/12/2014		13 874,08
2313	2015500047	LOT 5 CLOISONS MARCHÉ 03/2014	TRESQUOISE D'ISOLATION	31/12/2015		38 654,28
2313	2015110018	BRANCHEMENT EP CRECHE E.T	TPCR	05/11/2015		2 094,00
2313	2014000107	CONSTRUCTION MA LOT N°14	TPCR	31/12/2014		11,38
2313	2015500043	LOT 1 GROS OEUVRE MARCHÉ 03/2014	SOMEC CONSTRUCTION	31/12/2015		25 431,94
2313	2015500052	LOT 12 ELECTRICITE MARCHÉ 03/2014	AES	31/12/2015		96,00
2313	2013000108	MARCHÉ 01/2012 LOT N°14 CONSTRUCTION M-A	W Y BTP	31/12/2014		1 210,35
2313	2014300105	CONSTRUCTIONS RAM	COUTTON ARCHITECTE SELARL	31/12/2014		17 000,00
2313	2015500045	LOT 2 SOLS TRAITANT /ETANCHEITE M03/2014	FRANCE ETANCHE	31/12/2015		2 400,00
2313	2015500048	LOT 8 SOLS DURS FAIENCES MARCHÉ 03/2014	ART DES SOLS	31/12/2015		7 866,02
2313	2015500057	MISSION CONTROLE TECHNIQUE PER CORNILLON	APAVE SUDEUROPE	31/12/2015		33 936,00
2313	2015500046	LOT 4 FACADES MARCHÉ 03/2014	DE JESUS	31/12/2015		5 955,04
2317	2013000141	MISSION COORDINATEUR SPS	APROLAB	31/12/2014		825,24
2317	2013000142	CONTROLE TECHNIQUE	APAVE SUDEUROPE	31/12/2014		3 836,57
TOTAL						2 893 488,64



Signature

ARRETE A LA SOMME

DE Deux millions huit cent quatre vingt treize mille quatre cent quatre vingt huit euros et soixante quatre centimes

Désignation de l'établissement
CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assignataire

ETAT DES ENGAGEMENTS DE RECETTES REPORTES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN

Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE
030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagement
10222	2015201504	FCTVA 2015 - TRIMESTRE 4	PREFECTURE DU GARD	31/12/2015		84 523,11
1313	2014000002	SUBVENTION INVESTISSEMENT TRAVAUX MA VB	CAF DU GARD	31/12/2014		22 518,13
1323	2013000027	EQUIPEMENT CRECHE TAVEL	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2014		2 211,00
1323	2013000030	SENTIERS RANDONNES	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2014		6 777,50
1328	2013000020	SUBVENTION MA ST GENIES DE COMOLAS	CAF DU GARD	31/12/2014		36 677,54
1328	2013000021	SUBVENTION MA PONT ST ESPRIT	CAF DU GARD	31/12/2014		49 518,83
1328	2015221510	Subvention travaux Eugénie Thome	CAF DU GARD	31/12/2015		495 000,00
1328	2015221511	Subvention Equipement Eugénie Thome	CAF DU GARD	31/12/2015		24 000,00
1328	2013000022	SUBVENTION MA ST VICTOR LA COSTE	CAF DU GARD	31/12/2014		27 708,80
1641	2015201523	Prêt 2015 - 750 000 € - Décision président 3 2016	CAISSE D'EPARGNE LR	31/12/2015		750 000,00
1641	2015201503	Emprunt - Décision 30/2015 - Réf 00000911587	CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC	31/12/2015		750 000,00
TOTAL						2 248 936,91

Désignation de l'établissement CA DU GARD RHODANIEN Comptable assignataire	Signature  ARRETE A LA SOMME DE <u>Deux millions deux cent quarante huit mille</u> <u>neuf cent trente six euros et quatre vingt</u> <u>cinq centimes</u>
--	--

Nombre de membres en exercice ... 75
Nombre de membres présents ... 56
Nombre de suffrages exprimés ... 59

VOTES :

Pour 59
Contre 9
Abstentions 1

Date de convocation 05/04/16..

Présenté par ... Le Président
A St-Julien de Peyrolas ... le 11/04/16
Le Président
Délibéré par conseil comm. ... (2), réuni en session ordinaire ...
A St-Julien de Peyrolas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le

A ... le



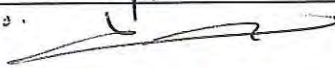
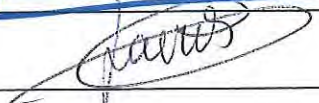
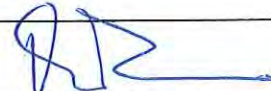

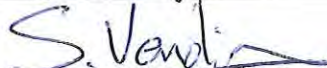




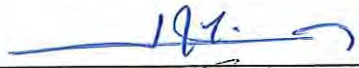

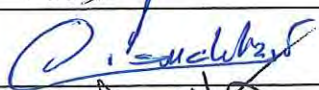






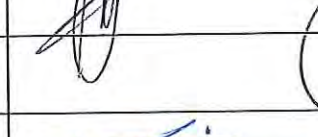



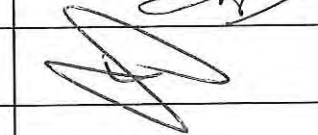
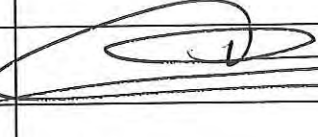
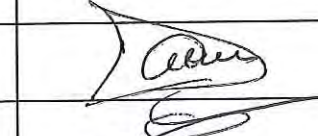



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :

Budget Principal

Compte Administratif 2015

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	P. J. 
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Prat</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoît	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°11-1/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte Administratif 2015 du budget principal

Après les votes successifs du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (9 contres, 1 abstention) :

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	8 975 713,22	55 123 709,92	64 099 423,14
	Titres de recettes émis	1 961 949,49	53 068 551,62	55 030 501,11
	Ecriture régul Contrepartie R à R fonctionnement		125 216,69	
	Rattachements			0,00
	Restes à réaliser	2 248 936,91	0,00	2 248 936,91
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	8 975 713,22	55 123 709,92	64 099 423,14
	Mandats émis	3 249 757,53	52 458 988,75	55 708 746,28
	Rattachements			0,00
	Restes à réaliser	2 893 488,64	125 216,69	3 018 705,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent		734 779,56	
	Déficit	1 287 808,04		553 028,48
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit	644 551,73	125 216,69	769 768,42
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	596 959,64	981 574,53	1 578 534,17
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent		1 591 137,40	255 737,27
	Déficit	1 335 400,13		

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_1_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

	Aires d'Accueil des gens du voyage
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

SERVICE PUBLIC LOCAL N° SIRET 200 034 692 00042

M 4

Compte Administratif

Année 2015

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A8.3 - Opérations liées aux cessions

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3) :

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE

DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 101 113,49	G 101 113,49	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 13 030,00	H 130 822,00	H-B 117 792,00

		C	I
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00 (si déficit)	0,01 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	1 180 046,42 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 114 143,49	Q=G+H+I+J 1 411 981,92	Q-P 1 297 838,43

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 101 113,49	=G+I+K 101 113,50	0,01
	Section d'investissement	=B+D+F 13 030,00	=H+J+L 1 310 868,42	1 297 838,42
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 114 143,49	=G+H+I+J+K+L 1 411 981,92	1 297 838,43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et si + les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51
Total des dépenses de gestion courante		127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51
Total des dépenses réelles d'exploitation		127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51

Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
--	--	-------------	-------------	--	--	-------------

TOTAL		127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				
--	--	-------------	--	--	--	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00	17 628,67	0,00	0,00	4 371,33
74	Subventions d'exploitation	104 999,99	75 670,27	7 814,55	0,00	21 515,17
Total des recettes de gestion courante		126 999,99	93 298,94	7 814,55	0,00	25 886,50
Total des recettes réelles d'exploitation		126 999,99	93 298,94	7 814,55	0,00	25 886,50

Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
--	--	-------------	-------------	--	--	-------------

TOTAL		126 999,99	93 298,94	7 814,55	0,00	25 886,50
--------------	--	-------------------	------------------	-----------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 0,01				
---	--	-----------------	--	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	123 476,00	0,00	0,00	123 476,00
23	Immobilisations en cours	1 300 000,00	4 230,00	0,00	1 295 770,00
Total des dépenses d'équipement		1 423 476,00	4 230,00	0,00	1 419 246,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	8 800,00	0,00	6 200,00
Total des dépenses financières		15 000,00	8 800,00	0,00	6 200,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 438 476,00	13 030,00	0,00	1 425 446,00
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
TOTAL		1 438 476,00	13 030,00	0,00	1 425 446,00
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	243 430,00	122 722,00	0,00	120 708,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	122 722,00	0,00	120 708,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	8 100,00	0,00	6 900,00
Total des recettes financières		15 000,00	8 100,00	0,00	6 900,00
Total des recettes réelles d'investissement		258 430,00	130 822,00	0,00	127 608,00
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
TOTAL		258 430,00	130 822,00	0,00	127 608,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 1 180 046,42			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés,

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043,

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	101 113,49		101 113,49
Dépenses d'exploitation - Total		101 113,49	0,00	101 113,49
				+
D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				101 113,49

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 800,00	0,00	8 800,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 230,00	0,00	4 230,00
Dépenses d'investissement - Total		13 030,00	0,00	13 030,00
				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				13 030,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre seuil-budgétaires;
(2) Voir liste des opérations d'ordre;
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	17 628,67		17 628,67
74	Subventions d'exploitation	83 484,82		83 484,82
Recettes d'exploitation - Total		101 113,49	0,00	101 113,49

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,01
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	101 113,50
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	122 722,00	0,00	122 722,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 100,00	0,00	8 100,00
Recettes d'investissement - Total		130 822,00	0,00	130 822,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1	1 180 146,42
--	---------------------

AFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 310 968,42
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

(2) Voir liste des opérations d'ordre,

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51
6061	Fournitures non stockables	20 000,00	16 685,13	0,00	0,00	3 314,87
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	54,40	0,00	0,00	945,60
611	Sous-traitance générale	90 000,00	79 551,60	0,00	0,00	10 448,40
6137	Redevances, droits de passage	0,00	499,58	0,00	0,00	-499,58
6152	sur biens immobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6156	Maintenance	0,00	70,81	0,00	0,00	-70,81
6161	Multirisques	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6226	Honoraires	0,00	1 498,00	0,00	0,00	-1 498,00
6231	Annonces & insertions	0,00	598,53	0,00	0,00	-598,53
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 998,44	0,00	0,00	-498,44
6287	Remboursements de frais	0,00	157,00	0,00	0,00	-157,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	127 000,00	101 113,49	0,00	0,00	25 886,51
---	------------	------------	------	------	-----------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie,
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012,
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41,
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44,
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49
(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040,
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser an 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00	17 628,67	0,00	0,00	4 371,33
7083	Locations diverses	22 000,00	17 628,67	0,00	0,00	4 371,33
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	104 999,99	75 670,27	7 814,55	0,00	21 515,17
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 999,99	75 670,27	7 814,55	0,00	21 515,17
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		126 999,99	93 298,94	7 814,55	0,00	25 886,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		126 999,99	93 298,94	7 814,55	0,00	25 886,50

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		126 999,99	93 298,94	7 814,55	0,00	25 886,50
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,01				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040; RE 043 = DE 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES
III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	123 476,00	0,00	0,00	123 476,00
2135	Installat° générale,construct°	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	123 476,00	0,00	0,00	123 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 300 000,00	4 230,00	0,00	1 295 770,00
2313	Constructions	1 300 000,00	4 230,00	0,00	1 295 770,00
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 423 476,00	4 230,00	0,00	1 419 246,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	État & établissement nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	8 800,00	0,00	6 200,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	8 800,00	0,00	6 200,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		15 000,00	8 800,00	0,00	6 200,00
45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 438 476,00	13 030,00	0,00	1 425 446,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES
III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	1 438 476,00	13 030,00	0,00	1 425 446,00
--	---------------------	------------------	-------------	---------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *D1040 = RE042*
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *D1041 = RI041*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	243 430,00	122 722,00	0,00	120 708,00
1311	État & établissement nationaux	213 430,00	122 722,00	0,00	90 708,00
1313	Départements	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	122 722,00	0,00	120 708,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	8 100,00	0,00	6 900,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	8 100,00	0,00	6 900,00
45...2	Opé pour compte de tiers n° (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		258 430,00	130 822,00	0,00	127 608,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	Virement de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		258 430,00	130 822,00	0,00	127 608,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 180 046,42			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042*

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

(1) OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	RECETTES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV

A1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV

A1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
163 Emprunts obligataires (Total)																	
...																	
...																	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)																	
1641 Emprunts en euros																	
N° 8467143/4362971	Caisse d'épargne	03/11/2014			1 850 000,00 F	F			2,75	Euros	T	P	O				A-1
...																	
1643 Emprunts en devises (total)																	
...																	
...																	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)																	
...																	
...																	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																	
...																	
...																	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)																	
...																	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)																	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice		ICN B de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (Total)												
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (trunnel) (A)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de converture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A1.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Prime reçue pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé				Effet de l'instrument de couverture			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)						0,00		0,00		
...										
Taux variable (total)						0,00		0,00		
...										
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00		
...										
Total						0,00		0,00		0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital réamortisé restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Totales des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
...																	
...																	
...																	
Totales des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, I pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV -- ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

AI.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux actuar. (4)	Type de taux (3)	Taux actuar.	Contrat initial (5)	Contrat renégocié (5)	Contrat initial			Contrat renégocié	Intérêts
Total																
										0,00	0,00		0,00		0,00	0,00

(1) Inscrite les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation.
 (3) Indiquer : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant; P pour amortissement progressif; F pour in fine; X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle; T : trimestrielle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; X : autres.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A1.8

A1.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

I¹

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A2

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOI
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
.....						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_2_2016-DE
Regu le 25/04/2016

V
3.1

.DE

IV – ANNEXES	I
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Mon rest provisi

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_2_2016-DE
Regu le 25/04/2016

V
1.2

stant
nt à
ionner

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.I
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	101 113,49
6061	Fournitures non stockables	16 685,13
6068	Autres matières & fournitures	54,40
611	Sous-traitance générale	79 551,60
6137	Redevances, droits de passage	499,58
6152	sur biens immobiliers	0,00
6156	Maintenance	70,81
6161	Multirisques	0,00
6226	Honoraires	1 498,00
6231	Annonces & insertions	598,53
6238	Divers	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 998,44
6287	Remboursements de frais	157,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		101 113,49
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		101 113,49

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00

70	Ventes de produits fabriqués, prestations	17 628,67
7083	Locations diverses	17 628,67
74	Subventions d'exploitation	75 670,27
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	75 670,27
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		93 298,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		93 298,94

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.1.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
2184	Mobilier	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 230,00
2313	Constructions	4 230,00
Opérations d'équipement n°....(1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1311	État & établissement nationaux	0,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 800,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	8 800,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		13 030,00
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		13 030,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	122 722,00
1311	État & établissement nationaux	122 722,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 100,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	8 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
2184	Mobilier	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2313	Constructions	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		130 822,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		130 822,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	101 113,49
6061	Fournitures non stockables	16 685,13
6068	Autres matières & fournitures	54,40
611	Sous-traitance générale	79 551,60
6137	Redevances, droits de passage	499,58
6152	sur biens immobiliers	0,00
6156	Maintenance	70,81
6161	Multirisques	0,00
6226	Honoraires	1 498,00
6231	Annonces & insertions	598,53
6238	Divers	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 998,44
6287	Remboursements de frais	157,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		101 113,49
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		101 113,49

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	17 628,67

7083	Locations diverses	17 628,67
74	Subventions d'exploitation	75 670,27
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	75 670,27
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		93 298,94
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		93 298,94

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.2.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
2184	Mobilier	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 230,00
2313	Constructions	4 230,00
Opérations d'équipement n°....(1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1311	État & établissement nationaux	0,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 800,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	8 800,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		13 030,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D001 (4)		0,00

TOTAL GENERAL DES DEPENSES

13 030,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	122 722,00
1311	État & établissement nationaux	122 722,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 100,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	8 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
2184	Mobilier	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2313	Constructions	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régic)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		130 822,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		130 822,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits voicés au titre de l'exercice.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_2_2016-DE
Regu le 25/04/2016

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A6

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération : .../.../...	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
				Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A8.I

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A9.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A9.2

A9.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / recettes réelles d'exploitation	

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profit d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dit au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																		
...																		
Totaux pour les autres emprunts																		
...																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	IV B1.2
---	--------------------

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

BI.4

BI.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL.....							

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.7

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	TOTAL						

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP Réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a) Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la

quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité

qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXE

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN
ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				
...						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	
	C4

**C4– PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS
ANNEXES**

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	127 000,00	101 113,49	0,00	101 113,49
RECETTES	127 000,00	101 113,49	0,00	101 113,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 438 476,00	13 030,00	0,00	13 030,00
RECETTES	1 438 476,00	130 822,00	0,00	130 822,00

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	127 000,00	101 113,49	0,00	101 113,49
RECETTES	127 000,00	101 113,49	0,00	101 113,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 438 476,00	13 030,00	0,00	13 030,00
RECETTES	1 438 476,00	130 822,00	0,00	130 822,00
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	1 565 476,00	114 143,49	0,00	114 143,49
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 565 476,00	231 935,49	0,00	231 935,49

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 55
 Nombre de suffrages exprimés : 69

VOTES :

Pour 63
 Contre 5
 Abstentions 1

Date de convocation : 05/04/16.

Présenté par ... le ... (1), Président
 A ... St Julien de Peyrolas ... le 11/04/16
 Le ... Président
 Délibéré par Conseil Communautaire (2), réuni en session ordinaire ...
 A ... St Julien de Peyrolas le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--


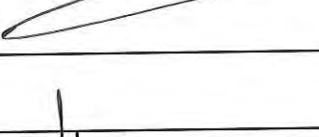
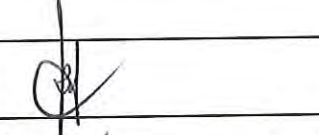
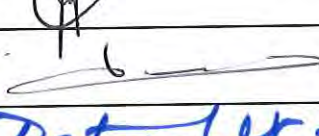
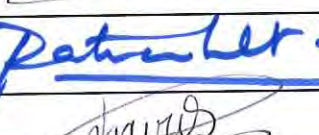
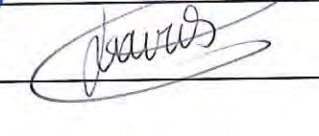


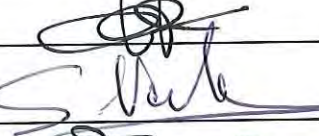
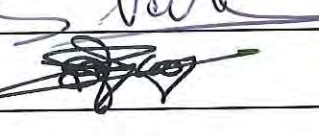
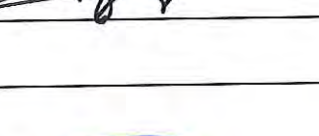
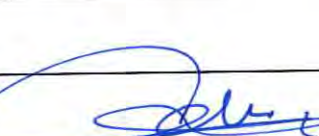


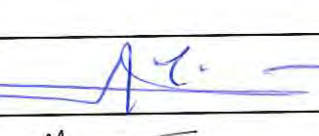
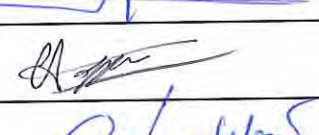
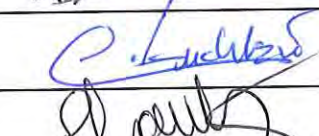
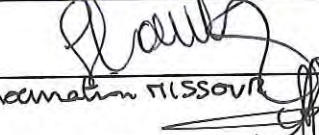
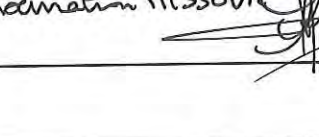
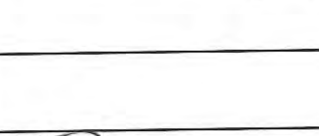


Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...



(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Pr.</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	Présentation FISSOUX 
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Compte Administratif 2015

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°11-2/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

* * * * *

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

* * * * *

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

* * * * *



Objet : Compte Administratif 2015 du budget annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Après les votes successifs du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 contres, 1 abstention) :

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	1 438 476,00	127 000,00	1 565 476,00
	Titres de recettes émis	130 822,00	101 113,49	231 935,49
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 438 476,00	127 000,00	1 565 476,00
	Mandats émis	13 030,00	101 113,49	114 143,49
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent	117 792,00	0,00	
	Déficit			0,00
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent	117 792,00	0,00	117 792,00
	Déficit	0,00		0,00
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	1 180 046,42	0,01	1 180 046,43
	Déficit			0,00
RESULTAT CUMULE	Excédent	1 297 838,42	0,01	1 297 838,43
	Déficit			

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_2_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

BUDGET ANNEXE ZA DE BERNON

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00075

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2015

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I. Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
- A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
- A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
- A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (4)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
- A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
- A10.3 - Opérations liées aux cessions
- A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A11 - Etat des travaux en régie
- A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des taux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE

CA

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et reinv. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

POUR MEMOIRE (1)

I -- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-
[...]

II -- En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III -- Les provisions sont (5) :-

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 502 982,98	G	1 528 829,22
	Section d'investissement	B	1 799 441,60	H	1 442 655,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	29 896,18
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	745 886,28	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	4 048 310,86	=G+H+I+J	3 001 380,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 502 982,98	=G+I+K	1 558 725,40
	Section d'investissement	=B+D+F	2 545 327,88	=H+J+L	1 442 655,59
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	4 048 310,86	=G+H+I+J+K+L	3 001 380,99

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	65 300,00	40 916,73	0,00	0,00	24 383,27
Total des dépenses de gestion courante		65 300,00	40 916,73	0,00	0,00	24 383,27
66	Charges financières	30 000,00	19 410,66	0,00	0,00	10 589,34
Total des dépenses réelles de fonctionnement		95 300,00	60 327,39	0,00	0,00	34 972,61
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 442 656,00	1 442 655,59			0,41
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 442 656,00	1 442 655,59			0,41
TOTAL		1 537 956,00	1 502 982,98	0,00	0,00	34 973,02

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	60 000,00	68 449,70	0,00	0,00	-8 449,70
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	25 846,24	0,00	0,00	-16 846,24
Total des recettes de gestion courante		69 000,00	94 295,94	0,00	0,00	-25 295,94
Total des recettes réelles de fonctionnement		69 000,00	94 295,94	0,00	0,00	-25 295,94
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 439 059,95	1 434 533,28			4 526,67
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 439 059,95	1 434 533,28			4 526,67
TOTAL		1 508 059,95	1 528 829,22	0,00	0,00	-20 769,27

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		29 896,18				
--	--	-----------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68
	Total des dépenses financières	370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68
	Total des dépenses réelles d'investissement	370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 439 059,95	1 434 533,28		4 526,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 439 059,95	1 434 533,28		4 526,67
	TOTAL	1 809 059,95	1 799 441,60	0,00	9 618,35
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	745 886,28			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95
	Total des recettes d'équipement	1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 442 656,00	1 442 655,59		0,41
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 442 656,00	1 442 655,59		0,41
	TOTAL	2 554 946,95	1 442 655,59	0,00	1 112 291,36
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DR041 = RI041; DF043 = RI043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 916,73		40 916,73
66	Charges financières	19 410,66	0,00	19 410,66
71	Production stockée ou déstockage (3)		1 442 655,59	1 442 655,59
	Dépenses de fonctionnement - Total	60 327,39	1 442 655,59	1 502 982,98

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	364 908,32	0,00	364 908,32
3...	Stocks	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
	Dépenses d'investissement - Total	364 908,32	1 434 533,28	1 799 441,60

Pour information				745 886,28
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 449,70		68 449,70
71	Production stockée (ou déstockage)		1 434 533,28	1 434 533,28
75	Autres produits de gestion courante	25 846,24		25 846,24
Recettes de fonctionnement - Total		94 295,94	1 434 533,28	1 528 829,22

Pour information				29 896,18
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
Recettes d'investissement - Total		0,00	1 442 655,59	1 442 655,59

Pour information				0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	65 300,00	40 916,73	0,00	0,00	24 383,27
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	40 000,00	23 770,49	0,00	0,00	16 229,51
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	5 752,24	0,00	0,00	-2 752,24
61522	Bâtiments	10 000,00	780,00	0,00	0,00	9 220,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
63512	Taxes foncières	10 500,00	10 614,00	0,00	0,00	-114,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		65 300,00	40 916,73	0,00	0,00	24 383,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	30 000,00	19 410,66	0,00	0,00	10 589,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	19 410,66	0,00	0,00	10 589,34
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		95 300,00	60 327,39	0,00	0,00	34 972,61

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	1 442 656,00	1 442 655,59			0,41
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 442 656,00	1 442 655,59			0,41
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 442 656,00	1 442 655,59			0,41

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 442 656,00	1 442 655,59			0,41

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		1 537 956,00	1 502 982,98	0,00	0,00	34 973,02
---	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	60 000,00	68 449,70	0,00	0,00	-8 449,70
7015	Ventes de terrains aménagés	60 000,00	68 449,70	0,00	0,00	-8 449,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	25 846,24	0,00	0,00	-16 846,24
752	Revenus des immeubles	9 000,00	25 846,24	0,00	0,00	-16 846,24
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		69 000,00	94 295,94	0,00	0,00	-25 295,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTESIII
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		69 000,00	94 295,94	0,00	0,00	-25 295,94

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	1 439 059,95	1 434 533,28			4 526,67
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 439 059,95	1 434 533,28			4 526,67
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 439 059,95	1 434 533,28			4 526,67

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 508 059,95	1 528 829,22	0,00	0,00	-20 769,27
--	--	--------------	--------------	------	------	------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	29 896,18
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RP 042 - DI 040;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68
1641	Emprunts en Euros	370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		370 000,00	364 908,32	0,00	5 091,68
-------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	1 439 059,95	1 434 533,28		4 526,67
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	1 439 059,95	1 434 533,28		4 526,67
3355	<i>Travaux</i>	1 439 059,95	0,00		1 439 059,95
3555	<i>Terrains aménagés</i>	0,00	1 434 533,28		-1 434 533,28
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 439 059,95	1 434 533,28		4 526,67

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	1 809 059,95	1 799 441,60	0,00	9 618,35
--	---------------------	---------------------	-------------	-----------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	745 886,28
--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE 1 U COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES
III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95
1641	Emprunts en Euros	1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 112 290,95	0,00	0,00	1 112 290,95

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	1 442 656,00	1 442 655,59		0,41
3355	Travaux	1 442 656,00	82 176,38		1 360 479,62
3555	Terrains aménagés	0,00	1 360 479,21		-1 360 479,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 442 656,00	1 442 655,59		0,41
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 442 656,00	1 442 655,59		0,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 554 946,95	1 442 655,59	0,00	1 112 291,36
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_3_2016-DE
Regu le 25/04/2016

###

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs/publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001. Solde d'exécution reporté de N-1	0,00					
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV
AI

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (I)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	364 908,32	364 908,32
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 441,60	1 799 441,60
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
0,00	0,00	0,00	0,00	-356 786,01	-356 786,01

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	1 502 982,98	1 502 982,98
0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 829,22	1 528 829,22
0,00	0,00	0,00	0,00	25 846,24	25 846,24

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Recettes d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur section fon</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

70	Produits des services, du domaine et vent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>									
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur section fon</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Exédent de fonctionnt reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 441,60	1 799 441,60
0,00	0,00	0,00	0,00	364 908,32	364 908,32
0,00	0,00	0,00	0,00	364 908,32	364 908,32
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 502 982,98	1 502 982,98
0,00	0,00	0,00	0,00	60 327,39	60 327,39
0,00	0,00	0,00	0,00	40 916,73	40 916,73
0,00	0,00	0,00	0,00	19 410,66	19 410,66
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59	1 442 655,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 829,22	1 528 829,22
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 295,94	94 295,94
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 449,70	68 449,70
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 846,24	25 846,24
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisé	040	040	040			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32						
		311 Expression musicale, lyrique et chœur	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 5 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01.-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -		A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FUNCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51			Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al. et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-5, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83						
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.I.1

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 502 982,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502 982,98
	Dépenses de l'exercice	1 502 982,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502 982,98
011	Charges à caractère général	40 916,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 916,73
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 442 655,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59
66	Charges financières	19 410,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 410,66
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 528 829,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 829,22
	Recettes de l'exercice	1 528 829,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 829,22
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 434 533,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28
70	Produits des services, du domaine	68 449,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 449,70
75	Autres produits de gestion courant	25 846,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 846,24
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	25 846,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 846,24
	Solde	25 846,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 846,24

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'acompte 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, aet° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 12
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04			
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	042 Autres éco de coopération décentralisée	043	044			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culture	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a en un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accès à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01.-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 799 441,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 441,60
	Dépenses de l'exercice	1 799 441,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 441,60
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 434 533,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28
16	Emprunts et dettes assimilées	364 908,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 908,32
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 442 655,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59
	Recettes de l'exercice	1 442 655,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 442 655,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 655,59
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-356 786,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-356 786,01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
N° G01A8T012PR	Crédit Agricole	09/08/2005		30/08/2006	321 160,00	V	Euribor 1 an	2,19%	1,45%	Euros	T	C	O	A-1	
N° 02PQZ9012PR	Crédit Agricole	28/12/2012		28/02/2013	1 370 450,00	F	Euribor 3 mois	3,11%		Euros	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point
(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E).														
...														
TOTAL (E).		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de conversion éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV	A2.5	A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)												
		Emprunt couvert					Instrument de couverture							
Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles	Prime reçue pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00		0,00	
...														
Taux variable simple (total)		0,00				0,00				0,00	0,00		0,00	
...														
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00		0,00	
...														
Taux		0,00				0,00				0,00	0,00		0,00	
Total		0,00				0,00				0,00	0,00		0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV
A2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Taux payé					
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
...									
Total						0,00	0,00		0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Totales des dépenses au c/ 166																	
Refinancement de dette (3)																	
...																	
...																	
...																	
Totales des recettes au c/ 166																	
Refinancement de dette (4)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimensuelle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux contracté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, F pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 608.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV -- ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

IV

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		370 000,00	364 908,32
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		370 000,00	364 908,32
1641	Emprunts en Euros	370 000,00	364 908,32
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	364 908,32	0,00	0,00	364 908,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	364 908,32
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	-364 908,32

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_3_2016-DE

Regu le 25/04/2016

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_3_2016-DE
Regu le 25/04/2016

021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération : <i>...</i>	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		Restes à réaliser
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																		
...																		
Totaux pour les autres emprunts																		
...																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

BL3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Auuee de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital I/I/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:		
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

V – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

IV

CI

CI – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (1)						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
EMPLOIS NON CITES (4) (5)						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)						0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B, ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		Cl.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Mont du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaires de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-547 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats

aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-I du CGCT.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle € ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 554 946,95	2 545 327,88	0,00	9 618,35
RECETTES	2 554 946,95	1 442 655,59	0,00	1 112 291,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 537 956,00	1 502 982,98	0,00	34 973,02
RECETTES	1 537 956,00	1 558 725,40	0,00	-20 769,27

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 554 946,95	2 545 327,88	0,00	9 618,35
RECETTES	2 554 946,95	1 442 655,59	0,00	1 112 291,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 537 956,00	1 502 982,98	0,00	34 973,02
RECETTES	1 537 956,00	1 558 725,40	0,00	-20 769,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 092 902,95	4 048 310,86	0,00	44 591,37
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 092 902,95	3 001 380,99	0,00	1 091 522,09

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C3.5

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;
(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES

D1

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%	%
TFPB%	%	%	%
TFPNB%	%	%	%
CFE%	%	%	%
TOTAL%		%

V - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 55
 Nombre de suffrages exprimés ... 69

VOTES :

Pour 63
 Contre 5
 Abstentions 1

Date de convocation : 05/04/16..

Présenté par ... le ... (1), Président
 A ... St Julien ... de ... Peypadales ... le 11/04/16
 Le ... Président (1)
 Délibéré par Conseil Communautaire (2), réuni en session ... ordinaire ...
 A ... St Julien ... de ... Peypadales ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)


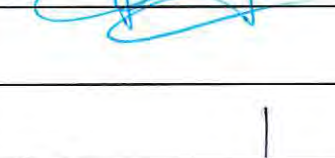
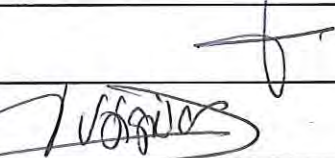
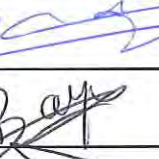

--	--




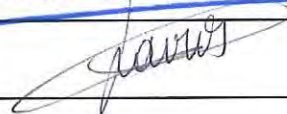


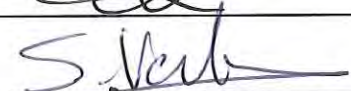

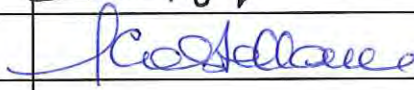

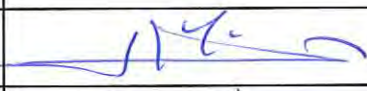


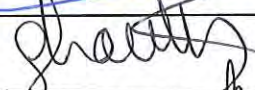
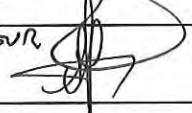

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

A ... , le .../.../.....



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	P.s. 
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Pr.</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	Pr. Jean-Marie DAVER 
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°11-3/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte Administratif 2015 du budget annexe ZA de Bernon

Après les votes successifs du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 contres, 1 abstention) :

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 554 946,95	1 537 956,00	4 092 902,95
	Titres de recettes émis	1 442 655,59	1 528 829,22	2 971 484,81
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 554 946,95	1 537 956,00	4 092 902,95
	Mandats émis	1 799 441,60	1 502 982,98	3 302 424,58
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		25 846,24	
	Déficit	356 786,01		330 939,77
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent		25 846,24	
	Déficit	356 786,01		330 939,77
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent		29 896,18	
	Déficit	745 886,28		745 886,28
RESULTAT CUMULE	Excédent		55 742,42	
	Déficit	1 102 672,29		1 046 929,87

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_3_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

BUDGET ANNEXE ZA LESPERANT

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00034

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2015

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I. Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
 - A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)
 - A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)
 - A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)
 - A8 - Etat des charges transférées
 - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
 - A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
 - A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
 - A10.3 - Opérations liées aux cessions
 - A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
 - A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
 - A11 - Etat des travaux en régie
 - A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE

CA

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

- budgétaires (délibération n° du).

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		
	Section de fonctionnement	A	1 641 583,98	G	1 641 583,98
	Section d'investissement	B	1 584 036,98	H	1 610 548,41
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	53 750,14	I	0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	982 842,39	J	0,00
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	4 262 213,49	=G+H+I+J	3 252 132,39
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 695 334,12	=G+I+K	1 641 583,98
	Section d'investissement	=B+D+F	2 566 879,37	=H+J+L	1 610 548,41
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	4 262 213,49	=G+H+I+J+K+L	3 252 132,39

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	0,00
			K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00
			L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	29 200,00	11 966,92	0,00	0,00	17 233,08
Total des dépenses de gestion courante		29 200,00	11 966,92	0,00	0,00	17 233,08
66	Charges financières	30 000,00	19 068,65	0,00	0,00	10 931,35
Total des dépenses réelles de fonctionnement		59 200,00	31 035,57	0,00	0,00	28 164,43
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 610 549,00	1 610 548,41			0,59
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 610 549,00	1 610 548,41			0,59
TOTAL		1 669 749,00	1 641 583,98	0,00	0,00	28 165,02
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		53 750,14				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00
Total des recettes de gestion courante		102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 621 500,00	1 584 036,98			37 463,02
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 621 500,00	1 584 036,98			37 463,02
TOTAL		1 723 500,00	1 641 583,98	0,00	0,00	81 916,02
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 621 500,00	1 584 036,98		37 463,02
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 621 500,00	1 584 036,98		37 463,02
	TOTAL	1 621 500,00	1 584 036,98	0,00	37 463,02
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 982 842,39			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	993 794,00	0,00	0,00	993 794,00
	Total des recettes d'équipement	993 794,00	0,00	0,00	993 794,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	993 794,00	0,00	0,00	993 794,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 610 549,00	1 610 548,41		0,59
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 610 549,00	1 610 548,41		0,59
	TOTAL	2 604 343,00	1 610 548,41	0,00	993 794,59
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021; DR040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 966,92		11 966,92
66	Charges financières	19 068,65	0,00	19 068,65
71	Production stockée ou déstockage (3)		1 610 548,41	1 610 548,41
	Dépenses de fonctionnement - Total	31 035,57	1 610 548,41	1 641 583,98
	Pour information			53 750,14
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
	Pour information			982 842,39
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	57 547,00		57 547,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 584 036,98	1 584 036,98
	Recettes de fonctionnement - Total	57 547,00	1 584 036,98	1 641 583,98

Pour information				0,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	1 610 548,41	1 610 548,41
	Recettes d'investissement - Total	0,00	1 610 548,41	1 610 548,41

Pour information				0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	29 200,00	11 966,92	0,00	0,00	17 233,08
6045	Ach.Ét.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	0,00	644,00	0,00	0,00	-644,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	20 000,00	10 441,30	0,00	0,00	9 558,70
60612	Energie - Electricité	1 000,00	762,62	0,00	0,00	237,38
61521	Terrains	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	200,00	119,00	0,00	0,00	81,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		29 200,00	11 966,92	0,00	0,00	17 233,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	30 000,00	19 068,65	0,00	0,00	10 931,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	19 068,65	0,00	0,00	10 931,35
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = n+b+c+d+e		59 200,00	31 035,57	0,00	0,00	28 164,43

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	1 610 549,00	1 610 548,41			0,59
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 610 549,00	1 610 548,41			0,59
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 610 549,00	1 610 548,41			0,59

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 610 549,00	1 610 548,41			0,59

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		1 669 749,00	1 641 583,98	0,00	0,00	28 165,02
---	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	53 750,14
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67...; dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00
7015	Ventes de terrains aménagés	102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTESIII
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		102 000,00	57 547,00	0,00	0,00	44 453,00

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	1 621 500,00	1 584 036,98			37 463,02
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 621 500,00	1 584 036,98			37 463,02
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 621 500,00	1 584 036,98			37 463,02

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 723 500,00	1 641 583,98	0,00	0,00	81 916,02
--	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 - DI 040*;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par op.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	1 621 500,00	1 584 036,98		37 463,02
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	1 621 500,00	1 584 036,98		37 463,02
3355	<i>Travaux</i>	1 621 500,00	0,00		1 621 500,00
3555	<i>Terrains aménagés</i>	0,00	1 584 036,98		-1 584 036,98
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 621 500,00	1 584 036,98		37 463,02

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	1 621 500,00	1 584 036,98	0,00	37 463,02
--	---------------------	---------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	956 330,96
--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	993 794,00	0,00	0,00	993 794,00
1641	Emprunts en Euros	993 794,00	0,00	0,00	993 794,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		993 794,00	0,00	0,00	993 794,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		993 794,00	0,00	0,00	993 794,00
-----------------------------------	--	-------------------	-------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	1 610 549,00	1 610 548,41		0,59
3355	Travaux	1 610 549,00	161 594,37		1 448 954,63
3555	Terrains aménagés	0,00	1 448 954,04		-1 448 954,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 610 549,00	1 610 548,41		0,59
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 610 549,00	1 610 548,41		0,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 604 343,00	1 610 548,41	0,00	993 794,59
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT
III**B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		Eu cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_4_2016_1-DE
Regu le 29/04/2016

###

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

Libellé	01 Opérations non venfiables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------------------------------------	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Depenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Depenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001. Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	161 594,37					
Solde d'investissement	161 594,37					

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2512-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04	1 610 548,41
0,00	0,00	0,00	0,00	-135 082,94	26 511,43

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98	1 641 583,98
0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98	1 641 583,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT		DEPENSES					
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES		RECETTES					
Total recettes d'investissement		161 594,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>		161 594,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti.	161 594,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		DEPENSES					
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES		RECETTES					
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04	1 610 548,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04	1 610 548,41
0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04	1 610 548,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98	1 641 583,98
0,00	0,00	0,00	0,00	31 035,57	31 035,57
0,00	0,00	0,00	0,00	11 966,92	11 966,92
0,00	0,00	0,00	0,00	19 068,65	19 068,65
0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 548,41	1 610 548,41
0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 548,41	1 610 548,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_4_2016_1-DE
 Regu le 29/04/2016

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98	1 641 583,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 547,00	57 547,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 547,00	57 547,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02					Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classés ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10, Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11		12		TOTAL
		Sécurité intérieure	Hgiène et salubrité publique			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les centres des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comprenant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à lacolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'acronyme 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 3 - Culture

(2) Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32							
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01- Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10, Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -		A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq° pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al. et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du COCOT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV
A 1.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV

IV - ANNEXES

A.1.1

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 641 583,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98
	Dépenses de l'exercice	1 641 583,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98
011	Charges à caractère général	11 966,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 966,92
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 610 548,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 548,41
66	Charges financières	19 068,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 068,65
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 641 583,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98
	Recettes de l'exercice	1 641 583,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 583,98
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
70	Produits des services, du domaine	57 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 547,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisé, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	161 594,37	0,00	0,00	0,00	161 594,37
	Recettes de l'exercice	161 594,37	0,00	0,00	0,00	161 594,37
040	Opérations d'ordre de transfert es	161 594,37	0,00	0,00	0,00	161 594,37
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	161 594,37	0,00	0,00	0,00	161 594,37

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres affectés de coopération décentralisée				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25							
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42						
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^o pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^o pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP - DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	83			TOTAL
		81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Environnement	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Sous fonction 81

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indust., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
	Dépenses de l'exercice	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
040	Opérations d'ordre de transfert en Opérations d'équipement	1 584 036,98 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 584 036,98 0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 448 954,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04
	Recettes de l'exercice	1 448 954,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 448 954,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 954,04
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-135 082,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-135 082,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV
A2.1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remls (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel OIN	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
N° 19885	Crédit Agricole	21/01/2014		41 759,00	635 672,71	F			2.40%	Euros	T	C	O	A-1	
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICJ E de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)				608 637,37							19 068,65		
N° 19885	N												
1643 Emprunts en devises (Total)													
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
...													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
...													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)													
...													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
...													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
...													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
...													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
...													
1687 Autres dettes (Total)													
...													
Total général		0,00		608 637,37					0,00	19 068,65	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611. « Intérêts régisés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% payé de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1,00					
	% de l'encours						
	Montant en euros	608 637,37					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture										Primes éventuelles		
	Emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	
IV	A2.5
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux payé			Taux reçu (7)			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux fixe (total)					0,00	0,00				
...										
Taux variable (total)					0,00	0,00				
...										
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00				
...										
Total					0,00	0,00			0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Totales des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
...																	
...																	
Totales des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuar.	Taux actuar.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuar.	Contrat initial (5)			Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié
				Contrat initial	Contrat renégocié	Index (4)	Taux actuar.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuar.	Index (4)	Taux actuar.	Contrat initial (5)	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
Total																		

(1) Inscrite les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autres.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_4_2016_1-DE

Regu le 29/04/2016

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (I)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_4_2016_1-DE

Regu le 29/04/2016

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
Acquisitions d'immobilisations		
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_4_2016_1-DE

Regu le 29/04/2016

021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération : .../.../...	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
			Cumul des réalisations avant l' exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Réalisations		Restes à réaliser	OP. à annuler
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

**ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE**

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

**I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)**

Objet	Article(1)	Montant
TOTAL		

**DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives**

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (**))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire)				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (**))	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L ASSISTANCE TECHNIQUE *
RECETTES**

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant du au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembourse- ments (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)		Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)
Totaux généraux															
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
...															
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
...															
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat															
...															
Totaux pour les autres emprunts															
...															

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	BI.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés.....						
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital I/I/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:		
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

V – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (1)				0		0
				0		0
				0		0
				0		0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)				0		0
				0		0
				0		0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)				0		0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...);

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-547: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: contrats

aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle ☿ ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS
 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE
 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A
 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A

C3.1
 C3.2
 C3.3
 C3.4

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
 OU P'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
regie a seule autonomie		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 604 343,00	2 566 879,37	0,00	37 463,02
RECETTES	2 604 343,00	1 610 548,41	0,00	993 794,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 723 500,00	1 695 334,12	0,00	28 165,02
RECETTES	1 723 500,00	1 641 583,98	0,00	81 916,02

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 604 343,00	2 566 879,37	0,00	37 463,02
RECETTES	2 604 343,00	1 610 548,41	0,00	993 794,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 723 500,00	1 695 334,12	0,00	28 165,02
RECETTES	1 723 500,00	1 641 583,98	0,00	81 916,02
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 327 843,00	4 262 213,49	0,00	65 628,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 327 843,00	3 252 132,39	0,00	1 075 710,61

(1) Y compris les rattachements.

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)**

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%	%
TFPB%	%	%	%
TFPNB%	%	%	%
CFE%	%	%	%
TOTAL%		%

Nombre de membres en exercice ... 75
Nombre de membres présents ... 55
Nombre de suffrages exprimés ... 69

VOTES :

Pour 63
Contre 5
Abstentions 1

Date de convocation : 05/04/16.

Présenté par ... le (1), Président
A ... St Julien de Peyrolas le 11/04/16
Le ... Président
Délibéré par Conseil Communautaire (2), réuni en session ... Ordinaire ...
A ... St Julien de Peyrolas le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...

A ... , le ...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :



Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	p.v. 
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Pr.</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoît	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	Prémation rousseau 
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°11-4/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte Administratif 2015 du budget annexe ZA de Lesperant

Après les votes successifs du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 contres, 1 abstention) :

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 604 343,00	1 723 500,00	4 327 843,00
	Titres de recettes émis	1 610 548,41	1 641 583,98	3 252 132,39
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 604 343,00	1 723 500,00	4 327 843,00
	Mandats émis	1 584 036,98	1 641 583,98	3 225 620,96
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent	26 511,43	0,00	26 511,43
	Déficit			
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit	0,00		
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent	26 511,43	0,00	26 511,43
	Déficit			0,00
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent			
	Déficit	982 842,39	53 750,14	1 036 592,53
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit	956 330,96	53 750,14	1 010 081,10

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_4_2016_1-DE
Regu le 29/04/2016

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 29 avril 2016

BUDGET ANNEXE ZA DE SARCIN

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00067

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2015

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I. Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
 - A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
 - A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
 - A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (4)
 - A8 - Etat des charges transférées
 - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
 - A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
 - A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
 - A10.3 - Opérations liées aux cessions
 - A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
 - A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
 - A11 - Etat des travaux en régie
 - A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE

CA

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

POUR MEMOIRE (1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-
[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
 (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	439 791,72	G	439 791,72
	Section d'investissement	B	442 411,22	H	421 794,12
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	0,00	J	60 943,20
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	882 202,94	=G+H+I+J	922 529,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	439 791,72	=G+H+K	439 791,72
	Section d'investissement	=B+D+F	442 411,22	=H+J+L	482 737,32
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	882 202,94	=G+H+I+J+K+L	922 529,04

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	11 400,00	4 079,02	0,00	0,00	7 320,98
Total des dépenses de gestion courante		11 400,00	4 079,02	0,00	0,00	7 320,98
66	Charges financières	15 000,00	13 918,58	0,00	0,00	1 081,42
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 400,00	17 997,60	0,00	0,00	8 402,40
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	421 795,00	421 794,12			0,88
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		421 795,00	421 794,12			0,88
TOTAL		448 195,00	439 791,72	0,00	0,00	8 403,28
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	448 195,00	439 791,72			8 403,28
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		448 195,00	439 791,72			8 403,28
TOTAL		448 195,00	439 791,72	0,00	0,00	8 403,28
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 - RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50
	Total des dépenses financières	491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50
	Total des dépenses réelles d'investissement	491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	448 195,00	439 791,72		8 403,28
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	448 195,00	439 791,72		8 403,28
	TOTAL	939 195,00	442 411,22	0,00	496 783,78
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	456 456,80	0,00	0,00	456 456,80
	Total des recettes d'équipement	456 456,80	0,00	0,00	456 456,80
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	456 456,80	0,00	0,00	456 456,80
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	421 795,00	421 794,12		0,88
	Total des recettes d'ordre d'investissement	421 795,00	421 794,12		0,88
	TOTAL	878 251,80	421 794,12	0,00	456 457,68
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 60 943,20			

(1) DF 023 - RI 021; DI040 - RF042; RI040 - DF042; DR041 - RI041; DF043 - RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 079,02		4 079,02
66	Charges financières	13 918,58	0,00	13 918,58
71	Production stockée ou déstockage (3)		421 794,12	421 794,12
	Dépenses de fonctionnement - Total	17 997,60	421 794,12	439 791,72
Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	2 619,50	0,00	2 619,50
3...	Stocks	0,00	439 791,72	439 791,72
	Dépenses d'investissement - Total	2 619,50	439 791,72	442 411,22
Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage)		439 791,72	439 791,72
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	439 791,72	439 791,72

Pour information				0,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	421 794,12	421 794,12
Recettes d'investissement - Total		0,00	421 794,12	421 794,12

Pour information				60 943,20
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	11 400,00	4 079,02	0,00	0,00	7 320,98
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	0,00	2 860,00	0,00	0,00	-2 860,00
60612	Energie - Electricité	300,00	201,02	0,00	0,00	98,98
61521	Terrains	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	1 100,00	1 018,00	0,00	0,00	82,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		11 400,00	4 079,02	0,00	0,00	7 320,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	15 000,00	13 918,58	0,00	0,00	1 081,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	13 918,58	0,00	0,00	1 081,42
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		26 400,00	17 997,60	0,00	0,00	8 402,40
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	421 795,00	421 794,12			0,88
71355	Var. des Sto. de Terr. An.	421 795,00	421 794,12			0,88
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		421 795,00	421 794,12			0,88
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		421 795,00	421 794,12			0,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		448 195,00	439 791,72	0,00	0,00	8 403,28
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (n) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	448 195,00	439 791,72			8 403,28
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	448 195,00	439 791,72			8 403,28
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		448 195,00	439 791,72			8 403,28

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		448 195,00	439 791,72	0,00	0,00	8 403,28
--	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-----------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différenc ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50
1641	Emprunts en Euros	491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		491 000,00	2 619,50	0,00	488 380,50
-------------------------------	--	-------------------	-----------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;
(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	448 195,00	439 791,72		8 403,28
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	448 195,00	439 791,72		8 403,28
3355	Travaux	448 195,00	0,00		448 195,00
3555	Terrains aménagés	0,00	439 791,72		-439 791,72
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		448 195,00	439 791,72		8 403,28

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	939 195,00	442 411,22	0,00	496 783,78
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES
III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	456 456,80	0,00	0,00	456 456,80
1641	Emprunts en Euros	456 456,80	0,00	0,00	456 456,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		456 456,80	0,00	0,00	456 456,80

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		456 456,80	0,00	0,00	456 456,80

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	421 795,00	421 794,12		0,88
3355	Travaux	421 795,00	13 857,82		407 937,18
3555	Terrains aménagés	0,00	407 936,30		-407 936,30
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		421 795,00	421 794,12		0,88
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		421 795,00	421 794,12		0,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		878 251,80	421 794,12	0,00	456 457,68

Pour information	60 943,20
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_5_2016-DE
Regu le 25/04/2016

###

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs/publiques	I Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Depenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/2004) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Depenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0,00					
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budgét annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 et R. 5211-1 et R.5712 dh CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	2 619,50	2 619,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	442 411,22	442 411,22
0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12	421 794,12
0,00	0,00	0,00	0,00	-20 617,10	-20 617,10

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	---------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Soit de l'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Recettes d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses d'Ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Exédent de fonctionnt reporté de N-I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE				AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	442 411,22	442 411,22
0,00	0,00	0,00	0,00	2 619,50	2 619,50
0,00	0,00	0,00	0,00	2 619,50	2 619,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12	421 794,12
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12	421 794,12
0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12	421 794,12
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	17 997,60	17 997,60
0,00	0,00	0,00	0,00	4 079,02	4 079,02
0,00	0,00	0,00	0,00	13 918,58	13 918,58
0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12	421 794,12
0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12	421 794,12
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acc° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04					
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° d coopérat° décentralisés				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11		12		TOTAL
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique			
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A I.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25						
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de déconverte et autres services				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12												
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12												
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12					0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12					0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A.1.]IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choral	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01- Non ventilables.

IV - ANNEEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 5 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 5 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'adresse 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FUNCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acté pour l'enfance et l'adolescence	523 Acté pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al. 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CCCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10, Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV
A 1.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT
FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirés et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indust., BTP manufact.,	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
	Dépenses de l'exercice	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
011	Charges à caractère général	4 079,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 079,02
042	Opérations d'ordre de transfert en	421 794,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12
66	Charges financières	13 918,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 918,58
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
	Recettes de l'exercice	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
042	Opérations d'ordre de transfert en	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04		
		020 Administration générale collective	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	042 Autres app de coopération décentralisée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
A 1.2		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42					
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement			
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A I.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENDSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (EP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

	IV
	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
A 1.2		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002, apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	442 411,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 411,22
	Dépenses de l'exercice	442 411,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 411,22
040	Opérations d'ordre de transfert en	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
16	Emprunts et dettes assimilées	2 619,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 619,50
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	421 794,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12
	Recettes de l'exercice	421 794,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12
040	Opérations d'ordre de transfert en	421 794,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 794,12
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-20 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 617,10

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV
A2.1IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N		Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
			Intérêts (3)	Tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor							
...							
...							
5192 Avances de trésorerie							
...							
...							
51931 Lignes de trésorerie							
...							
...							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
...							
...							
5194 Billets de trésorerie							
...							
...							
5198 Autres crédits de trésorerie							
...							
...							
519 Crédits de trésorerie (Total)							

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV

A2.2

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° G01A8T022PR	Crédit Agricole	09/08/2005	11/2006	30/11/2007	50 000,00	Proportionnel		Euribor 1 an	2,37%	Euros	A	C	O	A-1
N° 19885	Crédit Agricole	21/01/2014		30/04/2014	455 711,29	F			2,40%	Euros	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice				
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
N° G01A87022PR	N			29 898,38		Proportionnel			2 619,50			245,73		
N° 19885	N			436 327,15								13 672,85		
1643 Emprunts en devises (Total)														
...														
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)														
...														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)														
...														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)														
...														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
...														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
...														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
...														
1687 Autres dettes (Total)														
...														
Total général		0,00		466 225,53					2 619,50			13 918,58		0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV	A2.2	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">ICNE de l'exercice</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> </table>																			ICNE de l'exercice																							0,00
ICNE de l'exercice																							0,00																					

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL A														
Barrière simple (B)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL B														
Option d'échange (C)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL E														
Autres types de structures (F)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														
		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

		IV
		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits 2,00 % de l'encours Montant en euros 466 225,53					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe rétrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert										Instrument de couverture		Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
...														
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
...														
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
...														
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt convert	Taux payé			Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668		Produits C/768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
...									
Taux variable (total)							0,00	0,00	
...									
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
...									
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Totales des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
...																	
...																	
Totales des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		491 000,00	2 619,50
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		491 000,00	2 619,50
1641	Emprunts en Euros	491 000,00	2 619,50
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 619,50	0,00	0,00	2 619,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalisations (hors RAR)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	2 619,50
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	-2 619,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_5_2016-DE
Regu le 25/04/2016

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A722 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	
	Dotations et participations reçues	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANTEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
Acquisitions d'immobilisations		
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040 Opérat° ordre transfert entre sections		
041 Opérations patrimoniales		
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040 Opérat° ordre transfert entre sections		
041 Opérations patrimoniales		

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_5_2016-DE
Regu le 25/04/2016

021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

N° opération :		Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l' exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		OP. à annuler
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (I)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00 I	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																		
...																		
Totaux pour les autres emprunts																		
...																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

BI.4

BI.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant dn fonds de concours on de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:		
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (1)				0		0
				0		0
				0		0
				0		0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)				0		0
				0		0
				0		0
				0		0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)				0		0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-4^e : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2^e : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3^e : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4^e : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5^e : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à

l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-I-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle ☺ ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS			
CE					
Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
regie a seine autonome			
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 195,00	442 411,22	0,00	496 783,78
RECETTES	939 195,00	482 737,32	0,00	456 457,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	448 195,00	439 791,72	0,00	8 403,28
RECETTES	448 195,00	439 791,72	0,00	8 403,28

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 195,00	442 411,22	0,00	496 783,78
RECETTES	939 195,00	482 737,32	0,00	456 457,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	448 195,00	439 791,72	0,00	8 403,28
RECETTES	448 195,00	439 791,72	0,00	8 403,28
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 387 390,00	882 202,94	0,00	505 187,06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 387 390,00	922 529,04	0,00	464 860,96

(1) Y compris les rattachements.

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES

D1

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%	%
TFPB%	%	%	%
TFPNB%	%	%	%
CFE%	%	%	%
TOTAL%		%

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 50
 Nombre de suffrages exprimés ... 63

VOTES :

Pour 63
 Contre 5
 Abstentions 1

Date de convocation : 05/04/16.

Présenté par ... le... (1), Président
 A ... St Julien de Peyredas ... le 11/04/16
 Le ... Président
 Délibéré par Conseil communautaire (2) réuni en session ... ordinaire
 A ... St Julien de Peyredas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

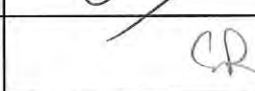

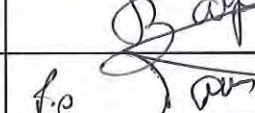
--	--



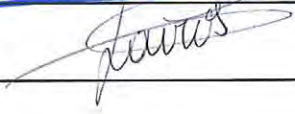




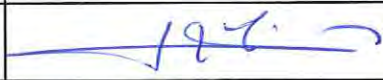

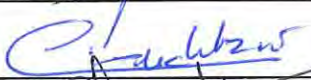
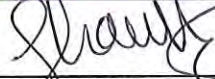
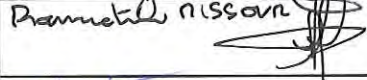


Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

A ... , le .../.../.....



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Prat</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Budget Annexe ZA Sarsin
Compte Administratif 2015

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°11-5/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Compte de gestion 2015 du budget annexe ZA de Sarcin

Après les votes successifs du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 contres, 1 abstention) :

(Le président, Jean Christian REY, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	939 195,00	448 195,00	1 387 390,00
	Titres de recettes émis	421 794,12	439 791,72	861 585,84
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	939 195,00	448 195,00	1 387 390,00
	Mandats émis	442 411,22	439 791,72	882 202,94
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		0,00	
	Déficit	20 617,10		20 617,10
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent		0,00	
	Déficit	20 617,10		20 617,10
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	60 943,20	0,00	
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent	40 326,10	0,00	40 326,10
	Déficit			

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL11_5_2016-DE
Regu le 25/04/2016

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°12-1/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Affectation du résultat 2015 du budget principal

Considérant le compte administratif 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants (reportés dans le tableau joint en annexe),
Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (6 abstentions) :

- d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA N-1	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	596 959,64 €		-1 287 808,04 €	Dépenses 2 893 488,64 €	-644 551,73 €	-1 335 400,13 €
				2 248 936,91 €		
FONCT	2 052 433,96 €	-1 070 859,43 €	734 779,56 €	Recettes	-125 216,69 €	1 716 354,09 €
				Dépenses 125 216,69 €		
				0,00 € Recettes		

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /030004	1 716 354,09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 335 400,13 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		380 953,96 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 335 399,85 €

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 26 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°12-2/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe Aire d'Accueil des gens du voyage.

Considérant le compte administratif 2015,
Constatant qu'il présente les résultats suivants :

- 002 Résultat de fonctionnement : 0,01 €
- 001 Résultat d'investissement : 1 297 838,42 €

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (6 abstentions) :

- De ne pas affecter le résultat de fonctionnement : 0,01
- D'affecter au 002 : 100 000,00 €
- D'affecter au 001 : 1 197 838,42 €

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°12-3/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe Zone d'activité de Bernon

Considérant le compte administratif 2015,
Constatant qu'il présente les résultats suivants :

- 002 Résultat de fonctionnement : 55 742,42 €
- 001 Résultat d'investissement : - 1 102 672,29 €

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (6 abstentions) :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 55.742,42€ à la couverture d'une partie du déficit d'investissement.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°12-4/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe Zone activité L'Espérant – René-Dumont

Considérant le compte administratif 2015,
Constatant qu'il présente les résultats suivants :

- 002 Résultat de fonctionnement : -53 750,14 €
- 001 Résultat d'investissement : - 956 330,96 €

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (6 abstentions) :

- de reprendre ces résultats au BP 2016, aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°12-5/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON,

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Laurent NADAL, Sylvie NICOLLE, Alexandre PISSAS, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe Zone activité de Sarsin

Considérant le compte administratif 2015,
Constatant qu'il présente les résultats suivants :

- 002 Résultat de fonctionnement : 0 €
- 001 Résultat d'investissement : 40 326,10 €

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (6 abstentions) :

- De reprendre ces résultats au BP 2016, aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 25 avril 2016

**BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

**Budget Primitif
voté par nature**

Année 2016

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc...);
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire**I. Informations générales (6)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assuraut au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

	BUDGET
Code INSEE	...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	70 323
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	750,06	551
2	Produit des impositions directes/population	383,86	306
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	763,50	642
4	Dépenses d'équipement brut/population	101,33	132
5	Encours de dette/population	114,25	351
6	DGF/population	81,33	155
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	25,05 %	18,2 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,64 %	98,88 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,27 %	89,8 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,96 %	20,6 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé primitif de l'exercice précédent,

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du CA.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	53 606 190,31	53 350 453,04
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	125 216,69	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	380 953,96 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		53 731 407,00	53 731 407,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 672 420,00	6 007 820,13
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 893 488,64	2 248 936,91
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	690 848,40 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 256 757,04	8 256 757,04

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	61 988 164,04	61 988 164,04
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	7 508 102,00	0,00	7 411 012,00	7 411 012,00	7 411 012,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 439 680,00	0,00	13 215 480,00	13 215 480,00	13 215 480,00
014	Atténuation de produits	25 978 536,00	0,00	25 606 314,00	25 606 314,00	25 606 314,00
65	Autres charges de gestion courante	6 038 974,00	0,00	6 083 384,00	6 083 384,00	6 083 384,00
Total des dépenses de gestion courante		51 965 292,00	0,00	52 316 190,00	52 316 190,00	52 316 190,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	125 216,69	5 000,31	5 000,31	130 217,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 225 292,00	125 216,69	52 621 190,31	52 621 190,31	52 746 407,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 500 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	610 000,00		640 000,00	640 000,00	640 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 110 000,00		985 000,00	985 000,00	985 000,00
TOTAL		54 335 292,00	125 216,69	53 606 190,31	53 606 190,31	53 731 407,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

53 731 407,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	334 999,24	0,00	336 967,04	336 967,04	336 967,04
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 687 622,00	0,00	2 585 240,00	2 585 240,00	2 585 240,00
73	Impôts et taxes	38 715 376,00	0,00	37 725 655,00	37 725 655,00	37 725 655,00
74	Dotations et participations	11 551 979,00	0,00	12 619 563,00	12 619 563,00	12 619 563,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	0,00	78 028,00	78 028,00	78 028,00
Total des recettes de gestion courante		53 412 376,24	0,00	53 345 453,04	53 345 453,04	53 345 453,04
77	Produits exceptionnels	5 310,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		53 417 686,24	0,00	53 350 453,04	53 350 453,04	53 350 453,04
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		53 417 686,24	0,00	53 350 453,04	53 350 453,04	53 350 453,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

380 953,96

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

53 731 407,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

985 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

H - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	214 085,00	14 619,45	46 840,00	46 840,00	61 459,45
204	Subventions d'équipement versées	1 243 885,00	2 433 313,20	1 071 780,00	1 071 780,00	3 505 093,20
21	Immobilisations corporelles	2 729 465,00	116 378,16	737 200,00	737 200,00	853 578,16
23	Immobilisations en cours	178 000,00	199 554,50	500 000,00	500 000,00	699 554,50
	Total des opérations d'équipement	1 223 905,00	129 623,33	1 876 600,00	1 876 600,00	2 006 223,33
	Total des dépenses d'équipement	5 589 340,00	2 893 488,64	4 232 420,00	4 232 420,00	7 125 908,64
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00	345 000,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
	Total des dépenses financières	260 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 849 340,00	2 893 488,64	4 672 420,00	4 672 420,00	7 565 908,64
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 849 340,00	2 893 488,64	4 672 420,00	4 672 420,00	7 565 908,64
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					690 848,40
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					8 256 757,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Rcstes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 658 030,00	664 413,80	1 204 930,00	1 204 930,00	1 869 343,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'équipement		3 158 030,00	2 164 413,80	3 204 930,00	3 204 930,00	5 369 343,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	581 310,00	84 523,11	482 490,00	482 490,00	567 013,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 070 859,43	0,00	1 335 400,13	1 335 400,13	1 335 400,13
Total des recettes financières		1 652 169,43	84 523,11	1 817 890,13	1 817 890,13	1 902 413,24
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 810 199,43	2 248 936,91	5 022 820,13	5 022 820,13	7 271 757,04

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 500 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	610 000,00		640 000,00	640 000,00	640 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 110 000,00		985 000,00	985 000,00	985 000,00

TOTAL		6 920 199,43	2 248 936,91	6 007 820,13	6 007 820,13	8 256 757,04
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 256 757,04
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	985 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 411 012,00		7 411 012,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 215 480,00		13 215 480,00
014	Atténuation de produits	25 606 314,00		25 606 314,00
65	Autres charges de gestion courante	6 083 384,00		6 083 384,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	130 217,00	0,00	130 217,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	640 000,00	640 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		345 000,00	345 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		52 746 407,00	985 000,00	53 731 407,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

53 731 407,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	345 000,00	0,00	345 000,00
	Total des opérations d'équipement	2 006 223,33		2 006 223,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	61 459,45	0,00	61 459,45
204	Subventions d'équipement versées	3 505 093,20	0,00	3 505 093,20
21	Immobilisations corporelles (6)	853 578,16	0,00	853 578,16
23	Immobilisations en cours (6)	699 554,50	0,00	699 554,50
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00		95 000,00
Dépenses d'investissement – Total		7 565 908,64	0,00	7 565 908,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

690 848,40

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 256 757,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	336 967,04		336 967,04
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 585 240,00		2 585 240,00
73	Impôts et taxes	37 725 655,00		37 725 655,00
74	Dotations et participations	12 619 563,00		12 619 563,00
75	Autres produits de gestion courante	78 028,00		78 028,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	5 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		53 350 453,04	0,00	53 350 453,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**380 953,96**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**53 731 407,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	567 013,11	0,00	567 013,11
13	Subventions d'investissement	1 869 343,80	0,00	1 869 343,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
28	Amortissements des Immo.		640 000,00	640 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		345 000,00	345 000,00
Recettes d'investissement – Total		5 936 356,91	985 000,00	6 921 356,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**1 335 400,13**

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES**8 256 757,04**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III -- VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	7 508 102,00	7 411 012,00	7 411 012,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	6 700,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	17 000,00	21 110,00	21 110,00
60612	Energie - Electricité	140 000,00	167 570,00	167 570,00
60621	Combustibles	0,00	15 670,00	15 670,00
60622	Carburants	43 000,00	29 730,00	29 730,00
60623	Alimentation	559 000,00	521 290,00	521 290,00
60631	Fournitures d'entretien	50 000,00	52 380,00	52 380,00
60632	Fournitures de petit Equip.	110 980,00	141 897,00	141 897,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	8 500,00	8 500,00
6064	Fournitures administratives	50 000,00	38 810,00	38 810,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	700,00	2 200,00	2 200,00
6068	Autres matières et fournitures	118 748,00	76 051,00	76 051,00
611	Contrat de presta. de services	4 212 419,00	3 766 117,00	3 766 117,00
6132	Locations immobilières	302 000,00	235 800,00	235 800,00
6135	Locations inobilières	128 650,00	233 540,00	233 540,00
614	Ch. locatives et de coPpté	1 350,00	8 380,00	8 380,00
61522	Bâtiments	50 000,00	93 650,00	93 650,00
61524	Bois et forêts	18 000,00	8 000,00	8 000,00
61551	Matériel roulant	20 000,00	1 300,00	1 300,00
61558	entretien réparat°autr fournit	28 000,00	28 870,00	28 870,00
6156	Maintenance	182 290,00	212 809,00	212 809,00
616	Primes d'assurances	40 300,00	48 067,00	48 067,00
617	Etudes et recherches	276 000,00	308 250,00	308 250,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	10 150,00	8 860,00	8 860,00
6184	Vers. à des Org. de formation	60 000,00	45 180,00	45 180,00
6185	Frais de colloques & séminaires	0,00	5 650,00	5 650,00
6188	Autres frais divers	40 200,00	311 702,00	311 702,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	460,00	2 320,00	2 320,00
6226	Honoraires	70 000,00	55 980,00	55 980,00
6228	Divers	7 450,00	11 660,00	11 660,00
6231	Annonces et insertions	48 000,00	44 500,00	44 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	183 500,00	170 700,00	170 700,00
6236	Catalogues et imprimés	150 740,00	163 998,00	163 998,00
6237	Publications	3 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	72 000,00	50 740,00	50 740,00
6241	Transports de biens	500,00	1 461,00	1 461,00
6247	Transports collectifs	120 025,00	131 290,00	131 290,00
6251	Voyages et déplacements	40 500,00	34 780,00	34 780,00
6256	Missions	1 500,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	6 500,00	4 770,00	4 770,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	25 210,00	25 210,00
6262	Frais de télécommunications	90 000,00	101 320,00	101 320,00
6281	Concours divers (cotisations)	168 000,00	117 620,00	117 620,00
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	1 140,00	4 250,00	4 250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	1 300,00	1 300,00
62875	Aux communes membres GFP	21 000,00	86 000,00	86 000,00
6288	Autres serv.extérieurs	14 400,00	1 330,00	1 330,00
63512	Taxes foncières	5 300,00	4 400,00	4 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 439 680,00	13 215 480,00	13 215 480,00
6217	Personnel affec comm memb gfp	385 720,00	235 882,00	235 882,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	39 375,00	36 426,00	36 426,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	119 420,00	127 121,00	127 121,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	68 935,00	65 406,00	65 406,00
64111	Rémunération principale	4 312 640,00	4 858 134,00	4 858 134,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	164 190,00	214 277,00	214 277,00
64118	Autres indemnités	968 830,00	1 121 052,00	1 121 052,00
64131	Rémunération	2 303 770,00	2 321 714,00	2 321 714,00
64136	Ind. de préavis et de Lic.	3 700,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	406 630,00	425 067,00	425 067,00
64162	emplois d'avenir	128 010,00	183 543,00	183 543,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6417	Rémunérations des apprentis	117 280,00	111 709,00	111 709,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 415 890,00	1 481 648,00	1 481 648,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	1 493 000,00	1 653 716,00	1 653 716,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	179 100,00	183 060,00	183 060,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	154 480,00	131 295,00	131 295,00
6456	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	270,00	3 616,00	3 616,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	64 370,00	60 032,00	60 032,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 150,00	964,00	964,00
6488	Autres charges	108 920,00	818,00	818,00
014	Atténuations de produits	25 978 536,00	25 606 314,00	25 606 314,00
739113	Revers conventionnel fiscalité	2 291 996,00	15 438 684,00	15 438 684,00
73921	Attributions de compensation	15 078 160,00	1 615 320,00	1 615 320,00
73922	Dot. solidarité communautaire	89 330,00	89 263,00	89 263,00
73923	Reversements sur FNGIR	8 453 050,00	8 453 047,00	8 453 047,00
73925	Fds de péréq rec fis Com,inter	0,00	10 000,00	10 000,00
73928	Autres	66 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 038 974,00	6 083 384,00	6 083 384,00
6531	Indemnités	410 400,00	419 540,00	419 540,00
6554	Cont. aux Org. de regroupement	5 084 284,00	5 060 824,00	5 060 824,00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	544 290,00	603 020,00	603 020,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		51 965 292,00	52 316 190,00	52 316 190,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	150 000,00	200 000,00	200 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 000,00	200 000,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	5 000,31	5 000,31
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	10 000,00	5 000,31	5 000,31
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 225 292,00	52 621 190,31	52 621 190,31
023	Virement à la section d'investissement	1 500 000,00	345 000,00	345 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	610 000,00	640 000,00	640 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	610 000,00	640 000,00	640 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 110 000,00	985 000,00	985 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 110 000,00	985 000,00	985 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		54 335 292,00	53 606 190,31	53 606 190,31
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				125 216,69
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				53 731 407,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	334 999,24	336 967,04	336 967,04
6419	Remb. sur Réin. du Pers.	334 999,24	336 967,04	336 967,04
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 687 622,00	2 585 240,00	2 585 240,00
70612	Red. Spé. d'Enl. des ordures	50 722,00	0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	512 500,00	556 800,00	556 800,00
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	1 434 400,00	1 400 730,00	1 400 730,00
7078	Autres marchandises	0,00	421 250,00	421 250,00
70845	Aux communes membres du GFP	240 000,00	0,00	0,00
70875	Par les communes membres GFP	0,00	206 460,00	206 460,00
70878	par d'autres redevables	450 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	38 715 376,00	37 725 655,00	37 725 655,00
73111	Taxes foncières & d'habitation	23 661 386,00	22 777 430,00	22 777 430,00
73112	Cotis. sur la VA des Entrepri.	3 136 813,00	2 836 999,00	2 836 999,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales	463 167,00	489 541,00	489 541,00
73114	Imp Forfait. sur Ent de Réseau	870 626,00	890 030,00	890 030,00
7318	Autres impots locaux ou assim	0,00	3 811,00	3 811,00
7321	Attribution de Compensation	1 564,00	0,00	0,00
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	485 000,00	356 290,00	356 290,00
7328	Autres Reversements de Fiscal.	104 863,00	146 794,00	146 794,00
7331	Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	9 861 957,00	10 098 760,00	10 098 760,00
7362	Taxes de séjour	130 000,00	126 000,00	126 000,00
74	Dotations et participations	11 551 979,00	12 619 563,00	12 619 563,00
7411	Dotation forfaitaire	111 629,00	109 469,00	109 469,00
74124	Dotation d'intercommunalité	2 559 692,00	1 785 750,00	1 785 750,00
74126	Dot.compensat°grpts communes	3 802 414,00	3 933 530,00	3 933 530,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	20 000,00	35 000,00	35 000,00
74711	Emplois jeunes	42 200,00	45 000,00	45 000,00
7472	Régions	5 000,00	17 000,00	17 000,00
7473	Départements	121 500,00	21 000,00	21 000,00
7478	Autres organismes	4 054 001,00	4 006 017,00	4 006 017,00
748311	comp.pert de bas.imp à la tp	0,00	1 885 880,00	1 885 880,00
748314	Dot° unique des compensations	51 517,00	53 084,00	53 084,00
74833	Etat-Comp.au Tit.de la CET	1 154,00	1 154,00	1 154,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	782 872,00	726 679,00	726 679,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	78 028,00	78 028,00
752	Revenus des immeubles	102 400,00	0,00	0,00
758	Prod. divers de Gest. courante	20 000,00	78 028,00	78 028,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		53 412 376,24	53 345 453,04	53 345 453,04
(a) = 70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 310,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits except divers	5 310,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		53 417 686,24	53 350 453,04	53 350 453,04
= a+b+c+d				
042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00

043	Opérat° ordre intérieur de la section. 9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	53 417 686,24	53 350 453,04	53 350 453,04
--	----------------------	----------------------	----------------------

		+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00	
		+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		380 953,96	
		=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		53 731 407,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				BI
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	214 085,00	46 840,00	46 840,00
2031	Frais d'études	207 485,00	46 840,00	46 840,00
2051	Concessions, droits similaires	6 600,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 243 885,00	1 071 780,00	1 071 780,00
204111	Biens mobil., matériel & étude	120 000,00	0,00	0,00
2041411	Biens mobil., matériel & étude	1 069 885,00	0,00	0,00
2041412	Bâtiments et installations	0,00	1 069 780,00	1 069 780,00
2041581	Biens mobil., matériel & étude	0,00	2 000,00	2 000,00
20421	Biens mobil., matériel & étude	54 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 729 465,00	737 200,00	737 200,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	480 000,00	0,00	0,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	1 673 800,00	453 600,00	453 600,00
2145	Const.sol Aut.Instal.Gén.Ag.Am	160 000,00	0,00	0,00
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	70 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	30 000,00	30 000,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	21 250,00	25 800,00	25 800,00
2184	Mobilier	165 500,00	18 700,00	18 700,00
2188	Autres immo corporelles	133 915,00	209 100,00	209 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	178 000,00	500 000,00	500 000,00
2313	Constructions	168 000,00	500 000,00	500 000,00
2317	Immo. corp. Reç. au Tit. MAD	10 000,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	1 223 905,00	1 876 600,00	1 876 600,00
9001	SCENE CAMPAGNE	951 905,00	1 200 000,00	1 200 000,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	0,00	598 600,00	598 600,00
904	SENTIERS RANDONNEES	22 000,00	78 000,00	78 000,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	250 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 589 340,00	4 232 420,00	4 232 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	345 000,00	345 000,00
1641	Emprunts en Euros	230 000,00	345 000,00	345 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	95 000,00	95 000,00
	Total des dépenses financières	260 000,00	440 000,00	440 000,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 849 340,00	4 672 420,00	4 672 420,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 849 340,00	4 672 420,00	4 672 420,00

	+	
	RESTES A REALISER N-1 (11)	2 893 488,64
	+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	690 848,40
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	8 256 757,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 658 030,00	1 204 930,00	1 204 930,00
1321	Etat et Etab. nationaux	215 996,00	254 560,00	254 560,00
1322	Régions	207 247,00	404 560,00	404 560,00
1323	Départements	1 104 787,00	362 500,00	362 500,00
1328	Autres	130 000,00	183 310,00	183 310,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en Euros	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 158 030,00	3 204 930,00	3 204 930,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 652 169,43	1 817 890,13	1 817 890,13
10222	F.C.T.V.A.	581 310,00	482 490,00	482 490,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 070 859,43	1 335 400,13	1 335 400,13
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 652 169,43	1 817 890,13	1 817 890,13
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 810 199,43	5 022 820,13	5 022 820,13
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 500 000,00	345 000,00	345 000,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	610 000,00	640 000,00	640 000,00
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90	4 721,90
2804141	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12	26 266,12
2804142	Bâtiments et installations	179 008,72	219 455,04	219 455,04
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	24 941,64	2 732,43	2 732,43
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	8 968,59	10 339,63	10 339,63
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	14 684,21	14 629,14	14 629,14
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04	149,04
28148	Autres construct° /sol autrui	5 620,07	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	12 730,97	11 956,23	11 956,23

Chap/ort (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	3 250,63	2 954,82	2 954,82
28158	Autr. inst mat outil technique	67 174,96	65 713,93	65 713,93
28171	Terrains	0,00	30,24	30,24
281731	Batiments publics	30,24	0,00	0,00
281758	Autres inst. mat outil techn	867,08	357,84	357,84
281782	Matériel de transport	11 187,32	0,00	0,00
281783	Mat.de bureau et informatique	486,00	0,00	0,00
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15	9 627,15
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	7 020,96	8 408,12	8 408,12
28182	Matériel de transport	55 678,95	42 403,99	42 403,99
28183	Mat.de bureau et informatique	21 615,33	25 840,30	25 840,30
28184	Mobilier	70 220,18	75 026,74	75 026,74
28188	Autres immo corporelles	83 420,56	117 057,96	117 057,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 110 000,00	985 000,00	985 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 110 000,00	985 000,00	985 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 920 199,43	6 007 820,13	6 007 820,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10) 2 248 936,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 8 256 757,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9001

(1)

LIBELLE : SCENE CAMPAGNE

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		237 263,12 ^a	39 696,00	1 200 000,00 ^b	1 200 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	151 740,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	51 740,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	85 523,12	33 936,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00
2313	Constructions	85 523,12	33 936,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 750 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	750 000,00
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	250 000,00
1322	Régions	0,00	300 000,00
1323	Départements	0,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-489 696,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901

(1)

LIBELLE : CREATION MULTI ACCCUEIL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 061 307,29	17 630,35	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 061 307,29	17 630,35	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 061 307,29	17 630,35	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		136 465,30	0,00
13	Subventions d'investissement	136 465,30	0,00
1313	Départements	22 538,13	0,00
1328	Autres	113 927,17	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	118 834,95
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903

(1)

LIBELLE : MAISON MULTI LOISIRS VERTS

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 900,00	a 1 596,00	598 600,00	b 598 600,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 900,00	1 596,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 900,00	1 596,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	595 000,00	595 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	595 000,00	595 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 260 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	260 000,00
1322	Régions	0,00	100 000,00
1323	Départements	0,00	160 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-340 196,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904

(1)

LIBELLE : SENTIERS RANDONNEES

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	4 734,52	a 45 187,14	78 000,00	b 78 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 734,52	45 187,14	73 000,00	73 000,00	0,00
2128	Autr.agenc. et Aménag.terrains	4 734,52	45 187,14	0,00	0,00	0,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 6 727,50	d 2 500,00
13	Subventions d'investissement	6 727,50	2 500,00
1323	Départements	6 727,50	2 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-113 959,64
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 905

(1)

LIBELLE : DEPLACEMENTS DOUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	19 595,40	a 15 913,84	0,00	b 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	19 595,40	15 913,84	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	19 595,40	15 913,84	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RÉSULTAT = (c+d) - (a+b)	-15 913,84
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 907

(1)

LIBELLE : COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	420 792,12	a 9 600,00	0,00	b 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	420 792,12	9 600,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	420 792,12	9 600,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-9 600,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.I

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Depenses réelles	1 509 780,00	195 000,00	0,00	0,00	1 309 900,00	281 800,00
Equipements municipaux (2)		195 000,00	0,00	0,00	1 309 900,00	281 800,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	1 509 780,00					
Depenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	1 509 780,00	195 000,00	0,00	0,00	1 309 900,00	281 800,00
Restes à réaliser-reports	690 848,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	2 200 628,40	195 000,00	0,00	0,00	1 309 900,00	281 800,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	4 802 890,13	0,00	0,00	0,00	750 000,00	134 120,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	4 802 890,13	0,00	0,00	0,00	750 000,00	134 120,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	345 000,00	28 381 197,31	75 000,00	0,00	1 753 224,00	3 262 386,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	345 000,00	28 381 197,31	75 000,00	0,00	1 753 224,00	3 262 386,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	36 703 855,04	0,00	0,00	311 630,00	1 269 540,00
Restes à réaliser-reports	380 953,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	380 953,96	36 703 855,04	0,00	0,00	311 630,00	1 269 540,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI.I

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

20 000,00	24 500,00	0,00	218 100,00	1 113 340,00	4 672 420,00
20 000,00	24 500,00	0,00	216 100,00	1 113 340,00	3 160 640,00
0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
					1 509 780,00
					0,00
20 000,00	24 500,00	0,00	218 100,00	1 113 340,00	4 672 420,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690 848,40
20 000,00	24 500,00	0,00	218 100,00	1 113 340,00	5 363 268,40

0,00	12 250,00	0,00	48 560,00	260 000,00	6 007 820,13
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	12 250,00	0,00	48 560,00	260 000,00	6 007 820,13

FONCTIONNEMENT

470 021,00	6 131 815,00	126 236,00	11 346 570,00	1 714 741,00	53 606 190,31
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
470 021,00	6 131 815,00	126 236,00	11 346 570,00	1 714 741,00	53 606 190,31

45 000,00	4 212 785,00	0,00	10 467 146,00	340 497,00	53 350 453,04
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 953,96
45 000,00	4 212 785,00	0,00	10 467 146,00	340 497,00	53 731 407,00

IV

A.I.I

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	1 509 780,00	195 000,00	0,00	0,00	1 309 900,00	281 800,00
	Dépenses réelles	1 509 780,00	195 000,00	0,00	0,00	1 309 900,00	281 800,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 069 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	195 000,00	0,00	0,00	77 800,00	281 800,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
903	MAISON MULTILOISIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	4 802 890,13	0,00	0,00	0,00	750 000,00	134 120,00
	Recettes réelles	3 817 890,13	0,00	0,00	0,00	750 000,00	134 120,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 817 890,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	985 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	345 000,00	28 381 197,31	75 000,00	0,00	1 753 224,00	3 262 386,00

	Dépenses réelles	0,00	27 741 197,31	75 000,00	0,00	1 753 224,00	3 262 386,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 610 653,00	75 000,00	0,00	230 591,00	945 870,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 965 837,00	0,00	0,00	1 503 783,00	2 238 516,00
014	Atténuation de produits	0,00	23 408 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	451 340,00	0,00	0,00	18 850,00	78 000,00
66	Charges financières	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 000,31	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	345 000,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	36 703 855,04	0,00	0,00	311 630,00	1 269 540,00
	Recettes réelles	0,00	36 703 855,04	0,00	0,00	311 630,00	1 269 540,00
013	Atténuation de charges	0,00	336 967,04	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	603 710,00	0,00	0,00	290 630,00	556 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	27 354 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 404 077,00	0,00	0,00	21 000,00	712 740,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE					A.I.1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
20 000,00	24 500,00	0,00	218 100,00	1 113 340,00	3 472 420,00
20 000,00	24 500,00	0,00	218 100,00	1 113 340,00	3 472 420,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	14 740,00	46 840,00
0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	1 071 780,00
20 000,00	24 500,00	0,00	138 100,00	0,00	737 200,00
0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
0,00	0,00	0,00	78 000,00	598 600,00	676 600,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	598 600,00	598 600,00
0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	78 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	12 250,00	0,00	48 560,00	260 000,00	6 007 820,13
0,00	12 250,00	0,00	48 560,00	260 000,00	5 022 820,13
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817 890,13
0,00	12 250,00	0,00	48 560,00	260 000,00	1 204 930,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
470 021,00	6 131 815,00	126 236,00	11 346 570,00	1 714 741,00	53 606 190,31

470 021,00	6 131 815,00	126 236,00	11 346 570,00	1 714 741,00	52 621 190,31
139 000,00	590 077,00	34 320,00	3 577 871,00	207 630,00	7 411 012,00
197 131,00	5 518 908,00	91 916,00	623 091,00	1 076 298,00	13 215 480,00
0,00	0,00	0,00	2 108 684,00	89 263,00	25 606 314,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
133 890,00	22 830,00	0,00	5 036 924,00	341 550,00	6 083 384,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,31
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

45 000,00	4 212 785,00	0,00	10 467 146,00	340 497,00	53 350 453,04
45 000,00	4 212 785,00	0,00	10 467 146,00	340 497,00	53 350 453,04
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 967,04
15 000,00	1 020 100,00	0,00	81 000,00	18 000,00	2 585 240,00
30 000,00	3 192 685,00	0,00	10 245 554,00	126 000,00	37 725 655,00
0,00	0,00	0,00	140 592,00	118 469,00	12 619 563,00
0,00	0,00	0,00	0,00	78 028,00	78 028,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopéra ^t décentralisée, act ^e européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	345 000,00	28 336 267,31	44 930,00	0,00	28 726 197,31
	Dépenses de l'exercice	345 000,00	28 336 267,31	44 930,00	0,00	28 726 197,31
011	Charges à caractère général	0,00	1 609 453,00	1 200,00	0,00	1 610 653,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	1 928 907,00	36 930,00	0,00	1 965 837,00
014	Atténuation de produits	0,00	23 408 367,00	0,00	0,00	23 408 367,00
022	Dépenses imprévues	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
023	Virement à la section d'investiss	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	0,00	640 000,00	0,00	0,00	640 000,00
65	Autres charges de gestion couran	0,00	444 540,00	6 800,00	0,00	451 340,00
66	Charges financières	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 000,31	0,00	0,00	5 000,31
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	380 953,96	36 685 855,04	18 000,00	0,00	37 084 809,00
	Recettes de l'exercice	0,00	36 685 855,04	18 000,00	0,00	36 703 855,04
013	Atténuation de charges	0,00	336 967,04	0,00	0,00	336 967,04
70	Produits des services, du domaine	0,00	603 710,00	0,00	0,00	603 710,00
73	Impôts et taxes	0,00	27 354 101,00	0,00	0,00	27 354 101,00
74	Dotations et participations	0,00	8 386 077,00	18 000,00	0,00	8 404 077,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Restes à réaliser-reports	380 953,96	0,00	0,00	0,00	380 953,96
	SOLDE (2)	35 953,96	8 349 587,73	-26 930,00	0,00	8 358 611,69

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-not ventilables.

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A I.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administra ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° d coopérat° décentralisées						
	DEPENSES (2)	27 892 616,31	187 601,00	0,00	256 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	27 892 616,31	187 601,00	0,00	256 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 403 293,00	15 000,00	0,00	191 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	1 691 416,00	172 601,00	0,00	64 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	23 408 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	444 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	36 685 855,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	36 685 855,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	336 967,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	603 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	27 354 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 386 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	8 793 238,73	-187 601,00	0,00	-256 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	75 000,00	0,00	75 000,00
		75 000,00	0,00	75 000,00
011	Charges à caractère général	75 000,00	0,00	75 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-75 000,00	0,00	-75 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A L1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	226 570,00	1 434 172,00	45 971,00	0,00	1 706 713,00
		226 570,00	1 434 172,00	45 971,00	0,00	1 706 713,00
011	Charges à caractère général	132 300,00	54 730,00	0,00	0,00	187 030,00
012	Charges de personnel et frais assis	80 170,00	1 377 642,00	45 971,00	0,00	1 503 783,00
65	Autres charges de gestion courante	14 100,00	1 800,00	0,00	0,00	15 900,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	113 300,00	197 730,00	0,00	0,00	311 030,00
		113 300,00	197 730,00	0,00	0,00	311 030,00
70	Produits des services, du domaine	92 300,00	197 730,00	0,00	0,00	290 030,00
74	Dotations et participations	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		-113 270,00	-1 236 442,00	-45 971,00	0,00	-1 395 683,00

IV
A.1.1ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
	DEPENSES (2)	1 434 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 971,00
	Dépenses de l'exercice	1 434 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 971,00
011	Charges à caractère général	54 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 377 642,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	197 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	197 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	197 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 236 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 971,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse					
(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	52 479,00	0,00	3 127 907,00	3 180 386,00
		52 479,00	0,00	3 127 907,00	3 180 386,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	941 870,00	941 870,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 479,00	0,00	2 186 037,00	2 238 516,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 269 540,00	1 269 540,00
		0,00	0,00	1 269 540,00	1 269 540,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	556 800,00	556 800,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	712 740,00	712 740,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-52 479,00	0,00	-1 858 367,00	-1 910 846,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 127 907,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 127 907,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	941 870,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 186 037,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 540,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 540,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 800,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	712 740,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 858 367,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		
DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	104 150,00	365 871,00	470 021,00
		104 150,00	365 871,00	470 021,00
011	Charges à caractère général	52 000,00	87 000,00	139 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 150,00	144 981,00	197 131,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	133 890,00	133 890,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	15 000,00	30 000,00	45 000,00
		15 000,00	30 000,00	45 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	15 000,00	15 000,00	30 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-89 150,00	-335 871,00	-425 021,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^s pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^s pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	52 000,00	0,00	52 150,00	365 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		52 000,00	0,00	52 150,00	365 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	52 000,00	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	52 150,00	144 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	133 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	10 000,00	0,00	5 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		10 000,00	0,00	5 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	5 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-42 000,00	0,00	-47 150,00	-335 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 131 815,00	6 131 815,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	6 131 815,00	6 131 815,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	590 077,00	590 077,00
012	Charges de personnel et frais assim	0,00	0,00	0,00	0,00	5 518 908,00	5 518 908,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	22 830,00	22 830,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	4 212 785,00	4 212 785,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	4 212 785,00	4 212 785,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 100,00	1 020 100,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192 685,00	3 192 685,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 919 030,00	-1 919 030,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Pare privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accès à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	126 236,00	0,00	0,00	0,00	126 236,00
		126 236,00	0,00	0,00	0,00	126 236,00
011	Charges à caractère général	34 320,00	0,00	0,00	0,00	34 320,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	91 916,00	0,00	0,00	0,00	91 916,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		-126 236,00	0,00	0,00	0,00	-126 236,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	10 470 947,00	446 143,00	429 480,00	11 346 570,00
		10 470 947,00	446 143,00	429 480,00	11 346 570,00
011	Charges à caractère général	3 287 161,00	238 510,00	52 200,00	3 577 871,00
012	Charges de personnel et frais assis	293 138,00	207 633,00	122 320,00	623 091,00
014	Atténuation de produits	2 108 684,00	0,00	0,00	2 108 684,00
65	Autres charges de gestion courante	4 781 964,00	0,00	254 960,00	5 036 924,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	10 382 146,00	60 000,00	25 000,00	10 467 146,00
		10 382 146,00	60 000,00	25 000,00	10 467 146,00
70	Produits des services, du domaine	81 000,00	0,00	0,00	81 000,00
73	Impôts et taxes	10 245 554,00	0,00	0,00	10 245 554,00
74	Dotations et participations	55 592,00	60 000,00	25 000,00	140 592,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-88 801,00	-386 143,00	-404 480,00	-879 424,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	10 470 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	10 470 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	3 287 161,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	293 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	2 108 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 781 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	10 382 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	10 382 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes c	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	10 245 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	55 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-88 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION-DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83									
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel						
	DEPENSES (2)															
	Dépenses de l'exercice	446 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		446 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	238 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	207 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)															
	RECETTES de l'exercice	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	973 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 602,00	0,00	1 714 741,00
	Dépenses de l'exercice	973 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 602,00	0,00	1 714 741,00
011	Charges à caractère général	166 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 180,00	0,00	207 630,00
012	Charges de personnel et frais assis	481 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	595 159,00	0,00	1 076 298,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 263,00	0,00	89 263,00
65	Autres charges de gestion courante	325 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	341 550,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	78 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 469,00	0,00	340 497,00
	Recettes de l'exercice	78 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 469,00	0,00	340 497,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00	126 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 469,00	0,00	118 469,00
75	Autres produits de gestion courant	78 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 028,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-895 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-479 133,00	0,00	-1 374 244,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acf° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	2 200 628,40	195 000,00	0,00	0,00	2 395 628,40
	Dépenses de l'exercice	1 509 780,00	195 000,00	0,00	0,00	1 704 780,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 069 780,00	0,00	0,00	0,00	1 069 780,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	195 000,00	0,00	0,00	195 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	690 848,40	0,00	0,00	0,00	690 848,40

	RECETTES (2)	4 802 890,13	0,00	0,00	0,00	4 802 890,13
	Recettes de l'exercice	4 802 890,13	0,00	0,00	0,00	4 802 890,13
021	Virement de la section de fonction	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert	640 000,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 817 890,13	0,00	0,00	0,00	1 817 890,13
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	2 602 261,73	-195 000,00	0,00	0,00	2 407 261,73

IV

A.1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée						
	DEPENSES (2)	180 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	180 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	180 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	74 800,00	32 100,00	1 200 000,00	1 306 900,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	74 800,00	32 100,00	1 200 000,00	1 306 900,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	32 100,00	0,00	32 100,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	74 800,00	0,00	0,00	74 800,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-74 800,00	-32 100,00	-450 000,00	-556 900,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culture	
	DEPENSES (2)	74 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	74 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	74 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissemen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-125 000,00	-125 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A.1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies d vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	20 000,00	20 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	20 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-20 000,00	-20 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52					
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	12 250,00	12 250,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	12 250,00	12 250,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 250,00	12 250,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	128 100,00	10 000,00	80 000,00	218 100,00
	Dépenses de l'exercice	128 100,00	10 000,00	80 000,00	218 100,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	128 100,00	10 000,00	0,00	138 100,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	46 060,00	0,00	2 500,00	48 560,00
	Recettes de l'exercice	46 060,00	0,00	2 500,00	48 560,00
13	Subventions d'investissement	46 060,00	0,00	2 500,00	48 560,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-82 040,00	-10 000,00	-77 500,00	-169 540,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	128 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	128 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	128 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	46 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	46 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	46 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel					
	DEPENSES (2)														
	Dépenses de l'exercice	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelle	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)														
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLE (2)														
		-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 500,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 500,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603 340,00	0,00	514 740,00
	Dépenses de l'exercice	510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603 340,00	0,00	514 740,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 740,00	0,00	14 740,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 600,00	0,00	0,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 600,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIEIV
A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01.N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/JNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux initial actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 02G29W011PR	Crédit Agricole	02/04/2012		06/07/2013	1 300 000,00	F		4,63%	Euros	T	C	O	A-1	
N° 010M4V015PR	Crédit Agricole	29/12/2009		14/07/2010	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	3,01%	Euros	T	C	O	A-1	
N° 8097571/8194267	Caisse d'Epargne	09/07/2012		25/07/2013	150 000,00	F		4,68%	Euros	A	C	O	A-1	
N° 1235680	Caisse des Dépôts et consignations	23/11/2012												
N° 610865019PR	Crédit Agricole	13/05/2005		01/12/2013	350 000,00	F		3,95%	Euros	A	C	O	A-1	
N° A17101AE000	Caisse d'Epargne	20/07/2010		04/01/2006	90 000,00	F		3,81%	Euros	A	C	O	A-1	
N° 578349011PR	Crédit Agricole	04/01/2005		25/10/2010	1 550 000,00	F		3,54%	Euros	A	C	O	A-1	
N° 02FYM8017PR	Crédit Agricole	09/11/2011		05/01/2005	25 000,00	V	Euribor 3 mois	3,85%	Euros	A	C	O	A-1	
N° ALR20046490	Caisse d'Epargne	30/06/2004		07/03/2012	150 000,00	F		4,46%	Euros	T	C	O	A-1	
N° G02LUF9	Crédit Agricole	28/03/2006		25/07/2005	100 000,00	F		2,53%	Euros	A	C	O	A-1	
N° EB7795		31/12/2015		30/04/2010	542 500,00	V	Euribor 1 an	3,195%	Euros	A	C	O	A-1	
					750 000,00	F		2,33%	Euros	A	C	O	A-1	

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire [OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales]).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Conversion ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
					Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
...												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (Total)												
N° 010M4V013PR	N			767 515,02 20	V		2,62 %		46 168,46	16 683,71		
N° 020LUF019PR	N			327 222,79 20	V		3,20 %		29 337,80	906,41		
N° 02FYM8017PR	N			139 538,07 30	F		4,46 %		2 918,60	6 175,04		
N° 02G29W011PR	N			1 171 600,83 20	F		4,63 %		46 822,82	54 245,11		
N° 1235280	N			295 260,33 15	F		3,95 %		19 706,65	11 662,78		
N° ARC2113VDT	N			30 429,24 15	V		2,53 %		7 324,62	223,36		
N° 610865019PR	N			28 741,18 15	F		3,81 %		6 787,43	1 095,04		
N° A17101AE00	N			980 306,71 15	V		2,92 %		94 392,25	34 702,86		
N° 8194267	N			127 623,34 15	F		4,68 %		8 167,68	5 972,77		
578349011PR	N			8 103,14 14	F		3,85 %		1 912,96	312,03		
N°B7795	N			750 000,00 15	F		2,33 %		90 000,00	10 822,20		
...												
1643 Emprunts en devises (Total)												
...												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)												
...												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
...												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
...												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
...												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)												
...												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
...												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
...												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												

1681 Autres emprunts (Total)									
...									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)									
...									
1687 Autres dettes (Total)									
...									
Total général			0,00				4 626 342,65		0,00

0,00

142 801,33

313 539,27

4 626 342,65

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents						
Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	11,00					
	4 626 342,65					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture										Primes éventuelle	
	Emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
...												
Taux variable simple (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
...												
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
...												
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimées en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux fixe (total)								0,00	0,00		
...											
Taux variable (total)								0,00	0,00		
...											
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00		
...											
Total								0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur			17/12/2012
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciels	2	
	Concessions, brevets, licences	3	
	Frais d'études, recherches, développements	5	
	Véhicules	5	
	Camions et véhicules industriels	8	
	Mobilier	10	
	Matériels de bureau électriques ou électroniques	5	
	Matériels informatiques	5	
	Matériels classiques	10	
	Installations et appareils de chauffages	15	
	Installations électriques et téléphoniques	10	
	Equipements de garage et atelier	10	
	Equipements de cuisine	10	
	Equipements sportif	10	
	Installations de voirie	30	
	Plantations	20	
	Réseaux divers	20	
	Agencement et aménagement de bâtiment, installations générales	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Autres agencements et aménagements	30	
	Autres agencements et aménagements de terrain	15	
	Autres installations techniques, matériels et outillages	10	
	Immobilisations inférieures à 600 €	1	
	Sentiers d'interprétations de Le Garn	10	
	Pluvial crèche à Goudargues	10	
	Aménagement des aires de camping car	10	
	Subventions données aux propriétaires dans le cadre des réhabilitations des ANC	5	
	Aménagement de la cour du château de Cornillon	20	
	Mise en lumière du patrimoine de la CC Valcezard	10	
	Aménagement du sentiers d'interprétation du St Michelet	10	
	Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre du PPE	20	
	Charte paysagère	10	
	Etude conception de la ZAE "Mas Rouge" à Carsan non suivi de travaux	5	
	Aménagement du réseau de sentiers de randonnée	30	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		440 000,00	440 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		345 000,00	345 000,00
1641	Emprunts en Euros	345 000,00	345 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		95 000,00	95 000,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00	95 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	440 000,00	2 893 488,64	690 848,40	4 024 337,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 467 490,00	III 1 467 490,00
Ressources propres externes de l'année (a)		482 490,00	482 490,00
10222	F.C.T.V.A.	482 490,00	482 490,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		985 000,00	640 000,00
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	219 455,04	219 455,04
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	2 732,43	2 732,43
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	10 339,63	10 339,63
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	14 629,14	14 629,14
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	11 956,23	11 956,23
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	2 954,82	2 954,82
28158	Autr. inst mat outil technique	65 713,93	65 713,93
28171	Terrains	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outil techn	357,84	357,84
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	8 408,12	8 408,12
28182	Matériel de transport	42 403,99	42 403,99
28183	Mat.de bureau et informatique	25 840,30	25 840,30
28184	Mobilier	75 026,74	75 026,74
28188	Autres immo corporelles	117 057,96	117 057,96
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	345 000,00	345 000,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	1 467 490,00	2 248 936,91	0,00	1 335 400,13	5 051 827,04

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	4 024 337,04
Ressources propres disponibles IV	5 051 827,04
Solde V = IV - II(6)	1 027 490,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.I

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	3 224 824,00
6068	Autres matières et fournitures	54 542,00
611	Contrat prestation de service	2 958 320,00
6156	Maintenance	182 843,00
6188	Autres frais divers	29 119,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 620,00
6217	Personnel affecté aux communes membres du GFP	94 620,00
65	Autres charges de gestion courante	4 781 964,00
6554	Contributions organ. Regroup.	4 781 964,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	2 108 684,00
739113	Reversements conventionnels fiscalité	2 108 684,00
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		10 210 092,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		10 210 092,00

A 73.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 100 000,00
7328	Autres reversements OM	80 075,00
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
7078	Autres marchandises	81 000,00
74	Dotations et participations	
7478	Autres organismes	20 592,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		10 281 667,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :		Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES					
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité grande au cours de l'exercice en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
(...)																
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
(...)																
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																
	2013		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	1 140 008,00		40 ans	Annuelle	1,85 Livret A		1,85			Equivalent		
	2013		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	344 743,00		50 ans	Annuelle	1,85 Livret A		1,85			Equivalent		
	2013		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	491 318,00		40 ans	Annuelle	1,05 Livret A		1,05			Equivalent		
	2013		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	144 360,00		50 ans	Annuelle	1,05 Livret A		1,05			Equivalent		
	2014		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	209 049,00		40 ans	Annuelle	Livret A							
	2014		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	83 717,00		50 ans	Annuelle	Livret A							
	2014		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	257 324,00		40 ans	Annuelle	Livret A							

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		
		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
3026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
3027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
3028	Autres engagements reçus						
A	l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204141	Fonds de concours		Communes membres	Collectivité	1 071 780,00
FONCTIONNEMENT					
6574	Compétence solidarité	Subvention	Divers	Associations	92 690,00
6574	Compétence patrimoine	Subvention	Divers	Associations	2 950,00
6574	Compétence culture	Subvention	Divers	Associations	14 100,00
6574	Compétence tourisme	Subvention	Divers	Associations	16 000,00
6574	Compétence environnement	Subvention	Divers	Associations	1 100,00
6574	Compétence sport	Subvention	Divers	Associations	78 000,00
6574	Compétence petite enfance	Subvention	Divers	Associations	22 830,00
6574	Compétence musique	Subvention	Divers	Associations	1 800,00
6574	Compétence économie	Subvention	Divers	Associations	260 550,00
					490 020,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :		
Total Recettes	Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :		

**Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanien**

**COLLECTIVITES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS
Situation au 1er janvier 2016**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
. Directeur général des services ou directeur général	A	1	1	1
. Directeur général adjoint des services ou directeur général adjoint	A	2	2	1
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
. Administrateur	A			
. Attaché Principal	A	5	4	1
. Attaché	A	1	1	
. Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	1	
. Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	2	
. Rédacteur	B	3	3	
. Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	4	4	
. Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	9	9	
. Adjoint Administratif 1ère classe	C	9	9	1
. Adjoint Administratif 2ème classe	C	36	36	
<u>TOTAL (1)</u>		74	72	4

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
. Directeur des Services Techniques	A			
. Ingénieur en Chef	A			
. Ingénieur Principal	A	1	0	
. Ingénieur	A			
. Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	
. Technicien Principal 2ème classe	B			
. Technicien	B			
. Agent de Maîtrise Principal	C			
. Agent de Maîtrise	C	2	2	
. Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	3	3	
. Adjoint Technique 1ère classe	C	3	3	
. Adjoint Technique 2ème classe	C	96	91	18
TOTAL (2)		107	101	18

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SOCIAL				
. Conseiller socio-éducatif	A			
. Assistant socio-éducatif Principal dont :	B	1	1	
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B			
. Assistant socio-éducatif dont :	B			
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé				
. Educateur de jeunes enfants Chef	B			
. Educateur de jeunes enfants Principal	B	2	2	
. Educateur de jeunes enfants	B	5	4	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C			
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	2	2	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	C	4	4	1
. Agent Social Principal 1ère classe	C			
. Agent Social Principal 2ème classe	C			
. Agent Social 1ère classe	C			
. Agent Social 2ème classe	C			
TOTAL (3)		14	13	1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
. Médecin hors-classe	A			
. Médecin de 1ère et 2ème classe	A			
. Sage-femme de classe exceptionnelle	A			
. Sage-femme de classe supérieure	A			
. Sage-femme de classe normale	A			
. Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A			
. Puéricultrice Cadre de santé	A	2	2	
. Psychologue hors-classe	A			
. Psychologue de classe normale	A			
. Infirmier Cadre de santé	A	2	2	
. Infirmiers généraux de hors classe	A	1	1	
. Infirmiers généraux de classe supérieure	A			
. Infirmiers généraux de classe normale	A	3	3	
. Rééducateur Cadre de santé	A			
. Puéricultrice de classe supérieure	A			
. Puéricultrice de classe normale	A	1	1	
. Infirmier de classe supérieure	B	1	1	
. Infirmier de classe normale	B			
. Rééducateur de classe supérieure	B			
. Rééducateur de classe normale	B			
. Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	2	2	
. Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	13	13	
. Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	17	15	3
. Auxiliaire de soins Principal 1ère classe	C			
. Auxiliaire de soins Principal 2ème classe	C			
. Auxiliaire de soins 1ère classe	C			
TOTAL (4)		42	40	3

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE				
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors-classe	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème classe	A			
. Assistant Médico-technique Cadre de santé	A			
. Assistant médico-technique de classe supérieure	B			
. Assistant médico-technique de classe normale	B			
TOTAL (5)				

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SPORTIF				
. Conseiller des activités physiques et sportives Principal 2 cl	A	1	1	
. Conseiller des activités physiques et sportives	A			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives	B			
TOTAL (6)		1	1	

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR CULTUREL				
. Conservateur du Patrimoine - dont conservateur en Chef	A			
. Conservateur de Bibliothèques - dont conservateur en Chef	A			
. Attaché de conservation du patrimoine	A			
. Bibliothécaire	A			
. Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et de 2ème classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
. Assistant de conservation Principal 1ère classe	B			
. Assistant de conservation Principal 2ème classe	B			
. Assistant de conservation	B			
. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	14	14	7
. Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	10	10	4
. Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	1
. Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C			
. Adjoint du patrimoine 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine 2ème classe	C			
TOTAL (7)		25	25	12

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
. Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B			
. Chef de service de police municipale principal 2ème classe	B			
. Chef de service de police municipale	B			
. Chef de police municipale	C			
. Brigadier Chef Principal	C			
. Brigadier et Brigadier Chef	C			
. Gardien	C			
. Garde-champêtre Principal	C			
. Garde-champêtre	C			
<u>TOTAL (8)</u>		0	0	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
ANIMATION				
. Animateur Principal 1ère classe	B			
. Animateur Principal 2ème classe	B	1	1	
. Animateur	B	3	3	
. Adjoint d'animation Principal 1 ère classe	C			
. Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C			
. Adjoint d'animation 1ère classe	C	1	0	
. Adjoint d'animation 2ème classe	C	13	13	2
TOTAL (9)		18	17	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		281	269	40

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	EFFECTIFS	
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	2	
Attaché	A	ADM	3	
rédacteur	B	ADM	1	
Adjoint administratif	C	ADM	5	
Adjoint coordonatrice petite Enfance	A	SOC	1	
Coordonateur Contrat Local Santé	B	SOC	1	
Infirmière classe normale	B	SOC	2	
Éducateur de Jeunes Enfants	B	SOC	7	
Auxillaire de puéricultrice	C	SOC	8	
Animateur	B	ANIM	1	
Adjoint Animation 2ème classe	C	ANIM	7	
Adjoint Technique 2ème classe	C	TECH	11	
Assistant Enseignement artisique	B	CULT	12	
			61	

(1) **CATEGORIE** : A, B et C

(2) **SECTEUR ADM** : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique (dont laboratoires)

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restaurant scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) **REMUNERATION**

: référence à un indice brut de la fonction publique

: ou en francs annuels bruts

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Article 3-1

Article 3-2

Article 3-3

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Sitdom	01/01/13	Cotisation	4 781 964,00
Syndicat Ardèche Claire	01/01/13	Cotisation	50 700,00
Syndicat Mixte ABCèze	02/01/13	Cotisation	87 900,00
Syndicat mixte SMD départemental	03/01/13	Cotisation	81 000,00
SMABV	04/01/13	Cotisation	30 250,00
Sivom aménagement vallée de la cèze	05/01/13	Cotisation	980,00
Syndicat de Gestion des gorges de l'ardèche	06/01/13	Cotisation	3 030,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation	91 219 000		10,51		9 587 117	
TFPB	89 081 000		2,70		2 405 187	
TFPNB	2 393 000		3,48		83 276	
CFE	40 464 000		25,83		10 452 361	
TOTAL	223 157 000				22 527 941	

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
6718	2015201611	Régul rattachements	TRESORERIE PRINCIPALE	31/12/2015		125 256,69
TOTAL						125 256,69

Désignation de l'établissement
CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME

DE Cent vingt cinq mille deux cent seize euros
et soixante neuf centimes

Signature



ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2031	2013000041	MARCHE 12/2013 ETUDE DEPLACEMENT DOUX	EGIS FRANCE	31/12/2014		15 913,84
2031	2015500060	MISSION DE COORDINATION MAISON MULTI LOISIRS VERTS	COSSI MAP	31/12/2015		1 596,00
2031	2013000111	BDC 30/2012 ETUDE GEOTECHNIQUE SPORT	ABESOL	31/12/2014		4 425,20
2031	2015109359	CENTRE D EXCELLENCE NUMERIQUE	SERI AGENCE GARD PROVENCE	01/12/2015		5 760,00
2031	2013000040	MARCHE 15/2012 ETUDE MUSEE PEINTURE AMENAGEMENT	ABCD	31/12/2014		6 278,00
2031	2013000113	DECISION 5/2012 MAITRISE OEUVRE	MOGOMA	31/12/2014		2 511,60
2031	2013000112	BDC 13/2012 DOSSIERS PLANS	VB PUB CONCEPT	31/12/2014		347,58
2041412	2013000067	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2014		10 573,50
2041412	2015500032	FDC 2015	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2015		6 636,00
2041412	2014300094	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2014		6 636,00
2041412	2015500007	FDC 2015	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2015		27 435,00
2041412	2014300064	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2014		196 203,00
2041412	2013000053	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2014		61 540,50
2041412	2014300076	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2014		18 765,00
2041412	2015500030	FDC 2015	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2015		7 920,00
2041412	2015500020	FDC 2015	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2015		13 695,00
2041412	2015500008	FDC 2015	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2015		27 420,00
2041412	2015500039	FDC 2015	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2015		5 000,00
2041412	2013000089	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS SALAZAC	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000075	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST GERVAIS	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2014		7 140,00
2041412	2014300074	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2014		19 470,00
2041412	2015500021	FDC 2015	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2015		12 570,00
2041412	2013000071	DELIB 2013 CAVILLARGUES FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2014		12 570,00
2041412	2014300081	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2014		11 866,96
2041412	2014300080	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2014		15 105,00
2041412	2015400003	FOND DE CONCOURS 2015	COMMUNE DE CODOLET	21/12/2015		7 486,50
2041412	2013000082	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST PONS LA CALM	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2014		1 361,10
2041412	2015500004	FDC 2015	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2015		87 916,00
2041412	2015500005	FDC 2015	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2015		29 130,00
2041412	2013000064	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		17 070,00
2041412	2014300075	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		13 393,50
2041412	2014300095	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2014		6 345,00
2041412	2013000073	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST MARCEL DE C	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2014		11 610,00
2041412	2014300086	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2014		11 610,00
2041412	2014300083	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2014		13 695,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2041412	2015500040	FDC 2015	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500037	FDC 2015	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300104	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE MONTCLUS	31/12/2014		3 500,00
2041412	2014300091	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2014		7 710,00
2041412	2013000079	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE DE ROQUEP.	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2014		5 790,00
2041412	2014300089	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2014		6 410,50
2041412	2013000060	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2014		20 060,20
2041412	2013000068	DELIB 2013 GAJJAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GAJJAC	31/12/2014		11 860,97
2041412	2013000065	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE D ORSAN	31/12/2014		11 910,50
2041412	2013000072	DELIB 2013 ST PAUL LES FONTS FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2014		12 820,00
2041412	2013000059	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2014		20 450,00
2041412	2014300072	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2014		26 820,00
2041412	2014300068	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2014		19 813,51
2041412	2015500012	FDC 2015	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2015		13 389,00
2041412	2015500019	FDC 2015	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2015		14 085,00
2041412	2014300079	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2014		16 065,00
2041412	2015500041	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2015		3 500,00
2041412	2015500011	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2015		19 470,00
2041412	2014300073	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2014		20 416,35
2041412	2015500034	FDC 2015	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2015		3 580,50
2041412	2013000086	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS AIGUEZE	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2014		3 500,00
2041412	2013000052	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2014		112 308,00
2041412	2014300077	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		17 070,00
2041412	2015500038	FDC 2015	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500026	FDC 2015	COMMUNE DE CARSAN	31/12/2015		10 275,00
2041412	2015500001	FDC 2014	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2015		3 218,45
2041412	2013000090	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LA ROQUE/CEZE	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2014		1 316,83
2041412	2015500035	FDC 2015	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300088	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2014		7 393,20
2041412	2015500031	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2015		7 245,00
2041412	2015500018	FDC 2015	COMMUNE DE GAJJAC	31/12/2015		15 405,00
2041412	2014300090	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		8 650,00
2041412	2013000078	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS VERFEUIL	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		6 055,00
2041412	2013000056	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2014		27 435,00
2041412	2014300069	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2014		27 435,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE
030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché/Contrat	Montant engagé
2041412	2014300066	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2014		87 91,00
2041412	2014300065	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2014		160 44,00
2041412	2015500009	FDC 2015	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2015		26 82,00
2041412	2013000054	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		20 39,00
2041412	2014300067	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		29 13,00
2041412	2013000045	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		10 00,00
2041412	2015500014	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2015		17 07,00
2041412	2013000046	DEBIL 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		1 24,49
2041412	2013000050	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		1 87,48
2041412	2013000063	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE OLERARGUES	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2014		6 34,00
2041412	2015500033	FDC 2015	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2015		6 34,00
2041412	2015500042	FDC 2014	COMMUNE DE CARSAN	31/12/2015		7 390,00
2041412	2015400001	FOND DE CONCOURS 2015	COMMUNE DE MONTCLUS	21/12/2015		4 225,55
2041412	2013000081	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST LAURENT CARNOLS	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2014		1 743,61
2041412	2013000077	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST MICHEL D EUZET	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2014		6 415,50
2041412	2014300086	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2014		3 580,50
2041412	2015500028	FDEC 2015	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2015		8 650,00
2041412	2015500086	FDC 2015	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300098	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000080	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ETIENNE SORTS	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		7 920,00
2041412	2013000070	DELIB 2013 LIRAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2014		13 695,00
2041412	2013000087	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE GARN	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300089	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000091	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST CHRISTOL DE ROD	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2014		3 500,00
2041412	2014300093	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2014		1 743,60
2041412	2015500017	FDC 2015	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2015		15 105,00
2041412	2015500015	FDC 2015	COMMUNE D ORSAN	31/12/2015		17 025,00
2041412	2014300085	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2014		6 750,92
2041412	2015500022	FDC 2015	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2015		12 825,00
2041412	2015500003	FDC 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2015		160 440,00
2041412	2015500013	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2015		18 765,00
2041412	2013000048	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2014		10 000,00
2041412	2014300092	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		7 920,00
2041412	2013000055	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2014		5 315,58
2041412	2013000088	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ISSIRAC	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2014		5 000,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
 Regu le 26/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2041412	2014300071	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2014		19 19,00
2041412	2015500016	FDC 2015	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2015		16 06,00
2041412	2014300102	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2014		5 00,00
2041412	2013000092	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS MONTCLUS	COMMUNE DE MONTCLUS	31/12/2014		5 00,00
2041412	2014300101	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2014		5 00,00
2041412	2015500025	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2015		10 20,00
2041412	2015500010	FDC 2015	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2015		24 01,00
2041412	2014300087	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CODOLET	31/12/2014		7 48,50
2041412	2014300078	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D ORSAN	31/12/2014		17 02,00
2041412	2015500002	FDC 2015	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2015		280 57,00
2041412	2013000043	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LAUDUN-L ARDOISE	31/12/2014		5 805,70
2041412	2013000049	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		5 961,21
2041412	2013000147	FONDS DE CONCOURS DELIB 2011	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		14 005,21
2041412	2015500006	FDC 2015	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2015		28 305,00
2041412	2013000082	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		13 393,50
2041412	2014300100	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2014		5 000,00
2041412	2015500023	FDC 2015	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2015		11 610,00
2041412	2013000058	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2014		19 194,00
2041412	2013000066	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2014		8 702,66
2041412	2013000085	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LAVAL ST ROMAN	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2014		3 175,50
2041412	2014300087	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2014		5 000,00
2041412	2015500029	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2015		8 280,00
2041412	2014300103	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000061	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2014		19 470,00
2041412	2015500027	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2015		9 165,00
2041412	2013000084	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE PIN	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2014		3 662,40
2041412	2013000145	FONDS DE CONCOURS DELIB GARRIGUES ACTIVES	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		2 284,26
2051	2013000114	MARCHE 15/2011 LOGIEL GESTION CRECHES	BERGER LEVRAULT	31/12/2014		1 056,07
2128	2013000118	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	ATOUT ENVIRONNEMENT	31/12/2014		6 793,28
2128	2013000116	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	CHANTE PAYSAGE	31/12/2014		987,90
2128	2013000115	AMENAGEMENT SENTIERS RANDONNEES	DL SYSTEM	31/12/2014		2 742,30
2128	2013000117	MARCHE 22/2010 LOT N°3 SENTIERS RANDONNEES	ATOUT ENVIRONNEMENT	31/12/2014		9 723,48
2128	2013000119	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	ALP COM	31/12/2014		24 940,18
2135	2013000120	MARCHE 22/2011 CREATION MULTI ACCUEIL	APAVE SUDEUROPE	31/12/2014		1 080,74
2158	2014006232	REFECTION SENTIER LE SOUFFLE DES MOTS	ANAGRAM	31/12/2014		627,90

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché/Contrat	Montant engagé
2181	2015107325	TRAVAUX PLOMBERIE	REGAR INDUSTRIES	16/01/2015		2 419,48
2181	2015110123	DOUBLE PORTILLON MA CONNAUX	L ART DU MEUBLE	29/12/2015		1 284,75
2181	2015107311	PLOMBERIE CRECHE DE TAVEL	REGAR INDUSTRIES	08/01/2015		2 554,65
2182	2015500058	MINIBUS MARCHÉ 12/2015	RENAULT RETAIL GROUP NIMES	31/12/2015		78 756,68
2183	2013001839	INFORFATIQUE APPLÉ MAC	VIRTUAL SPACE	31/12/2014		1 543,84
2183	2013000122	BDC 01/2011	ID2I TECH	31/12/2014		368,61
2184	2014005658	MOBILIERS	MATHOU CREATIONS SAS	31/12/2014		1 464,12
2184	2013000124	BDC 40/2011 MOBILIER	UGAP	31/12/2014		427,90
2184	2013000144	BDC 5/2012 ARMOIRE RANGEMENT	UGAP	31/12/2014		2 180,00
2184	2013002711	GROS ELECTROMENAGER	LAMBERTIN	31/12/2014		935,88
2184	2013000128	BDC 02/2011 EQUIPEMENT CRECHES	LAMBERTIN	31/12/2014		635,88
2184	2013003030	MOBILIER ALSH VALCEZARD 3-11 ANS	UGAP	31/12/2014		1 272,00
2184	2015107778	TABLES	LACOSTE	09/10/2015		1 977,00
2184	2013000127	BDC 48/2011 MA LL	HABA FRANCE	31/12/2014		113,46
2184	2013000126	BDC 05/2011 MOBILIER RAM	HABA FRANCE	31/12/2014		54,50
2188	2015107341	ABRI JARDIN	WELDOM YABEMA	23/01/2015		825,55
2188	2013000136	AUTRE LINGE	ECL PUERICULTURE	31/12/2014		29,37
2188	2013000135	AUTRE MATERIEL EDUCATIF PETITE ENFANCE	LACOSTE	31/12/2014		620,00
2188	2015106877	BACS OM	NICOLLIN SAS	11/12/2015		9 600,00
2188	2015109874	NACELLE QUICK UP8 DC	HAULOTTE FRANCE	15/12/2015		6 240,00
2188	2015109824	ENCEINTES + MICRO	SONO VENTE	31/12/2015		1 238,00
2188	2013000134	BDC 42/2011 AUTRE MA LL	LACOSTE	31/12/2014		29,02
2188	2015109518	ETUIS	SONO VENTE	10/12/2015		154,00
2188	2013000133	BDC 04/2011 MA	PAPOUILLE	31/12/2014		27,96
2188	2014006079	PANNEAUX ROUTIER - SIGNALÉTIQUE GARD RHODANIEN	JC IMPRESSION	02/04/2015		3 600,00
2188	2014100843	CHARIOT DE TRANSPORT	BOUTIQUE GUILLAUME	31/12/2014		530,00
2188	2015109506	MALLE + TRAP TABLE RYTHMES	RYTHMES ET SONS	22/10/2015		177,99
2188	2015110120	RAMPE D'ACCES	PULCI ET FILS	14/12/2015		960,00
2188	2015109305	PLAN DE TRAVAIL	L ART DU MEUBLE	01/09/2015		552,00
2188	2015108862	PORTE	LE SAVOIR FER	03/07/2015		1 080,00
2188	2015109375	OUTILS DE SECURITE	LA BOUTIQUE DU SPECTACLE	15/12/2015		627,07
2188	2015109828	GONGS + TAM TAM	RYTHMES ET SONS	31/12/2015		1 015,00
2188	2013000131	AUTRE MA LL	LAMBERTIN	31/12/2014		59,88
2188	2014000499	MOBILIER BOIS/METAL	WESCO SA	31/12/2014		513,13
2188	2015107179	STEELDRUM + VIOLON	EDITIONS MUSICALES LUGDIVINE	17/12/2015		401,00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIE
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
 Regu le 26/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
2313	2015500050	LOT 10 PEINTURE MARCHÉ 03/2014	MJN SCOP	31/12/2015		1 684,77
2313	2015500044	LOT 2 ETANCHEITE MARCHÉ 03/2014	MASSILIA ETANCHEITE	31/12/2015		19 784,36
2313	2015111111	MARCHÉ 01/2012 LOT N°14 CONSTRUCTION MA	LE JARDINIER DE GAIA	21/12/2015		2 426,64
2313	2015500059	EXTENSION CRECHE GOUDARGUES	JIMENEZ CHARPENTES SARL	31/12/2015		39 958,80
2313	2015500049	LOT N°9 SOLS SOUPLES MARCHÉ 03/2014	DOCK DU LINO	31/12/2015		4 032,45
2313	2015500051	LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	THERMIQUE DU MIDI	31/12/2015		29 076,18
2313	2013000109	MARCHÉ 01/2012 LOT N°14	VALETTE	31/12/2014		13 874,08
2313	2015500047	LOT 5 CLOISONS MARCHÉ 03/2014	TRESQUOISE D'ISOLATION	31/12/2015		38 654,28
2313	2015110018	BRANCHEMENT EP CRECHE E.T	TPCR	05/11/2015		2 094,00
2313	2014000107	CONSTRUCTION MA LOT N°14	TPCR	31/12/2014		11,38
2313	2015500043	LOT 1 GROS OEUVRE MARCHÉ 03/2014	SOMEC CONSTRUCTION	31/12/2015		25 431,05
2313	2015500052	LOT 12 ELECTRICITE MARCHÉ 03/2014	AES	31/12/2015		960,00
2313	2013000108	MARCHÉ 01/2012 LOT N°14 CONSTRUCTION M-A	WY BTP	31/12/2014		1 210,35
2313	2014300105	CONSTRUCTIONS RAM	COUTTON ARCHITECTE SELARL	31/12/2014		17 000,00
2313	2015500045	LOT 2 SOLS TRAITANT /ETANCHEITE M03/2014	FRANCE ETANCHE	31/12/2015		2 400,00
2313	2015500048	LOT 8 SOLS DURS FAIENCES MARCHÉ 03/2014	ART DES SOLS	31/12/2015		7 866,02
2313	2015500057	MISSION CONTROLE TECHNIQUE PER CORNILLON	APAVE SUDEUROPE	31/12/2015		33 936,00
2313	2015500046	LOT 4 FACADES MARCHÉ 03/2014	DE JESUS	31/12/2015		5 955,04
2317	2013000141	MISSION COORDINATEUR SPS	APROLAB	31/12/2014		825,24
2317	2013000142	CONTROLE TECHNIQUE	APAVE SUDEUROPE	31/12/2014		3 836,57
TOTAL						2 893 488,64



Signature

ARRETE A LA SOMME

DE Deux millions huit cent quatre vingt treize mille quatre cent quatre vingt huit euros et soixante quatre centimes

Désignation de l'établissement
 CA DU GARD RHODANIE

Comptable assignataire

ETAT DES ENGAGEMENTS DE RECETTES REPORTES - EXERCICE 2015
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
 Regu le 26/04/2016

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
10222	2015201504	FCTVA 2015 - TRIMESTRE 4	PREFECTURE DU GARD	31/12/2015		84 523,11
1313	2014000002	SUBVENTION INVESTISSEMENT TRAVAUX MA VB	CAF DU GARD	31/12/2014		22 538,13
1323	2013000027	EQUIPEMENT CRECHE TAVEL	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2014		2 221,00
1323	2013000030	SENTIERS RANDONNES	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2014		6 727,50
1328	2013000020	SUBVENTION MA ST GENIES DE COMOLAS	CAF DU GARD	31/12/2014		36 647,54
1328	2013000021	SUBVENTION MA PONT ST ESPRIT	CAF DU GARD	31/12/2014		49 558,83
1328	2015221510	Subvention travaux Eugénie Thome	CAF DU GARD	31/12/2015		495 000,00
1328	2015221511	Subvention Equipement Eugénie Thome	CAF DU GARD	31/12/2015		24 000,00
1328	2013000022	SUBVENTION MA ST VICTOR LA COSTE	CAF DU GARD	31/12/2014		27 726,80
1641	2015201523	Prêt 2015 - 750 000 € - Décision président 3 2016	CAISSE D'EPARGNE LR	31/12/2015		750 000,00
1641	2015201503	Emprunt - Décision 33/2015 - Réf 00000911587	CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC	31/12/2015		750 000,00
TOTAL						2 248 935,91

Désignation de l'établissement CA DU GARD RHODANIEN Comptable assignataire	ARRETE A LA SOMME DE <i>Deux millions deux cent quarante huit mille neuf cent trente six euros et quatre vingt on ze centimes</i>	Signature 
--	--	---

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 57
 Nombre de suffrages exprimés ... 72
VOTES :
 Pour 55
 Contre 12
 Abstentions 5

Date de convocation : 05/04/16.

Présenté par ... le ... (1), Président
 A ... St Julien de Peyredas ... le 11/04/16
 Le ... Président
 Délibéré par Conseil communautaire (2), réuni en session ... ordinaire ...
 A ... St Julien de Peyredas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le .../.../...

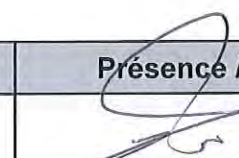



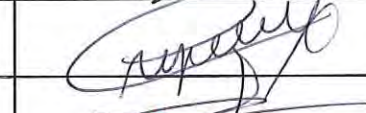



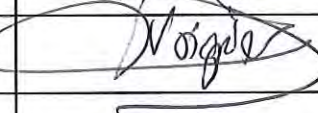







A ... le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :






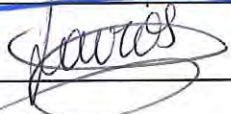







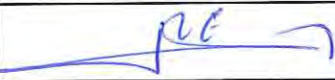

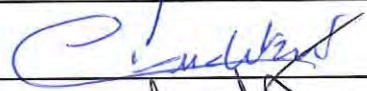
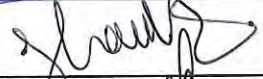
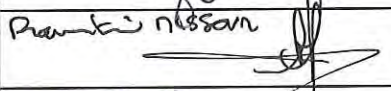


Budget Principal

BP 2016

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Budget Principal

BP 2016

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Ler.</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Budget Principal

BP 2016

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

20 003 469 200 042

Accueil des gens du voyage

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M 4

Budget Primitif

Budget annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Année 2016

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

Sommaire

I. Informations générales

Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - exploitation(1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D1 - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du CA

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°..... du
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ; - au niveau du chapitre pour la section d'investissement. - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ; <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>.....</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) budgétaires.</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent</p> <p>V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 :</p>

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- ' semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - ' budgétaires (délibération n°..... du
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	202 000,00	102 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	100 000,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		202 000,00	202 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 456 268,42	258 430,00
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	1 197 838,42 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 456 268,42	1 456 268,42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 658 268,42	1 658 268,42
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	127 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	127 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	127 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	127 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 202 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	104 999,99	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des recettes de gestion des services	126 999,99	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	126 999,99	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	126 999,99	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 100 000,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 202 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	138 476,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
23	Immobilisations en cours	1 300 000,00	0,00	1 117 792,42	1 117 792,42	1 117 792,42
Total des dépenses d'équipement		1 438 476,00	0,00	1 132 792,42	1 132 792,42	1 132 792,42
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	221 000,00	221 000,00	221 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		102 476,00	102 476,00	102 476,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	323 476,00	323 476,00	323 476,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 438 476,00	0,00	1 456 268,42	1 456 268,42	1 456 268,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 438 476,00	0,00	1 456 268,42	1 456 268,42	1 456 268,42

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 456 268,42

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	243 430,00	0,00	243 430,00	243 430,00	243 430,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	0,00	243 430,00	243 430,00	243 430,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes financières		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		258 430,00	0,00	258 430,00	258 430,00	258 430,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		258 430,00	0,00	258 430,00	258 430,00	258 430,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 197 838,42

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 456 268,42

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

0,00

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Insérer en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	102 000,00		102 000,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	202 000,00	0,00	202 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 202 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	221 000,00	0,00	221 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 117 792,42	0,00	1 117 792,42
020	Dépenses imprévues	102 476,00		102 476,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 456 268,42	0,00	1 456 268,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 456 268,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00		22 000,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00		80 000,00
	Recettes d'exploitation – Total	102 000,00	0,00	102 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 100 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 202 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	243 430,00	0,00	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 000,00	0,00	15 000,00
	Recettes d'investissement – Total	258 430,00	0,00	258 430,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 197 838,42

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 456 268,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	127 000,00	102 000,00	102 000,00
6061	Fournitures non stockables	20 000,00	17 000,00	17 000,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	90 000,00	80 000,00	80 000,00
6137	Redevances, droits de passage	0,00	1 000,00	1 000,00
6152	sur biens immobiliers	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	800,00	800,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6287	Remboursements de frais	0,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		127 000,00	102 000,00	102 000,00

66	Charges financières (b) (8)	0,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		127 000,00	202 000,00	202 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	127 000,00	202 000,00	202 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	202 000,00
---	---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00	22 000,00	22 000,00
7083	Locations diverses	22 000,00	22 000,00	22 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	104 999,99	80 000,00	80 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 999,99	80 000,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		126 999,99	102 000,00	102 000,00

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		126 999,99	102 000,00	102 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	126 999,99	102 000,00	102 000,00
---	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	100 000,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	202 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT- DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	138 476,00	15 000,00	15 000,00
2135	Installat° générale, construct°	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	123 476,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 300 000,00	1 117 792,42	1 117 792,42
2313	Constructions	1 300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2315	Instal, matériel & outillage	0,00	117 792,42	117 792,42
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 438 476,00	1 132 792,42	1 132 792,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	221 000,00	221 000,00
1641	Emprunts en euro	0,00	206 000,00	206 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	0,00	15 000,00	15 000,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	102 476,00	102 476,00
	Total des dépenses financières	0,00	323 476,00	323 476,00
45... 1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 438 476,00	1 456 268,42	1 456 268,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 438 476,00	1 456 268,42	1 456 268,42
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 456 268,42

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 040 = RE 042*
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 041 = RI 041*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	243 430,00	243 430,00	243 430,00
1311	État & établissement nationaux	213 430,00	0,00	0,00
1313	Départements	30 000,00	243 430,00	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	243 430,00	243 430,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	15 000,00	15 000,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (ligne par opé) (5)			
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		258 430,00	258 430,00	258 430,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				1 197 838,42
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				1 456 268,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) :

LIBELLE :

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	AI.1

AI.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/NTB/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV
A1.2IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme ou prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuarié I					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 8467143/4362971	Caisse d'épargne	03/11/2014			1 850 000,00 F	F			2,75	Euros	T	P	O	A-1
...														
1643 Emprunts en devises (hors zone €)														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.I.E.T.P et PPP (total)														
...														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
...														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														

IV
A1.2IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Capital	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
N° 8467143/4362971	N			1 850 000,00	15	Fixe			2,75	204 996,60	99 835,67			
1643 Emprunts en devises (Total)														
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général		0,00		1 850 000,00						204 996,60	99 835,67	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX											A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	Structure	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	indices trois zones euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros						
	% de l'encours						
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros						
	% de l'encours						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	% de l'encours						
(F) Autres types de structure	Montant en euros						
	% de l'encours						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Instrument de couverture										Primes éventuelles		
	Emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)				
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768					
Taux fixe (total)							0,00	0,00				
...												
Taux variable (total)							0,00	0,00				
...												
Taux complexe (total)							0,00	0,00				
...												
Total							0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A 1.6

A 1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
 : :		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
.....						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

V – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		308 476,00	308 476,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		206 000,00	206 000,00
1641	Emprunts en euro	206 000,00	206 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		102 476,00	102 476,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00	102 476,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	308 476,00	0,00	0,00	308 476,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	II 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	1 197 838,42	0,00	1 197 838,42

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	308 476,00
Ressources propres disponibles	1 197 838,42
Solde	889 362,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	102 000,00
6061	Fournitures non stockables	17 000,00
611	Sous-traitance générale	80 000,00
6137	Redevances, droits de passage	1 000,00
6152	sur biens immobiliers	1 000,00
6226	Honoraires	800,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00
6287	Remboursements de frais	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		202 000,00
042	<i>Opérat ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		202 000,00

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	22 000,00
7083	Locations diverses	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
Total des recettes réelles		102 000,00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		100 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		202 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 000,00
2135	Installat° générale, construct°	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 117 792,42
2313	Constructions	1 000 000,00
2315	Instal, matériel & outillage	117 792,42
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00
1641	Emprunts en euro	206 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 456 268,42

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	243 430,00
1313	Départements	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		258 430,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		1 197 838,42
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 456 268,42

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	102 000,00
6061	Fournitures non stockables	17 000,00
611	Sous-traitance générale	80 000,00
6137	Redevances, droits de passage	1 000,00
6152	sur biens immobiliers	1 000,00
6226	Honoraires	800,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00
6287	Remboursements de frais	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		202 000,00

A521 SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	22 000,00
7083	Locations diverses	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
Total des recettes réelles		102 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		100 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		202 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 000,00
2135	Installat° générale, construct°	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 117 792,42
2313	Constructions	1 000 000,00
2315	Instal, matériel & outillage	117 792,42
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00
1641	Emprunts en euro	206 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 456 268,42

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	243 430,00
1313	Départements	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		258 430,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		1 197 838,42
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 456 268,42

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif nu si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : .../.../...	
	Pour mémoire réalisations	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN_ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1, 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en intérêts (8)	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuel (5)	Taux... (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décausés).

IV	ENGAGEMENTS HORS BILAN
B1.2	CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Moutant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant TTC total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés..... (1)							
...							
TOTAL.....							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.7

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital I/I/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							
TOTAL							

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
CI.1

CI.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

EMPLOIS NON CITES (k) (5)											
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)											

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 :

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques", régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	CL.1

CL.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984-modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV -- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN
ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		.../.../...	.../.../...			
...						

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 57
 Nombre de suffrages exprimés : 72

VOTES :

Pour 72
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/16

Présenté par ... le (1), Président
 A ... St Julien de Peyradas ... le 11/04/16
 Le ... Président
 Délibéré par Conseil communautaire (2), réuni en session ordinaire ...
 A ... St Julien de Peyradas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--



Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le ...

A ... , le ...

- (1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	P.o.
LAUDUN- L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Prat</u>
LAUDUN- L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN- L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN- L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN- L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN- L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT- ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT- ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT- ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT- ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT- ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	Présente NISSOUN
PONT-SAINT- ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT- ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT- ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

**BUDGET ANNEXE ZA DE BERNON
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 200 034 692 00075

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

**Budget Primitif
voté par nature**

Année 2016

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);
- (2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
- (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire**I. Informations générales (6)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

BUDGET

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement »:-

III - Les provisions sont (4) budgétaires-

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé primitif de l'exercice précédent,

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du CA

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 486 534,00	1 486 534,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 486 534,00	1 486 534,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 789 384,00	2 836 314,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 046 930,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 836 314,00	2 836 314,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 322 848,00	4 322 848,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

H - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	65 300,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
Total des dépenses de gestion courante		65 300,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		95 300,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 442 656,00		1 434 534,00	1 434 534,00	1 434 534,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 442 656,00		1 434 534,00	1 434 534,00	1 434 534,00
TOTAL		1 537 956,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00	1 486 534,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 486 534,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	17 150,00	17 150,00	17 150,00
Total des recettes de gestion courante		69 000,00	0,00	77 150,00	77 150,00	77 150,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		69 000,00	0,00	77 150,00	77 150,00	77 150,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 439 059,95		1 409 384,00	1 409 384,00	1 409 384,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 439 059,95		1 409 384,00	1 409 384,00	1 409 384,00
TOTAL		1 508 059,95	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00	1 486 534,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 486 534,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

25 150,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
	Total des dépenses financières	370 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	370 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 439 059,95		1 409 384,00	1 409 384,00	1 409 384,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 439 059,95		1 409 384,00	1 409 384,00	1 409 384,00
	TOTAL	1 809 059,95	0,00	1 789 384,00	1 789 384,00	1 789 384,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					1 046 930,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 836 314,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 112 290,95	0,00	1 401 780,00	1 401 780,00	1 401 780,00
Total des recettes d'équipement		1 112 290,95	0,00	1 401 780,00	1 401 780,00	1 401 780,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 112 290,95	0,00	1 401 780,00	1 401 780,00	1 401 780,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 442 656,00		1 434 534,00	1 434 534,00	1 434 534,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 442 656,00		1 434 534,00	1 434 534,00	1 434 534,00
TOTAL		2 554 946,95	0,00	2 836 314,00	2 836 314,00	2 836 314,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 836 314,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 150,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	42 000,00		42 000,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 434 534,00	1 434 534,00
Dépenses de fonctionnement – Total		52 000,00	1 434 534,00	1 486 534,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 486 534,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380 000,00	0,00	380 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 409 384,00	1 409 384,00
Dépenses d'investissement – Total		380 000,00	1 409 384,00	1 789 384,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 1 046 930,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 836 314,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00		60 000,00
71	Prod. stockée (ou destockage)		1 409 384,00	1 409 384,00
75	Autres produits de gestion courante	17 150,00		17 150,00
Recettes de fonctionnement - Total		77 150,00	1 409 384,00	1 486 534,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 486 534,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 401 780,00	0,00	1 401 780,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 434 534,00	1 434 534,00
Recettes d'investissement - Total		1 401 780,00	1 434 534,00	2 836 314,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 2 836 314,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	65 300,00	42 000,00	42 000,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	40 000,00	24 000,00	24 000,00
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Terrains	0,00	1 000,00	1 000,00
61522	Bâtiments	10 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 500,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		65 300,00	42 000,00	42 000,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	30 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		95 300,00	52 000,00	52 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
71351	Var. des Sto. de Prod. <>Terr.	0,00	1 434 534,00	1 434 534,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 442 656,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 537 956,00	1 486 534,00	1 486 534,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 486 534,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	17 150,00	17 150,00
752	Revenus des immeubles	9 000,00	17 150,00	17 150,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		69 000,00	77 150,00	77 150,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		69 000,00	77 150,00	77 150,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 508 059,95	1 486 534,00	1 486 534,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 486 534,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				BI
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00	380 000,00	380 000,00
1641	Emprunts en Euros	370 000,00	380 000,00	380 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	370 000,00	380 000,00	380 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES RÉELLES	370 000,00	380 000,00	380 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00
3355	Travaux	1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 439 059,95	1 409 384,00	1 409 384,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 809 059,95	1 789 384,00	1 789 384,00

	+	
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		1 046 930,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		2 836 314,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessios d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 112 290,95	1 401 780,00	1 401 780,00
1641	Emprunts en Euros	1 112 290,95	1 401 780,00	1 401 780,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 112 290,95	1 401 780,00	1 401 780,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 112 290,95	1 401 780,00	1 401 780,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
3355	Travaux	1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 442 656,00	1 434 534,00	1 434 534,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 554 946,95	2 836 314,00	2 836 314,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 836 314,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	0,00	0,00 b	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-56 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CCCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
					0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 789 384,00	1 789 384,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 789 384,00	1 789 384,00

0,00	0,00	0,00	0,00	2 836 314,00	2 836 314,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	2 836 314,00	2 836 314,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00

0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI.I

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 789 384,00	1 789 384,00
0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 384,00	1 409 384,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	2 836 314,00	2 836 314,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 401 780,00	1 401 780,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 401 780,00	1 401 780,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 534,00	1 434 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 534,00	1 434 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 534,00	1 434 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
 Regu le 26/04/2016

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00	1 486 534,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 150,00	77 150,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 150,00	17 150,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 384,00	1 409 384,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04			
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopératio décentralisée		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.I.I

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32							
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A I.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION-DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

ELEMENTS DU BILAN

A.1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 486 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00
	Dépenses de l'exercice	1 486 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00
011	Charges à caractère général	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 434 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 534,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 486 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00
	Recettes de l'exercice	1 486 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 534,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 409 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 384,00
70	Produits des services, du domaine	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courant	17 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 150,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A I.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 12IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° coopérat° décentralisé
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culture	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (figures budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A.1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 12
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82							Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 789 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 789 384,00
	Dépenses de l'exercice	1 789 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 789 384,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 409 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 384,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 836 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 836 314,00
	Recettes de l'exercice	2 836 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 836 314,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 434 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 534,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 401 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 401 780,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	2 836 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 836 314,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV
A2.2IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° G01A8T012PR	Crédit Agricole	09/08/2005		30/08/2006	321 160,00	V	Euribor 1an	2,19%	1,45%	Euros	T	C	O	A-1
N° 02PQZ9012PR	Crédit Agricole	28/12/2012		28/02/2013	1 370 450,00	F	Euribor 3 mois	3,11%		Euros	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														

1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)																				
...																				
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)																				
...																				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)																				
...																				
1678 Autres emprunts et dettes (total)																				
...																				
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)																				
1681 Autres emprunts (total)																				
...																				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																				
...																				
1687 Autres dettes (total)																				
...																				
Total général																				1 691 610,00

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
N° 601A8T012PR	N			177 330,04 20		V		1,45	17 600,16	625,80			
N° 02PQZ9012PR	N			358 694,09 4		F		3,11	358 694,09	6 999,11			
1643 Emprunts en devises (Total)													
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		536 024,13					376 294,25	7 624,91		0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)		2,00					
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros	536 024,13					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(C) Option d'échange (swaption)							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(F) Autres types de structure							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert										Instrument de couverture			Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option			
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00			0,00
...															
Taux variable simple (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00			0,00
...															
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00			0,00
...															
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00			0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV

A2.5

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt convert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)					0,00	0,00				
...										
Taux variable (total)					0,00	0,00				
...										
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00				
...										
Total					0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

V – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.I

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		380 000,00	380 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		380 000,00	380 000,00
1641	Emprunts en Euros	380 000,00	380 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	380 000,00	0,00	1 046 930,00	1 426 930,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 426 930,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	-1 426 930,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versés	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :/...../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES				
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité d'intérêt en intérêt (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Taux... (3)	Index (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
(...)															
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
(...)															
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social															
(...)															
TOTAL GENERAL															

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire [OCB]01.5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

Date au cours exercice	En capital				

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV -- ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
3026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
3027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
3028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

V – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CI

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

FILIERE POLICE (j)										
EMPLOIS NON CITES (k) (5)										
TOTAL GENERAL (h + e + d + e + f + g + h + i + j + k)										

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent. Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emploi de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emploi à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.I

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

DI

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 57
 Nombre de suffrages exprimés ... 72
VOTES :
 Pour 72
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/16..

Présenté par ... le... (1), Président
 A ... St Julien de Peyredas ... le 11/04/16
 Le ... Président
 Délibéré par Conseil communautaire réuni en session ordinaire
 A ... St Julien de Peyredas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--




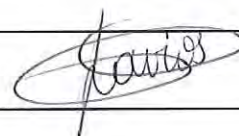

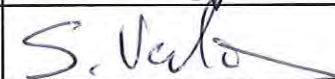

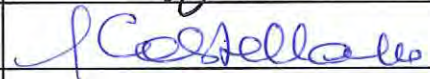

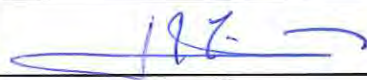

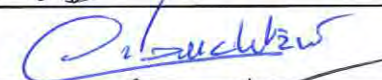
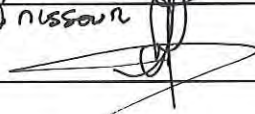
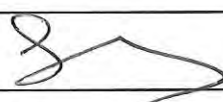
Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

A ... , le .../.../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :



Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	P.o. 
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	Procurator NISSOUR 
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

BUDGET ANNEXE ZA LESPERANT
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 00034

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif
voté par nature

Année 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L 5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

BUDGET

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 606 937,00	1 660 688,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	53 751,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 660 688,00	1 660 688,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 600 688,00	2 557 019,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	956 331,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 557 019,00	2 557 019,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		4 217 707,00	4 217 707,00
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

H - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	29 200,00	0,00	12 900,00	12 900,00	12 900,00
Total des dépenses de gestion courante		29 200,00	0,00	12 900,00	12 900,00	12 900,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		59 200,00	0,00	22 900,00	22 900,00	22 900,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 610 549,00		1 584 037,00	1 584 037,00	1 584 037,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 610 549,00		1 584 037,00	1 584 037,00	1 584 037,00

TOTAL		1 669 749,00	0,00	1 606 937,00	1 606 937,00	1 606 937,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 53 751,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 660 688,00**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes de gestion courante		102 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		102 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 621 500,00		1 600 688,00	1 600 688,00	1 600 688,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 621 500,00		1 600 688,00	1 600 688,00	1 600 688,00

TOTAL		1 723 500,00	0,00	1 660 688,00	1 660 688,00	1 660 688,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 660 688,00**Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)****-16 651,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote 1-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00	1 600 688,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00	1 600 688,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00	1 600 688,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 621 500,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 621 500,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		1 621 500,00	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00	1 600 688,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	956 331,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 557 019,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	1 584 037,00	1 584 037,00	1 584 037,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	993 794,00	0,00	972 982,00	972 982,00	972 982,00
Total des recettes d'équipement		993 794,00	0,00	2 557 019,00	2 557 019,00	2 557 019,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		993 794,00	0,00	2 557 019,00	2 557 019,00	2 557 019,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 610 549,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 610 549,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		2 604 343,00	0,00	2 557 019,00	2 557 019,00	2 557 019,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 557 019,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 900,00		12 900,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 584 037,00	1 584 037,00
Dépenses de fonctionnement – Total		22 900,00	1 584 037,00	1 606 937,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**53 751,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 660 688,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	1 600 688,00	0,00	1 600 688,00
Dépenses d'investissement – Total		1 600 688,00	0,00	1 600 688,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**956 331,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 557 019,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00		60 000,00
71	Prod. stockée (ou destockage)		1 600 688,00	1 600 688,00
Recettes de fonctionnement – Total		60 000,00	1 600 688,00	1 660 688,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 660 688,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	972 982,00	0,00	972 982,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	1 584 037,00	0,00	1 584 037,00
Recettes d'investissement – Total		2 557 019,00	0,00	2 557 019,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 2 557 019,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	29 200,00	12 900,00	12 900,00
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	0,00	700,00	700,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	20 000,00	11 000,00	11 000,00
60612	Energie - Electricité	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Terrains	8 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	200,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		29 200,00	12 900,00	12 900,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	30 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		59 200,00	22 900,00	22 900,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 610 549,00	1 584 037,00	1 584 037,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 610 549,00	1 584 037,00	1 584 037,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 610 549,00	1 584 037,00	1 584 037,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 610 549,00	1 584 037,00	1 584 037,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 669 749,00	1 606 937,00	1 606 937,00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+		
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
+		
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		53 751,00
=		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 660 688,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 000,00	60 000,00	60 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	102 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		102 000,00	60 000,00	60 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		102 000,00	60 000,00	60 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 621 500,00	1 600 688,00	1 600 688,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 621 500,00	1 600 688,00	1 600 688,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 621 500,00	1 600 688,00	1 600 688,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 723 500,00	1 660 688,00	1 660 688,00
---	--------------	--------------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 660 688,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 032 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00
3355	Travaux	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	1 600 688,00	1 600 688,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 621 500,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 621 500,00	0,00	0,00
3355	Travaux	1 621 500,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 621 500,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 621 500,00	1 600 688,00	1 600 688,00

	+	
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		956 331,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		2 557 019,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RI 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	1 584 037,00	1 584 037,00
3355	Travaux	0,00	1 584 037,00	1 584 037,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	993 794,00	972 982,00	972 982,00
1641	Emprunts en Euros	993 794,00	972 982,00	972 982,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		993 794,00	2 557 019,00	2 557 019,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		993 794,00	2 557 019,00	2 557 019,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 610 549,00	0,00	0,00
3355	Travaux	1 610 549,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 610 549,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 610 549,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 604 343,00	2 557 019,00	2 557 019,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		+	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		+	0,00
		=	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	0,00	0,00 b	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Depenses réelles	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	1 600 688,00					
Depenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	AI.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00

0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00	2 557 019,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00	2 557 019,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00	1 606 937,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00	1 606 937,00

0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	1 660 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	1 660 688,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

	IV
	AI.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine et ven		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se		1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00	2 557 019,00
0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00	2 557 019,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00	972 982,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00	1 606 937,00
0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00	22 900,00
0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00	12 900,00
0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	1 660 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopéra ^{té} décentralisée, act ^é européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
	Dépenses de l'exercice	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
	Recettes de l'exercice	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	16 651,00	0,00	0,00	0,00	16 651,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV	
A 1.1	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisé						
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32							
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports				
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports				
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION-DETAIL FONCTIONNEMENT
FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83						
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A 1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	22 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00
	Dépenses de l'exercice	22 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00
011	Charges à caractère général	12 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
	Recettes de l'exercice	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
70	Produits des services, du domaine	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	37 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 100,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, actif européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
	Dépenses de l'exercice	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
010	Stocks	1 600 688,00	0,00	0,00	0,00	1 600 688,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
	Recettes de l'exercice	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
010	Stocks	1 584 037,00	0,00	0,00	0,00	1 584 037,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-16 651,00	0,00	0,00	0,00	-16 651,00

IV

A.1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04					
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-mou ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A I.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.2

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies d vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécifié)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A I.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	972 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00
	Recettes de l'exercice	972 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00
16	Emprunts et dettes assimilées	972 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	972 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972 982,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

A2.1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
...															
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
N° 19885	Crédit Agricole	21/01/2014			635 672,71 F	F			2,40%	Euros	T	C	O	A-1	
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors I6449 et I66) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant converti	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice		
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)				
I63 Emprunts obligataires (Total)															
...															
I64 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)															
I641 Emprunts en euros (Total)															
N° 19885	N			608 637,37		Fixe	2,40				127 334,07	8 701,66			
I643 Emprunts en devises (Total)															
...															
I6441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)															
...															
I65 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
I67 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
I671 Avances consolidées du Trésor (Total)															
...															
I672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)															
...															
I675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)															
...															
I676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)															
...															
I678 Autres emprunts et dettes (Total)															
...															
I68 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
I681 Autres emprunts (Total)															
...															
I682 Bons à moyen terme négociables (Total)															
...															
I687 Autres dettes (Total)															
...															
Total général		0,00		608 637,37							127 334,07	8 701,66		0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB)10:5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû (0,00)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E).														
...														
TOTAL (E).		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1,00					
	% de l'encours						
	Montant en euros	608 637,37					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelle		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
...												
...												
Taux variable simple (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
...												
...												
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
...												
...												
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV
A2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt convert	Taux payé			Taux reçu (7)			Effet de l'instrument de couverture			Catégorie d'emprunt (8)			
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat				
										0,00	0,00			
Taux fixe (total)						0,00				0,00				
...														
Taux variable (total)						0,00				0,00				
...														
Taux complexe (total) (2)						0,00				0,00				
...														
Total						0,00				0,00				0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	I 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	956 331,00	956 331,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	956 331,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	-956 331,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.I

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 72.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-J du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : .../.../...		Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amortissement de l'emprunt en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux...	Index (4)	Tx actu-riel (5)	Taux...	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...) TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

Valeur au cours de l'exercice	En capital					

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A. l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
TOTAL							

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

V – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque le quotient de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-547 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...				

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice ... 75
Nombre de membres présents ... 57
Nombre de suffrages exprimés ... 72

VOTES :

Pour 72
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/16

Présenté par ... Le Président (1) ...
A ... St-Julien de Peyrolas ... le 11/04/16
Le ... Président
Délibéré par conseil communautaire (2), réuni en session ordinaire ...
A ... St-Julien de Peyrolas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

[Empty rectangular box for listing members]

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

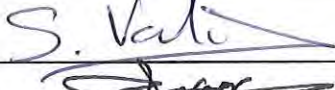

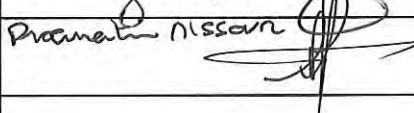
A ... , le .../.../.....



[Handwritten signature in blue ink over the seal]

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence	Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT		
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX		
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE		
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL		
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU		
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART		
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU		

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

BUDGET ANNEXE ZA DE SARCIN
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 00067

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif
voté par nature

Année 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire**I. Informations générales (6)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L 5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté u° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

BUDGET

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I -- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II -- En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III -- Les provisions sont (4) budgétaires.

IV -- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé primitif de l'exercice précédent,

V -- Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du CA

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

H - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	451 142,00	451 142,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		451 142,00	451 142,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	546 142,00	505 815,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	40 327,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		546 142,00	546 142,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	997 284,00	997 284,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	11 400,00	0,00	4 350,00	4 350,00	4 350,00
Total des dépenses de gestion courante		11 400,00	0,00	4 350,00	4 350,00	4 350,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 400,00	0,00	11 350,00	11 350,00	11 350,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	421 795,00		439 792,00	439 792,00	439 792,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		421 795,00		439 792,00	439 792,00	439 792,00
TOTAL		448 195,00	0,00	451 142,00	451 142,00	451 142,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

451 142,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	448 195,00		451 142,00	451 142,00	451 142,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		448 195,00		451 142,00	451 142,00	451 142,00
TOTAL		448 195,00	0,00	451 142,00	451 142,00	451 142,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

451 142,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

-11 350,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
	Total des dépenses financières	491 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	491 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	448 195,00		451 142,00	451 142,00	451 142,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	448 195,00		451 142,00	451 142,00	451 142,00
	TOTAL	939 195,00	0,00	546 142,00	546 142,00	546 142,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					546 142,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	456 456,80	0,00	66 023,00	66 023,00	66 023,00
	Total des recettes d'équipement	456 456,80	0,00	66 023,00	66 023,00	66 023,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	456 456,80	0,00	66 023,00	66 023,00	66 023,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	421 795,00		439 792,00	439 792,00	439 792,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	421 795,00		439 792,00	439 792,00	439 792,00
TOTAL		878 251,80	0,00	505 815,00	505 815,00	505 815,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						40 327,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						546 142,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-11 350,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe 1V A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 350,00		4 350,00
66	Charges financières	7 000,00	0,00	7 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		439 792,00	439 792,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 350,00	439 792,00	451 142,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

451 142,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	95 000,00	0,00	95 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	451 142,00	451 142,00
Dépenses d'investissement – Total		95 000,00	451 142,00	546 142,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

546 142,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Prod. stockée (ou destockage)		451 142,00	451 142,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	451 142,00	451 142,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451 142,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 023,00	0,00	66 023,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	439 792,00	439 792,00
Recettes d'investissement – Total		66 023,00	439 792,00	505 815,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	40 327,00
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	546 142,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	11 400,00	4 350,00	4 350,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	0,00	3 000,00	3 000,00
60612	Energie - Electricité	300,00	250,00	250,00
61521	Terrains	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 100,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		11 400,00	4 350,00	4 350,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	15 000,00	7 000,00	7 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	7 000,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		26 400,00	11 350,00	11 350,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	421 795,00	439 792,00	439 792,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	421 795,00	439 792,00	439 792,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		421 795,00	439 792,00	439 792,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		421 795,00	439 792,00	439 792,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	448 195,00	451 142,00	451 142,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451 142,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	448 195,00	451 142,00	451 142,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	448 195,00	451 142,00	451 142,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		448 195,00	451 142,00	451 142,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	448 195,00	451 142,00	451 142,00
---	------------	------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451 142,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

AR PREFECTURE

030-200034692-2016.0411-DEL13_2016-DE

Regu le 26/04/2016

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI-04* = *DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 000,00	95 000,00	95 000,00
1641	Emprunts en Euros	491 000,00	95 000,00	95 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	491 000,00	95 000,00	95 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	491 000,00	95 000,00	95 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	448 195,00	451 142,00	451 142,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	448 195,00	451 142,00	451 142,00
3355	Travaux	448 195,00	451 142,00	451 142,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	448 195,00	451 142,00	451 142,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	939 195,00	546 142,00	546 142,00

	+	
RESTES A REALISER N-I (11)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		546 142,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RI 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	456 456,80	66 023,00	66 023,00
1641	Emprunts en Euros	456 456,80	66 023,00	66 023,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		456 456,80	66 023,00	66 023,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		456 456,80	66 023,00	66 023,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	421 795,00	439 792,00	439 792,00
3355	Travaux	421 795,00	439 792,00	439 792,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		421 795,00	439 792,00	439 792,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		421 795,00	439 792,00	439 792,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		878 251,80	505 815,00	505 815,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 40 327,00

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 546 142,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.I

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (2/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières		0,00				
Dépenses d'ordre		0,00				
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV
A1.1

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
					0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	546 142,00	546 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	546 142,00	546 142,00

0,00	0,00	0,00	0,00	505 815,00	505 815,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	505 815,00	505 815,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00

0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

		IV			
		A.I.I			

Art (I)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		
		A.I.I

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	546 142,00	546 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	505 815,00	505 815,00
0,00	0,00	0,00	0,00	66 023,00	66 023,00
0,00	0,00	0,00	0,00	66 023,00	66 023,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 792,00	439 792,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	11 350,00	11 350,00
0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,00	4 350,00
0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 792,00	439 792,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 792,00	439 792,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
 Regu le 26/04/2016

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00	451 142,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, acté européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

	IV
	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04				
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° d coopérat° décentralisée			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A I.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A I

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32							
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.I.I

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.1.1

FUNCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports						
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports						
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A L.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81								
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	451 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00
	Dépenses de l'exercice	451 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00
011	Charges à caractère général	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	439 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 792,00
66	Charges financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	451 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00
	Recettes de l'exercice	451 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	451 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A.1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° coopérat° décentralisés
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A I.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culture	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialise)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	546 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 142,00
	Dépenses de l'exercice	546 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 142,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	451 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 142,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	505 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 815,00
	Recettes de l'exercice	505 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 815,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	439 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 792,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 023,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	505 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 815,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

A2.1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV	
A2.2	

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat										Possibilité de remb anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)							
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Index (4)	Taux initial		Type de taux d'intérêt (3)	Nominal (2)	Date du premier remb.	Périodicité des remsb (6)			Profil d'amortissement (7)	Devise					
					Niveau de taux (5)	Taux actuariel													
163 Emprunts obligataires (Total)																			
...																			
...																			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)																			
1641 Emprunts en euros																			
N° G01A8T012PR	11/2006	09/08/2005	Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel du Gard			Proportion	50 000,00 mel	30/11/2007				Euribor 1 an	2,37% Euros	A	C			O	A-1
N° 19885	30/09/2010	17/08/2010	Crédit Agricole				450 000,00 F	30/12/2010					2,20% Euros	T	C			O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)																			
...																			
...																			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)																			
...																			
...																			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																			
...																			
...																			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
N° G01A8T012PR	N			30 144,11 20		V		1,45 %	2 692,76	105,50			
N° 19885	N			436 327,15 5		F		2,40%	91 302,73	6 239,38			
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		466 471,26					93 995,49	6 344,88		0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de risque selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro

/ 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents	Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).		2,00					
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros	466 471,26					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swapion)							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retraces le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert										Instrument de couverture					
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour le vent d'option				
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
...																
Taux variable simple (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
...																
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
...																
...																
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
Taux fixe (total)								0,00		0,00		
...												
Taux variable (total)								0,00		0,00		
...												
Taux complexe (total) (2)								0,00		0,00		
...												
Total								0,00		0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-I du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A5
--	----------------------------

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		95 000,00	95 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		95 000,00	95 000,00
1641	Emprunts en Euros	95 000,00	95 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	40 327,00	0,00	40 327,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	95 000,00
Ressources propres disponibles IV	40 327,00
Solde V = IV - II(6)	-54 673,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV = ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
Acquisitions d'immobilisations		
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (e/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :/../....		Total (4)
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrive le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	BI.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	

BI.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actu-riel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X, pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c' est-à-dire un taux variable qui n' est pas seulement défini comme la simple addition d' un taux usuel de référence et d' une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d' emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s' agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l' article 66111 « Intérêts réglés à l' échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

vie au cours service	En capital				

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés.....(1)						
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général, Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL13_2016-DE
Regu le 26/04/2016

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les FPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice 75
Nombre de membres présents 57
Nombre de suffrages exprimés 72

VOTES :

Pour 72
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/16

Présenté par ... le... (1), Président
A ... St Julien de Peyrolas ... le 11/04/16
Le ... Président
Délibéré par Conseil communautaire (2), réuni en session ordinaire ...
A ... St Julien de Peyrolas ... le 11/04/16

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

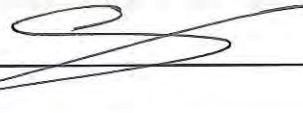



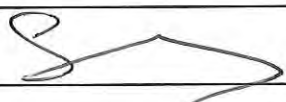
Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../...

A ... , le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :



Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Anne-Marie	AYMERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	<u>Patrice Prat</u>
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Christiane	GONDARD	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°13/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Budget primitif 2016

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 29 mars 2016,

Le conseil communautaire décide d'adopter comme suit le budget primitif 2016, joint en annexe :

- Budget principal à la majorité (12 oppositions, 5 abstentions),
- Budget annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » à l'unanimité,
- Budget annexe « zone de Bernon » à l'unanimité,
- Budget annexe « zone de Sarsin » à l'unanimité,
- Budget annexe « Zone de l'espérant – René Dumont » à l'unanimité,

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 26 avril 2016

N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2016



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : 421 DU GARD RHODANIEN
ARRONDISSEMENT : 30
TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition de 2015	Taux d'imposition plafonné pour 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)
39 530 186	25,83	>>>	40 464 000	10 452 361

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2015	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
88 764 665	10,51		91 219 000	9 587 117
87 788 430	2,70		89 081 000	2 405 187
2 381 047	3,48		2 393 000	83 276

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	19 071 227	Total allocations compensatrices	717 730	Produit taxe additionnelle FNB	62 033	Produit global des IFR	890 030	Produit de la CVAE	2 836 999	DORTP	489 541	TASCOM	489 541

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	Taux d'imposition	Taux foncière (bâti)	Taux foncière (non bâti)	Produit correspondant (col.4 x col.9)
1,000 000	10,51	10,51	2,70	3,48	9 587 117
					2 405 187
					83 276

Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	Taux mis en réserve
12 075 580	10 452 361	25,83%

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A NIMES
Le Directeur Dep. des Finances Publiques
PIERRE JUANCHICH
le 17 MARS 2016

Le préfet,
A Bagnols s/ Ceze
le 11/04/16

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

COMMANDE D'AGGLOMERATION
DU GARDE RHODANIEN

M. Jean Christophe Rey

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
2016

EPCI : 421 DU GARD RHODANIE

ARRONDISSEMENT : 30

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	655 371
Taxe foncière (bâti) :	9 275
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	43 690
b. Réduction des bases des créations d'établissements	4 727
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	4 667
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	2 073 254
--	-----------

2a. BASES NON TAXEES

Basés exonérés par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Basés exonérés par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	613 333
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	20 643
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	568 048

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS

CVAE : part dégrévée	763 745
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR

Eoliennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	12 420
Centrales hydrauliques	120 270
Transformateurs	620 265
Stations radioélectriques	127 728
Gaz - stockage, transport...	9 347

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec raffrappage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	25,88	25,88		20,06	25,88	25,95
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation						
	21	22	23	24	25	25
1,001772	1,052986			25,95		51,90

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	17,92	29,08
Taux maximum de la majoration spéciale :		1,30



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°14/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Fixation des taux d'imposition 2016

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,
Vu le Budget Primitif 2016, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2016 :
 - Cotisation foncière des entreprises : 25,83%
 - taxe d'habitation : 10,51 %,
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,70 %.
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,48 %.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 2 mai 2016

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 339 361

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 65 891 082

Bases prévisionnelles d'imposition : 67 200 553

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 EX CC CEZE SUD	2 852 765	9,30%	265 307,15
02 EX CC VAL DE TAVE	6 197 805	13,49%	836 083,89
03 BAGNOLS SUR CEZE	21 087 757	17,26%	3 639 746,86
04 LAUDUN-L ARDOISE	5 069 948	14,90%	755 422,25
05 PONT ST ESPRIT	9 633 720	17,00%	1 637 732,40
06 SABRAN	1 739 253	10,98%	190 969,98
07 ST ALEXANDRE	962 109	12,16%	116 992,45
08 ST ETIENNE DES SORTS	449 275	13,67%	61 415,89
09 ST GENIES DE COMOLAS	1 446 476	17,31%	250 385,00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 339 361

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 65 891 082

Bases prévisionnelles d'imposition : 67 200 553

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
10 ST NAZAIRE	1 061 591	-12,95%	-137 476,03
11 ST VICTOR LA COSTE	1 662 696	-12,22%	203 181,45
12 VENEJAN	1 329 943	9,93%	-132 063,34
13 AIGUEZE	261 253	-12,18%	31 820,62
14 CARSAN	525 171	-13,50%	70 898,09
15 LE GARN	245 456	-15,50%	38 059,63
16 ISSIRAC	298 524	-13,31%	39 733,54
17 LAVAL ST ROMAN	205 990	-16,50%	33 988,35
18 ST CHRISTOL DE RODIERES	164 406	-13,87%	22 803,44

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 339 361

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 65 891 082

Bases prévisionnelles d'imposition : 67 200 553

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
19 STJULIEN DE PEYROLAS	1 100 526	16,41 %	177 294,74
20 AUTRES LOCAUX ST PAULET	1 394 410	15,00 %	203 161,50
21 LOCAUX CHARTREUSE ST PAULE	20 425	19,00 %	3 880,75
22 SALAZAC	193 512	14,90 %	28 833,29
23 CORNILLON	800 489	13,00 %	104 063,57
24 GOUDARGUES	1 216 321	12,53 %	152 405,02
25 LIRAC	841 693	13,80 %	116 153,63
26 ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	528 457	14,38 %	75 992,12
27 ST LAURENT DE CARNOLS	481 262	13,00 %	62 564,06

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 339 361

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 65 891 082

Bases prévisionnelles d'imposition : 67 200 553

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
28 ST MICHEL D EUZET	639 939	13,00%	83 192,07
29 MONTCLUS	250 021	13,19%	32 977,77
30 LA ROQUE SUR CEZE	283 389	9,19%	26 043,45
31 ST ANDRE D'OLERARGUES	447 610	11,16%	49 953,28
32 ST GERVAIS	684 863	10,40%	71 225,75
33 ST MARCEL DE CAREIRET	656 942	14,07%	92 631,74
34 TAVEL	1 864 200	15,01%	279 816,42
35 VERFEUIL	602 356	11,34%	68 307,17



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
33 ST MARCEL DE CAREIRET	282 SAINT MARCEL DE CAREIRET	P	656 942
34 TAVEL	326 TAVEL	P	1 864 200
35 VERFEUIL	343 VERFEUIL	P	602 356



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°15/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 par zone de perception.

Considérant que cette question a été présentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le mercredi 30 mars 2016,

Vu la délibération fixant les différents zonages à prendre en compte pour la fixation de la TEOM,

Considérant que le montant à financer par la TEOM comprend :

- le coût total du service, comprenant les frais de collecte, de traitement, de déchetterie et de pré-collecte,
- la part propriété reversée aux communes dont le produit de la taxe est supérieur au coût total du service,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition) :

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 de la façon suivante :

Communes	Taux en %
Bagnols sur Cèze	17,26%
Laudun l'Ardoise	14,90%
Pont Saint Esprit	17,00%
Sabran	10,98%
Saint Alexandre	12,16%
Saint Etienne des Sorts	13,67%
Saint Génès de Comolas	17,31%
Saint Nazaire	12,95%
Saint Victor la Coste	12,22%
Vénéjan	9,93%
Tavel	15,01%
Lirac	13,80%
Chusclan	9,30%
Codolet	9,30%
Orsan	9,30%
St Laurent de Carnols	13,00%
Cavillargues	13,49%
Connaux	13,49%
Gaujac	13,49%
Le Pin	13,49%
Saint Paul les Fonts	13,49%
Saint Pons la Calm	13,49%
Tresques	13,49%
Saint André d'Olérargues	11,16%
Saint Marcel de Careiret	14,07%
Verfeuil	11,34%
Cornillon	13,00%
Aiguèze	12,18%

Carsan	13,50%
Laval Saint Roman	16,50%
Le Garn	15,50%
Salazac	14,90%
Saint Christol de Rodières	13,87%
Saint Julien de Peyrolas	16,11%
Saint Paulet de Caisson	15,00%
Chartreuse de Valbonne	19,00%
Issirac	13,31%
Saint André de Roquepertuis	14,38%
La Roque sur Cèze	9,19%
Saint Michel d'Euzet	13,00%
Saint Gervais	10,40%
Goudargues	12,53%
Montclus	13,19%

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 26 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Signature des conventions pour le reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant que cette question a été présentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées du 30 mars 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le principe de reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux communes –Cf tableau CLECT
- de fixer les montants de la part « propreté » pour chaque commune comme indiqués ci-dessus,
- d'approuver le texte de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 26 avril 2016

Convention entre la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la
Commune de ... pour le reversement de la part « propreté » de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président,
Monsieur Jean Christian REY,

Et

La Commune de ..., représentée par son Maire, Monsieur ...,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

En 2016, la Communauté va percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans laquelle figure la part « propreté » (nettoyage) de la ville, qui n'a pas été transférée.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières et techniques de reversement de cette part « propreté » à la commune de ...

Article 1^{er} :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, perçoit par douzième le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des quarante-deux communes du territoire.

Article 2 :

La commune de ... utilise une partie du produit de cette taxe pour financer des actions qui n'entrent pas dans la compétence transférée.

La différence entre le produit perçu et la charge transférée doit être reversée à la commune de ... est de ... € :

Commune	Montant TEOM perçu par l'Agglomération en 2016	Part propreté à reverser	Montant mensuel à reverser
...	... €	... €	... €

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le
Le Président
Jean Christian REY

Le Maire



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Fixation du tarif de la Redevance spéciale – Ordures ménagères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L.2224-14 et 2333-78, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnelles ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 portant obligation de mettre en place une redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets non ménagers. Cette redevance spéciale devant couvrir l'intégralité du coût du service rendu,

Vu le décret du 13 juillet 1994 portant sur l'obligation de valorisation des déchets d'emballage,

Vu la circulaire n° 95-49 du 13 avril 1995 relative à la mise en application du décret du 13 juillet 1994,

Vu la circulaire du 28 avril 1998 qui rappelle cette obligation de mise en place dès lors que la collectivité décide de prendre en charge des déchets non ménagers et lorsque le service n'est pas financé par la REOM,

Considérant que la redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et administrations collectés mais aussi aux activités professionnelles (industriels, commerçants et artisans) bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères,

Considérant que sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur,

I/ Communes de Codolet, Chusclan et Orsan

Mise en place des Critères de calcul de la redevance :

Le Service rendu sera apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte du coût des collectes.

Pour déterminer le tarif de la redevance spéciale il convient de définir au préalable certains paramètres :

Mode de calcul :

- T1 = litrage du ou des bacs mis à disposition des entreprises,
- T2 = coût de la collecte
- T3 = coût du traitement
- T4 = coût d'achat des conteneurs

Formule de calcul : $\frac{T2 + T3 + T4}{T1}$

II/ La commune de Goudargues : uniquement les « gros producteurs »

Mode de calcul

- restaurants	787,00 €
- cafés	336,00 €
- cafés avec restaurant	561,00 €
- tables d'hôtes	336,00 €
- boulangeries	561,00 €
- pizzas à emporter	321,00 €
- camping par emplacement	26,66 €

Mode de calcul

Nombre de part * 49 € (coût de l'emplacement).

Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.

Ces prix seront révisés chaque année au 1er janvier.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2016 à 0,954 € le litre,
- de dire que le tarif sera révisé chaque année au 1^{er} janvier,
- d'exonérer de la redevance spéciale l'ensemble des établissements publics communaux et intercommunaux,
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place le règlement de la redevance spéciale qui précise le cadre et les conditions générales d'application ainsi que les conventions particulières qui fixent les modalités d'exécution du service et de recouvrement de chaque producteur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et tout document se rapportant à cette redevance ou à cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 26 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels au titre de l'exercice 2016

Vu le budget prévisionnel 2016 du Relais Assistants Maternels,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil Départemental du Gard participent au fonctionnement du Relais Assistants Maternels au vu du rapport d'activités et d'un budget prévisionnel,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le budget prévisionnel 2016 du Relais Assistants Maternels, comme suit :

CHARGES		PRODUITS	
Achats (prestations de service, matières et fournitures...)	6 600	Ressources propres	75 400
Services extérieurs (location, entretien, assurances...)	7 900	Subventions : . Département . CAF	17 000 18 000
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, missions, déplacements...)	6 100	Autres produits de gestion courante : Remboursement rémunération	30 000
Impôts et taxes liés aux frais de personnel	1 600		
Autres impôts et taxes	200		
Frais de personnel	118 000		
TOTAL	140 400	TOTAL	140 400

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels au titre de l'exercice 2016.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Versement d'une subvention à l'association départementale Les Francas du Gard pour clôturer la gestion du multi-accueil Michel-Faure de Connaux

Considérant que l'association départementale des Francas du Gard a géré par délégation de service public le multi-accueil Michel-Faure de Connaux jusqu'au 31 août 2014,
Considérant que l'apurement des comptes fait apparaître un reliquat de 26 704,90 € à verser par la Communauté d'agglomération, correspondant :

- à la CDisation d'un agent d'entretien en CAE,
- au coût salarial supplémentaire de la directrice à la suite du licenciement de la précédente,
- à un taux de remplissage inférieur (72 %) aux 75 % prévus à la DSP.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (2 abstentions) :

- de verser à l'association départementale des Francas du Gard une subvention de 26.704,90 € afin de clôturer la gestion du multi-accueil Michel-Faure de Connaux.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Maison Multi-loisirs verts – Projet et lancement de la consultation

Vu la délibération du 11 avril 2012 qui approuve le projet de réhabilitation des anciennes écoles de Saint André de Roquepertuis en Maison d'Accueil Multi Loisirs Verts,
Vu l'Avant-Projet-Sommaire et l'Avant-Projet-Détaillé avec un coût prévisionnel que le maître d'œuvre s'engage à respecter de 1 212 444 € HT, compte tenu de la nécessité de réaliser des fondations spéciales,

Considérant que, conformément aux dispositions régissant la maîtrise d'œuvre publique, le forfait rémunération est donc porté à 113 363,51 € HT,

Considérant qu'il est maintenant nécessaire de lancer la consultation des marchés de travaux suivant la procédure d'appel d'offres avec une décomposition en 14 lots :

- Lot 1 : Fondations spéciales
- Lot 2 : Démolitions – GO- VRD – Charpente couverture
- Lot 3 : Menuiseries aluminium
- Lot 4 : Menuiseries bois – Terrasses bois
- Lot 5 : Cloisons – Plafonds
- Lot 6 : Sols durs – revêtements muraux
- Lot 7 : Sols souples
- Lot 8 : Métallerie
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Ascenseur
- Lot 11 : Etanchéité
- Lot 12 : Plomberie VMC
- Lot 13 : Electricité
- Lot 14 : Désenfumage mécanique

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Aménagement du Territoire du 15 mars 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider et d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le forfait de rémunération,
- d'autoriser le président à lancer la consultation pour les travaux,
- d'autoriser le président à signer les différents documents et marchés à venir pour les travaux.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°21/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Élaboration du SCoT du Gard rhodanien : délibération complémentaire à la délibération fondatrice : objectifs poursuivis

Vu la loi n°2000-1228 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) en date du 13 décembre 2000 ;
Vu la loi n°2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Grenelle 2, en date du 12 juillet 2010 ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;
Vu la loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne ;
Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)en date du 24 mars 2014;
Vu la loi n°2014-626 relative à l'Artisanat, au Commerce et aux très petites entreprises en date du 18 juin 2014;
Vu la loi n°2014-1170 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) en date du 13 octobre 2014;
Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en date du 7 août 2015;
Vu le décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme ;
Vu le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ;
Vu le décret n°2013-142 du 14 février 2013 pris pour application de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme; notamment les articles L.101-2, L.131-1 et suivant L.132-7 et suivant, L.143-16 et L.143-17 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-177-4 en date du 26 juin 2006 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien est publié ;
Vu la délibération n°2011-03 en date du 17 février 2011, le conseil syndical a lancé la procédure d'élaboration du SCoT ;
Vu la délibération n°2011-04 en date du 17 février 2011, le conseil syndical a défini les modalités de concertation ;
Vu la délibération n°2011-16 en date du 16 mars 2011, le conseil syndical a défini les objectifs poursuivis ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2012-198-004 en date du 16 juillet 2012 et l'arrêté préfectoral complémentaire n°2012-319-005 en date du 14 novembre 2012, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est créée ;
Vu la délibération n°1-2012 en date du 17 décembre 2012 de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien approuve ses statuts ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2013-045-006 en date du 14 février 2013 relatif aux conséquences de la création de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur deux syndicats mixtes porteurs du SCoT le périmètre du SCoT Gard Rhodanien est élargi aux communes de Tavel, Lirac et Issirac.
Vu l'arrêté préfectoral n°2014-034-0001 en date du 3 février 2014 portant sur la dissolution de plein droit du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Gard Rhodanien au profit de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien qui reprend la procédure de plein droit.
Vu l'arrêté préfectoral 2013-045-006 du 14 février 2013 relatif aux conséquences de la création de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur deux syndicats mixtes porteurs du SCoT qui élargit le périmètre du SCoT Gard rhodanien aux communes de Tavel, Lirac et Issirac ;

Vu la proposition de fusion de la CA du Gard Rhodanien et de la Commune de St Laurent des Arbres figurant dans le projet de SDCI proposé par le Préfet du Gard le 9 octobre 2015
Vu la délibération favorable du CM de St Laurent des Arbres du 16 novembre 2015 sur ce projet de SDCI
Vu le courrier en date du 15 janvier 2016 de la commune de Saint-Laurent-des-Arbres pour prendre en compte de son territoire dans les études en cours pour l'élaboration du SCoT du Gard rhodanien ;
Vu la nécessité d'assurer la conformité du SCoT aux évolutions législatives et réglementaires et son adéquation aux enjeux de développement du territoire ;

Considérant qu'il est judicieux pour l'avenir du territoire d'intégrer dès à présent la commune de Saint-Laurent-des-Arbres dans les études sur l'élaboration du SCoT ;
Considérant qu'il apparaît nécessaire de prendre en compte, dans les études en cours, les modifications apportées par l'évolution de la législation et ainsi de compléter les objectifs à poursuivre ;
Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 5 avril 2016,

Conformément à l'article L.143-17 du code de l'urbanisme, « L'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3. La délibération prise en application du premier alinéa est notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime »,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'intégrer la commune de Saint-Laurent-des-Arbres dans les études en cours dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT du Gard rhodanien ;
- de prendre acte de l'édiction des lois susvisées ;
- d'approuver le complément des objectifs poursuivis suivants :
 - Prendre en compte la diversité du territoire du Gard rhodanien au regard des paysages, des dynamiques de sous-bassins de vie, des spécificités d'occupation du territoire ;
 - Mettre en place un modèle de développement du SCoT s'appuyant sur une organisation urbaine hiérarchisée (espace urbain, espace rural et espace industriel et sur une recherche d'économie de l'espace. Ce principe de hiérarchisation sera décliné à l'habitat, aux commerces et aux services, aux zones économiques, et aux équipements, en lien avec l'offre de déplacement ;
 - Adapter le volet du commerce au regard des nouvelles formes de commercialisation ;
 - Identifier et qualifier les corridors écologiques pour préserver la biodiversité ;
 - Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant les politiques d'aménagement concourant à la transition énergétique du territoire ;
 - Développer l'efficacité de tous les modes de déplacements garante de la préservation de l'environnement ;
 - Favoriser le développement des communications par le renforcement de la qualité des infrastructures et des réseaux de communication numérique ;
 - Renforcer l'attractivité touristique du territoire en encourageant et accompagnant les initiatives de structuration et de développement de l'offre touristique, notamment en valorisant les patrimoines culturels, naturels, architecturaux et urbains du territoire ;

d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées, notamment pour les études liées à l'élaboration du SCoT ;

- de dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux personnes visées par l'article L. 132-7 et suivant du code de l'urbanisme ainsi, notamment, qu'aux présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération et maires des communes limitrophes couvertes et non couvertes par un périmètre de SCOT ;
- de décider d'inscrire aux budgets 2016 et 2017 les crédits nécessaires à la réalisation des études complémentaires dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT ;
- de charger le Président ou son représentant d'accomplir l'ensemble des formalités réglementaires afférentes à la présente délibération, notamment les mesures de publicités et d'informations édictées par le code de l'urbanisme et de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°22/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Élaboration du SCoT : définition des modalités de concertation

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme et pris pour application de l'article 51 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.143-17, L. 132-7, L. 132-8 et L.600-11,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter les modalités de concertation à mettre en œuvre conformément aux dispositions des articles L.103-2 à L.103-6 et L.600-11 du code de l'urbanisme,

Considérant les différentes modalités de concertation déjà réalisées depuis le lancement de la procédure,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 5 avril 2016,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°2011-04 du 17 février 2011 relative à la définition des modalités de concertation dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT :
- d'organiser la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT jusqu'à l'arrêt du projet et de définir les modalités de la concertation qui prendront la forme suivante, conformément aux articles L.143-17 et L.103-2 à L.103-6 du code de l'Urbanisme :
 - l'affichage de la présente délibération au siège de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pendant toute la durée des études nécessaires
 - la mise à disposition d'un dossier au pôle Aménagement Urbain et Habitat dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
 - la mise à disposition d'un registre d'observations, au pôle Aménagement Urbain et Habitat, dès la publication de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de ces lieux. Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus d'élaboration du schéma de cohérence territoriale en les consignants dans ce registre.
 - Le public pourra aussi faire connaître ses observations au fur et à mesure en les adressant directement par courrier à l'adresse postale de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, Domaine de Paniscoule 30200 Bagnols-sur-Cèze ou par courrier électronique à scot@gardrhodanien.com.
 - la mise en ligne et l'animation d'une page Internet (mêmes éléments que le dossier mis à disposition) dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche après validation, et de susciter les observations à ce sujet, (<http://www.gardrhodanien.com>)
 - des informations sur la procédure d'élaboration du SCoT seront délivrées au

- public et notamment par voie de presse et par voie numérique :
- l'organisation de réunions publiques qui permettront d'échanger de façon interactive et directe avec la population, aux étapes-clefs de la procédure,
 - la réalisation d'au moins une plaquette d'information mise à disposition dans les lieux d'accueil ouvert au public dans chaque commune
 - la réalisation de séminaires avec les personnes publiques associées et consultées aux étapes-clefs de la procédure
 - la parution d'un document d'information dans tous les foyers avant l'arrêt de projet de SCOT
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre les modalités d'information et de concertation et à procéder, si besoin, à toute autre mesure appropriée ;
 - de dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux personnes visées par les articles L. 132-7 et L. 132-8 du code de l'urbanisme et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'aux présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération et maires des communes limitrophes couvertes et non couvertes par un périmètre de SCOT,
 - de décider d'inscrire aux budgets 2016 et 2017 les crédits nécessaires à la réalisation des études en vue de l'élaboration du SCoT
 - de charger le Président ou son représentant d'accomplir l'ensemble des formalités réglementaires afférentes à la présente délibération, notamment les mesures de publicités et d'informations édictées par le code de l'urbanisme et de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
 - d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°23/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 57
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Garantie d'emprunt partielle au bénéfice de la Sémiga, pour la construction de 6 logements, situés « Domaine de Bellevue », à Saint-Geniès de Comolas

Vu l'article L 51111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération 97-2014 en date du 02 juillet 2014 ;

Considérant que la commission des solidarités en date du 10 juin 2014 a émis un avis favorable à la demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour 4 prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignation à la Sémiga pour un montant total de 636 468 €.

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que la SEMIGA ont demandé de modifier l'article 3 de la délibération 97-2014 concernant la garantie d'emprunt ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 5 avril 2016,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n°97-2014 ;
- d'accorder sa garantie d'emprunt à la SEMIGA comme suit :

Article 1 : D'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 318 234,00 €, représentant 50 % de 4 emprunts (2 PLUS et 2 PLAI), d'un montant total de 636 468,00 souscrits par la Sémiga auprès de la Caisse des dépôts et consignations, le montant restant étant demandé auprès du Conseil général du Gard.

Ces prêts locatifs :

- à usage social PLUS d'un montant de 209 049,00 €,
- à usage social et foncier PLUS foncier d'un montant de 83 717 ,00 €,
- aidé d'insertion PLAI d'un montant de 257 234,00 €,
- aidé d'insertion PLAI foncier d'un montant de 86 468,00 €,

sont destinés à une opération de construction de 6 logements nommée « Domaine de Bellevue » à Saint-Geniès-de-Comolas (Gard).

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

2-1) Prêt locatif à usage social PLUS d'un montant de 209 049,00 €
et PLUS foncier d'un montant de 83 717,00 €

	PLUS	PLUS Foncier
Montant du Prêt	209 049,00 €	83 717,00 €
Montant de la garantie d'emprunt (50 %)	104 524,00 €	41 858,50 €
Durée de la période de préfinancement	3 à 12 mois maximum	
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle	

Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb.
Taux annuel de progressivité des échéances	De 0 à 0,5 maximum % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

2-2) Prêt locatif aidé d'insertion PLAI d'un montant de 257 234,00 €
Et PLAI foncier d'un montant de 86 468,00 €

	PLAI	PLAI Foncier
Montant du Prêt	257 234,00 €	86 468,00 €
Montant de la garantie d'emprunt (50 %)	128 617,00 €	43 234,00 €
Durée de la période de préfinancement	3 à 12 mois maximum	
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle	
Index	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb.	
Taux annuel de progressivité des échéances	De 0 à 0,5 maximum % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).	

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance

En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du des Prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Article 6 : Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de garantie d'emprunts, jointes en annexe, ainsi que tout document complémentaire nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°24/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Déplacements des élus : signature des ordres de mission

Vu la délibération n° 12/2012 du 17 décembre 2012 fixant les modalités de prise en charge des déplacements des élus,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser qui sont les signataires des ordres de missions,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 5 avril 2016,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les ordres de mission concernant les élus communautaires,
- d'autoriser Monsieur le 1er Vice-président à signer les ordres de mission concernant le Président.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°25/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Attribution d'une subvention à l'association Le Service d'Ecriture Publique et signature d'une convention de partenariat

Considérant que le Service d'Ecriture Publique (SEP) est une association Loi 1901 qui a pour missions principales :

- d'apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- de fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

Considérant que le rapport d'activités 2015, présenté en commission Solidarités et Politique de la ville le 18 février 2016, montre l'importance de ce service pour les personnes en situation de précarités et pour les retraités,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des Solidarités en date du 18 février 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 9 890 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs jointe en annexe.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016

Convention d'objectifs

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian REY,

Et

L'association le Service d'Ecriture Publique, ayant son siège social 289, chemin Ousidou 30150 SAUVETERRE (siret : 502 013 725 00010), représentée par son Secrétaire/Trésorier, Philippe DUMAS,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à l'association le Service d'Ecriture Publique dont les missions sont les suivantes :

- Apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- Fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

Article 2 : engagements de l'Association Le Service d'Ecriture Publique

Le Service d'Ecriture Publique met en place sur le territoire communautaire des permanences d'accueil afin de proposer une aide rédactionnelle et une assistance administrative, telles que décrites dans l'article 1 de la présente convention.

Les lieux de permanences sont définis en accord avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

L'association consacre 6 heures de permanences par semaine à l'accueil du public et peut mettre en place des visites à domicile, selon la demande.

Article 3 : participation de la Communauté de communes

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien verse à l'association le Service d'Ecriture Publique une subvention de 9 890 € au titre de l'année 2016.

Article 4 : comité de pilotage – évaluation

Un comité de pilotage est mis en place dès la signature de la convention.

Il comprend des représentants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de l'association Le Service d'Ecriture Publique.

Ce comité de pilotage se réunit une fois :

- ✓ au terme de la convention, afin de réaliser une évaluation annuelle, préalable à la reconduction éventuelle de l'action en 2017.

L'association produit un rapport d'activité, un budget réalisé et dans le cas où l'action serait reconduite un budget prévisionnel.

Article 5 : responsabilité

L'association Le Service d'Ecriture Publique souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par les salariés de l'association et le public bénéficiaire de l'activité.

La responsabilité de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne peut être recherchée du fait de l'activité de l'association.

Article 6 : code du travail

L'association Le Service d'Ecriture Publique atteste sur l'honneur qu'elle satisfait pour la totalité de son action à l'ensemble des obligations de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales, et que le travail qui sera réalisé le sera avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail.

Article 7 : obligation de discrétion

L'association Le Service d'Ecriture Publique ne communique à quiconque aucun document ou renseignement concernant les bénéficiaires du dispositif.

Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur les bénéficiaires autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action et ne les utilise et conserve que pour des finalités compatibles avec les objectifs poursuivis.

Article 8 : résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2016.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, avec un préavis de trois mois.

Elle est résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Fait en double exemplaire à Bagnols-sur-Cèze, le

Le Secrétaire/Trésorier de l'Association,

Le Président,

Philippe DUMAS

Jean Christian REY

PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES ESCANAUX COFINANCE PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU AU TITRE DE L'INTERET REGIONAL

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

SIGNATAIRES

- Etat (préfet du département)
- ANRU, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru »
- La commune, désignée ci-après « la commune », « la ville de Bagnols-sur-Cèze » ou « porteur de projet »
- L'EPCI, désignée ci-après « l'Agglomération » ou « la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien »
- L'OPH, désigné ci-après « Habitat du Gard » ou « le bailleur »
- Le Département du Gard, désigné ci-après « Le Département »
- La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, désignée ci-après « la Région »

PREAMBULE

*Dans les années 50, la Vallée du Gard rhodanien a connu un tournant majeur de son développement territorial, notamment par l'implantation du **second Centre national d'études nucléaires**, par le Commissariat à l'Énergie Atomique, sur le site de Marcoule. En plein cœur d'une zone rurale, c'est la ville de Bagnols-sur-Cèze (située au Nord-Ouest du site nucléaire) qui est choisie pour accueillir le personnel de la centrale, passant de 5 000 à 15 000 habitants en 5 ans. L'enjeu est fort, **ce sont des milliers de logements qui vont être construits**. L'architecte George Candilis¹ est sélectionné pour réaliser l'extension de la ville. Cette dernière passera par la création d'un nouveau quartier, accolé au centre-ancien : les Escanaux. Candilis conçoit le quartier en suivant les courants du modernisme, avec la volonté d'en faire **un exemple reconnu à travers la France** (projet lauréat du 1^{er} Grand Prix d'Urbanisme du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme). Cette extension urbaine de la ville va bouleverser les modes de vie traditionnels locaux basés sur l'agriculture et le commerce (saut dans la modernité).*

*Dans les années 1970-80, la **périurbanisation entraîne le départ des salariés** de la centrale nucléaire de Marcoule vers les logements pavillonnaires des villages environnants, et de fait, une **modification notable de la structuration du peuplement** des Escanaux. Le quartier connaît alors des difficultés sociales et économiques similaires à celles des cités HLM de grands ensembles de l'époque.*

Aussi, dès la fin des années 1990, le quartier s'inscrit dans les différents dispositifs de la politique de la ville :

¹ Membre de la team X, mouvement moderne des années 1960-70 créé lors du 10^{ème} CIAM et dont la première réunion a eu lieu à Bagnols-sur-Cèze durant l'été 1960, avec la volonté de réhabiliter la dimension humaine en architecture, en rupture avec les préceptes hérités de Le Corbusier

- Banlieue 89 et DSQ ;
- Classement en ZUS catégorie 2 des quartiers « Escanaux, Coronelle et Citadelle » et en catégorie 3 de l'ensemble « centre-ville et Vigan-Braquet » en 1996 dans le cadre du Pacte de relance pour la ville, dont définition d'une Zone de revitalisation urbaine (ZRU).
- Contrat de ville signé en 2000.
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé en 2007 et prolongé jusqu'en 2014 (partenariat élargi à l'ACSE et la CAF et intégration d'une Maison de justice et de droit ainsi que d'un Programme de réussite éducative).
- Contrat local de sécurité (CLS) signé en 2008.
- Contrat de ville signé en juillet 2015.

Les différents dispositifs de la politique de la ville ont impulsé une **dynamique fédératrice entre les acteurs** mais n'ont pas permis de résorber l'ensemble des disparités territoriales communales et intercommunales. Aussi, à l'échelle de la commune de Bagnols-sur-Cèze, le quartier « Escanaux - Coronelle - Vigan-Braquet » a fait l'objet d'une **inscription en quartier prioritaire au titre du contrat de ville de l'agglomération du Gard rhodanien 2015-2020** (signé le 9 juillet 2015). A l'intérieur de ce quartier réglementaire, le secteur des Escanaux, caractérisé par un ensemble de tours et de barres de logements locatifs sociaux collectifs, a été **retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur la liste des quartiers d'intérêt régional** dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Dans son nouveau programme, l'ANRU affirme la volonté de **donner une place plus grande aux habitants et aux usagers**, notamment dans la définition du projet. En effet, le premier Programme national de rénovation urbaine (PNRU) a permis de constater que la transformation physique des lieux ne suffit pas à la résorption des difficultés économiques et sociales des habitants des quartiers. Aussi, l'Agence donne aux porteurs de projet l'objectif de traiter de manière transversale les enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain.

A Bagnols-sur-Cèze, le cadre de vie, la présence d'équipements structurants et la trame végétale des Escanaux représentent autant de **potentiels de vie, d'usages et d'attractivité** pour ses habitants et usagers. Le projet urbain communal s'appuiera donc sur 3 enjeux majeurs :

- **Améliorer le quotidien des habitants ;**
- **Inscrire les Escanaux dans un processus/démarche d'ouverture (durable) sur le territoire ;**
- **Conforter le statut du quartier dans son rôle de « ville équipée ».**

La ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite s'inscrire pleinement dans une **démarche de « co-construction »** afin de mobiliser les habitants et de créer un climat de confiance et de vivre ensemble. Les spécificités territoriales communautaires et le projet ne privilégiant, a priori, pas d'axer la réflexion de manière prioritaire sur la démolition en nombre de l'habitat locatif social, une part importante des habitants actuellement présents sur le quartier continueront d'y vivre après l'intervention et constitueront donc le fil rouge du dialogue et de la coproduction du projet.

Dans cet objectif, la commune a démarré les actions à destination des habitants et usagers, notamment au travers de travaux d'étudiants (partenariat avec l'Institut universitaire d'Urbanisme de Grenoble), d'un accompagnement par le cabinet RECIPRO-CITE dans la co-définition des enjeux et des objectifs opérationnels (ateliers) ou encore le travail de mémoire réalisé dans le cadre d'une exposition sur les 50 ans des Escanaux en 2009.

L'élaboration du présent protocole de préfiguration s'est faite en collaboration avec les différents services et acteurs concernés par le renouvellement urbain afin de les fédérer autour d'une vision commune pour le quartier. Il représente la première étape de contractualisation du projet ; destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permet la conception d'un projet urbain

de qualité et la définition des conditions de sa faisabilité économique et organisationnelle et opérationnelle.

1. Article 1. Présentation du territoire et de ses enjeux

1.1. Caractéristiques intercommunales et communales :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans son contexte institutionnel et géographique :

Créée en 2013, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est issue de la fusion de cinq Communautés de communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives), mais également de l'extension à trois communes, Lirac, Tavel et Issirac. Cette agglomération est effective depuis le 1er janvier 2013.

Située au **Nord-Est du département du Gard**, cette nouvelle Communauté d'agglomération de 611 km², regroupe **42 communes pour 70 323 habitants**. La ville-centre est Bagnols-sur-Cèze, 3ème ville du Gard (18 538 habitants). Son territoire représente l'un des plus grands pôles économiques de la région Languedoc Roussillon, du fait notamment de la présence d'une **filière nucléaire**, de nombreuses **activités industrielles**, et aussi d'une **filière agricole** essentiellement viticole de haute qualité. Un patrimoine naturel et culturel est également fortement présent sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

L'Agglomération peut être qualifiée de **territoire à la fois urbain et rural**. Bagnols-sur-Cèze est la première ville de l'Agglomération avec 18 538 habitants, Pont-Saint-Esprit la deuxième avec 10 490 habitants et Laudun-l'Ardoise la troisième avec 5 861 habitants. Les 39 autres communes de l'Agglomération comptent moins de 2000 habitants.



C'est aussi la troisième Communauté d'agglomération du Gard derrière celles de Nîmes et d'Alès.

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dispose de **nombreux atouts** dont :

- Un **positionnement géographique de carrefour** : à proximité des départements de Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône.
- Une **variété de l'offre touristique** : un positionnement au cœur de destinations touristiques d'envergure internationale (Avignon Nîmes, le Pont du Gard, l'Aven d'Orgnac..) mais également un tourisme local avec le développement du tourisme vert (activités de plein air et la préservation des espaces naturels), du tourisme rural (offre oenotouristique), du tourisme industriel et du tourisme culturel (musées et plus de 51 monuments historiques)

- Un **cadre de vie paysager remarquable** composé de plus de 55% de zones naturelles et de 38 % de zones agricoles (cours d'eau majeurs, espaces naturels boisés préservés, identité paysagère riche et variée).
- Un **positionnement attractif, en terme de développement économique**, le long de la vallée du Rhône : surfaces agricoles en majorité viticoles, entreprises de l'industrie pourvoyeuses d'emploi (grands groupes industriels, pôle industriel nucléaire majeur....).

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien exerce 4 compétences obligatoires (Développement économique ; Aménagement du territoire communautaire ; Equilibre social de l'habitat ; Politique de la ville) ainsi que des compétences optionnelles et facultatives (dont Equipements sportifs et culturels, Action sociale, Jeunesse, Maison de Justice et de Droit, Santé, Petite Enfance...).

Carto de la situation géographique de l'EPCI à l'échelle du territoire national ou trans-régional

La Commune de Bagnols-sur-Cèze dans son contexte institutionnel et géographique :

La commune de Bagnols-sur-Cèze est la **ville-centre** de l'Agglomération du Gard rhodanien (en termes d'équipements, d'emploi et en nombre d'habitants). C'est une **ville carrefour** entre les vallées du Rhône et de la Cèze (support d'un fort transit entre RN86-RD6086 de liaison Lyon-Nîmes et la RN580 en direction d'Avignon), mais également un **pôle urbain d'attractivité** pour les villages ruraux qui l'entourent.

Bagnols-sur-Cèze est reconnue pour la **qualité de ses équipements**, notamment culturels et sportifs, mais également pour son environnement **économique conciliant viticulture de qualité et industrie lourde d'implantation plus récente et volontariste** (pôle nucléaire notamment). Néanmoins ce dernier fait face à des faiblesses impactant le bassin du Gard rhodanien (monoculture industrielle, enclavement routier, secteur nucléaire en mutation...) mais les petites et moyennes entreprises assurent, de part leur dynamisme, la relève des industries lourdes.

Le bourg initial de Bagnols a suivi une évolution continue au fil des siècles, passant d'une implantation romaine à un village médiéval fortifiée jusqu'aux embellissements de l'époque classique, tout en **préservant les traces de son passé** (notamment les vieilles ruelles typiques des villes du sud de la France et les beaux hôtels particuliers du vieux centre historique).

Dans les années 1950, Bagnols-sur-Cèze **passse du statut de pôle urbain de proximité dominant un territoire viticole et maraîcher à celui de ville moyenne équipée**. Cette transition s'est mise en place de manière fulgurante et fait suite à l'implantation du centre d'études nucléaires de Marcoule (au Sud-Est de la commune). Durant cette période de développement, la population va tripler en une quinzaine d'années. L'accueil des employés et des ingénieurs de la centrale s'effectue notamment et majoritairement par la création du quartier des Escanaux au Sud-Est de la commune (en limite directe du centre-bourg).

Carto de la commune (vue aérienne)

Démographie	<p>Une explosion démographique entre 1955 et 1960 liée au développement industriel de la vallée du Rhône</p> <p>Une stagnation de 1975 à 2008, expliquée notamment par le phénomène de périurbanisation.</p> <p>Une tendance actuelle au vieillissement : augmentation des plus de 60 ans et part prédominante des « actifs confirmés » (45-59 ans).</p>
Parc de logements	<p>Une prédominance des résidences principales (90%) qui confirme la vocation de pôle de vie de la commune.</p>

	<p>Une vacance de près de 10%, notamment dans le parc ancien (1 logement sur 6) et aux Escanaux (1 logement sur 10).</p> <p>Des logements de taille importante (près de 85% de T2 et +) et un déficit en studio et T1.</p> <p>Près de 33% des résidences principales en logement social, mais une concentration sur les sites des Escanaux et Citadelle-Coronelle.</p> <p>Une forte disparité des formes urbaines (franges rurales et périurbaines en pavillonnaire individuel, centre ancien de maisons mitoyennes, quartiers d'habitat collectif...).</p>
Ménage	<p>Une augmentation de la part des « petits ménages » (1 ou 2 personnes) notamment liée au phénomène de desserrement.</p> <p>Une ancienneté d'emménagement sur la commune qui traduit le fort attachement des ménages à leur ville.</p> <p>Une grande disparité territoriale du revenu par foyer fiscal.</p>
Emploi	<p>Une économie majoritairement tertiaire (médical, commerces et services) et artisanale avec 4 zones d'activités en entrées Nord et Est de la commune.</p>
Equipements et espaces publics	<p>Une concentration importante en « couronne » du centre historique (à l'extérieur de la circulade).</p> <p>Une centralité pour les services administratifs, scolaires et hospitaliers à l'échelle du bassin de vie.</p> <p>Une offre sportive et de loisirs conséquente (plusieurs pôles) mais des équipements culturels peu nombreux.</p> <p>Des espaces publics et paysagers majoritairement situés en lien avec les entrées du centre historique.</p>

1.2. Stratégies intercommunales et communales définies ou en cours de définition :

Les éléments présentés ci-dessous tendent vers une approche synthétique de la vision stratégique et des grandes dynamiques du territoire. Ils permettent de cadrer l'intervention sur des thématiques aussi diverses que la perspective démographique, les fonctions urbaines, les polarités, les enjeux en matière d'habitat, de santé ou encore de transport. Ces présentations synthétiques ne sont pas exhaustives. Lorsque ces documents font explicitement référence au quartier des Escanaux, les éléments seront précisés dans l'article 2 du présent document).

Pour plus d'information sur chaque stratégie, se référer au document cadre ou aux démarches d'élaboration en cours.

*A l'échelle intercommunale, les stratégies suivantes sont traités : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local de l'Habitat (PLH), Contrat de ville, **Contrat Local de Santé (CLS)**, Transport, Emploi et Développement Economique,*

*A l'échelle communale, les stratégies suivantes sont traités : Plan Local d'Urbanisme (PLU), **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, **Programme de Réussite Educative***

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien (SCOT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien est en **cours d'élaboration** (prescription le 17 février 2011, diagnostic présenté le 04 décembre 2012 et Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en février 2014).

Au sein du SCOT, la commune de Bagnols-sur-Cèze est définie de la manière suivante :

- « **Pôle Supérieur** » : polarisation des équipements avec 762 équipements sur la commune (370 et 162 respectivement pour Pont-Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise, « pôles intermédiaires » du périmètre du SCOT).
- Bagnols-sur-Cèze offre l'ensemble des fonctions urbaines et stratégiques du territoire.
- Démographie : volonté de dynamiser la ville avec des hypothèses de croissance démographique plus favorables par rapport aux autres communes (affirmer un positionnement central en insufflant une dynamique démographique).
- Logement locatif social (LLS) : 2 818 logements sur la commune, soit plus de 2/3 de la totalité du LLS de l'Agglomération (avec 4 149 logements au 01.01.15).

Le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien définit différents objectifs pour le territoire de la Communauté d'agglomération. Deux d'entre eux concernent la commune de Bagnols-sur-Cèze :

- **Affirmer le positionnement du Gard Rhodanien dans un environnement interrégional :** développement urbain de la ville-centre
 - Accélérer la reconquête résidentielle de la ville pour accueillir de nouveaux habitants ;
 - Améliorer la qualité urbaine comme facteur d'attractivité ;
 - Soutenir le renouvellement urbain du centre-ville et des quartiers d'habitat ;
 - Augmenter et diversifier la production de l'offre nouvelle de logements en réponse à la stratégie de croissance démographique.
 - Améliorer la qualité résidentielle notamment par les transports collectifs et les modes doux.
- **Favoriser un développement urbain équilibré :** diversification de l'offre, mixité sociale et générationnelle, promotion des formes urbaines économes en espace et qualitatives, vie dans les quartiers.

Le Plan Local de l'Habitat

Le Plan Local de l'Habitat, en cours d'élaboration, a été lancé en mars 2014 (phase diagnostic finalisée en janvier 2015).

Le diagnostic du PLH permet d'identifier des dynamiques importantes à souligner :

Peuplement	<p>Un profil familial mais un desserrement rapide des ménages (supérieur au département) et de fait une pression accrue sur la demande en logement. Une localisation préférentielle en zone périphérique. Un territoire vieillissant. Une concentration des ménages les plus aisés en périphérie de Bagnols-sur-Cèze (et des ménages aux ressources les plus faibles concentrés sur les deux pôles urbains de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit). 75% des ménages éligibles au logement locatif social (dont 30% très social). 15% de la population active au chômage. Un territoire de propriétaires et de maisons individuelles (89% en dehors des communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit) d'où une offre locative très spatialisée. Des différences de peuplement marquées selon le statut d'occupation (propriétaire occupant/locataire parc social/locataire parc privé).</p>
Démographie	<p>Une augmentation moyenne de 0.9%/an qui s'explique notamment par un solde migratoire positif (attractivité territoriale) mais des disparités territoriales (un secteur central en stagnation).</p>
Parc de logements	<p>Une vacance concentrée sur les centres urbains. Un parc ancien avec des besoins d'amélioration. 71 % du LLS concentré sur la commune de Bagnols-sur-Cèze, avec une très forte mobilité et une vacance élevée (qui s'explique notamment par le besoin en réhabilitation du parc). Deux communes en rattrapage Loi SRU (Pont-Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise).</p>

Dynamique urbaine	Une production de 300 à 400 logements/an, soutenue par l'individuel. Une promotion immobilière relativement absente du territoire. Une production traduisant le phénomène national de périurbanisation : produit peu diversifié, faible qualité des aménagements, peu de programmation d'ensemble ou de maîtrise de la planification.
Marché du logement	Parc social : Pression faible (1.6 demandeur par attribution) avec 950 demandes en stock dont 4/10 en mutation interne. Demande forte sur les petites typologies (68% en T3 et moins). Des loyers faibles, légèrement inférieurs au locatif privé, en lien avec l'ancienneté du parc.
	Parc privé : complémentaire au parc social mais difficile d'accès pour les ménages très modestes.
	Acquisition : Valeur moyenne de 1 500 à 1 700 €/m ² en appartement et de 1 900 €/m ² en maison sur Bagnols-sur-Cèze Budget moyen de 185 000 à 195 000 € Difficulté d'accéder à la primo-accession pour les moins de 30 ans.
	Construction en individuel : Un prix du foncier « abordable » par rapport à la moyenne départemental (87€/m ²). Un coût de construction de 1 250€/m ² d'où une moyenne à 216 000€.
Publics spécifiques	Personnes âgées : des besoins d'adaptation du logement et de stratégie de maintien à domicile.
	Jeunes et jeunes travailleurs : manque 70 à 80 places.
	PDALHPD : des besoins en places d'hébergement d'urgence et d'insertion, en pensions de famille et en logements conventionnés PLAI.

Les premières orientations (non définitives) du PLH sont les suivantes :

- **Produire des logements** (scénario prospectif en cours de concertation, avec un objectif de lutte prioritaire contre la vacance).
- **Rééquilibrer l'offre conventionnée** : répondre aux obligations légales de la Loi SRU, travailler avec les bailleurs sur l'acquisition-amélioration, conventionner des logements privés et communaux.
- **Accompagner l'accession** : soutien à l'accession dans l'ancien, production spécifique.
- **Mener une réflexion sur la politique foncière** : connaissance des potentialités foncières et développement du portage foncier.
- **Travailler les formes urbaines** : densité, promotion des nouvelles formes.
- **Questionner les documents d'urbanisme** : compatibilité et mise en place d'outils (orientation d'aménagement et de programmation, secteur de mixité sociale...).
- **Relever les défis de :**
 - La vacance : mobilisation du parc vacant (réflexion sur la taxation et les outils coercitifs).
 - L'habitat indigne : repérage des situations, mobilisation des dispositifs départementaux.
 - La précarité énergétique : dispositifs départementaux et « Habiter Mieux ».
- **Mener des opérations sur le parc privé** : animations locales et dispositifs opérationnels communautaires.
- **Mener un projet de rénovation urbaine sur les Escanaux** : NPNRU.
- **Concerter les acteurs autour de la politique de peuplement** : convention de mixité sociale et Conférence intercommunale du Logement (en lien avec le contrat de ville), Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs, politique d'attribution communautaire.
- **Traiter les thématiques spécifiques à certains publics :**
 - Les « Jeunes » : connaissance du besoin.
 - La perte d'autonomie et de la mobilité réduite : recensement de l'offre et opportunités de développement d'une offre adaptée.
 - Les ménages précaires et relevant du PDALDPD : développement et diversification de l'offre (notamment PLAI).
 - Les gens du voyage : MOUS, RHI Bazine.

- La cabanisation : connaissance du phénomène.

Le Contrat de ville

Le Contrat de ville du Gard rhodanien a été signé en juillet 2015, pour la période 2015-2020. Il concerne les deux quartiers prioritaires de l'Agglomération : Les Escanaux-Coronelle-Vigan-Braquet sur la commune de Bagnols-sur-Cèze et le centre-ancien sur la commune de Pont-Saint-Esprit.

Le Contrat de Ville du Gard Rhodanien définit des enjeux principaux pour les quartiers prioritaires de ces deux communes, sur la base d'un diagnostic pluridisciplinaire partagé.

Les orientations du contrat de ville s'inscrivent dans la continuité du travail engagé (lien avec les autres dispositifs notamment) :

- **Education et réussite éducative :**
 - o Garantir une offre éducative de qualité accessible aux jeunes habitants dans les quartiers prioritaires,
 - o Adapter les actions éducatives et innover pour assurer l'épanouissement des enfants les plus en difficulté
 - o Assurer la cohérence des dispositifs existant sur la ville, notamment le Projet Educatif Territorial (PET) et le Programme de Réussite Educative (PRE).
- **Santé :** Trois objectifs d'actions de prévention prioritaire ont été identifiés dans le domaine de la nutrition, des addictions et du mal être (en lien avec le Contrat Local de Santé).
 - o Renforcer la prévention par une meilleure connaissance des publics vulnérables et de leurs vulnérabilités,
 - o Assurer l'accès aux soins pour les populations fragiles des territoires prioritaires
- **Prévention de la délinquance, sécurité et citoyenneté :** (en lien avec les actions développées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bagnols-sur-Cèze).
 - o Garantir l'accès aux droits, améliorer la qualité de l'aide aux victimes,
 - o Lutter contre l'insécurité routière
 - o Lutter contre les incivilités dans les quartiers et dans les lieux publics,
 - o Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.
- **Emploi ; insertion professionnelle et développement économique :** Dans l'objectif de fédérer les acteurs du territoire et valoriser leurs actions, développer les savoirs être pour l'accès à la formation et l'insertion professionnelle.
 - o Organiser l'animation territoriale « emploi et développement économique » en faveur des publics habitant les quartiers prioritaires ;
 - o Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté, notamment par la clause d'insertion sociale dans les marchés publics ;
 - o Favoriser l'accès aux formations professionnelles de droit commun ;
 - o Mobiliser les réseaux locaux de formation linguistique et illettrisme pour faciliter l'accès au droit commun ;
 - o Favoriser la formation sociolinguistique.
- **L'habitat et le cadre de vie :** Dans l'objectif de mener une action de fédération des habitants des quartiers et favoriser la mixité notamment intergénérationnelle, accompagner l'aménagement urbain de proximité.
 - o Garantir la cohésion sociale en développant les liens inter-quartiers et avec le reste de la ville ;
 - o Poursuivre la requalification déjà engagée de certains quartiers, les valoriser et accroître leur attractivité en s'appuyant sur une participation forte des habitants.

Synthèse des stratégies DEPLACEMENTS

Réseau départemental Edgard : accès Nîmes, Avignon, Gare de Bollène (réflexion en cours avec l'agglomération sur le transfert de compétences et la mise en place d'une DSP).

Projets / réflexion en cours à l'échelle de l'Agglo :

Transport solidaire à compléter avec Nicolas Malignon (mais projet plus axé sur le volet solidarité que transport)

Navettes de centre-ville et transport à la demande

Schéma de voies cyclables et déplacements doux

A plus grande échelle et dans des temporalités dépassant le PRU : la rhodanienne pour l'accès vers Avignon mais quid de l'accès vers Nîmes ?

Projet en cours de réflexion avec la Région : remise en service de la ligne TER (infrastructure ferrée en bon état car actuellement utilisées pour le fret ou le report de voyageurs de la ligne rive gauche du Rhône, mais reste la question des gares et du matériel roulant)

EMPLOI et Dev économique

CLS

Le Plan Local d'Urbanisme de Bagnols-sur-Cèze (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bagnols-sur-Cèze a été approuvé le 27 juillet 2013.

Le centre de Bagnols-sur-Cèze y est décrit comme un pôle commerçant fort de la ville et l'ancrage des commerces de proximité est défini comme une priorité. Le maintien de la première couronne de la ville, dont font partie les Escanaux, qui concentre des équipements et des services publics est décrit comme une « exigence » : il s'agit d'un moteur évident dans la dynamique urbaine et sociale de la ville.

Par ailleurs, le PLU a analysé en profondeur le centre ancien ainsi que les zones d'extension de l'urbanisation (2 AU et 1 AU) où l'habitat se développera avec un objectif de 30% minimum de LLS (orientations d'aménagement et de programmation sur ces secteurs). Un regard sur ces réflexions sera à mener dans le cadre de l'identification des fonciers de reconstitution d'offre.

Le diagnostic du PLU pose les enjeux suivants :

- **Enjeux de positionnement** : image de marque de la ville, attractivité touristique et économique, rôle dans la vallée de la Cèze et dans l'arrière pays gardois, rôle dans la dynamique intercommunale, gestion des flux pendulaires, rôle du centre-ville.
- **Enjeux structurels** : déplacements urbains et trame viaire, gestion des flux, diversité des formes urbaines, parcours résidentiel, mixité sociale « vers le haut », protection des sites et paysages de qualité, traitement urbain, sécurité, valorisation des espaces.
- **Enjeux fonciers** : offre en terrains pour les entreprises, maîtrise foncière communale, extension urbaine et maîtrise des risques, anticipation des besoins en flux.
- **Enjeux fonctionnels** : devenir de la gare, développement touristique, valorisation patrimoniale et mémoire des lieux, développement de pôles de vie complémentaires, amélioration et anticipation de l'offre en équipements, réappropriation de la Cèze, dynamisme agricole.

auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durable répond par 5 orientations-cadres :

- **Une qualité de vie pour tous** : renouvellement urbain, structuration de la ville (traitement des entrées de ville, transition entre les secteurs économiques et le centre, aménagement du quartier de la gare), diversification des formes urbaines, espaces paysagers et remarquables.

- **Une vitrine économique à haute valeur ajoutée et le renforcement des pôles complémentaires** : commerces et services de proximité, secteur de la zone d'activité de l'Euze, pôle artisanal, diversification commerciale et accueil de nouvelles enseignes-phares (« locomotives » commerciales), entrée Est à conforter.
- **Une valorisation du potentiel touristique et de loisirs** : patrimoine bâti du centre ancien, sites patrimoniaux, loisirs verts et équipements, offre d'hébergement, ressources du terroir (œnologie et agritourisme), éléments identitaires et culturels, soutien à l'accueil de plein air.
- **Une « ville-paysage »** : protection des collines boisées, aménagements paysagers de qualité, liaisons douces, bords de Cèze, gestion des paysages agricoles, continuités écologiques, lutte contre l'étalement urbain.
- **Une gestion optimale du capital « eau »** : inondations, ruissellement, valorisation des eaux pluviales, continuités écologiques et biodiversité, reconquêtes des berges, patrimoine lié à l'eau.

CLSPD**SYNTHESE AFOM à l'échelle de l'intercommunalité et de la commune :**

Atouts	Faiblesses
<p>Attractivité territoriale et croissance démographique.</p> <p>Perspectives démographiques : concentrer les efforts sur la ville-centre.</p> <p>Ville-centre de l'EPCI : polarité, flux, lieu de centralité, statut de « Pôle supérieur ».</p> <p>Prix de vente moyen par produit acceptable (sauf en accession pour les moins de 30 ans).</p>	<p>Etalement urbain (périurbanisation) et fuite des ménages aisés vers les bourgs villageois.</p> <p>Spatialisation forte de l'offre en parc social (sur Bagnols-sur-Cèze majoritairement).</p> <p>Forte demande locative sur les petites typologies (T3 et moins) en locatif.</p> <p>Demande en logement social dominée par les mutations internes.</p> <p>Différences de peuplement selon le statut de propriété.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Maîtrise de l'étalement urbain et objectifs en matière de production de logements à l'échelle du SCOT et du PLU.</p> <p>Mise en place d'un TER.</p> <p>Faible pression sur la demande sociale.</p> <p>Réhabilitation du parc ancien comme moyen de lutte contre la vacance.</p> <p>Projet de contournement du trafic automobile à long terme (Rhodanienne)</p>	<p>Densité et formes urbaines stigmatisantes du parc social, comparativement à l'agglomération.</p> <p>Peu de logements locatifs correspondant aux besoins des nouveaux arrivants (solde migratoire).</p> <p>Sur-représentation de l'offre en individuel.</p> <p>Des QPV comme « parc refuge » pour les populations les plus précaires de l'agglomération.</p> <p>Vieillesse de la population.</p>

Les grands enjeux en matière de renouvellement urbain :

Le contrat de ville a permis aux communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit d'affirmer leurs ambitions respectives sur le volet de cadre de vie et renouvellement urbain.

Néanmoins, les spécificités communales amènent à travailler sur des enjeux et des outils différents. En effet, la commune de Bagnols-sur-Cèze est concernée majoritairement par la question du logement locatif social collectif dense (grand ensemble), tandis que la commune de Pont-Saint-Esprit traite majoritairement du parc privé ancien dégradé.

Aussi, le choix a été fait de s'appuyer sur le socle communautaire du contrat de ville mais de développer des outils et un portage de projet à l'échelle de chaque commune avec d'une part le PRU des Escanaux pour Bagnols-sur-Cèze et d'autre part l'AMI centre-bourg pour Pont-Saint-Esprit.

Le territoire du Gard rhodanien n'a pas porté d'opération conventionnée avec l'ANRU sur la période précédente (2005-2015). Des opérations isolées, sous maîtrise d'ouvrage du bailleur social, ont été menées mais sans intégration au sein d'un projet urbain défini et partagé avec les acteurs. Les partenariats et modalités d'intervention sur les Escanaux sont ainsi à étoffer et/ou construire.

Les modalités de gouvernance entre l'EPCI et la commune de Bagnols-sur-Cèze pour le PRU des Escanaux sont développées au sein de l'article ad-hoc du présent protocole.

2. Article 2. Quartier d'intervention

*Le présent protocole de préfiguration concerne le **quartier d'intérêt régional des Escanaux sur la commune de Bagnols-sur-Cèze**, seul quartier du contrat de ville du Gard rhodanien fléché par l'ANRU pour intégrer le dispositif du NPNRU.*

2.1. Périmètre et situation :

La nouvelle géographie prioritaire a été approuvée le 21 février 2014 et concerne deux quartiers de l'agglomération du Gard rhodanien : l'ensemble des quartiers Citadelle / Coronelle / Vigan Braquet / Escanaux sur la commune de Bagnols-sur-Cèze ainsi que le centre ancien de la commune de Pont-Saint-Esprit.

Le quartier de grands ensembles des Escanaux a été retenu par l'ANRU sur la liste des quartiers d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

La construction du quartier a commencé à la fin des années 50 dans le but de loger les ouvriers de la centrale nucléaire de Marcoule, une des premières en France. Conçu par l'équipe du célèbre architecte Georges Candilis, le quartier s'est vu attribuer, en 1959, le premier prix d'urbanisme et offre à la ville de Bagnols-sur-Cèze un rayonnement national.

Perçu comme une enclave urbaine par les habitants de l'agglomération, le quartier des Escanaux présente aujourd'hui des difficultés économiques et sociales fortes et souffre d'une image négative. Cependant sa dimension humaine, sa trame végétale et sa valeur patrimoniale reconnue (labellisé du patrimoine architectural du XXème siècle) et la présence d'équipements structurants le dotent de nombreuses richesses à exploiter.

Cartographie de situation + zoom avec bâtiments

2.2. Les différentes fonctions urbaines :

Cartographie de synthèse + références aux cartos diagnostic en annexe

2.3. Chiffres clés et indicateurs socio-économiques et de fonctionnement urbain et social :

Indicateurs socio-économiques :

Au total, le quartier compte 1 306 logements locatifs sociaux.

La population du quartier se caractérise par :

- De très **faibles ressources** : la population dispose d'un revenu médian par unité de consommation, s'élevant à 7 300 € / an contre 15 967 € pour le reste de la commune. Par comparaison le revenu médian annuel de l'agglomération est de 18 094 €.

- Une majorité de **familles nombreuses** : la part des familles nombreuses de 3 enfants et plus représente 17,2 % sur le quartier contre 9,1 % dans la commune.
- Une forte présence de **familles monoparentales** avec 30 % de familles contre 17,4 % pour la commune et 12,8 % pour l'agglomération.
- Une **population jeune** : la part des jeunes de moins de 30 ans est plus importante au sein du quartier 40,3 %, que dans la commune 34,7 % et dans l'agglomération 34,2 % et la part des plus de 60 ans est plus faible avec 21,5 % contre 27,5 % pour la commune et 24,8 % pour l'agglomération.
- Un **taux de chômage élevé** : le quartier présente un taux de chômage de 39,1 % contre 16,7% pour la commune et 11,1 % dans la Communauté d'agglomération.
- Une **population peu qualifiée** : le profil dominant est celui d'un homme ou d'une femme de 25 à 49 ans avec un niveau CAP/BEP ou sans qualification inscrit en demandeur d'emploi. Nous notons également que plus de la moitié de la population du quartier (50,5 %) est sans diplôme contre ¼ dans la commune et moins de 1/5ème pour l'agglomération.

L'ensemble des données proviennent de la source INSEE 2011 sur la base du quartier prioritaire Escanau-Coronelle-Citadelle-Vigan-Braquet.

Habitat / composition du LLS :

Ajouter 1 cartographie par secteur (et proposer les autres cartographies, notamment de détails, en annexe)

Près de 95% des logements du quartier prioritaire ont été construits avant 1965.

Ils affichent une performance énergétique moyenne ou basse : un tiers (31 %) des logements appartenant à la classe D et 69 % à la classe C. Conjugué à la faiblesse moyenne des ressources des locataires et habitants du quartier, un nombre important de ménages sont/se retrouvent en situation de précarité énergétique.

La moitié des logements sociaux du quartier sont de type 4 ou plus avec une surface moyenne de 66 m².

L'ensemble du parc souffre d'une mauvaise image, avec des façades qui ont perdu leur aspect originel et des entrées d'immeubles peu lisibles et dégradées.

Une étude patrimoniale a été menée sur l'état du bâti par le bailleur social Habitat du Gard. Celle-ci est reprise ci-après et définit 3 sous-ensembles de logements sociaux correspondant à la répartition des programmes :

- **SECTEUR 1 « FELTRE/MURIERS-CYPRES-PEUPLIERS-TOUR B »**

Ce premier secteur est **le plus attractif des Escanau** (situation géographique -joutant le parc du Mont Cotton à l'ouest et l'espace commercial au sud -, pluralité de ses fonctions – présence d'une copropriété et d'un groupe scolaire-).

Ce secteur constitue une **entrée de ville** (de Nîmes), dispose d'une entrée de quartier sous forme d'un carrefour sur la D686 (mais en sens unique) et propose des **logements de taille moyenne** (du T3 de 64 m² au T5 de 88 m).

On remarque néanmoins quelques **sous-secteurs souffrant d'un manque de lisibilité et d'un environnement urbain peu qualitatif** : les « Cyprès » et les « Peupliers ». En comparaison les sous-secteurs « Muriers » et « Feltre » présentent quant à eux des espaces extérieurs de qualité et des logements bien structurés.

- **SECTEUR 2 « CARCAIXENT-THUYAS-COUTEL/ALEGRE-LA CRECHE-TOUR C »**

Ce second secteur (situé au Nord-Est du quartier) est à **désenclaver en direction du centre-ville et de son activité commerciale**.

La **barre Carcaixent**, proposant des commerces en rez-de-rue, apparaît pour certains comme une rupture avec le centre-ville et pour d'autres comme un trait d'union.

Le **parking** de la place Pierre Boulot accentue cette **impression de rupture et d'éloignement entre les deux polarités**.

Ce secteur présente une plus **grande diversité de logements** avec 8% de T1, 20% de T2, 49% de T3, 15% de T4, 6% de T5 et 2% de T6, pour des surfaces moyennes comprises entre 30 et 109 m². La **Tour C**, dite «Tour des Célibataires» (constituée de studios et T1 exclusivement), est recouverte d'un **bardage amianté dégradé**, tandis que les immeubles « Coutel », « Alègre » et « La Crèche » ont fait l'objet d'une réhabilitation légère dans les dernières décennies.

- **SECTEUR 3 « LES VIOLETTES-TOURS G1/G2-LES PLATANES-LES LAURIERS-IRIS/MAYRE-TOUR F »**

Ce secteur **longeant l'avenue de la Mayre**, constitue une **entrée de ville** (rond-point en venant d'Avignon qui borde le secteur Est) et dispose d'une entrée de quartier sous la forme d'une priorité à droite avec la D686 (entrée assez « confidentielle » et résidentielles pour les fonctions desservies).

C'est le secteur qui propose la **plus forte densité et diversité des formes urbaines d'habitat collectif** : tours, barres et petits collectifs avec diverses configurations de logements (14% de T2, 35% de T3, 36% de T4 et 15% de T5 pour des surfaces de 42 à 83 m²).

C'est dans ce secteur que s'observe la **plus forte paupérisation**. Les difficultés ont pu être accentuées sur les dernières années par un **relogement massif des locataires des immeubles des « Cèdres »** (100 logements proposés à la démolition, cf. annexes).

Le secteur présente également **les plus forts dysfonctionnement urbains** (notamment la trame viaire et piétonne) **et bâtis** (obsolescence, déficit de fonctionnalité des logements par rapport aux nouveaux usages -entrées, espaces sanitaires, configuration spatiale-, dégradations...).

Les **tours G1 et G2 souffrent d'une image négative** du fait de leur hauteur (R+14) et, pour la tour G2, de la proximité directe du programme des « Cèdres » voué à la démolition (absence de gestion transitoire et retards sur le phasage de la démolition). C'est dans ces tours que la **vacance structurelle est la plus importante et concentrée à partir du 8 ième étage** (motifs de refus : présence de balcons avec des garde-corps vitrés qui accentuent la sensation de vide et nuisances causées par le mistral).

Habitat / Les copropriétés :

Les copropriétés représentent 5 % du parc total des Escanaux :

- la tour A située rue de Feltre ;
- l'îlot formé par la rue Garidel Alègre et l'allée des Lauriers.

Diagnostic urbain et social

- **LES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE**

Les espaces verts, les squares, les espaces de jeux et la scène du Mont Cotton sont des **installations vieillissantes**. La plupart de ces espace **datent de la construction du quartier** et nécessitent donc d'être réinterrogés sur leur utilité, positionnement, hiérarchie (lien de complémentarité notamment)...

En préalable de toute intervention, il apparaît important de travailler sur les **domanialités et le statut des espaces** pour permettre une distinction claire entre l'espace public/privé, les espaces résidentiels/centraux....

Les **véhicules sont omniprésents**. Une large place de l'espace leur est consacrée ou rendue accessible. Le **stationnement est anarchique et indifférencié selon les secteurs** (l'exception de la Tour B, copropriété privée résidentialisée) malgré les disparités d'usage observés (secteurs de stationnement surexploités et d'autres sous-utilisés, notamment en journée).

Le **maillage doux et actif n'est pas hiérarchisé** (peu lisible et pas toujours matérialisé). Il se compose d'un grand nombre de **cheminements informels qui révèlent parfaitement l'évolution des pratiques entre la conception du plan d'origine et les usages actuels**.

L'espace public, ouvert et aéré, révèle un riche potentiel d'usages et d'appropriation par les habitants, notamment du fait de sa **trame arborée de qualité** ou encore de la **présence de l'eau et d'éléments du patrimoine agricole passé** (norias).

La présence de la Cèze et des canaux de la Mayre, aujourd'hui busés en sous-capacité, exposent le quartier à un **risque d'inondation fort**, notamment lors des épisodes de crues de type Cévenoles où de nombreux espaces deviennent impraticables (boues, flaques, etc.).

- **LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS : les Escanaux dans la « couronne équipée » de la ville.**

En cœur des Escanaux se trouve un **vaste plateau sportif** composé d'un stade d'athlétisme et de football, d'une piscine olympique et d'un centre culturel appelé communément la « Pyramide ».

Décrit comme le **poumon vert du quartier**, le plateau sportif est aussi perçu comme une **enclave fermée** (de part son emprise au sol et les clôtures qui l'encerclent), dont l'entrée est peu lisible pour l'utilisateur non régulier.

Une **salle multiculturelle vient** compléter cette offre.

Les **équipements originels sont vieillissants**, malgré des entretiens courants, et nécessitent des remises aux normes. Néanmoins, ils remplissent un **rôle important au sein du quartier et de l'agglomération** car ils constituent un **facteur d'attractivité** et sont les **générateurs de flux extérieurs**.

Le **groupe scolaire Jules Ferry**, également présent depuis la construction du quartier, nécessite des travaux de réhabilitation intégrant une **réflexion sur le rapport entre la surface foncière et l'usage des locaux** (sous-exploitation de certains espaces). Par ailleurs, la population de l'école subit les effets de la perte de mixité du quartier et des **phénomènes d'évitement**, malgré l'ouverture de la carte scolaire vers d'autres quartiers de la commune.

Aussi, la commune a engagé une **réflexion sur les opportunités de réhabilitation ou de relocalisation** pour attirer d'autres publics et favoriser la mixité sociale.

- **LES COMMERCES ET SERVICES : vecteurs de lien social et aménités appréciés des habitants.**

La « barre des commerces », rue Carcaixent, est **perçue tant comme une rupture entre le centre ancien que comme « trait d'union »** entre les deux quartiers. Elle représente un **pôle commercial de proximité** (étouffé le jour du marché hebdomadaire) desservant de part et d'autre les habitants des deux secteurs (Escanaux et centre ancien) avec : la police municipale, un déménageur, un coiffeur, une boulangerie, une pharmacie, une presse-tabac, un primeur et une boucherie.

Cette offre est **complétée par trois commerces situés en face de la barre Carcaixent** : un café, une fleuriste et une laverie, **mais également par les commerces qui se sont développés aux abords de la Place Boulot et dans le centre-ville**.

Récemment, la **surface commerciale la plus importante et la plus marquante est vacante** (départ d'Intermarché qui avait lui-même remplacé Monoprix, enseigne présente depuis la construction des Escanaux). Des réflexions sont en cours sur le **devenir de cette « locomotive commerciale »**.

Par ailleurs, les **locaux vacants du Crédit Agricole pourraient accueillir un pôle de services à la population, permettant de les rendre plus accessibles et de les concentrer en un seul lieu**.

D'autres **services à la population** sont déjà implantés sur le quartier : La Caisse d'Allocations Familiales (en bordure du Mont Coton), la crèche intercommunale Eugénie Thome (qui accueille 60 enfants de 0 à 6 ans) et la crèche intercommunale Petits Pas implantée de manière transitoire et temporaire en bordure de la Place Pagnol (qui accueille 25 enfants de 0 à 6 ans), le **centre social** Mosaïque en Cèze, l'**agence de proximité d'Habitat du Gard**, la Maison de la Justice et du Droit et des bureaux de l'Agglomération (à l'étage de la CAF), etc.

- LA COHESION SOCIALE ET LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

La ville de Bagnols-sur-Cèze présente une **vie associative riche et dynamique** avec près de 300 associations sur la commune (hors structures à dimension supra-communales mais qui interviennent sur la commune) dont certaines disposent de locaux sur le quartier. Cette dynamique représente un terreau, un potentiel fort, signe d'une volonté de la population de participer à la vie de la commune.

Lors de l'écriture du protocole de préfiguration, la commune a mené :

- Un **atelier avec des étudiants en design urbain** de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, de novembre 2015 à janvier 2016, pour **créer la rencontre avec les habitants, nourrir le diagnostic et introduire le projet de renouvellement urbain**.
- Deux **ateliers participatifs**, entre fin 2015 et début 2016, qui ont révélé un **manque de cohésion sociale et de dynamique de vivre ensemble entre les habitants**.

Ces deux dynamiques viennent appuyer la **volonté de la commune d'accompagner les habitants dans l'appropriation et la coproduction** de toutes les phases du projet urbain, tant dans un objectif de création d'une culture commune que de celle de dynamique de vivre ensemble.

Les ateliers de travail et les travaux des étudiants ont fait émerger des enjeux forts de « Vivre ensemble » et de « Cohésion sociale », notamment sur l'ambition de rendre les habitants responsables et acteurs de leur lieu de vie.

Des sujets récurrents ressortent de ces échanges : la propreté/l'entretien ; le stationnement ; les jardins, les espaces verts et l'espace public ; l'entraide et la solidarité à développer (lieu d'échanges de services et de solidarité, etc) ; la participation à la vie citoyenne ; et la création de lieux de rencontre et de convivialité.

- LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE :

Cartographie de la hiérarchisation du système viaire à l'intérieur du quartier + carto des cheminements doux

Compléter actions contrat de ville et des différents partenaires et constat GUP actuelle problématique encombrants, propreté, entretien des espaces verts et stationnement

+ Compléments sur le CLSPD, volet éducation, environnement paysager

SYNTHESE AFOM à l'échelle du quartier :

Atouts	Faiblesses
Assure une fonction urbaine à dimension intercommunale : polarité (résidentielle et démographique) et flux (équipements structurants).	Départ massif des ménages historiques du quartier. Densité et formes urbaines stigmatisantes (comparativement aux quartiers environnant et

<p>Niveau de densité cohérent avec les commerces, les services, les équipements actuels du quartier (et du centre-ville).</p> <p>Qualité architecturale et urbaine (trame paysagère, Patrimoine du XXème siècle).</p> <p>Des domanialités claires (le bailleur n'est propriétaire que du terrain d'assise du bâti).</p> <p>Une dynamique commerciale et servicielle sur certains secteurs (en frange avec le centre-ville : complémentarité et entretien mutuel) diversifiée et répondant aux besoins de proximité.</p> <p>Une copropriété en bon état, pas d'enjeu spécifique sur le parc privé au sein du quartier.</p> <p>Présence d'équipements structurants et de proximité.</p> <p>Positionnement favorable par rapport au centre-ville et aux équipements structurants.</p> <p>Place importante dédiée aux espaces publics ainsi qu'à la trame végétale.</p> <p>Richesse du tissu associatif.</p> <p>Diversité typologique à l'échelle du quartier (malgré une sectorisation à l'échelle de certains bâtiments).</p>	<p>à l'agglomération).</p> <p>Gestion des espaces publics au coup par coup, sans travail sur les complémentarités des différents gestionnaires.</p> <p>Une population précarisée.</p> <p>Obsolescence bâtie et réhabilitations aléatoires.</p> <p>Présence de grands ménages.</p> <p>Enclavement psychologique plus que physique.</p> <p>Emprise du plateau sportif morcelant le quartier.</p> <p>Equipements vieillissants.</p> <p>Absence de mixité scolaire.</p> <p>Positionnement peu propice par rapport aux zones d'emploi périphériques.</p> <p>Présence de coupures urbaines inter-quartiers.</p> <p>Dysfonctionnements de la trame viaire (entrées de quartier, sens uniques, voies étroites, peu de lisibilité, peu de hiérarchie, dégradation de certaines voiries, emprise de certains équipements..).</p> <p>Dysfonctionnements liés au stationnement.</p> <p>Faible performance énergétique du bâti.</p> <p>Fragilité environnementale : nuisances liées au Mistral (notamment à partir du 8^{ème} étage des tours).</p> <p>Risque inondation.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Projet structurant programmé : relocalisation du musée (effet vitrine).</p> <p>Projet de pôle-gare (notamment sur le volet intermodalité).</p> <p>Reconstitution de l'offre hors site (concours à la volonté de diversification et à la stratégie de peuplement).</p> <p>Démolitions : opportunités foncières à moyen et long terme.</p> <p>Cotation réalisée par Habitat du Gard dans son PSP (point d'appui et de diagnostic).</p> <p>Démarche PLH en cours.</p> <p>Réorienter le foncier du groupe scolaire par rapport à son utilisation (relocalisation ou restructuration).</p> <p>Plan de déplacements doux communautaire.</p> <p>Présence de parkings sous-utilisés (opportunités foncières et de déploiement de la trame d'espaces publics).</p> <p>Réhabilitation thermique du bâti.</p>	<p>Faible desserte interne (infrastructures qui tangent le quartier).</p> <p>Peu de parcelles mutables à court terme sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer.</p> <p>Ecart important de densité.</p> <p>Seul et unique quartier dense en LLS collectif à l'échelle de l'intercommunalité : moyens déployés qui ne peuvent être comparables à ceux développés pour la gestion d'autres quartiers.</p> <p>Patrimoine architectural à adapter aux nouveaux usages sans compromettre ses qualités et valeurs intrinsèques.</p> <p>Domanialités foncières incohérentes avec les enjeux de gestion et de résidentialisation.</p> <p>Relogement des habitants des « Cèdres » le long de l'avenue de la Mayre.</p> <p>Pas d'antériorité du travail partenarial local avec le bailleur.</p> <p>Phénomène d'évitement de la carte scolaire.</p> <p>Départ d'Intermarché, « locomotive commerciale » et surface foncière conséquente.</p> <p>Désamiantage du parc social (équilibre budgétaire).</p>

3. Article 3. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

3.1. Orientations stratégiques du SCOT, du PLU et du contrat de ville / Vocation et vision stratégique du rôle du quartier à 10-20 ans:

Réflexions induites par le SCOT sur le quartier des Escanaux :

Compte tenu du poids démographique des Escanaux, de sa dotation en équipements structurants et de sa proximité avec les commerces et services, il doit **s'affirmer comme l'une des centralités bagnolaises**.

Les objectifs du PADD peuvent se traduire par des mesures plus spécifiques sur les Escanaux :

- Améliorer la qualité urbaine comme facteur d'attractivité : enjeu de marketing territorial en ouvrant les Escanaux afin de **créer des porosités vers les franges**, notamment le centre-ancien.
- Soutenir le renouvellement urbain du centre-ville et des quartiers d'habitat : **travail sur la forme urbaine des Escanaux**.
- Augmenter et diversifier la production de l'offre nouvelle de logements en réponse à la stratégie de croissance démographique : **retour de la mixité sociale aux Escanaux (montée en gamme de l'existant) et reconstitution d'offre hors site**.
- Favoriser un développement urbain équilibré : **enjeu du logement vacant ; diversification de l'offre** (selon les moyens financiers, les besoins, l'adaptation à l'âge...), **actions de renouvellement urbain, vie dans les quartiers** (intégration des commerces et services de proximité, espaces publics attractifs, déplacements doux...).

Les enjeux du PLU sur le quartier des Escanaux :

Le Plan Local d'Urbanisme présente des objectifs pour la commune que l'on peut transposer ou reporter pour les Escanaux :

- **Diversifier l'offre en matière d'habitat, réhabiliter le parc ancien et réduire le nombre de logements vacants**, notamment dans les tours G1 et G2 (à partir du 7 étages).
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en fonction des risques identifiés. On notera la présence du **risque d'inondation sur les Escanaux** ;
- **Réhabiliter progressivement l'offre en équipements** de la commune ;
- **Proposer une offre complémentaire en équipements** (sportifs, culturels...) ;
- Adapter les **itinéraires piétons** et développer les cheminements doux ;
- **Poursuivre la structuration** de la ville et la diversification des formes urbaines ;
- **Requalifier et/ou restructurer les entrées de ville** (Les Escanaux comme 1er élément urbain rencontré en arrivant d'Avignon).

D'un point de vue réglementaire les Escanaux se trouvent dans la **zone UB et UI**, ces deux zones présentent des caractéristiques différentes. La zone UB correspond à l'habitat dense principalement réalisé sous forme d'habitats collectifs. La zone UI est strictement réservée aux constructions et installations d'intérêt collectif à vocation de sports/loisirs et détente.

Le secteur **n'est pas soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**.

Carto zonage PLU

Un secteur est situé en zone inondable (PPRI approuvé le 26.11.2013) :

- En zone rouge (aléa fort) : la démolition-reconstruction est permise si elle n'augmente pas la vulnérabilité ;
- En zone bleu foncée (aléa modéré) : calage des planchers à la PHE + 0,30 m.
- En zone bleu claire (aléa résiduel) : calage des planchers à TN + 0,50 m..

Une réflexion sur la réduction des risques inondation par une rénovation des réseaux d'évacuation d'eau pluviale est à envisager.

Carto zone inondable

Deux projets indépendants, inclus dans le PLU, convergent vers leur intégration dans la réflexion globale sur le quartier :

- Un **projet au niveau de la gare** : la création d'un nouveau pôle- gare (transports, logements, commerces, stationnement). Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) encadre le projet de quartier gare.
- La **création d'un équipement culturel important** : la commune et la communauté d'agglomération portent un projet de déménagement du Musée Albert André (et d'implantation complémentaire du conservatoire de musique et de danse) sur le foncier de démolition des « Cèdres ».

Le volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville :

Synthèse de la vision stratégique et du rôle du quartier à 10-20 ans :

Potentiel urbain	Vocation à l'horizon « 2030 »	Premières orientations opérationnelles
Quartier de grande taille disposant d'un potentiel endogène	Vocation résidentielle avec services et équipements multi-scalaires (quartier, commune, agglomération).	Amélioration des logements et espaces publics. Diversification de l'habitat (forme, produit, typologie). Confortement des équipements, services et commerces de proximité. Renforcement de l'inscription du quartier dans son environnement (lien avec les franges et le centre ancien).

Situé au cœur de la ville-centre de l'Agglomération, à proximité des axes routiers en direction d'Avignon et de Nîmes, le quartier des Escanoux doit s'inscrire dans une **intégration pleine et entière aux dynamiques du centre-ville (recomposition urbaine des connexions** du quartier vers le centre et du centre vers le quartier). Il s'agit là d'un enjeu de **désenclavement du point de vue de son mode de fonctionnement et d'un point de vue sociologique**.

Le second enjeu est celui de la **poursuite de la mixité fonctionnelle**, notamment au travers des équipements structurant (sportifs, sociaux, culturels et scolaires) et des commerces. En cela, il doit affirmer son rôle de pôle structurant à l'échelle de l'Agglomération.

Le troisième défi est celui de la **mixité sociale pour lutter contre la spécialisation du quartier**. Trois axes majeurs sont identifiés :

- L'intervention sur l'habitat social dense (démolition, réhabilitation, restructuration).
- La qualité urbaine et paysagère.
- L'amélioration des parcours résidentiels et politique de peuplement partagée.

Enfin, la commune envisage un **accompagnement fort des populations** dans la mise en œuvre de cette vision stratégique du quartier, notamment en s'appuyant sur les travaux du Conseil Citoyen et la coproduction du projet avec les habitants et usagers.

3.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain (déclinaison des orientations stratégiques) :

Le secteur des Escanaux est stigmatisé de par ses espaces peu attractifs, son bâti vieillissant, ses difficultés liées au vivre ensemble et la prédominance du logement social. Toutefois, tous les acteurs du territoire s'accordent à dire qu'il **présente des potentiels forts** en matière de renouvellement urbain. Un **travail collaboratif en ateliers thématiques a permis de faire émerger différents enjeux partagés** qui se déclinent sous la forme d'objectifs opérationnels (« Améliorer le quotidien des habitants » ; Inscrire les Escanaux dans un processus/démarche d'ouverture durable sur le territoire » et « Conforter le statut du quartier dans son rôle de ville équipé »), réunis sous le « chapeau commun » de la co-construction avec les habitants et usagers des Escanaux :

Remettre schéma d'illustration du power-point du 11.03.16

ENJEU 1 : AMELIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

- **REMETTRE A NIVEAU LE PARC RESIDENTIEL A L'ECHELLE DU QUARTIER** avec une attention particulière sur le secteur de l'Avenue de la Mayre :

L'objectif se traduit par la **définition d'une nouvelle ambition énergétique**, une **amélioration du confort, de la sécurité et de la fonctionnalité des logements** dans une vision globale.

Une réflexion devra être menée sur les **moyens de faire des économies de vie courante** tant au niveau de la réhabilitation du bâti que sur des actions de sensibilisation auprès des habitants. Cette mise à niveau des logements devra prendre en compte la **présence d'amiante** concernant la faisabilité économique des projets. Les réflexions et les études conduites dans le cadre du protocole de préfiguration devront permettre la **définition de la stratégie globale à mener en matière d'habitat** et devront permettre de décliner les objectifs opérationnels à proposer au titre de la convention ANRU en termes de **démolition** (complètes et/ou partielles), de **requalification lourde** de logements et de **relogements** (temporaires ou permanents).

- **REDESSINER ET QUALIFIER DES ESPACES POUR ET AVEC LES HABITANTS**

L'objectif sera de **redéfinir le partage des espaces**, pour **contenir la place de la voiture et favoriser la diversité des usages** (mobilité/immobilité, loisirs, convivialité, fonctionnalité) envers tous les **publics** (enfants, ados, seniors, femmes, agents, professionnels, etc.).

Une attention particulière sera portée sur les **problématiques liées au vieillissement** de la population afin d'offrir des lieux qui soient favorables à l'autonomie de chacun.

Dans l'espace public les **notions de confort et d'espace vécu** doivent être prises en compte à travers des réflexions sur l'environnement et le climat (soleil, ombre, vent, eau et inondation, etc.) ainsi que sur la prise en compte des modes de vies locaux.

La **qualité végétale** des Escanaux, soulignée par tous les acteurs, doit être **préservée, mise en valeur et renforcée** par la **réduction des espaces imperméabilisés**. C'est en ce sens que la **problématique du stationnement** doit être abordée afin de favoriser l'infiltration directe de l'eau lors des fortes pluies, tout en améliorant la qualité paysagère du site. Ainsi, le projet peut devenir le support d'une exemplarité en matière de « nature en ville ».

Une attention particulière doit être portée sur les **pieds d'immeubles** et les **espaces intermédiaires** (transition public/privé) avec une réflexion sur les usages et les éventuelles **résidentialisations**.

- PRESERVER ET VALORISER L'OFFRE DE SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITE

La « barre » Carcaixent représente une polarité commerciale principale des Escanaux. Outre sa mission de service, elle est un **vecteur de cohésion sociale** apprécié des habitants. L'objectif du renouvellement urbain sera de donner les moyens de **conserver l'offre de commerces existante** et de la **renforcer** par une bonne connaissance des enjeux commerciaux et urbains.

La démolition-reconstruction de la barre, non privilégiée à ce jour, n'est pas à proscrire.

Il faudra prêter attention au **devenir de la surface commerciale laissée vacante par le départ d'Intermarché**.

Le **marché hebdomadaire** qui se trouve sur la place Pierre Boulot contribue également à favoriser la cohésion sociale, l'animation et l'attractivité du site. Il est le symbole d'une connexion entre les Escanaux et le reste de la commune.

Les commerces situés au sud des Escanaux et aux abords de l'avenue de la Mayre jouent pour certains le **rôle de commerce de proximité** (Dia, Aldi, Pharmacie, Boucherie Halal, etc.). Le projet de renouvellement urbain doit **prendre en compte la pratique des usagers et qualifier l'avenue de Mayre pour en sécuriser la traversée**.

- FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA COHESION SOCIALE

Les Escanaux présentent des fractures économiques et sociales fortes. Le projet de renouvellement urbain apparaît comme le moment opportun pour **créer une dynamique de lien social et recréer un climat de confiance** entre les habitants, mais également entre tous les acteurs concernés par les Escanaux.

Cela passe par une bonne **information**, la création d'une **dynamique participative autour du projet**, **l'intégration des habitants et des usagers dans les différents temps du projet** et à différentes échelles, la **mise en œuvre de micro-projets** (jardins partagés, etc.) mais aussi par la **formation et la sensibilisation des acteurs**, qu'ils soient techniciens ou habitants (gestions de proximité, vivre ensemble...). L'objectif sera donc d'accompagner les habitants, les usagers et les acteurs du territoire dans l'aménagement urbain de proximité et dans la prise en main des espaces de vie.

ENJEU 2 : INSCRIRE LES ESCANAU DANS UN PROCESSUS/DEMARCHE D'OUVERTURE (DURABLE) SUR LE TERRITOIRE**- FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE DANS L'HABITAT**

Hormis la démolition du bâtiment des Cèdres (110 logements) et même si d'autres démolitions ne sont pas à bannir et seront le cas échéant déterminées dans l'étude urbaine, **le projet ne se positionne pas dans une politique forte de démolition/reconstruction**. D'autres leviers devront être mis en place pour plus de mixité au sein de l'habitat. Notamment par la mise en œuvre d'une **stratégie de peuplement** et d'une **politique d'attribution des logements** (Plan Local de l'Habitat), de réflexions sur l'**accession sociale**. Pour cela une connaissance fine et objectivée des données de peuplement et d'usages à différentes échelles de territoire (agglomération, commune, quartier, secteurs, résidences) est nécessaire.

De plus, des **améliorations de l'intérieur des logements** sont préconisées afin de **monter en gamme lors des réhabilitations et de penser l'adaptation des logements** notamment aux questions du vieillissement. Un **travail sur les façades et sur les pieds d'immeubles** est également demandé pour favoriser l'émergence d'un cadre de vie agréable et serein. Pour un projet plus durable, le travail s'effectuera en étroite collaboration avec les habitants afin d'assurer leur adaptation aux usages réels et de réduire les risques de dégradations.

- METTRE EN VALEUR LA QUALITE PARTIMONIALE DU QUARTIER

Avec le **label patrimoine architectural du XXème siècle** et le **classement de deux villas d'ingénieurs**, les Escanaux retrouvent une part d'héritage patrimonial.

L'objectif sera donc de **préserv**er l'**identité patrimoniale** des Escanaux (rayonnement national en 1959), par une **préservation des fondamentaux de la trame urbaine et paysagère, du traitement des façades**, des espaces ouverts...

Il peut être également intéressant de prêter attention à l' « Avant-Marcoule », par la **mise en valeur du patrimoine agricole** (norias, parcelles maraîchères, etc.) et l'intégration de jardins partagés, familiaux ou d'insertion. Des actions seront favorisées dans le cadre de la concertation ou s'appuyant sur des structures locales afin de **communiquer, exposer, témoigner des différents temps forts de l'histoire des Escanaux** (cf. travaux réalisés dans le cadre des 50 ans des Escanaux en 2009).

- TRAVAILLER LES INTERFACES DU QUARTIER

Les Escanaux constituent la **deuxième couronne de la ville** de Bagnols-sur-Cèze et **marquent l'entrée dans son tissu urbain**.

L'objectif sera d'apporter un **traitement qualitatif des entrées de ville et des entrées de quartier** : Avenue de la Mayre (à l'Est du quartier), Rue Marc Sangnier, connexion avec le Mont Cotton (à l'Ouest) et l'entrée Avignon (au Nord). La lisibilité et l'accessibilité de ces entrées pourraient être travaillées et améliorées par un traitement du sol, un travail sur les perspectives, une signalétique modérée et appropriée et un traitement cohérent des espaces publics (textures, matériaux, végétation, mobiliers adaptés).

- ELABORER UN PROJET URBAIN AUTOUR DE L'ARTICULATION CENTRE BOURG/ESCANAU

Le **pôle commercial** apparaît comme le **pivot avec le centre bourg** et constitue un secteur stratégique de projet. Il conviendra de mettre en lien l'îlot formé par la Place Pierre Boulot, la barre des commerces de Carcaixent et le jardin Marcel Pagnol.

Le **devenir de la barre Carcaixent ne fait pas consensus** et sa définition comme « trait d'union » ou « rupture » avec le centre-ville fait débat. Cet îlot doit être **traité comme un projet urbain à part entière intégrant la réflexion d'une stratégie commerciale**, mais aussi d'un traitement urbain de qualité.

Le projet de renouvellement urbain pourra notamment s'appuyer sur les réflexions amorcées par les étudiants de Grenoble.

ENJEU 3 : CONFORTER LE STATUT DU QUARTIER DANS SON ROLE DE « VILLE EQUIPEE »

- VALORISER ET REDYNAMISER LE PLATEAU SPORTIF ET CULTUREL EN CŒUR DE QUARTIER

Les équipements des Escanaux, malgré leur entretien courant, sont vieillissants et leur utilisation n'est pas optimale (réponse aux nouveaux besoins des usagers).

Comme pour le pôle de commerce, **le plateau sportif et culturel doit être traité comme un projet structurant** du renouvellement urbain des Escanaux. La **mise aux normes des bâtiments existants** doit être accompagnée d'une **réflexion sur les usages** et sur la **temporalité des différents espaces** (saisons –notamment pour la piscine-, semaines, journée/soirée).

Un traitement de l'entrée des équipements est également nécessaire pour une meilleure **lisibilité du site** et lui donner toute **l'attractivité lui permettant de devenir un véritable levier de mixité**. Pour cela, il faudra **supprimer les obstacles visuels et ouvrir les perspectives** par un traitement qualitatif des espaces publics.

- AFFIRMER LA POLARITE SPORTIVE ET CULTURELLE ouverte sur l'extérieur et accessible de l'intérieur

Le projet de **l'implantation du musée** et éventuellement du conservatoire de musique et de danse, au niveau de « l'entrée d'Avignon », **affirme cette polarité**. L'objectif sera d'**assurer la connexion et l'accessibilité physique du site aux habitants des Escanaux**. De plus, la réflexion d'une adaptation aux besoins et aux moyens des habitants des Escanaux sera à construire pour favoriser l'accès au plus grand nombre (fonctionnement, tarif, etc.).

- **PENSER LE DEVENIR DE L'ECOLE JULES FERRY :**

L'école Jules Ferry présente un **déficit de mixité sociale** et souffre de la **stigmatisation** « école des Escanaux ».

Son **enveloppe foncière est conséquente** et son devenir impactera fortement sur le projet. L'objectif de la phase protocole sera de travailler avec les différents acteurs concernés sur la base des réflexions en cours (réhabilitation ou relocalisation). Il pourra s'agir de **changements de statut ou d'une requalification et développement d'un projet pédagogique ambitieux** dans le même schéma que la réhabilitation « réussie » du collège Le Bosquet.

- **PENSER L'ACCESSIBILITE DU SITE**

Il sera important de mener une réflexion sur **l'accessibilité du site en matière de déplacements doux ainsi que de desserte en transport en commun**, en collaboration avec celle menée à l'échelle de l'agglomération et des actions déjà mises en œuvres.

L'accessibilité pour les **publics en perte d'autonomie** devra être pensée et des solutions seront à mettre en place pour favoriser **l'accès aux services et aux équipements**.

4. Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Cinq grands types d'études sont identifiés :

- Les études pour co-construire le projet : Accompagnement à la maîtrise d'usage (AMU), partenariats...
- Les études pour approfondir le diagnostic : état du bâti, occupation sociale...
- Les études pour préciser le devenir du quartier : étude urbaine, Approche Environnementale de l'Urbanisme...
- Les études pour vérifier la faisabilité opérationnelle : mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination urbain (planning, phasage), restructuration du parc de Logement Locatif Social...
- Les études pour identifier les conditions de réussite du projet : peuplement, relogement, insertion, efficacité énergétique, reconstitution d'offre, commerces...

Certaines études pourront être, pour tout ou partie, réalisées **en interne** (ou en expertise partagée avec les services de l'agglomération et du bailleur par exemple) tandis que d'autres nécessiteront **d'être externalisées**.

Un **travail de définition technique et partenariale d'un socle incontournable d'études** nécessaires à la définition du projet urbain a été réalisé lors du Comité Technique du 24 mars 2016.

4.1. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) internalisée

La ville de Bagnols-sur-Cèze (porteur de projet) souhaite internaliser le pilotage des études (cf. article 8). Aussi, le chef de projet PRU aura notamment pour mission l'écriture des cahiers des charges des études, lesancements de consultations et l'analyse des offres concernant les maîtrises d'ouvrage communales, ainsi que le suivi des différentes études inscrites au programme de travail (en coordination avec les différents maîtres d'ouvrages).

4.2. Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) :

La ville de Bagnols-sur-Cèze **souhaite innover sur la dimension sociale de son projet urbain afin d'en favoriser la bonne appropriation et in fine d'assurer la pérennisation des investissements réalisés par les différents partenaires.**

Aussi, elle propose, en plus d'une **mission de coordination de la GUP et de la concertation** (présentée au sein de l'article 8), de se faire accompagner par une **Assistance à Maîtrise d'Usage pour la co-construction/co-production** du projet urbain à toutes les échelles.

Cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Usage visera :

- La **prise en compte attentive et rigoureuse des usages, besoins et désirs projetés** des habitants et usagers du quartier. Cette prise en compte mobilisera **différentes méthodes** (observation, enquêtes, entretien, diagnostic partagé) et viendra nourrir le diagnostic de l'étude urbaine.
A ce stade, il est précisé que la volonté d'une connaissance fine des usages permettra **d'éviter de conforter et/ou de produire des discordances entre le plan originel de Candilis et les usages avérés des habitants** (à l'image des représentations mentales et physiques sur le « bloc d'équipements » au centre du quartier)
- **L'intégration proactive des habitants dans le processus d'études et de construction du projet est un impératif social et de pérennité** (notamment des engagements partenariaux). Il est proposé de le concrétiser sous la forme d'**ateliers thématiques relatifs aux champs d'action de la rénovation urbaine** (et dépassant le stade de la concertation) qui viendront tant en interaction avec l'étude urbaine que pour proposer un éclairage « habitant » sur le choix entre différents scénarii opérationnels.
- La définition de l'outil **Maison du Projet en phase opérationnelle du PRU (phase post-protocole, de conventionnement avec l'ANRU)**. L'objectif en phase protocole ne sera **ni de financer l'investissement ni le fonctionnement du lieu**, mais **d'imaginer avec les habitants et les partenaires la forme que prendra la Maison du projet en phase opérationnelle : aspect physique et fonctionnement** (contenant et contenu du lieu : localisation, modalités d'animation, gouvernance, complémentarité/intégration au Conseil citoyen, fonctionnement, coût d'exploitation et durée de fonctionnement....).

4.3. Etudes d'approfondissement du diagnostic et de définition du projet

ETUDE URBAINE / PROJET URBAIN

L'étude urbaine établira un diagnostic complet des Escanaux et de ses liens avec les différentes échelles du territoire. Elle permettra de construire une vision stratégique pour le quartier et aboutira à un plan guide d'aménagement et des déclinaisons fines et pré-opérationnelles aux différentes échelles de projets.

L'étude urbaine comprend :

- **UN APPROFONDISSEMENT DU DIAGNOSTIC URBAIN** des Escanaux et de son inscription dans le territoire en tenant compte des documents réglementaires et des éléments de diagnostic déjà produits (en phase amont et en phase protocole – usages, peuplement-).
Le prestataire réalisera un travail d'appropriation et de comblement des éléments manquants.
A ce stade, les items suivants sont déjà repérés comme nécessitant un approfondissement particulier : diagnostic des copropriétés et de l'habitat privé (état, type de fonctionnement, besoins d'intervention et/ou d'accompagnement) et étude du stationnement et de la circulation

(état des lieux, typologie des espaces, usages et taux d'utilisation, entrées et sorties de quartier, fonctionnement de la trame viaire, impact des contraintes routières et projets de déviation à long terme...).

- LA **DEFINITION D'UNE VISION STRATEGIQUE ETOFFEE**, définie au sein d'un Master-plan du quartier et de des plan(s) d'orientations stratégiques aux différentes échelles du territoire.
- Les éléments de **CONCEPTION URBAINE** nécessaires à la contractualisation avec l'ANRU :
 - o Etablissement de scénarii d'aménagement associant des interventions sur le bâti (démolition, réhabilitation, construction neuve), les équipements, les commerces, les espaces publics...
 - o Etablissement d'un plan de composition général sur la base des analyses du diagnostic, de sa synthèse et du scénario préférentiel retenu par la commune et partagé avec les habitants (concertation) et les partenaires.
 - o Définition du projet d'espaces publics et de VRD ;
 - o Evaluation des coûts des aménagements ;
 - o Etude de phasage et de programmation des interventions des différentes maîtrises d'ouvrage (mission d'OPCU en phase pré-opérationnelle) ;
 - o Analyse du programme en termes de faisabilité financière, opérationnelle et temporelle (notamment soutenabilité financière des opérations, procédures d'aménagement requises et respect du cadre réglementaire). **Le cahier des charges de la mission d'étude urbaine fera clairement apparaître le recours à des professionnels maîtrisant le montage d'opérations complexes ; ceci afin d'assurer la faisabilité juridique et technique de la procédure d'aménagement proposée.**
 - o Etablissement d'un cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères (détaillé à l'échelle des lots le cas échéant) ;
 - o Accompagnement du porteur de projet et des maîtres d'ouvrages dans la rédaction de la convention ANRU (chiffrage des familles d'opération, phasage du projet, mise en exergue des effets de levier...).

De manière générale la conception urbaine générale du quartier aura pour objectifs de :

- **Définir des recommandations en matière d'habitat** à proposer au titre de la convention ANRU en termes de démolitions (complètes et/ou partielles), de requalification et de résidentialisation, incluant une approche quantitative des relogements (temporaires et/ou définitifs). **Ces recommandations seront établies en conciliant enjeux urbains, sociaux et patrimoniaux (en cohérence avec les études sous maîtrise d'ouvrage Habitat du Gard notamment).**
- **Clarifier les espaces** (lisibilité, interface public/privé...), **intégrer de nouveaux usages** dans l'espace public et **créer des lieux de sociabilité** (loisirs, espaces partagés, jardins...).
- **Valoriser la qualité patrimoniale des Escanaux** (label patrimoine architectural du XX^{ème} siècle).
- **Traiter les franges et connexion du quartier au reste du territoire** : une attention particulière sera portée aux abords de l'avenue de la Mayre et aux entrées de quartier.
- **Optimiser les espaces de stationnement** pour libérer l'espace, diminuer l'imperméabilisation des sols et hiérarchiser/partager les voies.
- Prendre en compte la **problématique de l'eau et le risque d'inondation**.

A ce stade, **4 espaces nécessitent une attention spécifique** :

- Le Plateau sportif et culturel: proposer des scénarii d'évolution, de valorisation et de mise en accessibilité à l'échelle du quartier, de la commune et de l'agglomération (base de travail existante : travaux des étudiants de l'IUG).
- Le Pôle commercial et serviciel (« barre » Carcaixent et place Pierre Boulot) : développer un projet permettant d'atténuer l'effet de rupture (psychologique et/ou avéré) de la barre

Carcaixent et/ou la place Pierre Boulot et s'interroger sur le devenir de la surface commerciale de l'ex-Intermarché/Monoprix.

- Le Projet de Musée en entrée de ville (projet porté par l'Agglomération du Gard rhodanien) : travailler sur les connexions urbaines et les usages des habitants.
- L'école Jules Ferry : travailler de manière prospective sur le devenir (relocalisation/restructuration/réhabilitation) et les liens engendrés en termes de disponibilité et d'usage du foncier.

A l'issue de la phase protocole, selon les orientations et le phasage du projet urbain et selon les accords de cofinancement accordés par les différents partenaires, ces projets pourront faire l'objet d'une déclinaison opérationnelle (études de maîtrise d'œuvre – esquisse, AVP, APD, DCE- et phase travaux) dans le cadre d'un conventionnement avec l'ANRU.

Il sera demandé au prestataire de privilégier une **démarche d'aménagement urbain durable**, en s'appuyant sur une approche méthodologie et technique de type **Approche Environnementale de l'Urbanisme** (AEU2 ADEME en phase de construction du projet), et/ou **HQE Aménagement** (Association HQE et certification Certivéa sur le management du projet) et/ou **label EcoQuartier** (label d'exemplarité de l'Etat).

En lien avec ces démarches et en en cohérence avec les évolutions législatives en cours, une attention particulière sera portée sur l'adaptation de la société au vieillissement et sa déclinaison au sein du quartier des Escanaux.

Dans cet objectif, **l'étude urbaine sera réalisée en coordination avec l'équipe en charge de la concertation pour assurer la « co-construction » du projet.**

ETUDE SUR LE PEUPELEMENT

Il n'existe pas d'étude précise sur le peuplement à l'échelle du quartier des Escanaux et les données disponibles sur la population correspondent à celles de l'ensemble du quartier prioritaire.

Les objectifs de l'étude de peuplement seront de :

- Collecter, analyser et objectiver les données existantes (population, revenus, charges, demandes et attributions, flux, parcours résidentiels, satisfactions, ...), notamment les données issues de l'enquête annuelle OPS du bailleur (enquête d'occupation du parc social).
- Qualifier ces données statistiques par :
 - o L'analyse des attributions, du taux de rotations par immeuble, de la vacance
 - o L'identification du rôle joué par les Escanaux à l'échelle du parc communautaire (rôle de patrimoine « refuge », de porte d'entrée dans l'agglomération, d'accueil des familles nombreuses/monoparentales...).
- Définir des recommandations pour la définition d'une politique de peuplement et d'attribution des logements locatifs sociaux.

ETUDE DU MARCHE DE L'HABITAT

L'étude vise:

- La connaissance fine du marché immobilier local.
- La mise en avant des différences entre les offres aux Escanaux et des offres locales.
- La connaissance des projets d'habitats développés, en cours ou en projet (identification des champs concurrentiels, de leur localisation et de leurs atouts).
- La mise en avant des besoins : cible de clientèle, typologie, aménagements spécifiques et d'agréments...
- Le cas échéant, la proposition de produits de diversification (lot libre, accession, accession sociale, SCI d'accession progressive à la propriété, parc locatif libre...), leur localisation

préférentielle à l'échelle du quartier et leur phasage (avec mise en exergue des effets leviers antérieurs).

ETUDE D'OPPORTUNITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET SERVICIELLE

Etat des lieux des usages, de l'offre et de la demande en commerces et services de proximité. Etudier les conditions du maintien des commerces existants, évaluer l'opportunité commerciale et l'impact du changement d'enseigne (Intermarché). Préconisation pour le développement économique autour de la Place Pierre Boulot.

4.4. Etudes sur le bâtiments/logements (maîtrise d'ouvrage Habitat du Gard)

INGENIERIE – AMO DEFINITION DU MONTAGE OPERATIONNEL ET FINANCIER

Avec plus de mille logements sur le quartier des Escanaux, Habitat du Gard est très fortement impacté par le projet de renouvellement urbain. L'office sera maître d'ouvrage de toutes les opérations à engager sur son patrimoine.

Afin d'aborder au mieux l'économie globale du projet, l'office souhaite s'appuyer sur un prestataire extérieur pour définir le montage opérationnel et financier de ses opérations.

L'objectif de cette mission serait d'assister Habitat du Gard pour :

- **Confronter la stratégie patrimoniale** définie dans le cadre du projet de renouvellement urbain avec les **contraintes environnementales et réglementaires** ;
- **Définir des préprogrammes techniques par opération** en fonction de la stratégie arbitrée au préalable **sur la base du diagnostic réalisé en interne** (réhabilitations, résidentialisations, démolitions, constructions) ;
- **Evaluer le coût** de chaque opération afin d'avoir une base de financement ;
- **Elaborer le planning prévisionnel et le phasage de chaque opération** ;
- **Etablir les fiches programme** de chaque opération précisant la nature de l'opération, le contenu du programme prévisionnel, le coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- S'assurer de la **soutenabilité financière** pour Habitat du Gard de toutes les opérations qui seront proposées dans le cadre de la convention ANRU.

ETUDES DE RESTRUCTURATION

- **ETUDE DE RESTRUCTURATION DU PROGRAMME « IRIS / MAYRE » (120 LOGEMENTS) ET « LAURIERS » (20 LOGEMENTS)**

La structure de ces bâtiments et leur conception ne sont **plus adaptées aux besoins actuels** (logements trop petits, mal agencés, mauvaise lecture des accès...). Pour autant, ces ensembles ont du potentiel (amortis financièrement, peuvent faire l'objet d'un traitement d'amélioration énergétique).

L'étude visera, sur la base d'un échantillonnage, à faire ressortir les éventuelles opportunités de restructuration des logements (faisabilité technique et financière) de manière à éclairer les choix urbains ainsi que les potentialités et les enjeux avec ou sans démolition.

Cette étude de capacité prendra en compte les thèmes suivants :

- Amélioration des accès à l'immeuble et intégration à l'environnement extérieur ;
- Restructuration des logements (modification de typologies notamment) ;
- Amélioration de l'image.

- **ETUDE DE RESTRUCTURATION DU PROGRAMME « TOURS G1/G2 » (176 LOGEMENTS)**

La structure des « Tours G1 / G2 » (176 logements) et leur conception ne sont plus adaptées aux besoins actuels (immeubles de grande hauteur (R+14) avec des balcons équipés de gardes corps vitrés sur toute la hauteur, logements mal agencés, distribution obsolète, chauffage collectif au gaz

par le sol vieillissant...). Pour autant, ces ensembles ont du potentiel (amortis financièrement, peuvent faire l'objet d'un traitement d'amélioration énergétique).

L'étude visera, sur la base d'un échantillonnage, à faire ressortir les éventuelles opportunités de restructuration des logements (faisabilité technique et financière) de manière à éclairer les choix urbains ainsi que les potentialités et les enjeux avec ou sans démolition.

Cette étude de capacité prendra en compte les thèmes suivants :

- Restructuration de l'enveloppe du bâtiment avec traitement des balcons (gardes corps opaques/ transformation en loggias ou autre) ;
- Réfection du chauffage collectif ;
- Restructuration des logements (modification de typologies notamment) ;
- Amélioration de l'image.

Nb : Le cofinancement d'études patrimoniales sous maîtrise d'ouvrage bailleur social n'est possible que pour les bailleurs relevant de la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social).

5. Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Description des opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage accordée par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Agence sur sollicitation argumentée du porteur de projet.

Libellé précis et nature de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Démolition des immeubles « LES CEDRES »		OPHLM HABITAT DU GARD				

Informations à récupérer auprès d'HdG

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'Agence des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être, avec l'accord du comité d'engagement ou du directeur général de l'Anru, la date de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration, en particulier pour les opérations de démolition ou de reconstitution de l'offre de logement locatif social.

6. Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville. La mobilisation des partenaires du contrat de ville la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage sont les supports de la co-production du projet urbain. La circulaire du Premier Ministre n°5729/SG du 30 juillet 2014 prévoit que les actions inscrites dans le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » poursuivent un objectif d'amélioration tangible de vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Elles programmeront la création d'équipements, la mobilité dans le parc

résidentiel et l'installation de nouvelles activités. Pour les territoires éligibles au programme de renouvellement urbain, les conventions avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine intégreront les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale.

- **Le conseil citoyen et la maison du projet** sont les nouveaux outils de participation des habitants au contrat de ville et au projet de rénovation urbaine.

Le conseil citoyens est composé, d'une part d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité homme – femme et, d'autre part de représentants des associations et des acteurs locaux. La composition du conseil citoyen du quartier prioritaire « Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet » est en cours de formalisation (5 réunions de mobilisation et de mise en place à ce jour).

L'**association Mosaïque en Cèze, gestionnaire** des deux centres sociaux de la ville, **assure l'animation du conseil citoyen**, en référence à ses missions de soutien au pouvoir d'agir des habitants.

Les représentants de l'association Mosaïque en Cèze, les habitants, les représentants d'associations et les acteurs locaux **ont participé aux ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'écriture du protocole de préfiguration** et notamment à l'atelier concernant les modalités d'implication des habitants et des usagers.

Une réflexion sera menée durant la phase protocole pour la **création d'une maison du projet** pour favoriser la co-construction des projets avec les habitants des quartiers à travers le conseil citoyen.

Les conseils citoyens sont intégrés aux instances de pilotage du projet (CoPil et Cotech) et seront conviés autant que de besoin aux groupes de travail thématiques.

Une assistance à Maitrise d'Usage accompagnera la commune dans la bonne prise en compte des besoins réels des habitants et des usagers et les mobilisera dans la construction du quartier demain, notamment sur les étapes de diagnostic et l'élaboration du projet urbain, de définition de la maison du projet et de son fonctionnement, mais également dans l'accompagnement au changement et à la gestion urbaine de proximité (sensibilisation, actions, formations...).

Nb : le périmètre du Conseil de quartier dépasse celui du présent protocole de préfiguration « Escanaux ».

- **Un atelier étudiants en design urbain de l'Institut d'urbanisme de Grenoble** (cf. annexe n°8)

Une collaboration entre la ville de Bagnols-sur-Cèze et l'Université Pierre Mendès France est engagée afin d'accueillir les travaux des étudiants en Master 2 Design Urbain de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et d'apporter des idées concrètes et des éléments de débat sur le devenir du quartier des Escanaux en articulant des problématiques liées à la rénovation urbaine, aux usages et économie des lieux, aux espaces publics, à l'environnement, aux paysages et aux mobilités. Un premier séjour aux Escanaux du **22 novembre 2015 au 29 janvier 2016 a permis d'engager une dynamique de réflexion avec les habitants à travers des itinéraires/parcours d'habitants et d'usagers** (selon la méthode du sociologue Jean-Yves Petiteau « Emmenez nous »). Les étudiants ont sillonné les Escanaux afin de recueillir 22 récits illustrés de photographies qui nous emmènent à la rencontre des Escanaux. A travers les yeux, les paroles et les pas de 24 personnes, se dessine un territoire de vie. Lors de leur second séjour, début 2016, les étudiants ont finalisé avec les contributions des habitants sur site, **six maquettes projets** : La Passerelle en question ; Le renouveau écologique ; Une ferme aux Escanaux ; Ouvrir le stade ; Investir les pieds d'immeuble ; Etalement urbain ou densification. Le rendu final a consisté en une **exposition publique** ainsi que l'animation d'un **plateau radio sous la forme de tables rondes** (élus, techniciens, étudiants, représentants d'associations et habitants).

Cette collaboration sera renouvelée dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

- Un **atelier de travail concernant l'implication des habitants et des usagers dans le projet** de renouvellement urbain s'est déroulé le 22 Janvier 2016.

Différents acteurs ont répondu présents lors de cette matinée : associations, établissements scolaires, techniciens, élus... Quatre grands thèmes, sur lesquels il semble important d'impliquer les habitants dans la construction du projet, sont ressortis : le thème « Vivre ensemble » qui fût placé en première position, « les espaces publics », « l'amélioration de l'habitat » et « l'école ». Le thème du « Vivre-ensemble » apparaît comme la priorité, aussi bien dans une forme de gestion urbaine et de cadre de vie que dans une dynamique de création de lien social et conforte l'ambition de la commune dans la nécessité d'intégrer pleinement la dimension sociale au projet de renouvellement urbain.

Ces ateliers de travail sont amenés à se poursuivre dans le cadre de la coproduction du projet, en lien avec les missions d'Assistance à Maîtrise d'Usage et de définition du fonctionnement de la Maison du Projet.

7. Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

Le Plan Local de l'Habitat, en cours d'élaboration, a été lancé en mars 2014. Le diagnostic (finalisé en janvier 2015) a permis d'identifier des dynamiques importantes. Les premières orientations sont en cours de validation. Cette dynamique aboutira à terme à la création d'une Conférence Intercommunale du Logement qui réunit l'ensemble des bailleurs sociaux et acteurs locaux du territoire.

Néanmoins, dans l'attente de l'opérationnalité de ces outils, le programme de travail du PRU propose des travaux préparatoires concernant le peuplement et le marché de l'habitat. L'objectif de ces travaux est double, d'une part, amender les réflexions de l'étude urbaine du PRU sur les aspects de mixité sociale, de stratégie de peuplement et de diversification de l'offre et d'autre part, servir de test/galop d'essai pour les futurs travaux du PLH.

8. Article 8. Gouvernance et conduite de projet (cf. annexe)

8.1. Gouvernance

Le PRU est **piloté par la commune de Bagnols-sur-Cèze** en qualité de porteur de projet et de maître d'ouvrage. Il **s'inclue dans la démarche globale communautaire du contrat de ville**, comme outil du pilier « Cadre de vie et Rénovation urbaine ».

Des instances dédiées (et distinctes de celles du contrat de ville) ont été créées au sein de la commune :

LE COMITE DE PILOTAGE (CoPil) : (périodicité : semestrielle)

Il prend en compte les orientations stratégiques pour établir la mise en œuvre opérationnelle du PRU, dans le but de :

- Assurer le **reporting** et le suivi de la mise en œuvre du PRU ;
- Veiller au **respect des coûts**, des **délais** et de la **qualité** des éléments produits ;
- **Rendre les arbitrages** nécessaires ;
- Proposer les éventuelles **adaptations ou réorientations stratégiques** ;
- Procéder à **l'évaluation** des dispositifs ;
- Valider la contractualisation à l'issue de la phase de protocole.

La Présidence de ce CoPil est assurée par Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze, Président de l'Agglomération.

L'animation est assurée par l'élue municipale déléguée au PRU, ainsi que par le Chef de projet PRU.

Sont présents : les élus de la commune et de l'Agglomération, Habitat du Gard, l'ANRU, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les Directeurs communaux et communautaires, le Conseil citoyen. Les prestataires d'études et d'accompagnement seront conviés selon l'ordre du jour.

LE COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION PARTENARIALE (CoTech) : (périodicité : semestrielle au minimum)

Les décisions qui seront soumises au CoPil seront au préalable débattues au sein du Comité technique de coordination partenariale du PRU (CoTech).

Les CoTech ont pour objectif la mise en cohérence globale des actions et la mise en œuvre opérationnelle du PRU :

- Définition et suivi des procédures ;
- Animation et coordination des acteurs ;
- Planification et ordonnancement des opérations ;
- Suivi des financements ;
- Traitement de questions techniques (architecturales, urbaines et paysagères) ;
- Respect des engagements (qualité, planning, coûts)
- Etre force de proposition auprès du CoPil ;
- Faire le point sur l'avancement global et réguler les points de blocage ;

Il fera la synthèse de l'ensemble des groupes de travail thématiques (exposé ci-après), de manière à coordonner entre-elles les actions du PRU.

Le Chef de projet ANRU en est l'animateur.

Sont présent : les techniciens des partenaires siégeant au CoPil ainsi que les partenaires associés et les AMO/AMU, le Conseil citoyen. Il peut être étendu aux concessionnaires, concepteurs et maîtres d'œuvre retenus.

LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES : (périodicité : selon les besoins et l'état d'avancement des études)

Afin de ne pas surcharger les CoTech, il est proposé de travailler en groupes techniques restreints (**Groupe de travail thématique**) sur les dimensions spécifiques suivantes :

- **Concertation/Co-production et GUP :** Plan stratégique et plan d'actions (public cible : résidents, usagers, structures associatives, gestionnaires, service communautaire politique de la ville, représentants des équipements du quartier, écoles, travailleurs sociaux...);
- **Urbanisme, Aménagement et Habitat :** études préalables, opération avec autorisation anticipée de démarrage, concertation techniques avec les concessionnaires réseaux, définition des programmes, projets de développement économique et emploi, mutations commerciales ... (public cible : architecte-conseil de la DDTM, concessionnaires, maîtres d'ouvrage, concepteurs et maîtres d'œuvre, services techniques, urbaniste-conseil, chambres consulaires)
- **Insertion :** insertion (public cible : Service communautaire, Pôle Emploi, référents marchés des maîtres d'ouvrage, Région, MDE...).
- **Relogement :** stratégie et charte de relogement, enquêtes domiciliaires, reconstitution de l'offre, réhabilitation et résidentialisation, mobilisation de nouveaux opérateurs, peuplement (public cible : CCAS, responsable relogement du bailleur – chargé de clientèle- travailleurs sociaux de la CAF et du CD30, service communautaires...);

Ces groupes ainsi définis établiront une stratégie spécifique à chaque thématique. Ils seront des espaces de concertation, d'échange, d'information et de coproduction.

LA CELLULE DE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

En parallèle, une cellule de suivi administratif et financier est assurée par la coordinatrice administrative du PRU.

LA REVUE DE PROJET :

A la demande du délégué territorial de l'ANRU, la commune mobilisera ses ressources en faveur de la tenue d'une revue de projet où **seront abordées les difficultés susceptibles de générer un retard de mise en œuvre du PRU** (respect de l'échéancier, respect du programme financier et état d'avancement)

8.2. Conduite de projet

La conduite de projet distinguera 4 niveaux de collaboration, au regard de leur investissement, de leur relation à la maîtrise d'ouvrage, ou encore de leur engagement financier :

- **L'équipe projet communale** : la cheffe de projet, la coordonatrice administratif et financier **et la coordination GUP-concertation**.
- **L'équipe projet partenariale** : l'équipe projet communale ainsi que les référents techniques de la commune, de l'Agglomération, du bailleur, de l'Etat, du Département et de la Région.
- **L'ingénierie externalisée** : les prestataires de l'AMO/étude urbaine, de l'AMU et des études pré-opérationnelles ;
- Les **financeurs** et financeurs potentiels en phase opérationnelle : ANRU, Etat, bailleur, Région, Département, CDC...

L'équipe projet communale et l'équipe projet partenariale constituent le Comité technique de coordination partenariale (CoTech). Il est animé par le chef de projet PRU.

Le **chef de projet communal** a été recruté le 1^{er} mars 2016 sur la base de 0.5 ETP.

Il assure les missions suivantes :

- Conception et animation du dispositif de pilotage stratégique (partenariat politique et technique, aide à la décision) ;
- Définition et mise à jour du projet de rénovation urbaine ;
- Pilotage de la mise en œuvre des procédures (études, coproduction, foncier) pour permettre un conventionnement à l'issue de la phase de protocole ;
- Rédaction des chartes de relogement, d'insertion et de Gestion urbaine et sociale de proximité (pour assurer leur opérationnalité en phase de conventionnement) ;
- Mobilisation des partenariats opérationnels (inter-bailleurs, opérateurs, associations, conseil citoyen, services communaux et communautaires...) ;
- Articulation du PRU aux dispositifs de droit commun et au contrat de ville ;

En phase protocole de préfiguration, le chef de projet assure également la rédaction des cahiers des charges, le lancement des procédures et l'analyse des offres des études sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il est accompagné dans ces missions par :

- Une **Coordinatrice en charge du suivi administratif et financier** du PRU sur la base de 0.5 ETP, affectée aux missions suivantes :
 - o Suivi de l'administration générale du projet ;
 - o Constitution des dossiers de financement et des FAT.

- Une **mission de Coordination en charge de la Gestion urbaine de proximité et de la concertation (internalisée ou recours à un consultant ou autres modalités d'externalisation)**, affectée aux missions suivantes :
 - o Organisation et suivi de la démarche de GUP ;
 - o Organisation et suivi de la démarche de co-production/co-construction du projet avec les habitants et usagers.
 - o Mobilisation du Conseil citoyen.

L'équipe projet PRU est **rattachée hiérarchiquement à la Directrice des Solidarités et de la Politique de la ville**, qui assure ces missions de façon mutualisée à l'échelle de la commune de Bagnols-sur-Cèze et de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Une **élue municipale Référente en charge du PRU** à été mandatée pour la commune.

Il existe un **lien fort entre pilotage du PRU (échelle communale) et pilotage du contrat de ville (échelle communautaire)** permettant une action cohérente entre les différentes échelles et l'intégration pleine et entière du PRU au sein du contrat de ville.

En effet, **l'équipe projet communale assure sa mission à 50% sur le PRU et à 50% sur l'animation communale du contrat de ville** (suivi des actions et financements communaux, instances de coordination et groupes de travail communaux et/ou intercommunaux).

Aussi, la **mutualisation et l'organisation opérationnelle commune** entre le projet de rénovation urbaine et le contrat de ville au sein des services municipaux sera le garant du lien permanent et de la cohérence de l'ensemble des actions.

8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Le bailleur social Habitat du Gard est pleinement intégré à l'équipe projet partenarial. Il est également maître d'ouvrage d'études en phase protocole.

Les collectivités (communes et EPCI) émettent des volontés de renforcement du travail partenarial avec les bailleurs sociaux du territoire ; notamment autour des enjeux de GUP, de mixité sociale/ stratégie de peuplement, de localisation des opérations, d'interventions patrimoniales ou encore de gestion de la demande. Ces dimensions dépassent le cadre du PRU et sont intégrées aux dynamiques du contrat de ville et du PLH communautaire, au sein desquelles l'équipe projet PRU prend sa place.

La recherche d'opérateurs de diversification de l'offre est un enjeu de la phase protocole. A ce jour, les études urbaines n'étant pas menées, il apparaît prématuré de solliciter ces investisseurs/porteurs de projet sans avoir préalablement défini le contour de leur intervention et les opportunités foncière du quartier.

La commune n'exclue pas la sollicitation de partenariats complémentaires (tant techniques-opérationnels que financiers). Les pistes suivantes ont été évoquées : CEA, CDC-EPARECA...

9. Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en **annexe 5**. Le financement des opérations par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

La conduite du projet de rénovation urbaine des Escanaux est assurée au sein de la Direction des Solidarités et de la Politique de la ville de Bagnols-sur-Cèze par une équipe projet constituée d'un chef de projet Politique de la ville et Rénovation urbaine et d'une coordinatrice administrative et financier Politique de la ville et Rénovation urbaine (cf. article 8) **auquel sont adjoint des missions de Coordination de la GUP et de la concertation.**

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention Anru	Commentaire (mode calcul subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
ENGAGEMENT FERME / RECRUTEMENTS EFFECTUES								
Chef de projet	QP030010	Commune de Bagnols/cèze	86 250€	50%	43 125€	0.5 ETP au forfait	01/03/16	18
Coordination administrative et financière	QP030010	Commune de Bagnols/cèze	70 875€	50%	35 438€	0.5 ETP au forfait	01/03/16	18
ENGAGEMENT CONDITIONNEL								
Mission de Coordination GUP/concertation	QP030010	Commune de Bagnols/cèze	70 875€	50%	35 438€	0.5 ETP au forfait	05/16	18
TOTAL CONDUITE DE PROJET			228 000€	50%	114 001€			

9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU / CDC	Montant de subvention ANRU / CDC	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
ETUDES DU SOCLE / ENGAGEMENT FERME								
Etude urbaine (investissement)	QP030010	Commune de Bagnols/cèze	163 000€	50%	81 500€		06/16	17
AMO montage opérationnel et financier	QP030010	OPH HABITAT DU GARD	40 000€	50%	20 000€		06/16	17
Etude de restructuration IRIS MAYRE LAURIERS (investissement)	QP030010	OPH HABITAT DU GARD	7 000€	50%	3 500€		09/16	6
Etude de restructuration G1 G2	QP030010	OPH HABITAT DU GARD	7 000€	50%	3 500€		09/16	6

(investissement)								
TOTAL ENGAGEMENT FERME			217 000€	50%	108 500€			
ETUDES EN ENGAGEMENT CONDITIONNEL								
AMU	QP030010	Commune de Bagnols/cèze	40 000€	50%	20 000€	Envisager un marché à bons de commande pour les ateliers thématiques	06/16	17
Etude de peuplement	QP030010	EPCI ou commune	10 000€	50%	5 000€		06/16	5
Etude du marché de l'habitat	QP030010	EPCI ou commune	15 000€	50%	7 500€		03/17	5
Etude d'opportunité économique, commerciale et servicielle	QP030010	Commune de Bagnols/cèze	10 000€	50%	5 000€		09/16	5
TOTAL ENGAGEMENT CONDITIONNEL			75 000€	50%	37 500			
TOTAL ENGAGEMENT FERME + ENGAGEMENT CONDITIONNEL			292 000€	50%	146 000€			

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail

Les financements afférents aux orientations et axes d'intervention de l'Anah seront mobilisés, le cas échéant, à l'issue de l'étude urbaine (par privé représentant environ 5% du parc total dont présence d'une copropriété).

9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

La Caisse des Dépôts pourra apporter son concours financier et son appui technique au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Des moyens financiers pourront être affectés sur les volets suivants :

- Volet économique: l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ; le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ; les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).
- Volet urbain :
 - o Les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées : les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ; les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ; les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la

direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

- o Le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers : construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ; opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).
- Volet logement : la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

En cohérence avec le cadre d'intervention départemental sur les secteurs en rénovation urbaine, il est souligné que le Département du Gard ne financera que les études d'investissement relatives à la définition du projet urbain et du projet d'habitat :

- les études globales pré-opérationnelles, type master plan, qualifiées au sein du présent protocole sous l'appellation « ETUDE URBAINE ».
- les études portées par Habitat du Gard, qualifiées au sein du présent protocole sous les appellations : « Etude de restructuration Iris Mayre Lauriers » et « Etude de restructuration G1 G2 ».

La participation financière du Département à ces études est subordonnée à une validation technique préalable des cahiers des charges par les services départementaux instructeurs du NPRU, ainsi qu'au dépôt d'un dossier de demande de subvention respectant les conditions dudit protocole de préfiguration et préalablement au début de l'étude.

La signature des protocoles et la participation départementale aux financements des études précisées ci-dessus n'engagent pas le Département ni sur la définition des périmètres étudiés ni sur le financement des opérations d'investissement futures qui interviendront dans la définition et les discussions des conventions opérationnelles de chaque Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

10. Article 10 (A titre exceptionnel) Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Non concerné

11. Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Le présent protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de signature de ce dernier, **pour une durée de 18 mois**. L'ensemble du programme de travail (études, expertises, missions, conduite de projet et actions à mener pour préciser le programme urbain et les mesures de relogement des ménages et d'accompagnement du changement), l'accompagnement des ménages, et à titre exceptionnel, les opérations d'investissement financées dans le protocole, devront donc être achevés à la date d'échéance du protocole.

12. Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

13. Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Description des conditions de définition des contreparties qui seront proposées à Action Logement, et premières estimations de ces contreparties le cas échéant, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS PAR L'ANRU

Le tableau financier type de l'annexe 5 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU.

Les montants des concours financiers de l'Agence résultent de l'application des dispositions du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Au titre du présent protocole de préfiguration, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable de 255 000 € réparti selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 5. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Les subventions de l'Anru sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS PAR L'ANAH

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de ... €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 10, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS PAR D'AUTRES PARTENAIRES

Se rapporter à l'article 9.5 concernant le financement des opérations par le Département.

13.4. Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'Anru peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

13.5. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration appelant éventuellement la signature d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

13.6. Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

13.7. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Anru.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

13.8. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Date²

Signatures

<p align="center"><u>Pour l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine,</u></p> <p align="center">Monsieur le Préfet Didier LAUGA</p>	<p align="center"><u>Pour l'Etat,</u></p> <p align="center">Monsieur le Préfet Didier LAUGA</p>
<p align="center"><u>Pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,</u></p> <p align="center">Monsieur le Premier-Adjoint au Maire Jean-Yves CHAPELET</p>	<p align="center"><u>Pour la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,</u></p> <p align="center">Monsieur le Président Jean-Christian REY</p>
<p align="center"><u>Pour l'OPH Habitat du Gard,</u></p> <p align="center">Monsieur le Directeur Général Stéphane CABRIE</p>	<p align="center"><u>Pour le Département du Gard,</u></p> <p align="center">Monsieur le Président Denis BOUAD</p>
<p align="center"><u>Pour la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,</u></p> <p align="center">Madame la Présidente Carole DELGA</p>	

² Apposée par le dernier signataire

Annexes

1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 du contrat de ville. **A intégrer mais plan existant au sein du contrat de ville**
2. Plan du quartier des Escanaux (qui peut faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru). **Intégrer plan SIG ville + plan réalisé par RECIPROCITE**
3. Etat des lieux/diagnostic (types d'habitat, espaces publics, équipements, commerces, trames viaire et stationnement, occupation du sol) et cartes d'enjeux **documents déjà réalisés par RECIPROCITE à intégrer**
4. Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigrammes...) **A REFAIRE SUITE PROPOSITION COORDO GUP/CONCERTATION**
5. Tableau financier relatif au protocole de préfiguration.
6. Présentation et plan de localisation de l'opération pour laquelle une autorisation de démarrage anticipée est sollicitée : « Les Cèdres » **document à fournir HdG (base existante mais pas d'informations financières et calendrier à actualiser)**
7. Planning de réalisation des actions du programme de travail. **A FAIRE**
8. Présentation des travaux réalisés par les étudiants de l'Institut Universitaire de Grenoble. **document déjà réalisé par RECIPROCITE**

Annexe 5 : Tableau financier relatif au protocole de préfiguration

Intitulé	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	FINANCEURS												Date de démarrage prévisionnelle		
			ANRU		Ville Bagnols-sur-Cèze		Habitat du Gard		CA Gard Rhodanien		Département du Gard		CDC				
			Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Année
ETUDES																	
Etude urbaine (investissement)	Commune de Bagnols-sur-Cèze	163 000€	81 500€	50%	65 200€	40%	0	0	0	0	16 300€	10%	0	0	2016	1	3
AMO montage opérationnel et financier	OPH Habitat du Gard	40 000€	20 000€	50%	0	0	20 000€	50%	0	0	0	0	0	0			
Etude de restructuration Iris Mayre Lauriers	OPH Habitat du Gard	7 000€	3 500€	50%	0	0	2 800€	40%	0	0	700€	10%	0	0			
Etude de restructuration G1 G2	OPH Habitat du Gard	7 000€	3 500€	50%	0	0	2 800€	40%	0	0	700€	10%	0	0			
Etude de peuplement	A définir	10 000€	5 000€	50%							0	0	0	0	2016	1	1
Etude du marché de l'Habitat	A définir	15 000€	7 500€	50%			0	0			0	0	0	0	2017	1	1
Etude d'opportunité économique, commerciale et servicielle	Commune de Bagnols-sur-Cèze	10 000€	0	0	5 000€	50%	0	0	0	0	0	0	5 000€	50%	2016	2	1
INGENIERIE																	
Chef de projet	Commune de Bagnols-sur-Cèze	86 250€	43 125€	50%	43 125€	50%	0	0	0	0	0	0	0	0	2016	1	3
Coordination administrative et financière	Commune de Bagnols-sur-Cèze	70 875€	35 438€	50%	35 438€	50%	0	0	0	0	0	0	0	0	2016	1	3
Coordination GUP/concertation	Commune de Bagnols-sur-Cèze	70 875€	35 438€	50%	35 438€	50%	0	0	0	0	0	0	0	0	2016	1	3
COPRODUCTION AVEC LES HABITANTS																	
AMU	Commune de Bagnols-sur-Cèze	40 000€	20 000€	50%	20 000€	50%	0	0	0	0	0	0	0	0	2016	1	3
TOTAL :		520 000€	260 000€		204 201€		25 600€				17 700€		5 000€				

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL26_2016-DE
Regu le 22/04/2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°26/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Protocole de préfiguration du PRU du quartier des Escanaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'A.N.R.U. des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, identifiant le quartier prioritaire des « Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet » pour la commune de Bagnols-sur-Cèze ;

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signé le 9 juillet 2015 ;

Considérant que les Contrats de ville sont le nouveau cadre de la politique de la ville pour la période 2015-2020,

Considérant que le quartier des Escanaux fait partie de la nouvelle géographie prioritaire,
Considérant que le Conseil d'Administration de l'A.N.R.U. du 15 décembre 2014 définissant la liste des quartiers fléchés au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, dont la liste des 55 quartiers d'intérêt régional mentionnant le quartier des Escanaux pour la commune de Bagnols-sur-Cèze / Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, identifie la nécessité de poursuivre une action renforcée en faveur des quartiers les plus en difficulté ;

Considérant que le projet de protocole de préfiguration a été élaboré de manière partenariale et a reçu un avis favorable des partenaires en Comité de pilotage du 29 mars 2016 ;

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (5 abstentions) :

- d'approuver le protocole de préfiguration, joint en annexe de la présente délibération et qui sera annexé au contrat de ville du Gard rhodanien ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole de préfiguration des Escanaux et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°27/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Partenariat avec la CCI LR dans le cadre du « Prix de la TPE »

Considérant l'organisation par la CCI du Languedoc Roussillon du Prix de la TPE,
Considérant la volonté de notre collectivité de devenir partenaire de cette action afin notamment de contribuer à la mise en avant des TPE locales,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique & Emploi du 23 mars 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider le versement d'une contribution, à la CCI LR, à hauteur de 1 600 €,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention annuelle concernant le soutien économique.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016

Convention annuelle concernant le soutien économique de l'Agglomération du Gard Rhodanien à l'action "Prix de la TPE" pour 2016

Entre :

La CCI de Montpellier,

Adresse : Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée –
CS 90066 – 34137 Mauguio cedex

Représentée par son Président, Monsieur André DELJARRY

Et

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Adresse : Route Avignon - 30200 Bagnols-sur-Cèze

Représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre La CCI de Montpellier et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans le but du soutien financier à l'action "Prix de la Très Petite Entreprise" ("Prix de la TPE"), organisée pour sa quatorzième édition en 2016.

ARTICLE 2 : Organismes

Le Prix de la TPE 2016 est Co-organisé par :

- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, dont le siège est établi Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée – CS 90066 – 34137 Mauguio cedex
- ⇒ SYDEL Pays cœur d'Hérault, dont le siège est établi ZAE La Garrigue - 5, rue de la Lucque - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS
- ⇒ Le Club pour la Croissance et la Réussite des Entrepreneurs de Méditerranée (CCREM), dont le siège est établi CCI de MONTPELLIER – Hôtel St Côme - 34000 MONTPELLIER
- ⇒ La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault dont le siège est établi BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé - 34150 GIGNAC - 34150 GIGNAC
- ⇒ La Communauté de Communes du Clermontais dont le siège est établi 20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault
- ⇒ La Communauté de Communes Lodévois&Larzac dont le siège est établi 9, place Alsace Lorraine, 34700 Lodève
- ⇒ La Communauté de Communes du Pays de Lunel dont le siège est établi 480 avenue des Abrivados, 34403 LUNEL Cedex
- ⇒ La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup dont le siège est établi 25 Allée de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers St Pons dont le siège est établi au 26 allées Paul Riquet 34504 Béziers cedex
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète dont le siège est établi 2 quai Philippe Régy 34200 Sète
- ⇒ L'Hérault Juridique et Economique dont le siège est établi 2, quai du Verdanson 34090 Montpellier
- ⇒ Le Conseil Général du Gard
- ⇒ Le Pays de l'or Agglomération BP 40, 34132 Mauguio Cedex

⇒ La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien Route Avignon -
30200 Bagnols-sur-Cèze

La CCIR L-R étant le support administratif et financier du Prix. C'est la CCI de Montpellier qui pilote cette action.

ARTICLE 3 : Objectifs du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative.

ARTICLE 4 : Calendrier, durée de la convention, renouvellement

Le Prix de la Très Petite Entreprise est organisé annuellement.
La quatorzième édition est organisée du 01/01/2016 au 31/12/2016.


La présente convention est établie pour l'année 2016. Son terme est fixé au 31 décembre 2016.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

La structure s'engage à verser une participation pour l'année 2016 de 1 600,00 € net accordée à la CCI de Montpellier en procédant selon les modalités suivantes :

Par virement dès signature de la convention.

ARTICLE 6 : Références bancaires

				BANQUE POPULAIRE DU SUD				Cadre réservé au destinataire du relevé			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE											
BIC		CCBPFRRPPPG									
IBAN FR76 1660 7002 5109 0175 8501 396											
CODE BANQUE		CODE GUICHET		NUMERO DE COMPTE				CLE RIB			
16607		00251		09017585013				96			
DOMICILIATION BPS JEU PAUME											
TITULAIRE DU COMPTE CHAMBRE DE COMMERCE ET CHAMBRE DE COMMERCE ET 32 GRANDE RUE JEAN MOULIN 34944 MONTPELLIER CEDEX 9											

Montpellier, le
(Fait en trois exemplaires)

CCI DE MONTPELLIER

Le Président,
André DELJARRY

AGGLOMERATION DU GARD
RHODANIEN

Le Président
Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°28/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Contribution financière 2016 pour l'Association PREVIGRELE

Considérant la volonté de la collectivité de poursuivre la protection des cultures agricoles contre la grêle avec le mécanisme consistant à maintenir les générateurs en fonctionnement par l'association Prévigrèle,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 23 mars 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider le versement de la contribution pour l'année 2016, à l'Association PREVIGRELE, à hauteur de 19 357,41 €,
- d'autoriser le président à prélever le montant de cette subvention sur le budget 2016.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°29/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Attribution d'une subvention pluriannuelle à l'association initiative Gard

Considérant que l'association Initiative Gard, membre du réseau France initiative (230 plateformes en France) aide financièrement les créateurs d'entreprises ainsi que les entreprises en croissance par l'octroi de prêts à taux très avantageux,
Considérant que le bilan du partenariat mis en place concrètement dès le quatrième trimestre 2013 est positif,
Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 23 mars 2016 ainsi qu'un bilan détaillé de l'action sur le territoire pour la période triennale et que celui-ci a été jugé positif,
Considérant que des prêts d'honneur « croissance » sont dorénavant en place et accessibles sans conditions d'ancienneté, que des actions visant à promouvoir les sources de financement alternatifs en complément de ceux de la structure sont portés à connaissance des porteurs, que le partenariat avec l'Office des Entreprises est efficace,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 34 000 euros pour l'année 2016 à l'association Initiative Gard et donne pouvoir au Président pour réitérer un conventionnement triennal avec la structure.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016

CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE L'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN ET L'ASSOCIATION INITIATIVE GARD

Entre,

L'association Initiative Gard, représentée par son Président, Yann GALLOUEDEC, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 4 novembre 2011, ci-après dénommé « l'association »

Et,

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Jean-Christian REY, autorisé par délibération du conseil d'agglomération n°29/2016 en date du 11 avril 2016.

D'autre part,

Vu les statuts de l'association joints à la présente convention,
Vu le règlement intérieur de l'association,

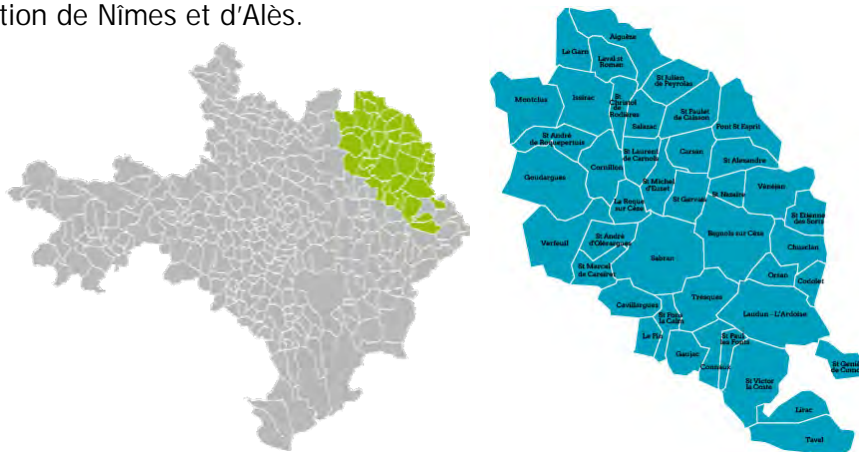
La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

INTRODUCTION GENERALE : PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES MISSIONS

Créée en 2013, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est issue de la fusion de cinq Communautés de communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tavel et Garrigues Actives), mais également de l'extension à trois communes, Lirac, Tavel et Issirac. Cette agglomération est effective depuis le 1^{er} janvier 2013.

Située au Nord-Est du département du Gard, cette nouvelle Communauté d'agglomération de 611 km², regroupe 42 communes pour 68 232 habitants. La ville-centre est Bagnols-sur-Cèze, 3^{ème} ville du Gard (18 705 habitants). Son territoire représente l'un des plus grands pôles économiques de la région Languedoc Roussillon, du fait notamment de la présence d'une filière nucléaire, de nombreuses activités industrielles, et aussi d'une filière agricole essentiellement viticole de haute qualité. Un patrimoine naturel et culturel est également fortement présent sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

C'est aussi la troisième Communauté d'agglomération du Gard derrière les Communautés d'agglomération de Nîmes et d'Alès.



La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien possède les compétences suivantes :

4 compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement du territoire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

4 compétences optionnelles

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, touristiques et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

4 Compétences facultatives

- Solidarité
- Risques majeurs et sécurité
- Actions culturelle et sportives d'intérêt communautaire
- Sentiers de randonnée

Les chiffres

Fonctionnement : 75 élus conseillers d'agglomération, plus de 300 agents dont une majorité à la petite enfance, second budget de l'EPCI, après la collecte, le tri et la valorisation des OM.

Investissement : essentiellement consacré au développement économique (ZAC, tourisme, MDE)

Un positionnement géographique au cœur d'agglomérations situées à proximité des départements du Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drome et des Bouches-du Rhône.

LES MISSIONS DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien souhaite renforcer l'attractivité de son territoire en améliorant l'implantation, le développement et le soutien aux entreprises par une politique d'accueil partenariale adaptée, favorisant ainsi le maintien de l'activité économique en milieu rural.

Le développement d'une stratégie partagée permet d'apporter une logique et une lisibilité aux porteurs de projets, tout en permettant de mobiliser avec efficacité les ressources humaines et financières des acteurs publics et économiques.

Dans le cadre de sa stratégie orientée vers l'avenir du territoire, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, forte de ces structures et services déjà existants, de ses réseaux associatifs et partenariaux et de son maillage territorial positionne le développement économique comme sa principale priorité.

Actions économiques et grands projets

La mise en œuvre d'actions économiques est le premier des trois volets entrant dans la compétence *développement économique* de la Communauté d'agglomération.

Les principales actions économiques de l'Agglomération sont :

L'implantation d'entreprises

Il s'agit d'un domaine stratégique d'accompagnement des porteurs de projet dans leur installation sur le territoire. L'Agglomération dispose de la capacité à créer les futures zones

d'activités et à gérer le foncier actuellement disponible. Il est indispensable d'être en mesure de faire connaître aux investisseurs les terrains et bâtiments disponibles au regard de leurs critères de recherche (localisation, surface, achat ou location...).

Les projets structurants du territoire

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est porteuse ou partenaire des grands projets d'infrastructures qui organisent l'avenir du territoire (Site économique de l'Ardoise, le projet ASTRID, la stratégie des zones d'activité, la participation aux Parc Régionaux d'Activité Economique, le développement de nouvelles filières, l'émergence d'un pôle régional de valorisation des sites industriels...).

L'appui et l'animation des entreprises et des créateurs d'activités

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est fixé comme objectif de développer le tissu des entreprises de son territoire afin de favoriser la création d'emplois. Un accompagnement de la création à la transmission d'entreprises, en passant par l'aide aux formalités toute la vie de l'entreprise qu'il s'agisse de développement ou de périodes difficiles. Enfin, le chef d'entreprise doit gérer un flux d'informations juridiques, sociales, règlementaires, nécessaires au bon développement de son entreprise. La création d'échanges avec ses pairs ou avec des intervenants autour de thématiques identifiées constitue à la fois un noyau pédagogique d'informations et une réponse à l'isolement du chef d'entreprise.

Emploi – Compétences

L'attractivité d'un territoire en matière de développement économique s'entend également sur sa capacité à identifier et accompagner la montée en compétences des collaborateurs des entreprises déjà implantées pour mieux répondre à leur développement ou à leur maintien d'activité.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien se positionne comme un chef d'orchestre territorial autour de dispositifs qu'elle finance ou qui sont cofinancés principalement par l'Etat.

Les principales actions dans ce domaine s'orientent autour de :

L'Observatoire Local des Compétences (OLC)

Au travers de la Maison de l'Emploi du Gard rhodanien, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien animera l'OLC pour l'ensemble des partenaires contributeurs, chambres consulaires et OPCA représentatifs des entreprises du territoire. L'ensemble des travaux sera restitué aux membres contributifs ainsi qu'au Conseil Régional.

- L'accueil et l'écoute des besoins et conseils en matière d'emploi & compétences
- Le développement des compétences
- L'animation des entreprises du territoire autour des thèmes emploi-compétences

Management économique de proximité

La spécificité morphologique du territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien lui demande de prendre en compte les commerces des zones « centre » des villes mais également les activités locales telles que les artisans, les professions libérales, les agriculteurs, les professionnels du tourisme, et d'une manière générale, tous les créateurs d'activités qui participent au dynamisme local.

Sous cette notion de management économique de proximité s'entend :

L'animation et la coordination des acteurs locaux

Il s'agit d'appuyer les associations représentatives de professionnels, de proposer des thèmes d'événements d'harmoniser les calendriers des actions sur le territoire intercommunal, de développer les contacts entre professionnels du territoire.

La veille commerciale

Cette veille passe par l'identification des locaux et des propriétaires, le cas échéant utilisation du droit de préemption de la commune, la recherche d'enseignes, l'accompagnement de porteurs de projets. Une vigilance sur les créations radiations ainsi qu'une participation aux réflexions sur l'évolution des P.L.U et du SCOT vient compléter l'action.

La valorisation du territoire

Toute la puissance de frappe de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est utilisée à la mise en œuvre des actions ou opérations d'attractivité du territoire sur le plan économique, mais également sur tous les plans qui peuvent valoriser son image. Un savoir-faire local, des produits spécifiques ou de nouveaux produits, des particularités, peuvent contribuer au rayonnement du territoire intercommunal.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Missions d'Initiative Gard

La mission de l'association est de gérer et développer l'offre de service, objet de l'association, pour le compte de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Il s'agit en particulier d'une mission visant à accorder des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire du Gard.

En particulier, répondre aux demandes présentées en ce domaine, tout en assurant la qualité de cette réponse notamment en termes de suivi et de pérennité des entreprises créées ou reprises. Il est prévu d'augmenter, tout en préservant cette qualité, le nombre de dossiers traités et de prêts accordés.

Cette mission et les dispositifs d'accompagnement des entreprises, notamment le parrainage, qui y sont liés et qui doivent concourir aux objectifs évoqués au paragraphe précédent doit s'exercer dans le respect des dispositions définies ci-dessous.

Article 2 : Engagements de l'association

Dans le cadre de cette mission, Initiative Gard s'engage à travailler en collaboration étroite avec le responsable du service Actions économiques et grands projets ainsi qu'à respecter les principes décrits ci-dessous.

2.1 : Animation / Permanence parmi les partenaires de l'Office des Entreprises du pôle Développement Economique et Prospective Territoriale de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Initiative Gard s'engage à animer, gérer et développer son action sur le territoire de l'agglomération du Gard rhodanien ; à assurer une présence d'un chargé de mission d'une journée par quinzaine au sein du bâtiment accueillant l'Office des Entreprises dédié au tissu économique.

Initiative Gard permet de valoriser le crowdfunding, ou finance participative, qui se développe aujourd'hui rapidement. Ce mode de « financement par la foule » permet à toute personne physique ou morale de lever des fonds, en circuit court, directement auprès du grand public.

Il existe plusieurs types de plateforme de crowdfunding :

- Les plateformes de dons

Existence de plateformes de dons « pure » ou de don contre don avec des contreparties non financières (produits ou services)

- Les plateformes de prêts participatifs ou solidaires
 - prêt à taux 0%, vocation sociale/aspect solidarité
 - prêt avec taux d'intérêt, vocation financière
- les plateformes d'investissement en capital

Les contributeurs deviennent actionnaires de l'entreprise soutenue.

Initiative Gard peut, à travers un partenariat mis en place par Initiative Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées, proposer aux chefs d'entreprises soutenus de solliciter des financements avec Bulb In Town (don contre don) ou le groupe Kiss Kiss Bank Bank (don contre don, prêt à taux 0% (Hello Merci) ou prêts rémunérés (Lendopolis)).

Initiative Gard sera amené à expliquer aux porteurs les bases de fonctionnement de mise en place d'une campagne de crowdfunding et de soumettre leurs demandes à la plateforme adaptée afin qu'ils soient pris en charge par un coach. Ce travail d'information est d'orientation est un service gratuit proposé par Initiative Gard.

Initiative Gard pourra ensuite faire le relais de la campagne mise en ligne sur un site vitrine Initiative Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées dédié (opérationnel début avril 2016), ainsi que sur les réseaux sociaux, et ce en lien avec les acteurs publics et privés du territoire géographique de l'entreprise.

Un nouveau dispositif innovant

L'Office des Entreprises : Le Guichet Unique Territorial et Multi-Partenarial

Outil principal de collaboration et dispositif ambitieux d'appui, l'Office des Entreprises se veut un lieu ressource pour les créateurs d'activités.

Il s'agit d'un regroupement de compétences, dont celles de l'interconsulaire, permettant de simplifier les démarches des demandeurs s'inscrivant dans le vaste projet qui consiste à simplifier l'aide aux entreprises.

L'Office des Entreprises a compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il est positionné au sein du bâtiment de la « Maison de l'entreprise » à Bagnols-sur-Cèze. Ce bâtiment regroupe en un même lieu les consulaires, la direction du développement économique de l'agglomération, la Maison de l'Emploi. Des antennes décentralisées pourront être créées au fur et à mesure du temps.

L'Office des Entreprises est la porte d'entrée des créateurs d'activités et complètera son action par des collaborations étroites avec d'autres partenaires pour les questions spécifiques qui ne sont pas directement de son ressort. Le demandeur dont le temps est précieux optimise sa venue à l'Office des Entreprises en évitant de passer d'un expert à un autre avec l'impression de ne pas avancer.

Tous les intervenants du secteur économique doivent se mobiliser, tous les outils doivent être optimisés, tous les secteurs d'activités, notamment ceux en lien avec l'environnement local, doivent être sensibilisés, autour d'une priorité : l'emploi.

2.2 : Rapport annuel, contribution financière et appel à cotisation

Initiative Gard s'engage, dans sa demande annuelle de financement et donc dans son rapport financier annuel, à bien différencier et justifier d'une part les dépenses concernant le fonctionnement de l'association ainsi que les dispositifs d'accompagnement des entreprises qui y sont liés, et d'autre part les dépenses qui correspondent au fonctionnement du réseau à un échelon autre (régional ou national).

L'association devra adresser, chaque année, à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, un rapport d'activités, accompagné d'un bilan financier et des comptes de l'association. Ce rapport pourra faire l'objet, à la demande de l'EPCI d'une discussion avec l'association, lors d'une rencontre spécifique, de manière à s'assurer de la pertinence des actions au regard des dispositions de la présente convention et, le cas échéant, recadrer les objectifs et les moyens d'y parvenir.

Ce rapport devra comprendre :

- Le bilan d'activités pour l'année N-1
- Les comptes de l'année N-1
- Un plan d'actions synthétique pour l'année N
- Une liste d'indicateurs renseignés, dont notamment :
 - o Nombre de dossiers/projets reçus
 - o Origine du dossier (qui envoie)
 - o Nombre de projets co-construits avec le porteur
 - o Nombre de dossiers instruits
 - o Nombre de projets passés en comité des prêts
 - o Nombre de prêts mis en place
 - o Taux Etat de remboursement des prêts
 - o Situation du fonds destinés aux prêts
 - o Nombre d'entreprises accompagnées, selon les types d'accompagnement utilisés
 - o Nombre de parrains trouvés
- La répartition des entreprises soutenues par type (création/reprise), par secteurs d'activités, et par commune.

2.3 : Communication

Initiative Gard s'engage à communiquer sur le partenariat mis en place, que ce soit de manière directe ou par le biais de ses outils de communication.

Article 3 : Engagements de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Dans le cadre de cette mission, l'Agglomération du Gard rhodanien s'engage à respecter les principes ci-dessous

3.1 : soutien financier

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à apporter à l'association Initiative Gard un soutien financier annuel de 34 000 €, pour lui permettre de contribuer au mieux aux objectifs qui lui sont assignés.

La subvention de la Communauté d'agglomération intègrera la mise à disposition d'un bureau, d'une ligne téléphonique, d'un accès internet ainsi que la possibilité d'impression

de documents de travail sur le photocopieur du pôle Développement Economique et Prospective Territoriale. Si le besoin se manifeste et sous réserve de disponibilité, une salle de réunion (pour 12 personnes) pourra également être mis à disposition (cf. plan joint en annexe et règlement d'utilisation relatif aux salles de réunion).

Cet appui logistique et technique est estimé à 1 500 € annuel. Ce montant sera recalculé annuellement sur la base du dernier indice de la construction publié à la date de la signature de la présente.

Il appartiendra à l'Agglomération de demander à son partenaire le versement de la somme dont il s'acquittera directement auprès de la Collectivité.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, et se substitue à toutes les conventions, éventuelles, précédentes relatives au même objet.

La convention est renouvelable par reconduction expresse au bout de 3 ans, à la date de signature, après qu'une rencontre spécifique ait eu lieu entre les partenaires et qu'il y est un accord sur les conditions de ce renouvellement.

Article 5 : Révision et dénonciation de la convention

La présente convention peut faire l'objet d'une révision à la demande de l'une ou l'autre des parties ne pouvant intervenir uniquement à la date anniversaire.

La dénonciation de la convention est possible, à la demande de l'une ou l'autre partie. Cette dénonciation doit cependant être faite dans des délais compatibles avec une saine gestion des affaires, soit un semestre à l'avance sans conditions ni indemnités.

Article 6 : Contentieux

Tout litige lié à l'application de la présente convention et qui ne pourrait être traité à l'amiable, relève de la juridiction administrative de l'autorité territoriale.

Fait à Bagnols sur Cèze, en trois exemplaires, le

Jean Christian REY
Président

Yann LEGALLOUEDEC
Président



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Adhésion à l'association Eurosud Transport

Considérant les projets structurants où l'agglomération agit avec beaucoup de conviction comme le contournement routier du bourg de l'Ardoise, le développement du Parc régional d'activités Lavoisier ainsi que la requalification du site Arcelor Mittal dans un projet ambitieux mêlant équipement de type plateforme de report modal et industrie dédiée,
Considérant que l'association Eurosud Transport, initie des actions de soutien à la filière de la logistique et de la multi modalité, qu'elle agit en faveur des grands projets de transport et d'infrastructures s'y rattachant,
Considérant que la cotisation proposée à l'Agglomération du Gard rhodanien est de l'ordre de 0.02 cts d'€/habitant,
Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 23 mars 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une cotisation annuelle de 1 400 € pour l'année 2016 à l'association Eurosud transport et donne pouvoir au Président pour signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Préparation et réalisation du Schéma d'aménagement L'Ardoise ECO FRET
sur le site Arcelor Mittal

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie relative aux EPCI,

Vu le rapport d'audit du site d'UGINE réalisé sous pilotage de la DREAL en 2014 et présenté en comité de pilotage du 7 juillet 2014,

Vu la délibération prise par la Région en date du 25/07/2014,

Vu la délibération n°135/2014 prise par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 06/10/2014,

Considérant tout l'intérêt du secteur de l'Ardoise pour le développement économique du territoire, que de nombreux projets structurants où l'agglomération agit avec conviction (le contournement routier du bourg de l'Ardoise, le développement du Parc régional d'activités Lavoisier entre autres) se structurent à proximité d'un site industriel remarquable dont la requalification prend sens dans un projet ambitieux mêlant équipement de type plateforme de report modal et industrie dédiée,

Considérant les nombreuses réunions initiées par messieurs le Préfet de Région et Président de la Région LR à compter du 19 février 2012 et leurs avancées concrètes quant aux règlements de nombreuses problématiques freinant les possibilités de redéploiement d'une activité sur le secteur de l'ancien site sidérurgique Arcelor Mittal,

Considérant la délibération de la commune de Laudun L'Ardoise en date du 20 décembre 2012 initiant une zone d'aménagement concerté en vue de la revitalisation de ce site,

Considérant la validation des conclusions de l'audit ayant permis de produire le schéma de principe d'aménagement du site,

Considérant la délibération du conseil d'agglomération 135/2014 du 6 octobre 2014 portant déclaration d'engagement sur le projet de reconversion du site Arcelor Mittal sur la commune de Laudun l'Ardoise,

Considérant la délibération de la commune de Laudun l'Ardoise du 14 octobre 2014 portant déclaration d'engagement sur le projet de reconversion du site Arcelor Mittal sur la commune de Laudun l'Ardoise, création d'un budget annexe spécifique,

Considérant le comité de site du 19 janvier 2015 entérinant la participation financière des différents partenaires (Agglomération, commune, Député, Région et Département) pour la réalisation des études opérationnelles,

Considérant le permis de démolir n°030141-15C0001 obtenu tacitement par le groupe Arcelor Mittal le 15 mai 2015 et que celui-ci n'a fait l'objet d'aucun retrait ni de recours contentieux,

Considérant l'avis des domaines, sollicité et obtenu par la communauté d'agglomération en date du 16 novembre 2015 pour la totalité du site concerné par le schéma LEF (69 ha) dont l'estimation est 1.8M€.

Considérant les conclusions des négociations foncières conduites par la Communauté d'agglomération avec le concours de la Mairie de Laudun l'Ardoise et le groupe Arcelor Mittal sur la base d'un prix de vente à 1.5M€,

Considérant la démarche entreprise auprès de l'Etablissement Public Foncier LR MP pour s'assurer du portage financier de l'opération d'acquisition,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 19 février 2016 ainsi que celle du 23 mars 2016, et unanimement conforté pour voir son aboutissement se matérialiser

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à conduire ce projet pour la partie de compétence qui est dévolue à la communauté d'agglomération, notamment en lui permettant de signer tous les documents ou actes nécessaires au bon déroulement de celui-ci.

AR PREFECTURE

030-200034692-20160411-DEL31_2016-DE
Regu le 22/04/2016

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°32/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Vente sur la Zone d'Activité René Dumont

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la sollicitation de France domaines, service de la direction générale des finances publiques, le 8 mars 2016,

Considérant que la zone d'activité René-DUMONT, située sur la commune de St Alexandre, est d'intérêt communautaire,
Considérant que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la ZA René-DUMONT, Monsieur & Madame Aubergier, pour le compte de la société FANA Informatique, se sont portés acquéreurs pour un lot, issu d'un découpage de la parcelle cadastrée D 1676, d'une contenance de 1 500 m²,
Considérant que l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 (N°2010-237) du 9 mars 2010 modifie les règles fiscales (TVA et droits de mutation) applicables aux ventes d'immeubles (dont les terrains à bâtir) et aux opérations concourant à la vente d'immeubles. Cette réforme concerne les collectivités territoriales et leurs groupements dans le cadre des opérations d'aménagement,
Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 23 mars 2016

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à procéder à la vente du lot issu d'un découpage de la parcelle cadastrée D 1676, d'une contenance de 1 500 m² au prix hors taxe de 29 € le m²,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°33/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2015, en tenant compte :

- de la réussite au concours d'animateur principal de 2^{ème} classe de 2 agents,
- de la réussite au concours d'animateur d'un agent.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 5 avril 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de créer les postes de titulaires suivants :
 - 2 postes d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'animateur à temps complet.

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°34/2016 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2016

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien de Peyrolas, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Anne-Marie AYMERIC, Claudine PRAT, Christian ROUX, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Michel CEGIELSKI à Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Vincent POUTIER, Karine GARDY à Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Jean-Claude TICHADOU à Pierre BAUME, Maria SEUBE à Patrick PALISSE, Aziza GRINE à Serge VERDIER, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Ghislaine PAGES à Laurence VOIGNIER, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Stéphane CARDENES à Yves CAZORLA, Didier BONNEAUD à Christian ROUX.

Absents : Stéphane PEREZ, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE



Objet : Attribution de fonds de concours aux communes.

Considérant que dans le cadre du vote de son budget 2016, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours pour les 42 communes du territoire pour un montant de 15 € par habitant,

Considérant que les communes devront adresser une lettre d'intention, avec une présentation du projet, la délibération communale ainsi que le plan de financement du projet pour l'attribution du fond de concours,

Considérant que les communes auront 3 années pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s),

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention, ci-joint, qui sera adapté à chaque projet communal présenté,
- de retenir les thématiques suivantes pour le versement de fonds de concours :
 - Aménagement des cœurs de villes et villages,
 - Réhabilitation et mise en sécurité des bâtiments communaux,
 - Travaux de mise en accessibilité,
 - Création de petits équipements sportifs,
 - Intervention dans les projets de rénovation ou d'agrandissement des écoles communales,
 - Travaux en faveur de l'efficacité énergétique,
 - Aménagement des arrêts de bus,
 - Aménagement des points d'apport volontaire de déchets.
- de participer à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante :
 - 15€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2016 et issue du recensement INSEE.
 - un plancher minimum de 5 000 € par commune,
 - une convention sera signée entre la Communauté d'agglomération et la commune bénéficiaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Fait et délibéré à Saint-Julien de Peyrolas le 11 avril 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 22 avril 2016

Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par Monsieur Jean Christian REY, son Président,

Et

La commune _____ représentée par
,Maire

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Par la présente convention, la commune s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des travaux ayant pour objet l'une des thématiques suivantes :

- Aménagement des cœurs de villes et villages,
- Réhabilitation et mise en sécurité des bâtiments communaux,
- Travaux de mise en accessibilité,
- Création de petits équipements sportifs,
- Intervention dans les projets de rénovation ou d'agrandissement des écoles communales,
- Travaux en faveur de l'efficacité énergétique,
- Aménagement des arrêts de bus,
- Aménagement des points d'apport volontaire de déchets.

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien contribue financièrement à cette opération par le versement de fonds de concours.

ARTICLE 2 – CRITERES D'ATTRIBUTION

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien s'engage à verser un fonds de concours au vu des pièces justificatives produites par la commune attestant l'achèvement de l'opération, selon les critères suivants :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation de travaux répondant à un des sept critères définis à l'article 1.
- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne peut excéder la part du financement assuré par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 11 avril 2016, a précisé les critères d'intervention :

- 15€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1^{er} janvier 2016 et issue du recensement INSEE 2013, avec un plancher minimum de 5.000€,
- La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien participe à hauteur de 50% du coût maximum du projet restant à la charge de la commune, subventions et participations éventuelles et FCTVA déduits.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à partir de sa signature pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

Le coût total éligible de l'action est estimé à € TTC conformément au budget prévisionnel annexé.

Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action (subventions et participations potentielles et FCTVA).

Le budget prévisionnel de l'action indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de la communauté.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU FONDS DE CONCOURS

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de ...€, équivalent à .% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établie à la date de la signature.

La contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est applicable sous réserve que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours (article L.5214.16 V du code général des collectivités territoriales).

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours sera versé en 2 fois :

- paiement d'un acompte de 30% à la signature de la convention et de l'envoi du dossier de présentation du projet avec son plan de financement.
- règlement du solde sur présentation du certificat d'achèvement des travaux, des factures acquittées et du bilan financier précisant les dépenses et les recettes réellement encaissées par la commune sur l'opération financée.

ARTICLE 7 – REAJUSTEMENT DU FONDS DE CONCOURS

En fin d'opération, la commune s'engage à remettre un bilan financier de l'opération ainsi que les justificatifs et factures attestant les dépenses TTC retenues comme éligibles.

L'engagement de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne pourra jamais dépasser le plafond prévisionnel de ... € détaillé à l'article 5.

ARTICLE 8 – RESTITUTION EVENTUELLE DU FONDS DE CONCOURS

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien vérifiera l'emploi conforme du fonds de concours attribué et exigera son remboursement total ou partiel si son utilisation se révèle différente de celle mentionnée à l'article 1 de la présente convention. Les effets de la présente clause sont limités à la durée de la convention.

ARTICLE 9 - MONTAGE JURIDIQUE

Le bénéficiaire prendra toute mesure pour que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne puisse être recherchée pour quelque cause que ce soit et souscrira toute police d'assurance qu'il jugera nécessaire à la réalisation du projet.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

Afin d'informer l'opinion publique des missions de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, et dans un souci de transparence, la commune s'engage à faire apparaître sur un panneau la participation de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, et ce dès notification de l'aide et/ou dès le début des travaux.

Sur ce panneau, devront figurer la mention « projet financé par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien avec le logo de la Communauté d'Agglomération du Gard

rhodanien ». Ce panneau d'affichage devra être enlevé au plus tôt 6 mois après la fin des travaux. La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien devra être associée à toute manifestation concernant l'opération.

Cette mention et/ou logo devront également être repris sur tout support de communication se rapportant au projet financé (brochures, dépliants, lettres d'information, communiqués de presse...).

ARTICLE 11 – RESILIATION ET/OU LITIGE

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra prononcer la résiliation des présentes. Les sommes éventuellement versées feront l'objet d'un remboursement.

En cas de différend, les parties s'obligent à épuiser les voies permettant un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Nîmes est seul compétent.

Le Maire
de la commune de

.....

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanien